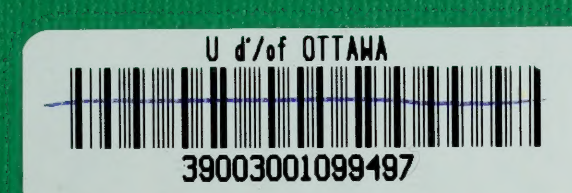

U d'/of OTTAWA
39003001099497





Jean Le Vacher

NIHIL OBSTAT

MEOUT C. M., Censor.

P. REYNAUD C. M., Censor.

IMPRIMATUR

A. FIAT,

SUP. GÉN.

IMPRIMATUR

Parisiis, die 24[a] octobris 1913.

J. LAPALME,

V. G.

RAYMOND GLEIZES

PRÊTRE DE LA MISSION

Jean Le Vacher

Vicaire apostolique et Consul de France à Tunis et à Alger

(1619-1683)

D'après les documents contemporains.



PARIS
LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE
J. GABALDA, Éditeur
RUE BONAPARTE, 90

1914



LETTRE DE M. FIAT

Supérieur général.

GRÉGATION DE LA MISSION
dite des Lazaristes
IDÉE PAR S. VINCENT DE PAUL

MAISON-MÈRE
RUE DE SÈVRES, 95

Paris, le 18 octobre 1913.

Monsieur et très cher Confrère,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais!

En attendant la publication de votre grand ouvrage sur M. Jean Le Vacher, disciple et contemporain de saint Vincent de Paul, je suis heureux de vous accorder l'*imprimatur* pour l'abrégé que, sur notre demande, vous avez bien voulu en faire en vue de favoriser le succès du procès de béatification.

Notre Assemblée générale de 1890 ayant, en effet, exprimé le vœu que la Congrégation prenne les moyens d'introduire ce procès avec quelques autres, il nous paraît d'abord nécessaire de faire connaître ce serviteur de Dieu aux fidèles, et, en leur montrant ce qu'il y a d'admirable dans sa vie apostolique et dans la glorieuse fin qui la cou-

ronne, de leur inspirer une telle confiance en sa protection, qu'elle l'oblige, en quelque sorte, à manifester son crédit auprès de Dieu.

J'espère que ce sera le fruit de votre travail, s'il plaît à Dieu de le bénir; c'est mon désir le plus ardent et ma prière.

Je demeure bien affectueusement en l'amour de Notre-Seigneur et de son Immaculée Mère,

Monsieur et très cher Confrère,
Votre tout dévoué serviteur,

A. Fiat, i. p. d. l. m.
Sup. gén.

LETTRE-PRÉFACE

DE

SA GRANDEUR MONSEIGNEUR COMBES

ARCHEVÊQUE DE CARTHAGE ET D'ALGER
PRIMAT D'AFRIQUE

RCHEVÊCHÉ
DE
CARTHAGE

Tunis, le 9 novembre 1913.

Monsieur,

Vous avez bien voulu me demander une lettre d'introduction à l'ouvrage que vous venez de terminer sur Jean Le Vacher, « prêtre de la Mission, Missionnaire et Vicaire apostolique, Grand Vicaire en l'Archevêché de Carthage en Afrique, et Consul pour la Nation française, d'abord, en la ville et royaume de Tunis » [1], puis en la ville et royaume d'Alger.

J'aurais désiré recevoir les deux volumes que vous consacrez à cette féconde et glorieuse carrière, pour faire la connaissance de ces bienvenus et vivre quelques jours dans leur intimité. Du moins nous en donnez-vous auparavant un substantiel abrégé.

1. Titre qu'il prenait à Tunis dans les actes officiels.

Mon souvenir a refait avec vous la route que vous vous êtes tracée et que bientôt, impatiente et heureuse, suivra la foule de vos lecteurs.

Le point de départ est une dure épreuve, d'ordinaire la marque des grands desseins de la miséricorde divine.

« Parce que vous étiez agréable à Dieu, le malheur a dû vous éprouver[1]. »

La capture de saint Vincent de Paul sur les rivages de la Provence;

Son exposition au Souk des esclaves à Tunis;

Sa promenade dans les rues de la cité, la chaîne au cou;

Sa servitude de deux années, sous trois maîtres de caractère et d'emploi différents; ces ignominies et ces souffrances furent l'épreuve jugée nécessaire pour le salut d'un grand nombre de captifs dont la foi n'était pas moins en péril que la vie du corps.

Apitoyé par sa propre expérience sur le sort des malheureux chrétiens détenus dans les États Barbaresques, il mit tout en œuvre pour les secourir, les assister, les racheter.

Il venait de fonder sa Congrégation des Prêtres de la Mission. Encouragé, soutenu par les désirs et les libéralités du roi de France[2], il choisit dans sa jeune et ardente milice d'intrépides missionnaires pour les envoyer au danger et les élever à la dignité de Rédempteurs.

1. « Quia acceptus eras Deo, necesse fuit ut tentatio probaret te », Tob., XII, 13.
2. Louis XIII.

Parmi les prêtres de son choix, il en est un qui, par son intelligence, son activité, son zèle, son amour des âmes, ses hautes fonctions et les circonstances de sa mort, a laissé une mémoire plus éclatante : j'ai nommé Jean Le Vacher.

Il arrivait à Tunis le 22 novembre 1647.

Le fatalisme, ennemi de la prévoyance, causait, dans les années de sécheresse, la famine; et comme nous l'avons douloureusement constaté, il y a près d'un demi-siècle, en Algérie, la famine n'avance pas seule, elle est féconde dans son œuvre de mort, elle enfante une épidémie qui devient son alliée dans sa marche dévastatrice.

Cette même année, 1647, suivie de la peste, elle répandit la terreur et la désolation dans la ville.

Au milieu des secours portés aux affamés et des soins prodigués aux pestiférés, le jeune missionnaire fut atteint par la contagion, et, déjà, pleuré par tous les témoins de son insouciance du péril et de la témérité de sa charité.

Providentiellement dégagé des étreintes d'un mal implacable, il se remit à son ministère avec une nouvelle ardeur.

Il n'est pas possible de considérer les travaux, les fondations, les œuvres de cet homme de Dieu, avec des ressources minimes, dans une situation précaire, à la merci du fanatisme musulman et du caprice omnipotent d'un Dey;

Il n'est pas possible de lire ses sages et pratiques règlements demeurés en vigueur jusqu'en 1830, année mémorable et libératrice, sans être saisi

d'admiration pour la puissance et la fécondité de son apostolat.

L'histoire est une résurrection : cette existence que vous avez entrepris, Monsieur, de faire revivre, sera du plus haut et du plus salutaire intérêt pour tous ceux qui, attachés à ce pays, veulent apprendre son passé pour mieux apprécier sa renaissance.

Après vingt ans de labeur, un autre champ fut assigné au zèle de Jean Le Vacher.

« S'il y a, disait le prince des orateurs sacrés, dans son panégyrique de saint Pierre Nolasque, s'il y a quelque chose au monde, quelque servitude capable de représenter à nos yeux la misère extrême de la captivité de l'homme, sous la tyrannie des démons, c'est l'état d'un chrétien captif, sous la tyrannie des Mahométans [1]. »

Mais dans l'enfer se trouvent, suivant l'expression du poète [2], divers cercles de douleurs pour les damnés; le plus horrible n'était pas le bagne de Tunis, où l'on pouvait, ce semble, retrouver quelques restes de pitié, c'était celui d'Alger;

Alger, où un consul de France [3] avait dû subir toutes les avanies, être roué de coups pour une somme d'argent que la cupidité voulait porter à son compte et lui extorquer;

1. Bossuet.
2. Dante. *La Divine Comédie*; l'Enfer.
3. M. Barreau en 1657. Il put revenir en France, en 1661, avec 70 esclaves que Philippe Le Vacher, le frère de Jean, et lui avaient rachetés.

« Ce lieu de tourments[1] », cette géhenne, sera désormais la résidence de Jean Le Vacher, gardant avec le titre et les pouvoirs de Vicaire apostolique la juridiction sur Tunis. Il y déploie, pour le salut des pauvres captifs, le même zèle qui nous ravissait d'admiration sur la terre tunisienne.

Le poids des années, plus lourdes en ces contrées et sous un ciel de feu, des infirmités précoces survenues par les privations, et les excès de travail dans l'horreur des bagnes, n'avaient pas diminué les élans de son cœur d'apôtre et de libérateur.

Il ne s'appartient plus, il se multiplie pour se prodiguer davantage; il est le serviteur, l'esclave des esclaves, et, « comme le Sauveur, venu non pour être servi mais pour servir, il a livré son âme pour la Rédemption de plusieurs[2] ».

Cette vie de dévouement surhumain, de constant sacrifice, allait être couronnée par la gloire d'une mort atroce et héroïque.

Pour rappeler aux Algériens le respect des traités et les égards dus aux représentants de la Nation française, Duquesne est chargé d'aller châtier les coupables.

Pendant le bombardement de la ville, Jean Le Vacher remplit le rôle de négociateur.

Livré par le Dey, dont il avait réprimé les

1. « In hunc locum tormentorum ». Luc. XVI, 28.
2. Math., XX, 28.

débordements de luxure, en protégeant la virginité d'une captive chrétienne[1], livré, sans défense, à la fureur de la populace, lui, chef des Roumis et représentant de notre patrie, en haine du Christ et de la France, il est arrêté, conduit au môle et placé à la gueule d'un canon en batterie, qui le réduit en pièces.

« La vengeance est à moi, dit le Seigneur, et je la rendrai : *mihi vindicta; ego retribuam, dicit Dominus*[2]. »

« N'entendez-vous pas les gémissements de ceux qui sont à la chaîne : *gemitus compeditorum*[3]? »

« Jusqu'à quand, Seigneur, tarderez-vous de venger le sang répandu pour vous : *Usquequo, Domine, non vindicas sanguinem*[4]? »

C'est encore par la France que le geste divin s'accomplira, c'est par un héritier[5] du trône de saint Louis qu'éclatera la vengeance.

Alger, la cité cruelle et insolente, le repaire des forbans, est tombée en son pouvoir, et la piraterie, depuis des siècles le fléau redouté des plus grandes puissances européennes, a, enfin, cessé d'infester, de terroriser les flots et les rivages de la Méditerranée.

1. Il avait protégé la vertu d'une captive de Majorque contre son patron, le corsaire Mezzomorto, qui, devenu Dey, chercha la première occasion de le faire mourir. (Lettre de son successeur M. Michel Montmasson).

2. Rom., XII, 19.

3. Ps. CI, 21.

4. Apoc., VI, 10.

5. Charles X.

Au Môle, que mes souvenirs d'enfant me représentent tel qu'il se développait du temps de l'odieuse tyrannie des Turcs, à l'endroit où le ministre du Christ fut si cruellement sacrifié, j'aurais voulu apercevoir une pierre commémorative portant cette inscription : « A Jean Le Vacher, Vicaire apostolique et Consul de France à Alger et à Tunis, tué, ici, à la bouche d'un canon, le 26 juillet 1683, défenseur de la pureté chrétienne et Témoin de la Foi ». Mais plus durable que l'humble pierre de mes désirs et de mes regrets, votre ouvrage, Monsieur, sera le monument consacré à son impérissable mémoire, monument qui ne redoutera ni la rouille et l'usure du temps, ni l'ingratitude et l'oubli des hommes : « ære perennius ».

Et cette œuvre de lumière, de justice, de reconnaissance, hâtera le jour, appelé de tous les vœux de l'Église Africaine, où le vicaire de Jésus-Christ élèvera sur les autels ce héros et ce martyr, le proposant à la vénération, à l'admiration des peuples civilisés, du monde chrétien.

Par la persévérance et le bonheur de vos recherches, vous avez découvert tout ce qui pouvait intéresser votre sujet : après les Annales des Missions de votre famille religieuse, les archives de la ville de Tunis et celles des Ministères de la Marine et des Affaires Étrangères vous ont livré leurs trésors de notes, de mémoires, de rapports, de relations.

Vous avez interrogé les précieux documents

que possède Marseille, le port de la rédemption des esclaves et où l'Aumônier Général des Galères, Vincent de Paul, s'était rendu célèbre par ses prodiges de charité.

Vous avez pénétré dans les secrets des incomparables bibliothèques de la Propagande et du Vatican.

Vous êtes allé partout où pointait une lueur de vérité, de précision, partout où se reconnaissaient les traces du passage et de l'action de l'ancien vicaire apostolique et consul à Tunis et à Alger.

« Ubi amatur non laboratur » : Cette longue et pénible tâche vous l'avez remplie avec l'amour d'un frère et la sainte passion d'un bénédictin.

L'ouvrage qui a jailli de sources aussi pures et aussi abondantes n'a guère besoin de patronage : il se recommande de lui-même. Qu'il paraisse et il sera reçu avec empressement. La piété des prêtres et des fidèles le réclame et s'étonne de ses retards. Quant à moi, j'éprouve une réelle satisfaction en voyant la sainte, l'héroïque vie de Jean Le Vacher, et avec elle l'histoire religieuse de la Barbarie, présentée par un ancien directeur de ce cher grand Séminaire de Kouba dont je ne puis écrire le nom sans être ému de reconnaissance et aussi, hélas ! de douleur.

Veuillez agréer, Monsieur, mes sincères félicitations et l'assurance de mes sentiments paternels.

† CLÉMENT,
Archevêque de Carthage et d'Alger.

AVANT-PROPOS

La présente biographie, résumé d'un travail plus considérable que nous avons préparé sur Jean Le Vacher, nous a été demandée pour servir d'introduction à la cause de béatification de cet héroïque missionnaire.

Jean Le Vacher possédait un ensemble de qualités naturelles qui firent de lui un homme complet et lui permirent d'exercer d'une manière remarquable, au milieu de Turcs hostiles et retors, les délicates fonctions de représentant du Souverain Pontife et de consul du roi de France. Il se maintint surtout dans une haute piété ; il fut le père, le consolateur, le grand bienfaiteur des esclaves chrétiens ; il déploya un zèle, il opéra des fruits de salut qui faisaient l'admiration de saint Vincent de Paul, et il mourut pour la foi. C'est pour cela que l'on désire pour lui la gloire des autels.

L'ouvrage complet, que Monseigneur l'archevêque de Carthage et d'Alger nous fait l'honneur d'annoncer, en signalant avec tant de cœur et d'éloquence le rôle illustre de notre missionnaire, l'un de ses prédécesseurs dans sa charge pas-

torale[1], — nous ne saurions trop en remercier Sa Grandeur, — ne tardera pas à paraître. Il racontera avec plus de détails la vie du vaillant apôtre. Il montrera quelle place importante tient en même temps Jean Le Vacher dans les affaires politiques. Il présentera aussi l'histoire de la Barbarie durant une grande partie du XVIIe siècle, à l'époque des révolutions intérieures de ce pays, de l'audace croissante des corsaires et de leurs célèbres démêlés avec la France et d'autres États de l'Europe.

Le volume que nous publions tout d'abord, fera, toutefois, suffisamment connaître le saint religieux et le noble Français de qui on a pu dire que « c'est l'un des hommes les plus vénérables dont l'histoire fasse mention[2] ».

Nous déclarons, en conformité des décrets du Pape Urbain VIII, du 13 mars 1625 et du 16 juin 1631, que si nous donnons les titres de bienheureux, de saint, de martyr, à des personnages qui n'ont point encore été élevés sur les autels, si nous rapportons des faits miraculeux sur lesquels la sainte Église ne s'est pas prononcée, nous ne le faisons qu'au sens et dans la mesure autorisés, et sous la réserve de la décision du Souverain Pontife.

1. Jean Le Vacher, vicaire apostolique d'Alger, avec juridiction sur Tunis, fut déclaré en même temps vicaire apostolique de Carthage, à la mort du titulaire de ce siège.

2. M. de Grammont, président de la Société historique d'Alger. *Revue africaine*, t. XXVIII, p. 152.

SOURCES

Les principales sources d'où proviennent les documents de ce livre sont les suivantes :

La vie de M. Jean Le Vacher, prêtre de la Congrégation de la Mission, manuscrit de 1698. — Archives des Prêtres de la Mission, — que nous citons ainsi : *Vie ms.*

La vie de saint Vincent de Paul, par Louis Abelly. Nous citons la dernière édition en trois volumes, Paris, Gaume, 1891.

Lettres de saint Vincent de Paul, quatre volumes, avec un supplément. Paris, Pillet et Dumoulin, 1880, citées : *Lettres*.

Avis et conférences spirituelles de saint Vincent de Paul, 1 vol. Paris, Pillet et Dumoulin, 1881.

Procès informatif pour la béatification du vénérable serviteur de Dieu Vincent de Paul, et son résumé *Summarium*. — Archives de la Congrégation des Rites, à Rome, et Archives des Prêtres de la Mission, à Paris.

Archives de la Sacrée Congrégation de la Propagande, à Rome, citées : *Propagande*.

Archives des Prêtres de la Mission, à Paris, maison-mère, indiquées : *Archives de la Mission*.

Archives de l'ancienne Mission de Tunis conservées à l'Archevêché de Carthage, que nous citons : *Archevêché de Carthage*.

Archives du Consulat de France à Tunis, conservées au palais de la Résidence, citées : *Consulat de Tunis*.

Archives du Ministère des Affaires étrangères, à Paris, citées : *Affaires étrangères*.

Archives du Ministère de la Marine, citées : *Marine*.

Bibliothèque nationale, et Archives nationales, à Paris.

Archives de la chambre de commerce de Marseille, citées : *Chambre de commerce*.

Bibliothèque municipale de Marseille.

Les autres sources seront tout au long indiquées en note.

JEAN LE VACHER

CHAPITRE PREMIER

NAISSANCE ET ÉDUCATION. — VOCATION.
LES ESCLAVES DE BARBARIE.

Jean Le Vacher vit le jour, le 15 mars 1619, à Ecouen, bourg de Seine-et-Oise, présentement du diocèse de Versailles, mais qui appartenait alors au diocèse de Paris. Son père se nommait Philippe et sa mère Catherine Butefer[1].

Sa famille, fort honorable, comptait dans sa parenté des personnages bien connus. Nous nommerons Jean Bullant, l'architecte des Tuileries, et le célèbre docteur de Sorbonne André Duval, ami et conseiller de saint Vincent de Paul.

Jean fut le quatrième des huit enfants de Philippe Le Vacher. Il eut pour sœurs, Charlotte, Nicole, Catherine et Anne, les trois premières ses aînées, et pour frères, Philippe, Pierre et Nicolas.

Philippe confia l'éducation de son fils à un prêtre

1. Mairie d'Ecouen, *Registre de baptesmes commençant le 12 mai 1609 et finissant au 24 décembre 1634.*

des environs d'Ecouen. Il le plaça ensuite au collège des Bons-Enfants de la rue Saint-Victor, à Paris, dirigé par les prêtres de Vincent de Paul, puis, les études finies, il songea à l'établir dans le monde par un mariage.

Le choix d'un parti était fait; on allait même signer le contrat quand une question d'intérêt vint tout mettre en suspens. Cette mesure dilatoire éveilla, on ne sait comment, en l'esprit de Jean Le Vacher des doutes sur sa vocation. Avant de s'engager à nouveau, il voulut consulter son frère Philippe qui, lui, se destinait au sacerdoce et faisait son séminaire aux Bons-Enfants.

Philippe envoya son frère à saint Vincent de Paul.

Celui-ci écouta un instant le jeune homme et lui dit aussitôt : « Venez avec nous à Saint-Lazare, c'est là que Dieu vous veut. »

Pour qui ne connaîtrait pas à fond le caractère de Vincent de Paul, ce serait là une décision toute naturelle, ce saint, pourrait-on penser, prêchait pour son Institut des Prêtres de la Mission, que l'on appelait aussi Lazaristes, du nom de l'ancien prieuré de Saint-Lazare, au Faubourg Saint-Denis, où il avait installé le siège de sa Congrégation. Mais quand on sait la grande réserve que s'était imposée saint Vincent sur le choix de ses sujets, la loi qu'il s'était faite et qu'il avait faite à ses prêtres de n'en attirer aucun et sous aucun prétexte dans « sa petite Compagnie », on ne peut attribuer qu'à une inspiration divine l'abstention d'une observance qu'il poussait si loin que, pendant plus de vingt ans, il n'osa même pas prier le Père de famille d'envoyer des ouvriers à la vigne particulière de la Mission, « estimant, disait-il, que

la Congrégation étant son ouvrage, il fallait laisser à sa providence seule le soin de sa conservation et de son accroissement[1] ».

Il suffit, du reste, de rappeler avec quelle persistance il essaya de repousser de son Institut l'une de ses recrues les plus brillantes, René Alméras, jeune conseiller au Parlement, et qui devait un jour lui succéder à la tête de la Communauté. Pendant trois ans il lassa son impatience et ne l'admit qu'après avoir tout fait pour le décourager. De même pour nombre d'autres prêtres entrés dans sa Compagnie[2]. Comment donc expliquer, sans une intervention surnaturelle, que, à l'encontre d'une de ses pratiques les plus constantes, saint Vincent ait non seulement ouvert toutes grandes au jeune Le Vacher les portes de Saint-Lazare, mais qu'il lui ait demandé, qu'il l'ait pressé d'y entrer.

Il semble bien, d'ailleurs, que saint Vincent avait reçu de Dieu le discernement des vocations. En visite, un jour, chez la marquise du Vigean, une de ses Dames de charité, qui se trouvait malade, celle-ci, à son départ, chargea sa fille de le reconduire jusqu'à la porte. — « Mademoiselle, lui dit Vincent, vous n'êtes pas faite pour le monde. » La jeune fille sourit, se disant combien cet homme se méprenait, car, recherchée en ce moment par l'illustre Condé, elle rêvait du plus magnifique établissement. Elle retournait auprès de sa mère, mais se rappe-

1. Lettre à M. Blatiron, supérieur à Gênes, 12 novembre 1655. *Lettres de saint Vincent de Paul*, t. III, p. 208.

2. « Lorsque je me présentai à M. Vincent, dit l'un d'eux, Pierre Thieulin, il me parla de sa Congrégation en termes si désavantageux, qu'il semblait vouloir me détourner d'y entrer. » *Procès de béatification de saint Vincent de Paul*, *Summarium*, p. 334.

lant tout à coup que celui qui lui a ainsi parlé est un saint, elle revient vers lui et le supplie de ne pas demander à Dieu qu'elle soit religieuse. Et cependant cette jeune fille, qui plus tard racontera ce fait, devint une sainte carmélite.

Jean Le Vacher, lui, n'eut pas un instant d'hésitation. Il résolut de suivre aussitôt la route qu'on lui indiquait et il vint faire ses adieux à son frère Philippe. Celui-ci se sentit pressé d'imiter ce généreux exemple et les deux frères allèrent ensemble se mettre sous la conduite de saint Vincent de Paul.

C'était le 5 octobre 1643.

Leur noviciat fut fervent[1]. Comment, au reste, ces deux âmes de bonne volonté n'auraient-elles pas profité à l'école d'un tel saint.

Ceux qui ont entendu Vincent de Paul, soit aux retraites de Saint-Lazare, soit aux réunions ecclésiastiques des mardis, soit dans les assemblées des Dames ou des Filles de la Charité, témoignent tous, au procès de béatification, que ses discours, remplis de l'esprit de Dieu, répandaient ce même esprit dans les cœurs. « On s'en allait tout fervent, ajoute l'un d'eux, et tout désireux de mettre à exécution ses bonnes et salutaires instructions[2]. »

C'est ce que disaient aussi les Dames de la Charité qui, suspendues aux lèvres du saint, se comparaient aux disciples d'Emmaüs écoutant le Sauveur[3]. C'est ce que disait Tronson, supérieur de Saint-

1. *Vie manuscrite*, p. 2.
2. *Summarium*, p. 28. Voir surtout de la page 35 à la page 39.
3. Témoignages de la présidente de Lamoignon et de Marie-Louise de Gonzague, duchesse de Mantoue, plus tard reine de Pologne. *Vie de saint Vincent de Paul*, t. III, p. 45.

Sulpice[1]. C'est ce que disait le grand Bossuet, recueillant, « avide », les paroles de Vincent de Paul[2]. Mais les disciples du saint éprouvaient plus particulièrement ces heureuses impressions[3], et nous avons à ce sujet le témoignage explicite de Philippe Le Vacher.

Jean Bonnet, supérieur général, disait tenir de ce missionnaire que Vincent de Paul avait reçu de Dieu, à un haut degré, le don de communiquer à ses auditeurs les sentiments de ferveur dont il était lui-même animé. Ses paroles de feu enflammaient les cœurs d'amour de Dieu et de zèle pour le salut des âmes. Plusieurs étaient si transportés, au sortir de ses entretiens, qu'ils parcouraient les cloîtres, se disant les uns aux autres : « Notre cœur n'était-il pas ardent pendant qu'il nous parlait ? » Et ils demandaient, les uns, d'être envoyés à Alger ou à Madagascar, les autres, d'aller ensevelir les morts, comme ils le firent à Étampes ; d'autres souhaitaient trouver une occasion de souffrir le martyre ou de mourir en servant les pestiférés[4].

1. Déposition de Jean Babeur, *Summarium*, p. 36.

2. Lettre au pape Clément XI pour demander la béatification de Vincent de Paul, 1702. Bossuet ne dut pas seulement, en grande partie, à saint Vincent de Paul sa formation cléricale. Ce saint, réformateur de la chaire, inspira à l'illustre orateur le goût de cette noble et belle simplicité qui fait le charme de ses discours. *Bossuet*, par J. Calvet, agrégé des Lettres, p. 15 et suiv. — Voir aussi, à ce sujet, Maynard, *Saint Vincent de Paul, sa vie, son temps, ses œuvres, son influence*; Arthur Loth, *Saint Vincent de Paul et sa mission sociale*; J. Calvet, *Saint Vincent de Paul*.

3. « J'ai assisté à ses conférences, dit l'un d'eux, durant l'espace de quatorze mois ; chacun en était vivement touché et se sentait pressé de pratiquer la vertu. » Jean Babeur, *Summarium*, p. 36.

4. *Procès informatif pour la béatification de Vincent de Paul*, fol. 617 et *Summarium*, p. 98.

Nous savons que Philippe Le Vacher exprima dès lors le désir d'aller consoler les esclaves d'Alger[1]. Jean, son frère, formula évidemment un pareil souhait, puisqu'il fut envoyé tout jeune à Tunis. Alors aussi ce dernier dut concevoir le vœu, qu'il garda toujours en son âme et qui fut enfin exaucé, de donner sa vie pour Jésus-Christ.

Philippe aurait pu également trouver le martyre à Alger, comme le dira saint Vincent[2]; et s'il ne mourut pas au service des pestiférés, c'est que Dieu veilla sur lui d'une manière spéciale, car ses trois prédécesseurs dans cette mission, ainsi que son successeur, furent emportés par le fléau.

Jean, sur la fin de ses études théologiques, était tombé malade d'une sorte d'épuisement. On lui prescrivit des bains de rivière et on l'envoya à l'île Louvier[3], près de l'arsenal, où se prenaient ces sortes de bains. Un jour la Seine l'entraîna jusqu'au pont Marie, et quand on le retira des eaux on le crut mort. Des soins énergiques le rendirent à la vie.

Il fut ordonné prêtre en 1647, encore souffrant, et saint Vincent le destina aussitôt à la mission de Barbarie.

Il quittait Saint-Lazare, le 23 août, pour s'y rendre; le saint l'avait accompagné jusqu'à la porte : le Nonce du Pape arriva en ce moment[4]. —

1. *Propagande*, II Africa, vol. 248, fol. 151.

2. *Avis et conférences spirituelles de saint Vincent de Paul*, p. 171.

3. Aujourd'hui disparue par suite de la canalisation de la Seine. Elle devait son nom à Charles de Louvier, seigneur du Châtelet et de Nangis-en-Brie, qui en était propriétaire en 1497.

4. Nicolas Guido de Bagny, archevêque d'Athènes, Nonce à Paris du 25 juin 1643 à 1656.

« Monseigneur, lui dit saint Vincent, vous venez bien à propos pour donner votre bénédiction à ce bon prêtre que nous envoyons à Tunis. » — « Eh quoi! fit le Nonce étonné, un si jeune prêtre pour un pays où il faut les gens les plus expérimentés et les plus consommés en vertu? »

— « Monseigneur, reprit le saint, il a vocation pour cela. »

Jean Le Vacher retomba malade en arrivant à Marseille et M. Chrestien, le supérieur des Prêtres de la Mission de cette ville, écrivit à saint Vincent qu'il n'était pas en état de partir.

Voici la réponse du saint :

« Si M. Le Vacher est si faible qu'il ne puisse aller jusqu'au vaisseau, qu'on l'y porte, afin qu'il s'embarque dans l'état où il est. Et quand il aura fait vingt ou trente lieues, s'il ne peut résister à l'air de la mer, qu'on le jette dedans[1]. »

Saint Vincent adressait en même temps à Jean Le Vacher une lettre « fort douce, le priant de faire son possible pour partir[2] ». S'il avait écrit sur le ton qu'on vient de voir au supérieur de Marseille, c'est, sans doute, pour enlever à celui-ci toute hésitation, car le saint prévoyait l'avenir. De fait, après avoir parcouru une trentaine de lieues sur mer, Jean Le Vacher commença à se mieux porter et il arriva plein de santé à Tunis, le 22 novembre 1647.

Avant de poursuivre, il est nécessaire de faire connaître l'œuvre pour laquelle Jean Le Vacher est appelé en Barbarie : c'est celle des chrétiens

1. *Vie ms.*, p. 3.
2. *Id.*

captifs que saint Vincent avait fondée à Tunis deux ans auparavant.

Le saint aurait pu apprendre par les rapports de ceux de ces malheureux, qui de temps en temps rentraient dans leur patrie, et par les relations des religieux rédempteurs, combien étaient grandes les souffrances de l'esclavage, et cela eût suffi pour l'engager à chercher les moyens de les adoucir, lui qui sut trouver des remèdes à tous les maux. Mais saint Vincent connaissait par sa propre expérience toutes les amertumes de la captivité.

Le récit qu'il nous a laissé, dans une curieuse lettre, montre d'abord comment les chrétiens étaient réduits en esclavage[1].

Il revenait de Marseille à Narbonne par voie de mer. Le vent était propice, on se promettait une prompte traversée, quand on fit la rencontre de trois vaisseaux corsaires. Après un rude combat, il fallut se rendre; équipage et passagers furent conduits à Tunis.

Les villes de Barbarie, — on donnait alors ce nom à toute la côte africaine de la Méditerranée, de Tripoli à l'Océan, — ne vivaient que de piraterie. Leurs vaisseaux sillonnaient les mers, évitant les fortes escadres et se jetant sur les navires marchands. Ils se couvraient le plus souvent du pavillon d'une nation chrétienne et ne se révélaient que quand on ne pouvait plus leur échapper. Généralement ils mettaient en pièces le capitaine qui s'était défendu, — ainsi en fut-il pour celui du vaisseau que montait Vincent de Paul; — les autres

1. Lettre à M. de Commet, datée d'Avignon, le 14 juillet 1607. *Lettres*, t. I, p. 1.

captifs, dépouillés de leurs habits par la rapacité des pirates, étaient jetés à fond de cale, en attendant d'être vendus sur les marchés africains.

Les corsaires allaient aussi s'embusquer à l'abri des côtes et se jetaient sur toute embarcation, de sorte, comme le disait un orateur de Marseille, qu'aucune promenade en mer n'était sûre[1]. A la faveur de la nuit, ils se glissaient dans l'intérieur des terres, pillaient les fermes et les hameaux, et ramenaient à leurs galères, comme un troupeau, les habitants qui s'y trouvaient.

L'histoire de Vincent de Paul va encore nous faire connaître de quelle façon les esclaves étaient mis en vente, une fois à Tripoli, à Tunis, à Alger, à Tétouan ou à Salé, principaux centres de la piraterie.

« Ils nous baillèrent à chacun, dit le saint, une paire de braies, un hoqueton de lin et une bonnette, et nous promenèrent par la ville de Tunis. Nous ayant fait faire cinq ou six tours par la ville, la chaîne au col, ils nous ramenèrent au bateau, afin que les marchands vinssent voir qui pourrait manger et qui non, pour montrer que nos plaies n'étaient point mortelles. Ce fait, nous ramenèrent à la place où les marchands nous vinrent visiter tout de même que l'on fait à l'achat d'un cheval ou d'un bœuf, nous faisant ouvrir la bouche, pour visiter nos dents, palpant nos côtes, sondant nos plaies, et nous faisant cheminer le pas, trotter et courir, puis tenir des fardeaux, puis lutter, pour voir la force d'un chacun, et mille autres sortes de brutalités[2]. »

1. Mascaron, *Oraison funèbre du duc de Beaufort.*
2. Lettre à M. de Commet, *loc. cit.*

Il y avait quatre genres d'acquéreurs : l'État, les grands corsaires, les Tagarins et les simples particuliers.

A l'État revenait toujours une part des prises; il pouvait aussi acheter d'autres hommes pour le besoin de ses galères ou des travaux publics.

Ses esclaves étaient enfermés la nuit dans les bagnes. Le jour, on les occupait à de durs labeurs quand ils ne voguaient pas sur les galères.

Les grands corsaires ne se procuraient des esclaves que pour assurer le service de leurs vaisseaux. Dans l'intervalle d'une course à l'autre, ils les ramenaient dans des bagnes qui étaient leur propriété et les employaient à divers ouvrages.

Les Tagarins, maures chassés d'Espagne, étaient des maquignons d'hommes qui ne recherchaient que les esclaves dont ils pensaient pouvoir tirer une forte rançon. Ils s'insinuaient, le plus possible, dans l'esprit des captifs pour connaître leur rang social et leur état de fortune. S'ils n'y pouvaient parvenir, ils affirmaient, cependant, les savoir fort riches et ils fixaient leur rachat à une somme excessive. Ils les soumettaient dès lors à toute sorte de vexations et de tortures, jusqu'à ce que ces pauvres infortunés eussent composé avec eux.

Les particuliers achetaient des esclaves, soit aussi pour un motif de spéculation, soit pour le service de leur maison et la culture de leurs terres.

Leurs captifs avaient, en général, un sort plus doux, mais souvent encore ils trouvaient des patrons inhumains.

Lorsque ces maîtres avaient des possessions à la campagne, dans ces sortes de fermes, désignées à Tunis sous le nom de temats ou de maceries et à

Alger sous celui de jardins, ils mettaient leurs esclaves sous la surveillance de gardiens en général très cruels qui exigeaient d'eux un travail au-dessus de leurs forces.

C'est dans un de ces temats que saint Vincent, acheté par trois maîtres successifs, fut conduit en dernier lieu. S'il n'eût converti son patron et traversé avec lui la Méditerranée sur un frêle esquif, il serait mort dans ces solitudes et jamais on n'aurait su ce qu'était devenu ce jeune prêtre.

Outre les misères ordinaires de l'esclavage, éloignement de la patrie, et ces excessives fatigues dont nous aurons à parler, il y avait pour les chrétiens le danger de l'apostasie. Plusieurs, se laissant effrayer par la perspective de n'être jamais délivrés, se déclaraient musulmans pour échapper aux maux de la captivité. D'autres, comme cela arriva à saint Vincent de Paul, étaient sollicités par leurs maîtres à changer de religion. « Il m'aimait fort, dit-il de l'un d'eux, et se plaisait fort de me discourir de l'alchimie et plus de sa loi, à laquelle il faisait tous ses efforts pour m'attirer, me promettant force richesses et tout son savoir[1]. »

Les patronnes constituaient aussi un grand péril pour la foi des captifs. Elles se défaisaient de leur mari par le poison et offraient leur main et tout leur avoir à l'esclave de leur choix, à condition pour celui-ci d'embrasser l'islamisme.

Lorsque Vincent de Paul eut échappé à l'esclavage, il se souvint de ses anciens compagnons d'infortune et seconda tout d'abord l'œuvre des religieux rédempteurs. Mais les Pères de la Sainte-

1. *Lettres, loc. cit.*

Trinité et ceux de Notre-Dame de la Merci, qui faisaient dans les villes barbaresques des rachats, au reste assez espacés l'un de l'autre, ne pouvaient libérer chaque fois qu'un nombre restreint de captifs, et ceux qu'ils laissaient dans les fers s'abandonnaient à un profond désespoir. D'ailleurs, le rachat des esclaves était pour les corsaires comme une prime et un encouragement à de nouvelles captures et les bagnes se trouvaient toujours pleins.

Vincent qui, comme le rapportent des témoins, « soupirait de compassion sur les besoins de ces malheureux »[1], et « aurait voulu repasser la mer pour aller lui-même les délivrer »[2], songea, du moins, lorsqu'il se vit à la tête d'une société de missionnaires, à établir ses prêtres parmi les captifs, pour les consoler, les encourager et rendre à la liberté ceux qui paraîtraient le plus dignes de pitié. Mais les Barbaresques ne souffraient les prêtres, dans leurs villes, qu'à l'état d'esclaves.

On avait inséré, cependant, dans les traités avec les sultans de Constantinople, que l'ambassadeur de France, et les consuls dans les Échelles du Levant, pourraient avoir leur aumônier particulier.

Saint Vincent essaya d'envoyer ses prêtres en Barbarie à la faveur de cette clause, car les États de Tripoli, de Tunis et d'Alger étaient sous la domination de la Porte.

Il députa au consul de Tunis, Lange de Martin, un de ses missionnaires, François du Festel, muni pour lui de deux lettres de recommandation, l'une du roi, l'autre du secrétaire d'État des Affaires

1. *Procès de béatification de saint Vincent. Summarium*, p. 178.
2. *Procès informatif*, second volume, fol. 1399.

étrangères [1], et d'une troisième que Louis XIV adressait au Dey, gouverneur du pays au nom du Sultan [2].

Le voyage de du Festel eut un plein succès. Le Consul acceptait un missionnaire en qualité de chapelain. Julien Guérin fut désigné pour ce poste. Il emmenait, pour son service, le frère coadjuteur François Francillon, car, quoique logé au consulat, il devait fournir à sa subsistance.

1. De Loménie, comte de Brienne.

2. *Bibliothèque nationale*, *Mss.*, *Collection Clairambault*, t. 394. fol. 297.

CHAPITRE II

JULIEN GUÉRIN ET JEAN LE VACHER A TUNIS. — LEUR MINISTÈRE AUPRÈS DES ESCLAVES. — MORT DE GUÉRIN ET DU CONSUL DE FRANCE. — JEAN LE VACHER CHARGÉ DU CONSULAT.

Julien Guérin, à qui saint Vincent confiait la mission de Tunis, possédait une ardeur sans égale et une force de persuasion qui touchait les cœurs.

Il avait été soldat, et « Dieu, dit-il, lui fit toujours la grâce de s'opposer au mal ».

Lorsqu'il fut prêtre, son frère, qui était curé, lui céda son bénéfice pour entrer dans la Congrégation de la Mission. Trois mois plus tard Julien venait le rejoindre à Saint-Lazare, après avoir donné aux pauvres le prix de tous ses biens.

Il fut d'abord employé en Lorraine, puis dans les missions du diocèse de Saintes, et l'évêque de cette ville déclarait qu'il serait difficile de trouver un homme aussi apostolique.

Il désirait aller au secours des esclaves de Barbarie, tout en se réputant indigne d'une telle faveur. Ses vœux furent enfin réalisés. Il arriva à Tunis le 22 novembre 1645.

Guérin commença son ministère en visitant, le

soir, à leur retour du travail, les esclaves des bagnes. Il y avait dans chacun d'eux une chapelle, habituellement desservie par un prêtre captif. Il lui fut facile de s'introduire à son tour auprès de ces malheureux. Il les consolait, leur parlait de la patrie, les maintenait dans la foi et leur distribuait des aumônes.

Quelque temps après il écrivait à saint Vincent combien ces esclaves bénissaient leurs bienfaiteurs [1].

Le missionnaire allait aussi les encourager au milieu de leurs travaux. La lettre suivante, adressée encore à saint Vincent, fait savoir ce qu'ils avaient à y souffrir.

« On les fait travailler tous les jours, dit Guérin, à scier le marbre, exposés aux ardeurs du soleil, qui sont telles que je ne les puis mieux comparer qu'à une fournaise ardente. C'est une chose étonnante de voir le travail et la chaleur excessive qu'ils endurent, qui serait capable de faire mourir des chevaux, et néanmoins ces chrétiens ne laissent pas de subsister, ne perdant que la peau qu'ils donnent en proie à ces ardeurs dévorantes : on leur voit tirer la langue comme feraient les pauvres chiens, à cause du chaud insupportable dans lequel il leur faut respirer. Le jour d'hier, un pauvre esclave fort âgé, se trouvant accablé de mal et n'en pouvant presque plus, demanda congé de se retirer ; mais il n'eut d'autre réponse sinon, qu'encore qu'il dût crever sur la pierre, il fallait qu'il travaillât. Je vous laisse à penser combien ces cruautés me touchent sensiblement et me donnent de l'affliction.

« La compassion que je porte à ces pauvres affligés me contraint de leur distribuer une partie des

1. *Vie de saint Vincent de Paul*, t. II, p. 158.

petits rafraîchissements que je leur donnerais s'ils étaient malades [1]. »

Le missionnaire, dans cette lettre, parle des souffrances encore plus grandes qu'enduraient les esclaves dans leurs courses sur mer. Les pirates, pour exercer leurs rapines, se servaient principalement de galères, navires peu élevés et très rapides, mis en mouvement par un double rang de rames, vingt ordinairement de chaque côté. Les rameurs étaient toujours des esclaves, cinq à chaque rame.

Au milieu de la galère, dans le sens de la longueur, se trouvait un espace libre, parcouru constamment par le comité ou surveillant des rameurs, qui, un fouet à la main, frappait, sans merci, celui qui paraissait faiblir, surtout quand il s'agissait de fondre sur une proie ou d'éviter un navire de guerre. Parfois, alors, pour effrayer les autres, on coupait le nez ou une oreille à un esclave, ou bien on l'abattait d'un coup de hache et on le jetait à la mer.

Ajoutons que ces esclaves étaient serrés l'un contre l'autre, vêtus seulement d'une chemise et d'un caleçon. Ils ne recevaient pour nourriture que quelques biscuits, souvent gâtés, ou une poignée de riz, et ils étaient exposés à manquer d'eau douce, car les Turcs, pour ne pas charger leurs galères, prenaient le moins possible de provisions.

Aussi, en revenant d'une course, la plupart des esclaves se trouvaient épuisés et ressemblaient à des squelettes.

« Nous attendons, écrivait Guérin, une grande quantité de malades au retour des galères [2] »

1. *Loc cit.*, t. II, p. 153.
2. *Loc. cit.*, même lettre.

C'est pour échapper au travail des rames que bien des esclaves se déclaraient musulmans.

Un diacre, religieux de l'ordre des Minimes, avait eu ce malheur, lors d'un voyage que faisaient les galères dans le Levant. Guérin le fit revenir aux sentiments chrétiens, reçut son abjuration devant les esclaves, et lui imposa une pénitence publique. Puis, écrivant au cardinal préfet de la Propagande, il le pria de faire racheter ce religieux par son supérieur général, afin de le délivrer des misères et des dangers de l'esclavage[1].

Le missionnaire s'appliquait à réconforter ces pauvres captifs, soit avant leur départ pour une course, soit à leur retour.

« On me donna avis, le jour de Pâques, écrit-il à saint Vincent, qu'une galère d'Alger était arrivée à Bizerte. Aussitôt je partis pour aller visiter les pauvres chrétiens qui étaient enchaînés. J'en trouvai environ trois cents, et le capitaine me permit de leur faire une petite mission de dix jours. J'avais pris avec moi un prêtre qui m'aida à catéchiser et à confesser ces pauvres gens, qui firent tous leur devoir, à la réserve de quelques grecs schismatiques. O grand Dieu! quelle consolation de voir la dévotion de ces pauvres captifs, dont la plupart n'avaient pu se confesser depuis longtemps; il y en avait qui ne s'étaient point approchés de ce sacrement depuis huit et dix ans, et d'autres même depuis vingt ans. Je les faisais, tous les jours, déchaîner et sortir de la galère pour venir en terre recevoir la sainte communion dans une maison par-

1. Lettre du 8 novembre 1647. *Propagande*, vol. 65, fol. 196.

ticulière où je célébrais la sainte messe, et après que la mission fut achevée, je les régalai et leur donnai pour cinquante-trois écus de vivres.

« J'étais logé dans la maison d'un Turc, qui me nourrit pendant le temps que dura la mission. Néanmoins il ne voulut jamais prendre aucun argent de moi, disant qu'il fallait faire la charité à ceux qui la faisaient aux autres, ce qui est une action bien digne de remarque en la personne d'un infidèle. Ce qui vous étonnera encore davantage, c'est que presque tous les Turcs de ce lieu-là furent tellement touchés et édifiés de cette mission, que plusieurs d'entre eux me venaient baiser le visage et les mains, et je ne doute pas que votre cher cœur ne se fût pâmé de joie en voyant cela. »

Mais Bizerte, où était le port des galères, se trouve à 65 kilomètres de Tunis. Il n'y avait pour s'y rendre que des chemins difficiles et on s'exposait à de fâcheuses rencontres, si on y allait sans escorte. De fait, dans ce voyage, Guérin fut arrêté par des arabes qui le chargèrent de coups. « L'un d'eux, dit-il, m'ayant pris à la gorge, me serra si fort que je croyais qu'il m'allait étrangler ; je me tenais pour mort ; mais, comme je ne suis qu'un misérable pécheur, Notre-Seigneur ne me trouva pas digne de mourir pour son service[1]. »

Le missionnaire veillait également sur les esclaves des particuliers. Il en racheta plusieurs, principalement des femmes et des enfants qui, pressés par leurs maîtres, étaient, plus que les autres, exposés à perdre la foi[2].

1. *Vie de saint Vincent de Paul*, t. II, p. 167.

2. Voir deux extraits de lettres adressées à saint Vincent en 1646 et 1647. *Loc. cit.*, p. 178.

Citons un seul exemple, celui d'un garçon de treize ans, qu'on voulait forcer à se faire musulman. Il avait pour cela reçu plus de mille coups de bâton; il est condamné à en subir encore deux cents. Son corps est tout déchiré ; c'est la mort ou l'apostasie.

« J'allai promptement, écrit Guérin, trouver son patron ; je me jetai trois ou quatre fois à genoux devant lui, les mains jointes, pour le lui demander. Il me le donna pour deux cents piastres, et n'en ayant point, j'empruntai cent écus à intérêt, et un marchand donna le reste[1]. »

Le missionnaire avait converti un jeune anglais de onze ans, dont le maître, à force de coups, voulait aussi faire un renégat. Ce généreux enfant disait à ce bourreau, pendant qu'il le frappait : « Coupe-moi la tête si tu veux, car je suis chrétien et ne serai jamais autre. »

« Il m'a plusieurs fois protesté, écrivait Guérin, qu'il est résolu de se laisser assommer de coups et de mourir, plutôt que de renoncer à Jésus-Christ. Toute sa vie est admirable en un âge si tendre; je puis dire, en vérité, que c'est un petit temple où repose le Saint-Esprit. »

Cet enfant puisait cette force dans la réception fréquente de la sainte Eucharistie.

Il aurait fallu deux cents piastres pour le racheter; elles faisaient défaut au missionnaire[2].

D'autres esclaves subirent réellement le martyre plutôt que d'offenser Dieu. Un jeune français se laissa empaler. Il se montra si intrépide dans ce

1. *Id.*, p. 180.
2. *Id.*, p. 171.

tourment, que les bourreaux « ne l'exécutèrent qu'en tremblant comme la feuille »[1].

Un autre, un portugais de dix-neuf ans, du nom d'Antonin de la Paix, vit se renouveler en sa personne, dans la maison de son maître, l'histoire de l'ancien Joseph dans celle de Putiphar. Vainement sollicité au mal, puis faussement accusé, il fut dénoncé au Dey et jeté en prison.

Guérin voulut essayer, ce qui paraissait impossible, de pénétrer jusqu'à lui. Il se présente devant une première porte gardée par des soldats aux regards farouches, mais à peine a-t il dit son nom qu'on le laisse passer. Le geôlier lui en ouvre également une seconde et il arrive à une profonde et ténébreuse fosse où se trouve Antonin. Celui-ci pensa qu'on venait le prendre pour le conduire au supplice, aussi quelle ne fut pas sa joie quand il reconnut la voix du missionnaire. Guérin baisa ses chaînes en disant : « Courage, mon fils, heureuse la mère qui vous a donné le jour et vous a si bien appris à combattre les ennemis de notre salut ! Plus heureux encore vous-même d'avoir été trouvé digne de souffrir pour le nom de Jésus-Christ et sa sainte loi ! Il est votre rédempteur, il vous a affranchi, son sang adorable a été le prix de votre rançon. Puisse votre générosité persévérer jusqu'à la fin ! »

Puis le missionnaire entendit la confession du martyr et lui donna la sainte communion.

Trois jours après il se trouvait de nouveau auprès de lui, lorsque les bourreaux se présentèrent. Il lui fut permis d'accompagner le condamné, ce qui, jus-

1. *Notices sur les Prêtres, Clercs et Frères de la Congrégation de la Mission*, 1re série, tome III, p. 71.

que-là, n'avait été accordé à aucun prêtre. Le jeune homme subit la mort avec courage, disant seulement : « O mon Dieu, je suis chrétien, mais je meurs innocent. »

Son maître, vivement frappé de ces paroles, resta convaincu que l'accusation portée contre l'esclave était fausse. Il regretta amèrement d'y avoir ajouté foi, et, rentré chez lui, il fit étrangler sa femme.

Julien Guérin se mit à invoquer le saint martyr dans les difficultés de son ministère. « Je l'ai aimé sur la terre, disait-il; il m'a aimé, pourrait-il cesser de m'aimer dans le ciel[1] ? »

Antonin de la Paix fut plus tard déclaré Vénérable, à la suite de miracles obtenus par son intercession[2].

Le missionnaire ramena à la foi des hérétiques, des renégats et convertit même des Turcs. De ce nombre fut un des fils du Dey régnant, dont nous raconterons l'histoire dans la Vie plus détaillée de Jean Le Vacher.

Ce jeune prince s'était enfui en Sicile. Le missionnaire, craignant d'être accusé de complicité, resta un mois enfermé dans sa chambre. Il s'attendait à tout moment à être conduit au bûcher. Le Dey le fit enfin appeler, l'interrogea, et fut satisfait de ses réponses. Il lui donna pour le roi de France une lettre « que j'ai ici, écrivait saint Vincent, et nous ne trouvons personne qui la sache interpréter »[3]. Le Dey devait prier Louis XIV d'user de son influence pour lui faire rendre son fils. Il le

1. *Notices*, *loc. cit.*, p. 67 et suiv.
2. *Mémoires de la Congrégation de la Mission*, t. II, p. 24.
3. Lettre de saint Vincent à M. Portail, à Richelieu, 25 juillet 1646. *Lettres*, t. I, p. 54.

remerciait, en même temps, de lui avoir envoyé, en M. Guérin, un homme si probe et si digne de sa confiance[1]. Celui-ci, surchargé de travail, profita de cette circonstance pour demander l'autorisation de faire venir un autre prêtre.

« Deux ou trois si tu veux, répondit le Dey, car je sais que tu ne fais de mal à personne et qu'au contraire tu fais du bien à tout le monde[2]. »

Le missionnaire fit part de ces paroles à saint Vincent qui envoya à son aide le jeune prêtre dont nous allons poursuivre l'histoire.

Jean Le Vacher accompagna d'abord Julien Guérin dans les bagnes et sur les chantiers où travaillaient les esclaves et, presque aussitôt, il dut le remplacer entièrement, car, quinze jours après son arrivée, Guérin tombait malade et restait assez faible durant quelques mois.

Le jeune missionnaire succomba à son tour à la fatigue. Il se remit, toutefois, et cet extrait d'une lettre de Guérin montre combien il avait déjà conquis l'estime de tous.

Faisant connaître à saint Vincent la maladie et la guérison de Jean Le Vacher, il ajoute :

« Il m'est impossible de vous exprimer combien grands ont été les gémissements et les pleurs des pauvres esclaves, de tous les marchands et de M. le Consul, et combien de consolations nous recevons de leur part. Les Turcs même nous viennent visiter dans notre affliction, et les plus grands de la ville de Tunis m'ont envoyé offrir secours et service. Enfin, Monsieur, je vois évidemment qu'il

1. *Notices, loc. cit.*, p. 75.
2. *Notices, loc cit.*, p. 74.

fait bon servir fidèlement Dieu, puisque dans la tribulation il suscite ses ennemis même pour secourir et assister ses pauvres serviteurs. Nous sommes affligés de la guerre, de la peste et de la famine, même excessivement, et avec cela nous sommes sans argent; mais pour ce qui regarde notre courage, il est très bon. Dieu merci, nous ne craignons non plus la peste que s'il n'y en avait point. La joie que nous avons, notre frère et moi, de la santé de notre bon M. Le Vacher, nous a rendus forts comme les lions de nos montagnes[1]. »

Dieu continuait à bénir les labeurs de ces intrépides missionnaires, ainsi que l'indique la lettre suivante adressée à saint Vincent :

« Nous avons en ce pays une grande moisson, qui s'est encore accrue à l'occasion de la peste; car, outre les Turcs convertis à notre foi et que nous tenons cachés, il y en a beaucoup d'autres qui ont ouvert les yeux à l'heure de la mort, pour reconnaître et embrasser la vérité de notre sainte religion. Nous avons eu particulièrement trois renégats, qui, après la réception des sacrements, sont allés

1. *Vie de saint Vincent de Paul*, t. II, p. 123. D'après Abelly, cette lettre serait du mois de mai 1648 et se rapporterait, dans ce cas, à la maladie dont nous allons parler. Sa teneur nous fait, cependant, ranger à l'avis de l'auteur des *Mémoires de la Congrégation de la Mission*, t. II, p. 123, et de celui des *Notices*, t. III, p. 613, qui supposent une première maladie de Jean Le Vacher. On en verra plus loin la raison. D'ailleurs, le mot « santé », qui est ici employé, dénote l'état d'une personne assez bien portante, tandis que dans la maladie dont il va être question, Jean Le Vacher ne revint à la vie que lentement. Il était même « comme réduit à l'agonie » lorsque Julien Guérin tomba lui-même malade, et il se trouvait encore très faible le jour de sa mort. (Lettre de Jean Le Vacher à M. Alméras, du 22 juin 1648. *Propagande*, vol. 65, f. 128.)

au ciel. Il y en eut un, ces jours passés, qui, après avoir reçu l'absolution de son apostasie, était à l'heure de la mort entouré de Turcs. Ceux-ci le pressaient de proférer quelques blasphèmes, comme ils ont accoutumé de faire en une telle occasion; mais il n'y voulut jamais consentir, et, tenant toujours les yeux vers le ciel et un crucifix sur sa poitrine, il mourut dans les sentiments d'une véritable pénitence.

« Sa femme, qui avait, aussi bien que lui, renié la foi chrétienne, et qui était religieuse professe, a reçu pareillement l'absolution de sa double apostasie, y ayant apporté de son côté toutes les bonnes dispositions que nous avons pu désirer. Elle demeure à présent retirée dans sa maison sans en sortir, et nous lui avons ordonné deux heures d'oraison mentale chaque jour et quelques pénitences corporelles, outre celles de sa règle ; mais elle en fait beaucoup plus par son propre mouvement, étant si fortement touchée du regret de ses fautes, qu'elle irait s'exposer au martyre pour les expier, si elle n'était point chargée de deux petits enfants que nous avons baptisés et qu'elle élève dans la piété, comme doit faire une mère vraiment chrétienne.

« Il est mort encore un autre renégat près du lieu de notre demeure, lequel a fini sa vie dans les sentiments d'un vrai chrétien pénitent. J'attends de jour à autre quelques Turcs pour les baptiser ; ils sont fort instruits et grandement fervents en notre religion. Souvent ils sont venus me trouver la nuit et en secret. Il y en a un, entre autres, qui est de condition assez considérable en ce pays[1]. »

1. *Vie de saint Vincent de Paul*, t. II, p. 172.

Dans cette lettre et la précédente, il est question de la peste qui régnait à Tunis depuis quelques mois et avait amené la mort du Dey. Les missionnaires ne la craignaient pas, ont-ils dit; mais, étant constamment en rapport avec les esclaves malades, ils devaient presque nécessairement eux aussi être atteints par le fléau.

Jean Le Vacher fut frappé le premier. Pour ne pas exposer le consul et les siens à la contagion, il demanda à se retirer en un hôpital des esclaves, « afin d'avoir, dit-il, le bonheur de mourir avec eux ». On donnait ce nom d'hôpital à une salle séparée qui se trouvait dans quelques bagnes et où l'on plaçait les captifs malades, surtout en temps d'épidémie.

Le consul et les marchands ne voulurent point le permettre, et l'un de ceux-ci céda sa maison où l'on porta le missionnaire[1].

La maladie s'était déclarée le 27 avril de l'année 1648[2]. Elle fit de tels progrès qu'elle parut bientôt avoir achevé son œuvre. Jean Le Vacher ne donnait plus signe de vie et depuis plusieurs heures on venait, selon l'usage, prier auprès de son corps et lui jeter de l'eau bénite. Le convoi funèbre était prêt. Guérin laissa au frère Francillon le soin de placer son confrère dans le cercueil, pendant que lui-même donnait avis à saint Vincent de cette triste nouvelle.

Mais les esclaves priaient. Ils ne pouvaient croire que le missionnaire, qui leur avait déjà fait tant de bien, leur fût si tôt ravi. Ils demandaient une

1. *Vie ms.*, p. 6.
2. *Id.*

résurrection. Leurs vœux allaient être exaucés[1].

Le frère Francillon, de son côté, ne se résignait pas à se séparer du jeune prêtre. Il touchait son corps de toutes parts, il plaçait un miroir devant sa bouche... C'était bien l'insensibilité et le froid de la mort. Toutefois, un sentiment le pousse à desserrer avec le manche d'une cuillère en argent les dents du missionnaire. Il verse un peu de bouillon dans sa bouche et voilà qu'il aperçoit un léger mouvement des lèvres. Il va vite annoncer aux prêtres et aux marchands, déjà réunis devant la porte pour la cérémonie de la sépulture, que le missionnaire est vivant. Tous de se récrier; on ne peut croire à ce miracle. On entre : le frère fait de nouveau prendre un peu de liquide au malade et le même mouvement se produit. On fit dire aussitôt aux fossoyeurs qui creusaient la tombe au cimetière de cesser leur travail[2].

La joie des marchands et des esclaves fut extrême, mais elle allait être bien tempérée par de nouvelles peines. Deux boutons de peste se déclarent sur le frère Francillon, et Julien Guérin est attaqué du même mal.

Les trois missionnaires gisent sur un lit de douleur dans la même demeure, et les esclaves terrifiés n'osent les approcher. Le frère Francillon se lève. « Dieu fera de moi, dit-il, ce qui lui plaira, mais il faut qu'en l'état où sont mes deux Pères, je leur fasse le bien que je pourrai. » Il va de l'un

1. Jean Le Vacher dit, de fait, « qu'il plut à Dieu, à l'instance des prières des pauvres esclaves, de lui rendre la vie ». Rapport à un officier du roi. *Vie ms.*, p. 6.

2. Lettre de Jean Le Vacher à M. Alméras, supérieur de la maison de Rome. *Propagande, loc. cit.*

à l'autre, leur prodiguant ses soins; il sort en ville pour se procurer remèdes et aliments et Dieu récompense sa charité en guérissant, l'un après l'autre, ses deux boutons de peste[1]. Jean Le Vacher continue à mieux aller, mais rien ne peut enrayer la maladie de Guérin qui meurt le 25 mai.

« Je n'ai pu le voir qu'une fois, un peu avant qu'il expire, écrivait un mois plus tard Jean Le Vacher. On me porta auprès de lui l'espace seulement d'un demi-quart d'heure, tant j'étais faible. Ceux qui l'ont assisté disent qu'on ne peut avoir ni plus de patience, ni plus de résignation. Quant à sa vie, je puis assurer qu'il semblait ne l'avoir reçue que pour secourir les esclaves et tous ne l'appelaient que l'homme de Dieu[2]. »

Ce fut au tour du missionnaire survivant de faire connaître à saint Vincent la mort de son confrère. Jean Le Vacher fit écrire la lettre, ne pouvant que la signer assez mal.

Quelle ne fut pas l'anxiété du supérieur général en recevant à peu de distance la lettre de Julien Guérin annonçant le trépas de Jean Le Vacher[3], et celle de celui-ci faisant savoir la mort de Guérin. Encore à peine reconnaissait-il la signature de la

1. Lettre de saint Vincent à M. Gautier, prêtre de la Mission, à Richelieu, juillet 1648. *Lettres*, t. II, p. 105.
2. Lettre à M. Alméras, *loc. cit.*
3. C'est ce que porte la *Vie manuscrite*, p. 4. Saint Vincent, dans la lettre à M. Gautier, donne une version un peu différente : « Nous attendions, dit-il, la nouvelle de la mort du sieur Le Vacher, lorsque lui-même nous manda celle de M. Guérin. » Le saint n'aurait point parlé ainsi, il ne se serait pas trouvé dans la peine dont il est question dans la *Vie manuscrite,* si Julien Guérin avait écrit alors la lettre que nous avons donnée à la page 22, annonçant la guérison de Jean Le Vacher.

seconde lettre[1]. Jean Le Vacher lui confirma peu après le décès de Julien Guérin et saint Vincent fit de ce missionnaire le plus touchant des éloges[2].

Un mois après, alors qu'il entrait à peine en convalescence, les plaies des jambes où avait surgi la peste n'étant point encore fermées, Jean Le Vacher apprit qu'on équipait deux galères pour une course. Il se rendit à Bizerte pour encourager les rameurs et les disposer à recevoir les sacrements.

« Ces deux galères partirent hier, écrivait le missionnaire à saint Vincent; il s'y trouve plus de cinq cents esclaves chrétiens, qui tous, par la grâce de Dieu, se sont mis en bon état. Oh! combien cette journée leur fut douloureuse, et combien de bastonnades furent déchargées sur leur pauvre corps par les infâmes renégats, qui font la charge de comites!

« Le jour que ces pauvres gens communièrent et qu'ils furent ensuite ramenés sur les galères, je leur fis un petit festin, leur faisant distribuer deux bœufs et cinq cents et tant de pains; et de plus je fis donner à chaque galère un quintal de biscuit blanc, pour être départi à ceux d'entre eux qui tomberaient malades durant le voyage. »

Le missionnaire profita de cette occasion pour donner ses soins aux autres captifs qui se trouvaient dans les bagnes de Bizerte.

« J'allai, dit-il, visiter les esclaves de Sidi Regeppe. Je les trouvai sans chaînes, en quoi je reconnus que leur patron m'avait tenu parole, parce que la dernière fois que je le vis, il m'avait promis

1. *Vie ms.*, p. 4.
2. Lettre à M. Gautier, *loc. cit.*

de les décharger de ces fers insupportables. Je trouvai parmi eux six jeunes garçons âgés de seize à dix-huit ans. Depuis quatre ou cinq ans qu'ils étaient esclaves, ils n'avaient pu obtenir la permission de sortir du logis ; ils avaient par conséquent toujours été dans l'impossibilité de se confesser et communier, comme les autres avaient fait. Je les disposai à l'un et à l'autre, et les ayant ouïs en confession, je les avertis de préparer leurs pauvres étables le plus décemment qu'ils pourraient et que j'irais le lendemain matin leur porter le Très Saint Sacrement en la manière que je le porte aux malades. Et en effet, après avoir célébré la sainte messe dans le bagne de l'Annonciade, je m'en allai trouver ces pauvres esclaves avec ce divin dépôt, suivi de tous les chrétiens que je rencontrai dans les rues de Bizerte. O Dieu ! avec quelle dévotion et tendresse ces pauvres jeunes enfants reçurent-ils cette sainte visite ! Les larmes que la joie et la consolation tirèrent de leurs yeux forcèrent l'assistance de pleurer aussi, non tant de leurs misères que du sentiment qu'ils avaient de leur bonheur.

« J'en confessai et communiai un septième, qui, depuis le jour précédent, était tombé malade ; ensuite lui ayant donné l'extrême-onction, il mourut bientôt après ; et il me fallut employer le reste du temps au service et à l'assistance des malades des bagnes[1]. »

Jean Le Vacher dut interrompre ces travaux, car Lange de Martin lui envoya dire par son drogman qu'étant atteint de la peste, il désirait sa présence.

Le consul déclara au missionnaire, à son arrivée

1. *Vie de saint Vincent de Paul*, t. II, p. 16[illegible].

à Tunis, que, dans le cas où Dieu disposerait de lui, il l'avait choisi pour exercer sa charge, en attendant que le roi désignât un autre titulaire.

Jean Le Vacher se défendit d'accepter cet emploi, quelque instance que fît Martin, disant qu'il se devait tout entier à son ministère spirituel, et il pria le consul de nommer un des marchands. Ce dernier fit venir les négociants et leur présenta, pour lui succéder, son chancelier, Jean Ambrozin, leur demandant d'en signer l'acte qui était déjà dressé.

Au lieu de signer, les marchands se retirèrent et le lendemain ils se rendirent chez le Dey. Ils lui représentèrent que le consul, en danger de mort, laissait sa charge à un homme qu'ils jugeaient incapable de la bien remplir. Ils le priaient, dans l'intérêt du commerce et de la paix, d'obliger le missionnaire à exercer ces fonctions.

Le Dey envoya un chaouch [1] prendre Jean Le Vacher. Il lui ordonna, en présence des marchands, de régir le consulat et lui en fit remettre les sceaux.

Lange de Martin mourut sur la fin du mois de juillet, et le jeune prêtre se trouva en même temps missionnaire et consul.

En cette double qualité, il se rendit, à quelque temps de là, à La Goulette, le port de Tunis, à trois lieues de cette ville, où était arrivée une barque chargée d'esclaves.

Comme missionnaire, il venait consoler et secourir ces malheureux.

Comme consul, il devait s'assurer qu'il n'y avait parmi eux aucun français pris contre la teneur des traités.

1. Chaouch, huissier, agent de police.

Le Dey, à son retour, le fit incarcérer, sous prétexte qu'il était sorti de la ville sans permission. Il craignait sans doute de la part du missionnaire des réclamations ; mais aussitôt il tomba lui-même malade et devint enflé par tout le corps.

Ses familiers prirent la liberté de lui dire, quelques jours après, que cette maladie était certainement une punition de Dieu, à cause de la détention du marabout chrétien, un homme si saint et si bienfaisant. Le Dey fit délivrer le prisonnier et il se sentit de suite soulagé. Le lendemain il avait recouvré la santé.

Il envoya, comme réparation, un riche présent au missionnaire, mais celui-ci s'excusa de ne pouvoir l'accepter, ce que le Dey admira fort. Il le fit venir pour lui dire qu'il pourrait, dorénavant, aller où bon lui semblerait sans en demander la permission, que même, s'il en avait besoin, il lui donnerait des janissaires pour lui servir d'escorte, voulant qu'à l'avenir ils vécussent en bons amis[1].

De fait, dans un voyage qui présentait des dangers, le Dey fit accompagner le prêtre par un de ses officiers.

De plus en plus, au reste, il était plein d'estime pour sa vertu. L'ayant un jour rencontré dans les rues de Tunis, il dit à ceux de sa suite : « Voilà un véritable Papas[2]. »

Aussi, tant qu'il fut au pouvoir, ce Dey ne voulut d'autre consul que le missionnaire.

1. *Vie ms.*, p. 9. Ce Dey était Hadji Mahammed Laz, qui avait succédé à Ahmed Khodja en 1647.

2. Un véritable prêtre. *Vie de saint Vincent de Paul*, t. II, p. 149.

CHAPITRE III

LE VICAIRE APOSTOLIQUE. — ORGANISATION DU CULTE. TRAVAUX ET SUCCÈS SPIRITUELS.

Jean Le Vacher s'adonna désormais à ses diverses fonctions en toute liberté.

Suivons d'abord le prêtre.

Il avait été nommé missionnaire apostolique par décret de la Sacrée Congrégation de la Propagande du 22 juin 1648. Il tenait jusque-là ses pouvoirs de Julien Guérin. Il reçut de plus, le 27 septembre 1650, le titre de vicaire général de l'archevêque de Carthage[1], puis, le 17 décembre de la même année, il fut élevé à la dignité de Vicaire apostolique[2].

Sans avoir le caractère épiscopal, il pouvait du moins consacrer les calices et les pierres d'autel et il demanda la faculté d'administrer le sacrement de confirmation.

La juridiction de l'archevêque de Carthage s'étendait à toute la Barbarie. Le 9 décembre 1652 la Propagande plaça, de fait, sous l'autorité du mission-

1. L'archevêché de Carthage était maintenu, mais le titulaire ne résidait pas dans le pays.

2. *Propagande*. II Africa, vol. 248, f° 189, et vol. 254, f° 147.

naire les régions dépendant de ce diocèse et en particulier le territoire de Tripoli[1].

Julien Guérin était allé consoler les esclaves de cette dernière ville. Jean Le Vacher écrit, le 6 mai 1654, qu'il eût souhaité lui aussi pouvoir visiter cette Église. « Mais, dit-il, notre pauvreté et les nécessités de la nôtre, notamment à la campagne, ne le me permettent pas[2]. » En l'absence de missionnaires envoyés directement par la Propagande, il communiquait ses pouvoirs aux prêtres esclaves qui se trouvaient en ces contrées[3].

Jean Le Vacher s'occupa en premier lieu de l'organisation du culte dans les bagnes de Tunis.

Il y en avait, en ce moment, quatorze, formant comme autant de paroisses, et contenant chacun de trois à quatre cents esclaves.

Ces bagnes étaient construits sur un même plan. On entrait d'abord dans une cour carrée, entourée sur trois côtés de bâtiments qui comprenaient, au rez-de-chaussée, la taverne, les magasins, diverses salles. En Barbarie, on ne pouvait vendre du vin que dans les bagnes. A l'étage étaient disposées des chambres pour les prêtres, les taverniers, les gardiens, pour les esclaves espaliers ou chefs des rameurs, qui jouissaient auprès de leurs maîtres d'une certaine considération. Là aussi, quand il existait, se trouvait l'hôpital.

Au fond de la cour, en face de la porte d'entrée, se voyait le bagne proprement dit où l'on enfermait les captifs.

1. *Propagande,* II Africa, vol. 254. f° 102 et 147.
2. Lettre à saint Vincent. *Archives des Prêtres de la Mission de Turin.*
3. Même lettre.

« Ce sont, dit Jean Le Vacher, comme de longs magasins mal construits mais très solides, bien fermés par trois bonnes portes et qui ne reçoivent le jour et la lumière que par des soupiraux placés au milieu de la voûte[1]. »

Ces bagnes étaient divisés, dans le sens de la longueur, en trois ou cinq salles, à la façon des nefs des grandes églises. Celle du milieu servait de chapelle. Les lits des esclaves étaient suspendus par des crochets aux murs des nefs latérales. On y montait au moyen d'échelles en corde[2].

Le soin matériel des chapelles était confié à des sacristains. On choisissait de préférence, s'il s'en trouvait, un religieux ou un clerc n'ayant pas encore reçu la prêtrise[3].

Jean Le Vacher leur donna un règlement.

« Le sacristain, commence-t-il par dire, est un des officiers de la maison de Dieu, qui est l'église, et si on tient à honneur de servir les princes de la terre, quelle gloire ne sera-ce pas d'être au service du Roi des cieux.

« L'étymologie, au reste, du nom qui vient de *stans ad sacra*, celui qui a la garde des choses sacrées, indique déjà la dignité de la personne honorée de cet office. »

L'importance de son emploi obligera donc le sacristain à mener une vie plus parfaite que celle

1. Rapport à la Propagande, du 29 janvier 1654. II Africa, vol. 248, f° 267.

2. *Mémoires du chevalier d'Arvieux*, publiés par le Père Labat, Paris, 1735, t. IV, p. 3.

3. Jean Le Vacher écrivait en 1654 : « Il y a à Tunis environ six mille esclaves chrétiens et parmi eux douze prêtres et un nombre égal soit de diacres, de sous-diacres et de religieux convers. » *Propagande, loc. cit.*

des autres chrétiens. S'il est clerc dans les ordres sacrés ou religieux profès, il récitera l'office avec la dévotion et l'attention voulues, il se confessera et communiera tous les dimanches et aux principales fêtes et servira les messes avec l'habit de son état.

Tous les matins, il réveillera de bonne heure le prêtre de semaine et les esclaves, au moyen de la crécelle. Il la fera entendre de nouveau pendant que le prêtre se prépare pour dire la messe, puis au moment où il va la commencer.

Lorsque toutes les messes seront dites, il couvrira l'autel et rangera les ornements.

Il ne souffrira pas que l'on vienne ni manger, ni fumer, ni parler, ni dormir dans la chapelle. Au reste, il la tiendra fermée jusqu'au moment où les esclaves rentrent du travail, n'en donnant la clef qu'aux prêtres qui voudraient y réciter l'office ou faire leurs dévotions.

Le soir, le bagne fermé, il donnera, avec la crécelle, le signal pour la récitation de l'*Angelus*, puis, une demi-heure après le souper, il annoncera de la même façon la récitation du chapelet, ce qu'il continuera de faire « même lorsque les esclaves sont sur les galères, afin de leur obtenir de l'infinie Majesté de Dieu, par l'intercession de la bienheureuse Vierge Marie, les grâces nécessaires pour conserver la liberté de l'âme et obtenir celle du corps ».

Suivent d'autres articles relatifs à l'entretien de la chapelle, au soin du mobilier et des ornements [1].

Les sacristains remplissaient ces devoirs et Jean Le Vacher pouvait écrire à la Propagande que,

1. *Archives de la Mission.*

« grâce à Dieu, les chapelles des bagnes étaient mieux tenues, et pour les vêtements sacerdotaux et pour tout le reste, que beaucoup d'églises paroissiales en pays chrétien[1] ».

Deux marguilliers ou majordomes et un trésorier, soumis tous les ans à la réélection, avaient, sous l'autorité du Vicaire apostolique, la garde et la gestion des revenus de la chapelle.

Jean Le Vacher détermine leurs fonctions.

On ne choisira d'abord pour ces charges que les esclaves les plus recommandables qui seront à bon exemple aux fidèles, assistant tous les jours à la messe, à la récitation du rosaire, aux prières de tous les soirs, se confessant et communiant aux fêtes principales.

Ils prendront le plus grand soin de tout ce qui appartient aux chapelles, feront payer les taverniers et veilleront à ce que les sacristains s'acquittent bien de leur emploi.

L'argent des chapelles sera conservé dans un coffre fermant à trois clefs, dont l'une restera entre les mains du Vicaire apostolique, la seconde entre celles du premier majordome ; le trésorier gardera la troisième. On laissera à celui-ci une somme déterminée pour les besoins courants, et on ne pourra rien prêter de ce dépôt sans la permission du Vicaire.

Cet avoir des chapelles, explique Jean Le Vacher, provient d'abord « d'une quête qui toutes les semaines se fait dans tous les bagnes. Lorsque tous les esclaves s'y trouvent on recueille environ un écu chaque fois. Beaucoup de renégats contribuent secrètement à ces aumônes. Les taverniers se sont,

1. *Propagande*, II Africa, vol. 248, f° 267.

en outre, taxés eux-mêmes, en faveur de la chapelle de leur bagne, à deux testons — deux réaux — par tonneau de vin qu'ils vendent. Enfin les chrétiens qui meurent en ces pays et qui ont quelque argent le laissent aux chapelles[1] ».

On payait encore une redevance pour l'usage d'un alambic qui appartenait à la chapelle. Ajoutons que, en dehors des chapelles des bagnes, il y avait, au Consulat, sous le vocable de saint Louis, l'église vicariale servant de paroisse aux résidents, aux matelots de passage, aux voyageurs et parfois aussi aux esclaves qui vivaient chez leurs maîtres. Les négociants devaient y assurer les frais du culte et contribuer aussi à l'entretien du cimetière. Le consul percevait, à cet effet, un droit sur les barques qui venaient à La Goulette[2]. Jean Le Vacher put avec ces ressources, en dehors des dépenses ordinaires, disposer et orner la nouvelle chapelle Saint-Louis, quand il fit construire le consulat. Il entoura en outre le cimetière des chrétiens de hautes et fortes murailles que nous avons vues encore debout, avant que fût élevée sur cet emplacement la cathédrale actuelle de Tunis. Il dit qu'il dépensa pour cela plus de deux cents écus[3]. Il y avait dans ce cimetière une église dédiée à saint Antoine, ermite, qui ne présentait alors que des ruines et que Jean Le Vacher remit aussi en très bon état[4].

1 *Propagande, loc. cit.*

2. Deux écus pour les vaisseaux et polacres, un écu et demi pour les barques.

3. Lettre au supérieur de la maison de Rome, 10 avril 1655. *Propagande*, II Africa, vol. 248, f° 283.

4. *Mémoires du chevalier d'Arvieux*, t. IV, p. 18.

Après avoir disposé ce qui regardait le matériel du culte, le Vicaire apostolique fixa le service religieux des chapelles en commençant par rappeler le respect qu'il faut avoir pour la maison de Dieu.

Une messe sera dite tous les jours de très bonne heure, pour que les esclaves puissent l'entendre. Ceux-ci assisteront le soir, avec les prêtres, à la récitation du chapelet et des autres prières.

Les samedis et les veilles des fêtes, on chante les vêpres et on récite les litanies de la sainte Vierge.

Le dimanche, on fait le prône. Il y a aussi, ce jour-là, messe chantée et sermon en l'une des chapelles où sont établies les confréries. On prêche dans tous les bagnes chaque vendredi de l'avent et du carême.

Les jours de précepte il se dit dans toutes les églises, à dix heures et demie, une messe pour les esclaves des particuliers.

Les fêtes principales — la fête patronale surtout de chaque chapelle — seront célébrées solennellement avec premières et secondes vêpres, messe de communion de bonne heure, puis messe chantée et sermon.

On fera les offices de la semaine sainte dans la chapelle de Sainte-Croix, mais on érigera dans les autres un sépulcre modeste et pieux.

C'est de la main du célébrant et pendant l'office qu'on recevra les cierges bénits, au jour de la fête de la Chandeleur. Ils ne seront pas répartis par les officiers de la chapelle dans les tavernes des bagnes ni dans les boutiques de la cité. Ces cierges seront petits et d'égale dimension.

Il en sera de même pour la distribution des rameaux qui se fait le dimanche avant Pâques.

Les prêtres devaient faire observer et observer eux-mêmes les constitutions des chapelles et les autres ordonnances du Vicaire apostolique [1].

Ces prêtres, pour pouvoir résider dans les bagnes et être exempts du travail, étaient redevables à leurs maîtres d'un tribut mensuel, appelé lune, que payaient pour eux les esclaves ou, à leur défaut, le Vicaire apostolique.

En 1654, Jean Le Vacher eut assez de crédit auprès du Dey pour obtenir aux prêtres et religieux esclaves de n'être ni envoyés sur les galères ni soumis au travail, sans que leurs maîtres pussent rien exiger d'eux à cet égard [2].

Le Vicaire apostolique donna à ces prêtres de sages règlements.

Il éveille d'abord en leurs âmes les sentiments surnaturels.

C'est la divine Providence qui a permis leur esclavage, pour qu'ils vinssent sur cette terre infidèle consoler et maintenir dans la foi les chrétiens captifs.

Ils se souviendront, au reste, que le Fils de Dieu, notre Sauveur, a voulu se faire esclave pour nous procurer la liberté, et ils se réjouiront, non selon la nature mais selon la grâce, d'avoir été choisis par lui pour cultiver cette partie de la vigne du Père céleste.

Puis il détermine leurs fonctions.

Aucun prêtre ne pourra ni dire la messe ni exercer le saint ministère sans être examiné et approuvé par le Vicaire apostolique.

Celui-ci désigne le bagne où chacun doit résider;

1. *Archives de la Mission, Paris.*

2. Lettre à saint Vincent, 6 mai 1654. *Archives des Prêtres de la Mission de Turin.*

on ne pourra sans son autorisation passer dans un autre bagne.

Le chapelain dira la messe avant le départ des esclaves pour le travail. Il présidera les prières du soir et les autres cérémonies. Il visitera souvent les malades de l'hôpital, bénira la table avant leur repas, et administrera les sacrements.

Lorsqu'il y aura plusieurs prêtres dans un bagne, ils rempliront à tour de rôle, pour une semaine, les fonctions curiales. L'hebdomadier commence son ministère le samedi par la bénédiction de l'eau. C'est lui qui dit la première messe. Les autres se succèdent avec une demi-heure d'intervalle entre chacune.

Ces prêtres recevaient pour leurs fonctions un casuel fixé par le Vicaire : six aspres, environ o fr. 35 centimes, pour une messe basse ; le double pour une messe chantée. Leur assistance aux enterrements, aux offices publics, aux prières même de chaque soir était aussi rémunérée. Ces honoraires, provenant des quêtes et de dons particuliers, étaient distribués aux prêtres à la fin du mois. Ils pouvaient à la longue procurer leur rachat.

Cependant, prêtres et religieux tendront avant tout à la perfection. Leur exemple sera pour les chrétiens la meilleure des prédications.

Ils porteront l'habit de leur état, même en dehors des bagnes. Le Vicaire apostolique leur en a obtenu la permission. Il le fournira à ceux qui en manqueraient. Leur tonsure sera visible.

Ils n'iront ni manger ni boire dans les tavernes, mais prendront leurs repas dans leurs chambres, soit tous ensemble, soit séparément. Le Vicaire pourvoira à leur entretien.

« Ils éviteront même, autant que possible, les conversations prolongées avec les laïques, parce qu'une grande familiarité engendre le mépris.

« Comme ils ont besoin, pour répondre à l'éminente sainteté qu'exige leur vocation, de grâces et de secours extraordinaires, qui ne s'obtiennent que par l'application à l'oraison mentale, ils se livreront à ce saint exercice, en commun, s'ils sont nombreux, ou en particulier, pendant une heure ou une demi-heure au moins, tous les jours.

« Ils fuiront l'oisiveté comme étant la racine de tous les vices. Ils tâcheront d'être toujours appliqués à la lecture des ouvrages traitant des matières ecclésiastiques, de morale, d'histoire ou de tout autre sujet religieux. Le Vicaire leur prêtera les livres dont ils auront besoin. »

Ils liront tous les jours un chapitre du Nouveau Testament, le matin; un chapitre de l'Ancien, l'après-midi, et, le soir, ils feront une lecture dans un livre de piété[1].

C'est là le plus important et le plus salutaire des règlements de Jean Le Vacher.

Car, il faut bien le dire, plusieurs de ces prêtres ne se montraient pas de dignes ministres de Jésus-Christ.

Arrachés violemment à leurs occupations ordinaires, éloignés de leur patrie, de leur famille, de leurs supérieurs religieux, découragés, vivant dans le désœuvrement, ils finissaient par devenir un sujet d'affliction pour les chrétiens esclaves qui les voyaient s'adonner au jeu, se livrer à des rixes, prêter à usure.

1. *Archives de la Mission.*

Grâce à la charité et à la vigilance du Vicaire apostolique, le plus grand nombre des prêtres captifs se firent ses zélés coadjuteurs.

« La plupart d'entre eux, écrit-il, sont de très grande édification. »

Mais il restait des insoumis, car il ajoute :

« D'autres, cherchant leurs propres intérêts, plutôt que ceux de Jésus-Christ, donnent du scandale, et il est difficile de les corriger soit par bonnes paroles, soit par menaces[1]. »

Le Vicaire apostolique dut demander à la Propagande d'étendre explicitement sa juridiction sur les religieux, qui se prétendaient exempts même pendant leur esclavage[2]. Il se vit parfois obligé de frapper de censures ceux que ni prières ni remontrances ne pouvaient toucher.

Quelques-uns, pour s'affranchir de son autorité, adressèrent des plaintes à la Propagande. C'est ainsi qu'en 1658 un Mineur observantin trouve injuste d'être privé des distributions qui se faisaient à l'occasion de l'assistance aux messes chantées, alors qu'il n'était pas présent à ces offices. Deux prêtres séculiers s'associent à ses doléances. On accuse, en outre, le Vicaire apostolique d'être obstiné et sévère et de s'adonner au commerce.

A ces imputations, le cardinal rapporteur, Son Éminence Mgr Azzolini, oppose le grand zèle de Jean Le Vacher pour le service de Dieu, les conversions qu'il opère, son désintéressement et son ardente charité envers les esclaves. S'il fait des

1. Rapport à la Congrégation de la Propagande de 1654. Africa. II. vol. 248. f. 267.

2. Décret du 9 décembre 1652. *Propagande*. Africa. vol 254. f. 147, et vol. 255. f. 39.

règlements par rapport aux messes chantées, c'est pour le bien des prêtres et la consolation des pauvres captifs[1].

Il faut soutenir son autorité et faire en sorte qu'il soit obéi, crainte de voir se reproduire les désordres qui existaient avant sa venue à Tunis : trafic des sacrements, multiples célébrations de la sainte messe par le même prêtre, le même jour, par seul motif de lucre, absolution des cas réservés sans pouvoirs spéciaux.

Le religieux qui se plaint a été plusieurs fois condamné à la prison par le tribunal de l'Inquisition. C'est en se rendant à Milan qu'il fut fait esclave, et, depuis qu'il est à Tunis, il vit dans des querelles continuelles, exerce l'emploi de tavernier ou cabaretier au grand scandale des esclaves, ne dit pas son bréviaire, et c'est pour échapper aux remontrances du Vicaire apostolique, qu'il cherche à se soustraire à sa juridiction[2].

Un autre cardinal, Mgr Albizi, répondant, à son tour, en 1663, devant ses collègues de la Propagande, à de semblables griefs formulés contre Jean Le Vacher, relève, lui aussi, tout d'abord, les mérites et les travaux de ce missionnaire ; puis il ajoute :

« Il a fait et il continue à faire, par l'autorité que Vos Éminences ont daigné lui concéder, un autre bien, le plus grand de tous, qui est de contenir dans la discipline les prêtres esclaves, réguliers et séculiers, lesquels, si on ne mettait un frein à leurs déportements, on ne saurait dire ce

1. Pour avoir part aux distributions, il fallait assister à ces messes en surplis.

2. *Propagande*. Acta anni 1658, f. 221. Relationes Eminmi Azzolini, nº 24.

qu'ils n'estimeraient pas licite, en ces pays et dans cette misère. Là, un religieux, apostat de son ordre, voulait vivre en habit de prêtre séculier. dire la messe et administrer les sacrements; un autre, condamné par le Saint-Office à une prison perpétuelle, prétendait régir ces chrétiens; presque tous prêtaient à usure, ce qui étonnait jusqu'aux Turcs; on a même vu un religieux laïque et un sous-diacre célébrer la messe.

« C'est pour s'être opposé et s'opposer encore à ces désordres, que des réclamations ont été portées contre le Vicaire apostolique par ceux de ces prêtres qui voulaient qu'on les laissât vivre à leur façon, au préjudice de leur âme, et au scandale non seulement des chrétiens mais des Turcs eux-mêmes, comme je l'ai dit. »

Au reste, conclut le cardinal, « il est bien facile d'avancer des accusations contre quelqu'un quand on n'a pas à prouver son dire[1] ».

Jean Le Vacher établit pour les chrétiens de Tunis, avec constitutions particulières, quatre confréries : celle du Saint-Sacrement, érigée dans la chapelle de Sainte-Lucie, celles du Rosaire et du Mont-Carmel, dans les chapelles de ces noms, et la confrérie des âmes du purgatoire dans la chapelle de Saint-Joseph.

Ceux qui en faisaient partie devaient se distinguer des autres fidèles par une plus grande piété, communiant au moins tous les mois et plus souvent encore.

Il y aura entre eux beaucoup d'union, bien qu'ils appartiennent à des nations différentes. Ils

1. *Propaganda*. Africa. vol. 254. f. 53.

professent tous la foi catholique et sont membres d'une même société.

« Et comme la charité chrétienne veut que chacun de nous ait soin de son prochain, c'est-à-dire de son salut et perfection, les membres de ces confréries se réuniront tous les trois mois, un vendredi, ou tout autre jour plus commode, pour s'entretenir de leurs progrès spirituels et corriger les défauts que l'on pourrait avoir remarqués. S'il se trouve des confrères scandaleux ou de peu de vertu, les officiers les avertiront charitablement deux ou trois fois en particulier. S'ils ne s'amendaient pas, ils seraient exclus de la confrérie, comme enfants indignes d'elle. »

Chaque semaine il se disait deux messes à l'autel de la confrérie; l'une pour les défunts, l'autre pour les membres vivants et pour les bienfaiteurs.

Les confrères malades étaient visités et secourus, surtout par les officiers, avec toute la charité possible. On leur procurait les aliments et les médicaments nécessaires; on leur faisait administrer les sacrements; s'ils passaient à une meilleure vie, deux messes étaient célébrées pour le repos de leur âme, l'une basse et l'autre chantée, et quelques confrères les accompagnaient à leur dernière demeure.

Pour subvenir aux divers frais, chacun donnait deux réaux le jour de sa réception et deux autres chaque année[1]. On faisait aussi une quête toutes les semaines. L'avoir de la confrérie, renfermé dans un cassette à trois clefs, était sous la sauvegarde du Vicaire apostolique, d'un tré-

1. Le réal valait alors sept sous, six deniers, soit 0 fr. 37 centimes et demi.

sorier et de deux majordomes, élus tous les ans[1].

Ces diverses constitutions, que Jean Le Vacher établira aussi à Alger, resteront en vigueur jusqu'à l'abolition de l'esclavage[2].

L'ensemble de ces règlements et le zèle du missionnaire exercèrent la plus heureuse influence sur la vie chrétienne des captifs.

Citons cet extrait d'un rapport adressé par Jean Le Vacher aux cardinaux de la Propagande, en 1654.

« Bien que tous nos fidèles, disait-il, n'aient pas la plénitude de l'esprit chrétien, comme cela se voit au reste en tout pays, bien que quelques-uns, dont nous espérons pourtant la conversion, semblent n'avoir de chrétien que le nom et l'habit, la plupart sont d'un exemple singulier. Les confessions et les communions se voient plus nombreuses et plus fréquentes dans nos pauvres chapelles qu'en bien de grandes églises de la chrétienté. Beaucoup d'esclaves, qui se trouvent dans les maisons particulières, ne se contentent pas de s'exposer à être battus, pour être allés entendre la messe et se confesser; il ne leur suffit pas de supporter sans se plaindre des travaux très pénibles, disant qu'ils sont le châtiment des péchés qu'ils ont commis en chrétienté, mais, à ces travaux, ils ajoutent des pénitences volontaires, comme de jeûner un jour par semaine, de se donner la discipline jusqu'au sang, la nuit, après leur retour du travail; et quelques-uns parmi les plus pauvres ont un si grand amour de Dieu, qu'ils ne désirent ni la liberté,

1. *Archives de la Mission.*

2. Nous n'en avons même le texte que pour Alger, mais les nombreuses mentions qu'il en fait dans ses lettres montrent que Jean Le Vacher avait établi à Tunis les mêmes règlements.

ni la diminution de leurs fatigues, ni l'adoucissement des cruels mauvais traitements qu'ils ont à souffrir, mais seulement la grâce de passer leur vie sans offenser Dieu, n'ayant pas de plus grande affliction que de le voir offensé par les autres. »

C'est bien là le plus pur esprit du christianisme. Bien mieux, un grand nombre de ces esclaves, surtout parmi les jeunes gens et les femmes, firent paraître le courage des martyrs.

Jean Le Vacher, dans son rapport à la Propagande, parle d'abord des premiers.

« Les esclaves les plus affligés sont les jeunes gens. Les Turcs cherchent à les porter à commettre des péchés énormes ou à renier notre sainte foi, et, quand ils ne peuvent y parvenir par promesses ou par menaces, ils emploient les bastonnades et tant d'autres violences, que c'est merveille que ces jeunes gens puissent les supporter. Nous avons eu des exemples d'une persévérance peu commune en deux d'entre eux qui, durant deux années, ont souffert de très grands tourments avec une constance admirable. L'un d'eux, converti du luthéranisme à notre sainte religion, a refusé de se laisser racheter par des Anglais, ses compatriotes, à la condition de revenir à son hérésie. »

Jean Le Vacher raconte en détail, dans une lettre adressée en 1648 à saint Vincent, et que nous donnerons dans l'ouvrage plus développé, l'histoire de ces deux jeunes confesseurs de la foi. C'est une des plus belles pages des annales de l'Église, reproduite au reste par les grands historiens[1]. On dirait

1. Abelly, *Vie de saint Vincent de Paul*, t. II, p. 174. — Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église catholique*, livre

une scène des temps primitifs du christianisme.

Le Vicaire apostolique ajoute, à ce sujet, qu'il a reçu l'abjuration de quatorze autres jeunes gens, l'un grec, les autres luthériens ou calvinistes, et baptisé cinq personnes, un tartare qui avait soixante-dix ans, un jeune homme de vingt-sept ans, fils d'une mauresque, et trois enfants, fils de chrétiens.

« Quatre autres de ces enfants, continue-t-il, nous ont donné une indicible édification. Pour ne pas renoncer à leur foi, ils ont méprisé les présents et souffert des tourments au-dessus de leur âge, l'aîné n'ayant que quatorze ans et le plus jeune onze seulement. Ils profitaient, tous les vendredis, du moment où leur patron allait à la mosquée pour se rendre à la chapelle la plus voisine, afin de s'y confesser et de se recommander aux prières de quelques prêtres, n'ayant pas le temps d'entendre la messe entière. Leur maître s'en aperçut et les empêcha de sortir. Il leur fit même raser la tête et prendre le turban et l'habit turc. Ainsi nous n'avons plus la liberté de leur parler, mais Notre-Seigneur leur conserve, sous l'habit musulman, un esprit vraiment chrétien. Matin et soir, autant que cela leur est possible, ils font leur prière ensemble, et ils disent souvent à leur maître que l'habit ne fait pas le chrétien, et que ni les bastonnades, ni les tourments qu'il voudra leur faire endurer, ne pourront jamais les séparer de Jésus-Christ. »

Jean Le Vacher parle, dans une lettre à saint Vincent, d'un autre jeune captif dont la fin présenta tous les signes de la mort des prédestinés.

87e, § 4. — Bérault-Bercastel, *Histoire de l'Eglise*, édition de 1850, t. XV, p. 22. — Collet, *La vie de saint Vincent de Paul*, livre VIII.

Un juif avait précipité dans un puits, après lui avoir dérobé un collier de valeur, un enfant confié à la garde de cet esclave. Il prit ensuite la fuite, et l'esclave, accusé lui-même de ce crime, fut condamné au supplice de la croix. Il y resta suspendu vingt-quatre heures, réconforté par une apparition de la sainte Vierge qui lui annonça le moment précis de sa mort. C'est ce qu'il dit à Jean Le Vacher qui venait le consoler. Il mourut, en effet, à l'heure indiquée, dans des sentiments de foi et de patience qui édifièrent grandement et le Vicaire apostolique et les autres chrétiens [1].

« Les femmes, ajoute le missionnaire dans sa lettre aux Cardinaux, sont à leur tour cruellement persécutées. On les frappe à coup de bâtons, on les fait beaucoup travailler, on ne leur donne pas la moitié de ce qui serait nécessaire pour soutenir leur vie, et cela pour les obliger à renier notre sainte foi. Mais, grâce à Dieu, elles demeurent constantes et elles souffrent moins de ces mauvais traitements que de ne pouvoir assister, comme elles le voudraient, au saint sacrifice de la messe. Elles se procurent cette faveur autant qu'elles le peuvent, bien qu'elles s'exposent, le plus souvent, à recevoir des coups de bâton. Il y en a parmi elles qui ne sont pas sorties de la maison de leur maître depuis dix, vingt, trente, trente-cinq et quarante ans qu'elles sont esclaves, les Turcs voulant les façonner aux usages de leurs femmes qui, une fois mariées, ne sortent plus, au moins celles des principaux. Ce qui afflige le plus ces pauvres esclaves est que, dans leurs maladies, on leur refuse la consolation de

1. *Vie ms.*, p. 38.

voir un confesseur; leurs patrons les font même visiter par leurs marabouts qui s'efforcent de les pervertir, étant persuadés, s'ils font renier un chrétien, que le paradis leur est assuré, quelque péché qu'ils puissent commettre par la suite. Malgré tout cela, on n'entend guère dire qu'aucune de ces femmes ait renié sa foi. »

Jean Le Vacher fait admirer ailleurs la constance de dix de ces chrétiennes ainsi enfermées et fort maltraitées pour leur croyance. Elles parvenaient parfois à s'échapper pour entendre la messe, se confesser et communier. Elles puisaient dans la réception de ces sacrements une telle force qu'elles restèrent fidèles jusqu'à la fin, malgré toutes les rigueurs qu'on excerçait contre elles[1].

« Outre les captifs dont je viens de parler, continue Jean Le Vacher dans le même rapport à la Propagande, les barbares en ont beaucoup d'autres à la campagne, en des lieux nommés maceries, où ils les font peiner continuellement, sans leur jamais permettre de venir à la ville. Je suis allé, au mois d'octobre dernier, dans une de ces maceries, distante d'environ vingt milles, où Mustapha de Cude, chef des Andalous de ces contrées, tient un grand nombre d'esclaves chrétiens. Il serait difficile de se représenter leurs nécessités spirituelles et temporelles. Ils n'ont pour nourriture quotidienne qu'un seul pain, très noir, à moitié cuit, petit, fait d'un grain moisi et d'une telle odeur que certainement beaucoup de chiens n'en mangeraient pas. Avec ce pain, une cuillerée par jour de ce même grain gâté grossièrement moulu, cuit dans un peu d'eau et de

1. *Vie de saint Vincent de Paul*, t. II, p. 181.

sel, et voilà tout leur soutien. Ils n'ont pour se couvrir que quelques lambeaux d'étoffe et sont accablés de fatigue du matin au soir, exposés à toutes les injures de l'air. Leurs gardiens les font travailler extraordinairement, surtout durant les pluies, soit pour les faire davantage souffrir, soit pour faire pénétrer plus abondamment les eaux dans les terres et rendre plus fertiles les jardins de leurs maîtres. La nuit ils sont enfermés dans un lieu obscur et n'ont pour lit que la terre nue.

« Pour ce qui est du spirituel, ces esclaves n'avaient vu aucun prêtre depuis le commencement de leur servitude. Ils se sont tous confessés et ont communié pendant les quelques jours que je suis resté avec eux. Ils ont été très consolés de ce bienfait et du bonheur d'entendre la messe, à laquelle plusieurs n'avaient pas assisté depuis trente ou trente-cinq ans. Je les ai ensuite régalés, autant qu'a pu le permettre ma pauvreté, ayant fait acheter quelques moutons et leur ayant donné un meilleur pain que celui qu'ils recevaient de leur patron. A ces dons ont participé vingt-deux renégats, compagnons des misères de ces pauvres esclaves. Ils rétracteraient volontiers l'abjuration qu'on les a forcés de faire de notre sainte religion, s'ils ne craignaient les terribles tourments qu'ils auraient pour cela indubitablement à souffrir.

« J'ai voulu de là me rendre à une autre macerie, mais j'en ai été détourné à cause des grands dangers qu'il y avait à courir pour y arriver. Je suis donc retourné à Tunis où j'ai célébré la fête de Noël et deux autres fêtes des saints patrons de deux bagnes. Les offices et la messe ont été chantés très solennellement et il y a eu plus de sept cents con-

fessions et communions. Les galères turques ayant fait ici divers voyages, le Seigneur nous a accordé la grâce de confesser également et de communier beaucoup de pauvres esclaves qui étaient restés vingt, vingt-cinq et trente ans sans avoir pu se procurer cette consolation.

« Le jour qui suivit la fête des Saints-Innocents, je partis pour une autre macerie, éloignée d'environ dix milles, où se trouvaient une centaine d'esclaves de Chelibi, fils du défunt dernier Dey de ce royaume. (Le Dey est comme le roi, il est désigné par élection.) Chelibi, un des principaux de ce pays, garde ordinairement ses esclaves en cette macerie jusqu'au moment d'armer les galères sur lesquelles ils vont voguer. Ils y sont reconduits à leur retour, de sorte qu'ils ne voient jamais de prêtre, n'y en ayant aucun parmi eux. Aussi désirais-je depuis longtemps aller les visiter. J'en étais empêché par la crainte que la présence de leur maître, qui fait élever des constructions en cet endroit, ne m'ôtât la liberté nécessaire pour les secourir. Cependant, ayant su que son séjour y serait long, je résolus d'y aller et pris quelques présents, pour les lui offrir, afin d'avoir la permission de traiter avec les esclaves. Sitôt que quelques-uns de ceux-ci m'eurent aperçu, ils quittèrent leur travail pour aller avertir les autres, et il en vint un grand nombre au-devant de moi. Dès mon arrivée, j'allai vite voir leur maître pour épargner à ses esclaves le châtiment de bastonnade, que je craignais pour eux, à cause qu'ils avaient laissé leur travail, et aussi pour lui faire connaître le but de mon voyage et lui présenter ce que j'apportais. C'était un baril de vin rouge, un tonnelet d'anchois, deux verres et une petite cor-

beille de pommes. Il reçut tout cela avec grand contentement, le vin surtout, et aussi les pommes, qu'il estime assez, et qu'il envoya le lendemain à sa femme à Tunis, gardant le reste pour lui. Il manifesta sa joie de la visite que je lui faisais, ainsi qu'à ses esclaves, et me dit d'agir avec eux en toute liberté, non seulement en cette occasion, mais chaque fois qu'il me plairait de venir, voulant même, tout le temps que je resterais, que je loge dans sa propre maison, où je pourrais prendre tout ce qui me serait nécessaire. Je fus donc forcé d'habiter chez lui durant ce séjour.

« Les esclaves travaillaient en divers endroits, aussi je ne pus les voir tous ensemble que le soir dans leur bagne. Après le chant des litanies de la très sainte Vierge, je leur fis un petit sermon, puis leur ayant dit que dès le matin je serais au bagne pour entendre leurs confessions, avec un prêtre esclave que j'avais amené, je les laissai aller prendre leur repos. Le matin suivant, sur l'ordre du patron, le bagne fut ouvert beaucoup plus tôt que d'habitude. Après nos deux messes, nous passâmes toute la journée au confessionnal, à l'exception d'un quart d'heure, vers midi, où nous prîmes une petite collation. Le patron ne me voyant pas, demanda aux esclaves où j'étais. N'osant pas dire que j'entendais les confessions, ils répondirent que je me trouvais au bagne priant pour tous. Il les envoya prier avec moi, de sorte qu'en ce jour nous en entendîmes la plus grande partie. Le lendemain nous apportâmes encore plus d'empressement. Nous revînmes au bagne à deux heures après minuit, nous dîmes les prières et finîmes de confesser les esclaves de la maison ainsi que quelques autres qui

étaient venus des jardins et lieux circonvoisins. Je donnai aussi l'absolution à ceux qui s'étaient confessés le jour précédent et célébrai la messe. Quatre-vingts esclaves y communièrent, après s'être demandé mutuellement pardon, avec abondance de larmes, de quelques inimitiés invétérées qui se trouvaient parmi eux. L'autre prêtre dit la messe après moi et communia ceux des esclaves qui s'étaient confessés et réconciliés pendant ma messe, de sorte que tous se sont confessés et ont communié, à part deux ou trois qui, ne le pouvant alors, me promirent de venir à notre maison de Tunis pour le faire.

« Je donnai à chacun un chapelet, parce qu'ils n'en avaient pas, et je fis acheter un bœuf qu'ils tuèrent et se partagèrent. Je pris congé d'eux, pour me trouver à notre maison le premier jour de cette présente année où je devais recevoir en notre chapelle l'abjuration d'un calviniste. »

« Véritablement, disait Jean Le Vacher dans ce rapport, le zèle que Jésus-Christ donne à ses pauvres membres affligés, au milieu de tant de travaux, pour la sainte foi et les choses de la religion, est un grand effet de sa grâce[1]. »

C'est de Dieu, évidemment, que vient tout sentiment surnaturel; mais le Seigneur tout-puissant aime à se servir d'instruments humains pour son action divine, et Jean Le Vacher avait reçu pour la conversion des âmes un don particulier de persuasion. On ne pouvait résister, comme on nous le dira plus loin, à la force pénétrante de ses exhortations.

1. Rapport du 29 janvier 1654. *Propagande*, Scritture originali, II Africa, vol. 248, f. 267-274.

Saint Vincent rendait aussi un éclatant hommage aux travaux et aux succès du missionnaire.

« Qu'a fait M. Le Vacher? disait-il aux siens, qu'a-t-il souffert, qu'a-t-il entrepris? »

Et il rappelait une mission qu'il venait de donner sur une galère et ses visites aux captifs de la campagne.

« Un homme seul pour tout cela!

« Avec quelle catholicité et religiosité il relève et entretient ces pauvres esclaves! On le voit, nous en avons ici des fruits. »

Il y avait, en effet, dans la salle, au nombre des frères coadjuteurs, d'anciens esclaves de Tunis. Jean Le Vacher ne maintenait pas seulement les chrétiens dans la foi. Il avait su mettre en l'âme de quelques-uns un désir de perfection qui les portait à embrasser l'état religieux.

Et saint Vincent ajoutait, parlant toujours du Vicaire apostolique :

« Prêcher, confesser, catéchiser continuellement, depuis quatre heures du matin jusqu'à dix heures, et depuis deux heures de l'après-midi jusqu'à la nuit; le reste du temps c'est l'office, la visite des malades... Voilà un véritable missionnaire[1] ! »

Les extraits que nous avons cités de ses lettres montrent que Jean Le Vacher continuait à ramener à la vraie foi, comme du temps de Julien Guérin, des captifs nés dans le schisme ou l'hérésie. Quelques-uns d'entre eux manifestèrent une ardeur de conviction qui en fit des héros.

Sa correspondance est plus sobre de détails touchant les Turcs et les renégats qu'il a pu aussi con-

1. *Vie ms.*, p. 10.

vertir. C'était un sujet d'une extrême délicatesse : il y avait peine de mort, en Barbarie, contre celui qui portait un musulman à changer de religion.

Le missionnaire qui s'y serait employé ouvertement n'exposait pas seulement sa propre vie, il aurait amené les Turcs à ne plus permettre la présence d'un prêtre libre au milieu des captifs.

C'est ce qu'écrivait saint Vincent à Philippe Le Vacher, qui était alors à Alger.

« Voyez le mal que vous feriez, ajoutait-il, pour un petit bien apparent. Il est plus facile et plus important d'empêcher que plusieurs esclaves se pervertissent que de convertir un seul renégat[1]. »

Aussi les missionnaires passaient sous silence, comme saint Vincent l'avait également recommandé[2], les conversions de ce genre qu'ils pouvaient opérer secrètement, de crainte que leurs lettres ne vinssent à tomber entre les mains des Turcs, ou bien ils parlaient par métaphore.

L'un d'eux disait par exemple :

« Dieu m'a fait la grâce de retrouver deux pierres précieuses qui s'étaient perdues ; elles sont de grand prix et jettent un éclat tout céleste[3]. »

Il est certain, toutefois, que des sectateurs de Mahomet demandaient à s'instruire sur la religion chrétienne. Aussi Jean Le Vacher s'était-il fait envoyer de Rome, en langue arabe et latine, le Coran, la Thora ou les cinq livres de Moïse et les Évangiles.

1. Lettre de saint Vincent à Philippe Le Vacher. *Lettres*. t. II, p. 297.

2. Lettre à Jean Barreau, du 6 septembre 1646. *Lettres*. t. I, p. 567.

3. *Vie de saint Vincent de Paul*, t. II, p. 173.

Ces entretiens exigeaient la plus extrême prudence. C'est ainsi que le fils du Dey Ahmet, ce converti de Julien Guérin qui, après sa fuite en Europe, avait été ramené par trahison à Tunis, où extérieurement il professait l'islamisme, venait, de nuit, conférer avec Jean Le Vacher sur les moyens de rentrer dans le sein de l'Église.

Les Turcs et les renégats convertis ne pouvaient manifester leur foi, à moins de se sentir le courage d'affronter le martyre.

Il restait du moins aux apostats repentants l'espoir de se sauver en pays chrétien quand ils en trouveraient l'occasion, ce qui arrivait de temps à autre[1].

Là où Jean Le Vacher avait un plus libre champ d'action, c'était auprès des esclaves encore chrétiens, mais que le découragement commençait à ébranler. Il affermit la foi chancelante d'un grand nombre d'entre eux. Nous verrons, plus loin, une confirmation éclatante, sous ce rapport, de son admirable apostolat.

1. On écrit, par exemple, de Malte, le 23 mai 1662 : « Deux renégats de Tunis ont amené ici par stratagème une tartane armée avec trente-cinq mores. » *Gazette de France,* An. 1662, p. 701.

Ce même journal annonçait plus loin l'arrivée successive à Marseille, à Livourne, à Gênes, de renégats qui s'étaient aussi emparés d'une barque. Il ajoutait : « On croit que l'effroi de la peste les fait repentir de leur renégation. » An. 1663, p. 534 et 559. D'autres fois, des corsaires ayant débarqué en terre chrétienne, les renégats qui sont avec eux les font prendre par les habitants et ils recouvrent eux-mêmes leur liberté. *Id.* Année 1654, p. 749.

CHAPITRE IV

ŒUVRES DE MISÉRICORDE CORPORELLE. — LES RACHATS.

Jean Le Vacher exerça, en outre, envers les esclaves, toutes les œuvres de miséricorde corporelle et se montra en cela un vrai fils de son bienheureux père Vincent de Paul.

Chacune des confréries qu'il établit devint pour ceux qui en faisaient partie comme une société de secours mutuels. Ils recevaient en temps de maladie aliments, remèdes, et toutes les assistances dont ils avaient besoin.

Avec les fonds des chapelles, mis en réserve pour les frais du culte, le missionnaire créa aussi des monts-de-piété. Tout esclave qui laissait un gage recevait une somme équivalente à son dépôt. Les captifs, qui dans leur misérable état avaient besoin d'une avance, n'étaient pas obligés de recourir aux juifs qui ne prêtaient qu'à gros intérêt.

Mais c'est surtout par ses aumônes que le Vicaire apostolique venait au secours des esclaves.

Il faisait donner journellement quatre aspres[1] à tous ceux qui se présentaient à la porte de sa maison. Un esclave pouvait avec cela ajouter un supplément

1. Environ 0 fr 25. Coutumier de la Mission. *Archives des Prêtres de la Mission.*

à son pauvre ordinaire, faire écrire une lettre ou se procurer des objets indispensables, comme du fil et des aiguilles. Chacun devait, en effet, raccommoder et même confectionner ses habits, le maître ne fournissant qu'une pièce d'étoffe.

Ces étoffes étaient toujours de qualité inférieure, aussi les habits ne faisaient pas un long usage et le missionnaire devait souvent les remplacer, par commisération pour les esclaves. A chaque mission, en particulier, outre le festin qui la terminait, outre les provisions de bouche placées sur les galères, surtout pour les malades, ou les sommes d'argent laissées aux esclaves de la campagne, le Vicaire apostolique faisait d'amples distributions de vêtements. Il donnait aux chrétiens des galères un caleçon, souvent une chemise, et à ceux des maceries ce dont ils avaient besoin.

Dans le rapport adressé à la Propagande que nous avons cité, il raconte que faute d'argent pour ces aumônes, il ne put faire, cette année-là, qu'une partie de ses missions.

« Car, dit-il, pour aller à la campagne on a besoin de se faire accompagner, les prêtres surtout, d'un Turc qu'il faut payer ; on doit aussi offrir des présents à ceux sous la conduite desquels sont les esclaves, et enfin faire quelques aumônes à ceux-ci, selon leurs nécessités plus ou moins grandes, sinon on ne leur donnerait guère de la joie. A l'un il faut une capote, à l'autre un bonnet, à l'autre une chemise, une paire de souliers ou autre chose ; mais mes ressources ne me permettent pas de subvenir à tous ces frais[1]. »

1. Rapport du 29 janvier 1654. *Propagande,* vol. 248, f. 267.

Nous avons déjà dit que le Vicaire apostolique fournissait également aux prêtres et aux religieux les habits de leur état, qu'il pourvoyait à leur subsistance, et payait souvent, tant que ce fut nécessaire, l'impôt mensuel qu'ils devaient donner à leurs patrons pour être exemptés du travail.

C'est ce qu'il faisait aussi en faveur des esclaves plus exposés à perdre la foi. Ceux-ci s'appliquaient alors à des travaux particuliers et ils arrivaient peu à peu, par leurs gains, à se procurer la liberté[1].

Le missionnaire exerçait largement l'hospitalité.

« Étant arrivés à Tunis, dit le voyageur Thévenot, nous allâmes loger chez Monsieur Le Vacher, prêtre parisien et Père de la Mission, qui était alors Consul des Français. Il nous reçut avec grande affection[2]. »

Esclaves et marchands se présentaient aussi chez lui librement, souvent même pour y prendre leur repas. Il retenait à dîner, en particulier, les captifs de condition, les chevaliers de Malte, qui, le dimanche, venaient entendre la messe à la chapelle vicariale[3].

C'est au point que, à un moment où il commençait à s'endetter, saint Vincent dut lui dire de ne pas se montrer si libéral, car, en raison du mauvais état des affaires de France, on aurait de la peine à venir à son secours[4].

Le cœur généreux de Jean Le Vacher lui inspira

1. *Vie ms.*, p. 39.
2. *Relation d'un voyage fait au Levant*, par Monsieur de Thévenot, in-4°, à Paris, 1664, p. 545.
3. *Vie ms.*, p. 33.
4. Lettre du 18 avril 1659. *Lettres*, t. IV, p. 309.

une invention de la plus délicate charité. Comme consul il offrait un repas à tous les esclaves de sa nation, aux jours de Pâques et de Noël. Depuis, cette pratique passa en loi, à Tunis et à Alger, tant que dura l'esclavage[1].

En temps de famine, le missionnaire épuisait ses ressources pour donner un peu de pain à des captifs que leurs maîtres souvent se refusaient à nourrir. Par ses ordres, le frère Francillon préparait aussi de ces soupes substantielles dont Vincent de Paul avait donné la formule et que ce saint faisait distribuer à Paris et dans les provinces après le ravage des guerres.

Le Vicaire apostolique était également plein de sollicitude pour les esclaves malades. Ceux des bagnes étaient reçus dans les infirmeries qui s'y trouvaient, et on leur faisait donner tous les secours nécessaires.

Mais les esclaves qui tombaient malades chez leurs maîtres étaient voués à un sort affreux.

« On les met, dit Jean Le Vacher, surtout quand ils sont vieux, dans les écuries des chevaux ou dans quelque coin de la maison, pour les y laisser mourir de faim, sans permettre que personne les visite et particulièrement le confesseur. »

Le missionnaire devait acheter ces permissions à prix d'argent, mais il remédia à ce lamentable état de choses en faisant construire deux hôpitaux.

« A l'avenir, ajoute-t-il, ces esclaves seront ainsi, avec l'aide du Seigneur, mieux secourus et pour le corps et pour l'âme[2]. »

1. *Mémoires de la Congrégation de la Mission*, t. II, p. 80.
2. *Propagande*, II Africa, vol. 248, p. 267.

Jean Le Vacher écrivait ceci en 1654. Dix ans plus tard, l'ermite Pierre de la Conception, qui avait doté l'hôpital d'Alger avec des fonds recueillis en Amérique, voulut aussi assigner des revenus aux hôpitaux de Tunis, qu'il vint visiter[1]. Une mort tragique l'empêcha de réaliser ce dessein.

C'est surtout quand sévissait la peste que le missionnaire avait à déployer son zèle, comme nous l'avons vu précédemment. Nous dirons un peu plus loin comment il secourut tout particulièrement les victimes de ce fléau en 1662.

Cependant, le service le plus signalé que Jean Le Vacher pouvait rendre aux captifs était de procurer leur liberté. Il s'y employa aussi avec un soin au-dessus de tout éloge.

Il assura d'abord la correspondance des esclaves avec leurs familles par l'intermédiaire de saint Vincent.

Le consul Husson écrira, par exemple, à ce saint, à un moment où le Vicaire apostolique est en mission à la campagne :

« Voici des lettres des esclaves de divers pays pour diverses provinces, dont M. Le Vacher m'a dit qu'il fallait faire le pli et vous l'envoyer[2]. »

L'auteur de la *Vie de saint Vincent de Paul* admire ces actes de charité de la part de ce saint et de ses missionnaires de Barbarie.

« Ce fut, dit-il, un grand service rendu à ces pauvres captifs qui, avant cette charitable entremise de M. Vincent et des siens, ne savaient comment ni par quelle voie faire tenir leurs lettres, les uns

1. Voir *Martire mémorable*.... indiqué p. 184, note 2.
2. Lettre du 4 avril 1654. *Archives des Prêtres de la Mission de Turin.*

en Picardie, d'autres en Poitou, en Gascogne, en Normandie, en Bretagne, en Languedoc et autres provinces. Ils n'en pouvaient non plus recevoir de réponse, ni espérer aucune assistance, par le défaut de correspondance à Marseille et à Paris, ce qui leur était un très grand surcroît d'affliction. A quoi M. Vincent a remédié par une charité qui est presque sans exemple et dont l'effet est tel que, pour le bien comprendre, il faudrait être en la place de ces pauvres esclaves et avoir ressenti la peine où ils se trouvaient dans ce grand délaissement qui accompagnait toutes les autres peines et autres afflictions de leur captivité[1]. »

Les esclaves pouvaient, de cette manière, faire connaître leur détresse à leurs parents. Ceux-ci se servaient encore de l'intermédiaire du missionnaire ou pour envoyer aux leurs des secours ou pour négocier leur liberté.

Les actes du consulat de Tunis présentent une longue liste de rachats opérés par Jean Le Vacher avec l'argent fourni par les familles.

Les sommes envoyées sont parfois insuffisantes; le missionnaire supplée à ce qui manque et les esclaves promettent d'en faire la restitution à Paris ou à Marseille.

Parmi les captifs ainsi rachetés nous voyons plusieurs chevaliers de Malte.

Quatorze d'entre eux, en particulier, avaient été faits prisonniers en revenant de cette île.

C'étaient Louis de Clermont-Tonnerre, Joseph Thomas Merle, sieur de Beauchamp, Pierre de Sublet de Romilly, Gabriel de Bayaux de Colom-

1. *Vie de saint Vincent de Paul,* t. II, p. 184.

bière de Gipsy, Jean Coquebert de Ravelon, Joseph de Chambes de Montsoreau, Joseph de Seguin de Piégon, Georges Paupilion du Ryau, trois chevaliers espagnols, Gabriel Perez de Verez, Juan de Lara, Francesco de Ybero et trois frères servants d'armes, Philibert-Emmanuel de Sansey, Honoré Martin et Jacques Daulphin.

Ils dissimulaient leur condition pour n'avoir pas à payer un fort rachat, mais Jean Le Vacher reconnut de suite leur rang social. Il les entretint fréquemment, leur ayant obtenu de venir aux offices dans la chapelle consulaire, et il les mit en rapport avec leurs familles[1]. Dans les lettres de saint Vincent de Paul il est plusieurs fois question de ces chevaliers et des négociations relatives à leur délivrance[2].

Ils furent tous, par ce moyen, rendus à la liberté, à l'exception de Gabriel de Colombière, qu'on avait reconnu comme chevalier, et pour lequel on demandait une rançon exorbitante. Il fut toutefois délivré plus tard au prix d'un esclave ordinaire.

Jean Le Vacher fit accorder à ces captifs des diminutions sur les prix fixés par leurs maîtres. Il fournit aussi à quelques-uns, pour les besoins de leur esclavage ou comme complément de rédemption, des sommes importantes que ces chevaliers s'engagèrent à rendre.

Il prête, par exemple, au chevalier de Tonnerre « neuf cent dix pièces de huit réaux, — soit deux mille sept cent trente francs — pour dépenses

1. *Vie ms.*, p. 33.
2. Voir *Lettres de saint Vincent de Paul*, t. IV, p. 52, 128, 209, 323, etc.

faites à Tunis, et mille piastres — trois mille francs — qui manquaient à sa rançon[1] ».

Jean le Vacher reçut de saint Vincent de Paul le prix de plusieurs rachats pour être affecté aux esclaves les plus dignes d'intérêt; c'est ce qu'on appelle dans les actes : rachat par aumône. Il consacrait, de son côté, à cette bonne œuvre tout l'argent dont il pouvait disposer, il empruntait même, surtout quand il s'agissait de sauver la foi d'un captif.

Il dit sa peine de n'avoir pu délivrer une jeune esclave de Valence, en Espagne, vendue sur le marché.

« Je fis offrir pour la racheter jusqu'à trois cent trente écus, que les marchands me prêtèrent, mais un vilain Maure, enchérissant toujours davantage, l'emporta, parce que l'argent me manqua.

« Hélas! ajoute-t-il, si quelques personnes charitables donnaient quelque chose pour de semblables occasions, elles en seraient sans doute abondamment récompensées[2]. »

Une autre fois ce sont six Français, sauvés d'un naufrage, mais vendus par les Maures, que le Dey veut obliger à apostasier. Deux d'entre eux ont déjà eu ce malheur, deux autres sont morts sous le bâton; Jean Le Vacher et les négociants se cotisent pour sauver la vie aux deux derniers menacés du même supplice.

« J'ai répondu pour deux cents piastres, écrit le missionnaire; ils sont maintenant en liberté. Pour

1. *Consulat de Tunis*, Registre de 1657 à 1666, p. 853 et 894.
2. *Vie de saint Vincent de Paul*, t. II, p. 178.

moi j'aimerais mieux tout souffrir en ce monde que d'endurer qu'on renie mon divin Maître. Je donnerais volontiers mon sang et ma vie pour cela, voire même mille vies, si je les avais[1]. »

Il écrivait encore à saint Vincent en une autre circonstance :

« O mon Dieu, mon très cher et très honoré Père, que nous ferions du bien ce semble humainement si nous étions riches autant que nous sommes pauvres, en ce pays. Les Turcs d'Alger, venus à Tunis sur les vaisseaux de leur ville, députés au service du Grand Seigneur, ont apporté vendre nombre de femmes et de petits enfants de différentes nations. Ayant eu un petit fonds de charité, il y avait en cette rencontre une bonne et sainte occasion de faire une véritable et considérable rédemption. N'était qu'il n'y a rien en moi dont je puisse justement disposer, si vous ne m'en donnez le pouvoir, j'aurais très volontiers engagé ma liberté pour la procurer à une de ces innocentes créatures, afin de la pouvoir conserver à Notre-Seigneur[2]. »

La difficulté des communications était aussi un grand obstacle à la délivrance des captifs.

« Il y aurait occasion de faire une belle et très utile rédemption, et avec grande facilité, répète le missionnaire à saint Vincent, à propos d'esclaves dont on propose l'échange, si nous avions un peu de bonne correspondance. »

Il témoigne au saint en quelle peine il est de n'avoir reçu aucune de ses « très chères lettres » en

1. *Vie de saint Vincent de Paul*, t. II, p. 180.
2. Lettre du 6 mai 1654. *Archives des Prêtres de la Mission de Turin.*

réponse au grand nombre de celles qu'il lui a envoyées « toute cette année et à la fin de la précédente[1] ».

Jean Le Vacher s'appliquait tout particulièrement à retirer des mains des infidèles les jeunes garçons de douze ou quatorze ans, car les Turcs recrutaient surtout leurs adeptes parmi ces enfants, disant, qu'étant imbus à cet âge de leurs principes, ils ne retournaient point plus tard au christianisme, comme faisaient d'autres renégats.

Le Dey Mustapha Kara Kouz, qui connaissait la sollicitude du missionnaire pour ces jeunes esclaves, lui offrit un jour de lui en remettre plusieurs, s'il faisait revenir à Tunis un de ses domestiques tombé aux mains des Français. Jean Le Vacher obtint du ministre de la Marine la délivrance de ce Turc, et il reçut, en échange, un bon nombre de jeunes garçons, dont quelques-uns appartenaient à d'honorables familles. Il les envoya au supérieur des Prêtres de la Mission de Marseille qui les rendit à leurs parents[2].

Nous avons vu les regrets souvent exprimés par le missionnaire de n'avoir point des ressources plus considérables pour les rachats et pour le soulagement des esclaves.

Les sommes qu'il y dépensait lui venaient soit de dons particuliers, soit du surplus, quand il s'en trouvait, tant de ce qu'il recevait de Paris pour sa subsistance que des revenus du consulat.

« Nos consuls, disait en effet saint Vincent, emploient les profits des consulats, avec ce que nous

1. Autre lettre portant la même date. *Id.*
2. *Vie ms.*, p. 33.

leur envoyons de France, après leur simple entretien pris, à l'assistance corporelle et spirituelle des pauvres chrétiens captifs, et à procurer la liberté à quelques-uns qui ne tient qu'à peu de chose, et qui, faute de trente ou cinquante piastres, seraient en danger de demeurer esclaves toute leur vie, et peut-être de se perdre de désespoir, ainsi qu'il est arrivé à plusieurs depuis que les Pères Mathurins ont discontinué leurs rédemptions, y ayant tantôt dix ans qu'ils n'en font aucune[1]. »

Il y avait, en faveur des Missions d'Alger et de Tunis, une fondation placée « sur les coches et carrosses d'Orléans, Bourges, Tours et Bordeaux », produisant pour chacune environ quinze cents livres, à peine le suffisant pour l'entretien du missionnaire et du frère qui le servait[2]. Encore ces intérêts n'étaient-ils pas toujours payés régulièrement à cause parfois de l'interruption des services publics par suite des troubles et des guerres.

« Je ne puis vous exprimer, écrivait saint Vincent, à propos des missionnaires de Barbarie, la difficulté que nous avons à retirer si peu de revenu que l'on a, et de leur envoyer ce qui leur appartient. Il plaît à Notre-Seigneur de nous priver des commodités temporelles, plaise à sa divine bonté de nous donner les spirituelles[3]. »

1. Lettre à M. de La Haye Vantelay, ambassadeur dans le Levant, 25 février 1654. *Lettres*, t. III, p. 23.

2. La duchesse d'Aiguillon avait donné pour les missions de Barbarie, — Alger et Tunis, — un capital de 40.500 livres, « avec obligation pour les missionnaires de dire tous les jours la messe à ses intentions ». Un bourgeois de Paris y ajouta un don de 30.000 livres. C'était un revenu de 3.000 livres à partager entre les deux missions.

3. Lettre à M. Get, à Marseille, 13 novembre 1654. *Lettres*, t. III, p. 93.

D'autre part, les revenus du consulat dépendaient du nombre des barques de commerce qui venaient à Tunis. Ils étaient donc assez aléatoires et souvent insuffisants, eux aussi, pour faire vivre un consul et son chancelier. Le consul Husson, dont il va être question, pouvait donc dire en toute vérité à saint Vincent, en parlant de Jean Le Vacher et de lui : « Grâce à Notre-Seigneur, nous ne thésaurisons point[1]. »

Loin de thésauriser, ils devaient, au contraire, s'imposer bien des privations. Jean Le Vacher écrit, au mois de mai 1654, qu'ils sont obligés de s'abstenir de vin, parce que « leur insigne pauvreté ne leur permet pas d'en donner le prix excessif qu'en prétend un marchand ».

« Nous entrons dans une saison, ajoute-t-il, à laquelle l'eau nous pourra être favorable, sinon nous courrons grand risque, notamment M. Husson, lequel se trouve un peu indisposé[2]. »

« Les eaux de Tunis, dit, en effet, un auteur, sont saumâtres et de si mauvais goût qu'il n'y a que ceux qui y sont accoutumés de longue main, qui s'en puissent accommoder[3]. »

Aussi, en faisant construire le Fondouk, Jean Le Vacher aménagea des citernes pour y conserver soigneusement les eaux de pluie.

Cette grande pauvreté des missionnaires emplissait de compassion la duchesse d'Aiguillon, leur principale bienfaitrice.

« Les lettres de Tunis m'affligent, mandait-elle

1. Lettre à saint Vincent, 4 avril 1654. *Archives des Prêtres de la Mission de Turin.*
2. Lettre à saint Vincent. 6 mai 1654. *Id.*
3. *Mémoires du chevalier d'Arvieux,* t. IV, p. 16.

à saint Vincent,... et celle que vous écrit M. Le Vacher d'Alger me contriste fort, de voir l'extrême misère où ils sont.

« Ne trouverez-vous pas bon de leur envoyer du secours d'argent? Si on ne peut par Marseille, on le pourrait peut-être par l'Espagne, vu qu'il vous écrit par cette voie-là : car ces pauvres gens sont si affligés que je voudrais les consoler par toutes les voies possibles. Ils ont tant de mal parmi ces barbares, que, d'être encore en l'extrême nécessité, cela me fait pitié[1]. »

Les missionnaires d'Alger, savoir le consul Barreau et le Vicaire apostolique Philippe Le Vacher, se trouvèrent plus souvent, par suite surtout des vexations des Pachas, dans l'extrême misère dont vient de parler la duchesse d'Aiguillon. Cela donna lieu, en 1657, à deux incidents, qui d'abord mal connus, dictèrent à saint Vincent des paroles de désapprobation à l'égard de Barreau et de Jean Le Vacher.

Le saint avait demandé à celui-ci d'envoyer à Alger « deux ou quatre cents piastres », qui lui seraient rendues par M. Get, supérieur des Prêtres de la Mission de Marseille. Jean Le Vacher adressa aussitôt à Philippe, son frère, des lettres de change de quatre cent soixante-dix piastres[2]. Mais Philippe venait de quitter Alger. En son absence les lettres ne seraient point acquittées. M. Get pensa que le Vicaire apostolique de Tunis lui réclamerait ce qu'il avait déboursé, et que Jean Barreau, n'étant pas payé

1. Sans date. *Archives des Prêtres de la Mission de Turin.*
2. Lettre de saint Vincent à M. Get, 7 septembre 1657. *Lettres*, t. III, p. 563.

à Alger, pourrait aussi lui adresser des lettres de change pour recevoir cette somme. Or le supérieur de Marseille était en ce moment sans argent. Saint Vincent, à qui il fit part de ses appréhensions, lui dit que, sans doute, il n'en serait pas ainsi. Il devait néanmoins écrire aux consuls d'Alger et de Tunis de ne tirer sur lui des lettres de change que quand il en donnerait l'ordre [1].

Ces lettres, cependant, arrivent à Marseille et M. Get s'en plaint à saint Vincent.

« Je suis fort surpris, répond celui-ci, des lettres de change que M. Le Vacher de Tunis et le consul d'Alger ont tirées sur vous, non seulement sans ordre, mais contre l'ordre. Je ne sais pas d'autre remède à cela que de ne les pas payer, puisque aussi bien n'avez-vous point l'argent. Je suis très marri que ce déplaisir leur arrive; mais nous ne pouvons autrement vous garantir à l'avenir de pareilles surcharges, ni les obliger à suivre nos intentions [2]. »

Il est à croire, toutefois, que les deux consuls n'étaient pas allés contre les intentions de saint Vincent. Ils n'avaient pas dû être avertis à temps. Entre le moment, en effet, où M. Get leur écrivit de ne pas envoyer de lettres et le jour où il les reçut, il ne s'écoula guère que trois semaines; or, la correspondance avec la Barbarie n'avait rien de régulier; il fallait attendre les départs des barques, encore celles qui allaient à Tunis faisaient souvent escale à Livourne ou au Bastion de France. Nous voyons des lettres mettre plusieurs mois pour venir

1. Lettre du même au même, 14 septembre 1657. *Id.*, p. 577.
2. Lettre du même au même, 9 novembre 1657. *Id.*, p. 653.

de Marseille en Barbarie[1]; un grand nombre même se perdaient[2].

Les deux consuls, au reste, eussent-ils envoyé des lettres de change qu'ils auraient su ne devoir pas être payées?

Nous ne connaissons, d'ailleurs, cette affaire que d'une manière incidente et il n'en est plus question. Le blâme de saint Vincent, relatif aux consuls, manquera de base, ce qui s'explique par le naturel un peu trop prompt de M. Get. Celui-ci se hâtait de transmettre au saint les nouvelles qu'il recevait sans les contrôler ou en ne les jugeant qu'à son point de vue; saint Vincent répondait d'après ces données, sans pouvoir vérifier les faits qui parfois étaient controuvés[3].

En ces mêmes circonstances, saint Vincent craignit que Jean Le Vacher, dans son désir de venir en aide au consul d'Alger, ne contractât, de son

1. Le consul Dubourdieu écrit à M. Alméras, le 7 novembre 1662, que sa dernière lettre était arrivée en dix-sept jours : des deux précédentes, l'une avait mis quatre mois pour venir et l'autre neuf. *Archives des Prêtres de la Mission de Turin.*

2. Jean Le Vacher nous a dit sa peine, en 1654, de n'avoir depuis longtemps aucune lettre de saint Vincent. Il écrit de même au supérieur de la maison de Rome, le 10 avril 1655, qu'il ne reçoit aucune réponse aux nombreuses lettres qu'il lui adresse depuis plus d'un an. *Propagande*, vol. 248, f. 293. Rien n'est plus commun, au reste, que les plaintes des missionnaires au sujet des lettres perdues. Saint Vincent dit lui-même à M. Get, le 21 janvier 1655 : « J'ai écrit autant et plus de lettres à Alger qu'à Tunis depuis huit ou dix mois : cependant le frère Barreau dit n'en avoir reçu aucune. » *Lettres*, t. III, p. 231.

3. Ainsi M. Get écrivait que Barreau, pour sortir de prison, avait pris l'argent des esclaves, alors que ceux-ci, spontanément, lui avaient apporté leurs épargnes, acte de générosité que les historiens relèvent grandement.

côté, quelque dette dont il serait difficile également de le dégager, car on se trouvait en France dans une grande pénurie d'argent. Il lui fit donc écrire par M. Get, le 7 septembre 1657, « de n'emprunter de qui que ce soit, ni pour qui que ce soit, si ce n'est pour son besoin particulier »[1].

Or M. Get mande à saint Vincent, quelques mois après, que Jean Le Vacher « s'est engagé de onze cents piastres pour le frère Barreau »; il aurait pris pour cela les dépôts qu'on lui a confiés en faveur des esclaves. Le saint improuve cette conduite : « C'est tout perdre et d'un mal en faire deux, en suivant le frère Barreau dans son précipice. » C'est se mettre en danger de faire aux esclaves un tort irréparable. « J'écris derechef à M. Le Vacher, ajoute le saint, qu'il ne se laisse plus surprendre, et ne paye rien pour qui que ce soit, s'il ne le peut par ses propres forces[2]. »

Ici encore la même question se pose. Si Jean Le Vacher a emprunté pour Alger, avait-il reçu la lettre qui le lui défendait? Mais la suite montre que le missionnaire avait dû prendre cet argent sur ses propres ressources. Saint Vincent envoyant, en effet, quelque temps après, les trois mille livres destinées par moitié aux missions de Tunis et d'Alger, dit à M. Get d'adresser la somme entière à Jean Le Vacher pour le dédommager de l'argent fourni à Jean Barreau; mais le consul de Tunis s'empressa d'expédier à celui d'Alger la part qui lui revenait et saint Vincent l'en félicita[3].

1. *Lettres*, t. III, p. 562.
2. Lettre à M. Get, 15 mars 1658. *Lettres*, t. IV, p. 38.
3. Lettre à Jean Le Vacher, 18 avril 1659. *Id.*, p. 309.

Si Jean Le Vacher s'était servi de l'argent des esclaves, il aurait profité évidemment de ces sommes venues de France pour le rendre.

Au reste saint Vincent parla, devant toute sa communauté, de la générosité, dans ces circonstances, du Vicaire apostolique de Tunis, en des termes certainement élogieux.

Il racontait une visite faite aux esclaves de Bizerte. Le récit du saint, qu'on va lire, forme aussi une des belles pages de la vie de Jean Le Vacher.

« J'ai reçu, disait-il, une lettre de M. Le Vacher qui est à Tunis, par laquelle il me mande qu'une galère d'Alger étant arrivée à Bizerte, qui est à dix ou douze lieues de là, il ne savait comment faire, parce qu'ordinairement il y va pour les soulager non seulement spirituellement, mais corporellement. Il était dans de grandes anxiétés à savoir s'il devait y aller ou non, parce que ces pauvres gens ont grand besoin du corporel aussi bien que du spirituel ; or Jean Le Vacher se trouvait sans ressources, ayant envoyé au consul d'Alger tout ce qu'il avait d'argent pour délivrer ce bon consul de la misère, des bastonnades et tyrannies qu'il est contraint d'endurer. Néanmoins, quittant toutes ses anxiétés, il ne songea qu'à secourir ces pauvres forçats. Il ramassa tout ce qu'il put trouver d'argent, prit avec lui un truchement et un autre pour l'aider et il alla à Bizerte. »

Il n'est pas encore arrivé, mais de loin les esclaves le reconnaissent à ses vêtements. Aussitôt ils poussent des cris de joie.

« Le voilà, ne cessent-ils de répéter, le voilà notre libérateur, notre pasteur, notre père !

« Il entre dans la galère et tous de se jeter sur

lui en pleurant de tendresse. » Il voudrait aller saluer le commandant, mais il lui faut plus d'une heure pour traverser la galère, arrêté qu'il est à chaque pas. L'un le prend par la soutane, l'autre par le manteau, c'est au point qu'ils déchirent ses habits, tant un chacun désire l'accoster, et il ne peut avancer, « dans cet applaudissement et réjouissance de ces pauvres gens ».

Le commandant, qui contemplait cette scène, « fit enfin mettre chacun à son rang et accueillit fort courtoisement ce bon prêtre, lui témoignant qu'il louait grandement la charité et façon de faire des chrétiens de se secourir ainsi mutuellement dans leurs afflictions ».

Jean Le Vacher fit cuire une grande quantité de pains, acheta trois bœufs, des plus gras qu'il put trouver, et distribua le tout aux esclaves. Puis, pendant huit jours, il instruisit et réconforta « avec grande bénédiction ces pauvres forçats, qui ne cessaient de l'appeler leur libérateur et leur consolateur et celui qui les rassasiait spirituellement et corporellement. Il les laissa fortifiés dans la foi et résolus d'endurer patiemment leurs travaux pour l'amour de Dieu.

« A son retour à Tunis le Dey, quoique barbare, lui dit qu'il gagnait le ciel en faisant tant d'aumônes.

« Et comme M. Le Vacher, voulant s'excuser, répondit que ces aumônes lui étaient fournies par des personnes charitables :

— « Eh bien ! répliqua le Dey, ces personnes gagneront le ciel avec vous. »

« O Sauveur, ô Messieurs, s'écriait sur ce mot saint Vincent de Paul, qu'un prêtre fait du bien !

Vous voyez qu'il est cause que les infidèles eux-mêmes respectent notre religion[1]. »

Ces ovations faites au missionnaire par des esclaves d'Alger font voir combien Jean Le Vacher était populaire, même en dehors de Tunis.

Sa bienfaisance, ainsi, du reste, que celle de son frère d'Alger, étaient aussi admirées au loin.

« Nos gens de Barbarie, écrivait saint Vincent, sont à telle édification, par la miséricorde de Dieu, que le pacha de Tripoli en Barbarie demande qu'on lui donne quelqu'un qui fasse comme eux, et se propose même d'en écrire au roi ; c'est ce que me mande monsieur le prévôt de Marseille[2]. »

Si Jean Le Vacher vit toujours son ministère béni, c'est qu'il fut soumis à l'épreuve, ce gage assuré des divines faveurs. Il connut les douleurs physiques, il eut à subir des persécutions, il fut en butte à des calomnies, il passa même par le creuset de souffrances plus intimes.

« Notre-Seigneur, lui écrira saint Vincent, vous traite comme il a traité les saints, les ayant conduits à la sainteté et à la gloire par diverses tribulations. Il ne se contente pas des travaux extraordinaires que vous supportez pour son service, mais encore il vous exerce par des peines intérieures qui sont quelquefois plus fâcheuses que les corporelles. Plaise à la divine bonté qu'à proportion qu'il multiplie vos croix il vous augmente ses grâces pour les porter courageusement[3]. »

1. *Vie ms.*, p. 11.
2. Lettre à M. Ozenne, supérieur à Varsovie, 28 août 1654. *Lettres*, t. III, p. 69.
3. Lettre du 18 avril 1659. *Vie ms.*, p. 42.

CHAPITRE V

CONSULAT DE JEAN LE VACHER. — IL EST REMPLACÉ EN CETTE CHARGE PAR MARTIN HUSSON. — MINISTÈRE DU VICAIRE APOSTOLIQUE. — IL EST EXILÉ A BIZERTE. — DIFFICULTÉS AVEC LE CONSUL D'ANGLETERRE, LES NÉGOCIANTS FRANÇAIS ET LE DEY DE TUNIS. — SECOND EXIL DE JEAN LE VACHER. — MARTIN HUSSON QUITTE TUNIS.

Nous avons vu dans quelles circonstances Jean Le Vacher avait été obligé d'exercer les fonctions de consul.

Les instances de Lange de Martin pour lui faire accepter cette charge, les démarches des marchands qui la lui font imposer par le Dey, montrent l'idée qu'avaient les résidents de Tunis des qualités administratives du missionnaire.

Il sut se faire rendre par les Turcs des prises amenées à Tunis contre la foi des traités. Saint Vincent le félicite de ce que, « par son entremise, plusieurs Français n'ont pas été faits esclaves et que d'autres qui l'étaient ont été mis en liberté » [1].

Mais le jeune prêtre, qui se devait à son minis-

1. *Lettres*, Supplément, p. 99, janvier 1653.

tère pastoral, gardait l'espoir de voir bientôt confier à un autre le soin des affaires temporelles.

On pouvait craindre, cependant, qu'un nouveau consul ne témoignât pas aux missionnaires autant de bienveillance que Lange de Martin. Aussi Jean Le Vacher écrivit à saint Vincent qu'on leur assurerait toute protection, et qu'on ferait aussi plus de bien aux esclaves, si la Compagnie faisait l'acquisition du consulat.

C'est, d'ailleurs, ce qui déjà avait eu lieu pour Alger.

Saint Vincent ne trouva point les mêmes facilités, auprès du consul de cette ville, pour faire accepter un de ses prêtres en qualité de chapelain. Après d'autres expédients plus ou moins précaires, pour établir ses missionnaires à Alger, le saint prit une résolution plus hardie.

Les charges de consuls étaient vénales à cette époque, comme le sont aujourd'hui encore celles, par exemple, de notaires. Vincent, après avoir fait agréer son projet par la Cour, acheta à son propriétaire, M. de Vias, le consulat d'Alger. Il se proposait de le faire gérer par d'honnêtes gens qui vivraient en paix avec les missionnaires[1]. Au reste, il entrait en sa Compagnie des sujets déjà versés dans les affaires. De fait, il envoya à Alger, après son noviciat et avant qu'il fût prêtre, Jean Barreau, d'une famille de robe de Paris, qui s'était lui-même occupé de procédure.

Avec lui partit pour Alger, en 1646, le premier missionnaire qui fît d'une manière stable sa résidence en cette ville.

1. M. de Vias faisait aussi gérer le consulat par des agents qui furent souvent peu recommandables.

Une expérience de deux ans montrait l'excellence de cette combinaison. Aussi, à la nouvelle de la mort de Lange de Martin, la duchesse d'Aiguillon, qui avait fourni les fonds pour l'achat du consulat d'Alger, fit d'elle-même l'acquisition de celui de Tunis et l'offrit à saint Vincent. Elle réalisait de la sorte les désirs de Jean Le Vacher.

Il y avait en ce moment à Saint-Lazare un ancien magistrat, Benjamin Huguier, qui avait été procureur du roi au Châtelet. Saint Vincent lui demanda d'interrompre ses études préparatoires au sacerdoce pour aller représenter la France à Tunis.

Il arriva en cette ville au mois d'avril 1649. Le Dey reçut les présents qu'il apportait, puis il lui déclara qu'étant satisfait de Jean Le Vacher, il ne désirait pas d'autre consul[1].

Huguier resta cependant à Tunis en qualité de chancelier. Il s'occupait des affaires courantes et le Vicaire apostolique pouvait se livrer à peu près entièrement à son ministère spirituel.

La paix dont jouissaient les deux missionnaires fut troublée par un incident, au mois de novembre 1651. Un esclave avait pris à la chancellerie un certificat de sortie que l'on délivrait aux captifs rachetés, espérant par ce moyen recouvrer la liberté. Huguier fut rendu responsable de cette fraude et mis aux fers. Jean Le Vacher dut, pour le délivrer, payer onze cents livres[2].

Au reste, le chancelier était rappelé à Paris au

1. *Mémoires de la Congrégation de la Mission*, t. II, p. 52. — Maynard, *Saint Vincent de Paul, sa vie, son temps, ses œuvres, son influence*, t. I, p. 272.

2. Lettre de saint Vincent à M. Lambert, 21 décembre 1651. *Lettres*, t. II, p. 373.

mois de mai suivant. Il devait terminer ses études et recevoir la prêtrise.

Saint Vincent songeait à envoyer à Tunis un autre consul. Il jeta les yeux, cette fois, sur un avocat du Parlement de Paris, du nom de Martin Husson.

« C'est un jeune homme, disait-il, des plus accomplis de sa condition parmi tous ceux que je connais. »

Et il ajoutait :

« Il n'est pas seulement sage, accort, vigilant et pieux, mais il est très capable pour les affaires et toujours prêt à s'employer pour le prochain[1]. »

Cet avocat était en ce moment intendant du duc de Retz et écrivait des ouvrages de jurisprudence. On comprend qu'il fut un peu surpris lorsque saint Vincent lui proposa d'aller en Barbarie pour l'amour de Dieu et des pauvres. Mais, lorsque le saint lui eut répété qu'il n'aurait pas voulu à l'heure de la mort lui avoir donné un autre conseil, il partit sans hésitation.

« Il vivra en commun avec vous, écrivait saint Vincent à Jean Le Vacher. Il a tant de douceur pour tout le monde, tant de condescendance pour ses amis et tant de soumission pour son Dieu, que, voyant celle qu'il aura pour vous, vous serez obligé d'en avoir pour lui. C'est pourquoi je ne vous recommande pas de le prévenir d'honneur, de confiance et de bonté, et de lui déférer autant que vous le pourrez, surtout dans l'exercice du consulat, parce que, Dieu aidant, vous ne ferez tous deux qu'un cœur et qu'une âme[2]. »

1. Lettre à M. Le Vacher, 15 juillet 1653. *Loc. cit.*, p. 555.
2. *Id.*, p. 556.

Et c'est, en effet, ce qui advint.

Le consul était plein d'admiration, de respect, de sollicitude pour le Vicaire apostolique, et celui-ci, dans ses lettres, n'appelait le premier que « le très cher et très honoré M. Husson ».

Ils agiront toujours de concert et l'un aidera l'autre dans la gestion de son office.

C'est en juillet 1653 que M. Husson arriva à Tunis. Le Dey Mohammed Laz était mort au mois de mai précédent ; son successeur Hadji Mustapha ne mit point d'opposition à l'installation d'un nouveau consul.

Entièrement déchargé, désormais, du soin des affaires matérielles, Jean Le Vacher donnait libre cours à son zèle. Ainsi le consul adressait, le 4 avril 1654, la lettre suivante à saint Vincent de Paul.

« C'est en l'absence de M. Le Vacher que je vous écris cette fois. Il partit le 18e du passé pour aller à Bizerte, d'où il ne revint que le 26, et, le 30, il est allé à un lieu nommé La Cantara[1], où il fit un voyage les derniers jours de l'année dernière. J'envoie, après dîner, le saccagy[2] le joindre, afin que demain matin ils puissent revenir ensemble. J'appréhende pour sa santé. Elle est forte, grâces à Dieu, nonobstant tout ce labeur. Mais à la longue la nature ne peut qu'elle ne s'altère. Je ne sais comme il se trouvera au retour. Au dernier voyage qu'il fit à La Cantara il avait un prêtre pour le soulager, mais celui-ci était alité quand il fallut partir cette fois, de sorte que pendant deux jours

1. En arabe, El-Kantara, le pont.
2. C'était le truchement ou interprète.

et trois nuits qu'il aura seulement eus pour séjourner, il lui aura fallu porter tout le travail. Ils sont plus de 80 chrétiens[1]. Il n'a porté que cinquante piastres en réserve pour en assister les esclaves, car c'est tout ce que nous pouvons faire.

« Ces fêtes de Pâques étant passées, il ira faire une autre mission à La Mammedie[2], distante seulement de deux lieues d'ici, où il y a bien près de 60 chrétiens fort mal traités. »

Le Consul ajoutait le détail suivant, qui montre à sa manière la piété des esclaves.

« Tous nos bagnes préparent, à qui mieux mieux, des sépulcres à Notre-Seigneur. Si la barque eût différé un jour ou deux, j'aurais pu vous en dire quelque chose. Ce sera pour la première occasion[3]. »

Un mois après, le Vicaire apostolique faisait connaître lui-même à saint Vincent le résultat de ses travaux.

« N'ayant pu, dit-il, vous écrire au commencement du mois précédent, à cause que j'étais à la campagne, j'ai cru ne devoir pas perdre cette occasion, quoique indirecte, pour vous témoigner les bénédictions qu'il a plu à Notre-Seigneur donner à notre pauvre Église souffrante tout le carême jusqu'au jour de la triomphante Résurrection, et du depuis encore, telles, que tous les pauvres esclaves en ce pays avouent n'y avoir jamais rien vu de semblable, ni tant de confessions, ni tant de communions, ni même tant de conversions. Les premières

1. Jean Le Vacher disait une centaine.
2. La Mohammedia.
3. *Archives des Prêtres de la Mission de Turin.*

et secondes se sont montées en cette ville au nombre de plus de mille cinq cents ; à Bizerte, et en quelques maceries, où j'ai eu le bonheur d'aller, cinq cents et davantage ; et de conversions sept, deux Anglais, deux Français calvinistes et trois Grecques schismatiques, et plus de trente catholiques, lesquels, portés de désespoir de se voir entièrement délaissés de leurs parents dans les misères de l'esclavage, avaient fait résolution de ne jamais se confesser, ni communier, ni même entendre la sainte messe, il y avait qui 9, qui 10, 15, 20, 25 et davantage d'années, menant une vie scandaleuse, habitués à toute sorte de vices et de péchés. »

Mais, comme l'avait prévu le consul, la santé du missionnaire devait se ressentir de tant de labeurs. Ce dernier ajoute, en effet, dans la même lettre :

« J'avais encore dessein d'aller à une montagne nommée dans la langue du pays Ras-Gibel, assez proche des ruines de la ville d'Utique, où il y a nombre de maceries auxquelles résident quantité de pauvres esclaves, tant pour les pouvoir confesser et communier, à cause du temps de Pâques, que pour les disposer au voyage des galères, où, de là, ils sont ordinairement envoyés ; mais une petite indisposition, laquelle m'est survenue après avoir été à Bizerte et à quelques maceries, m'en a empêché. Ce sera incontinent après qu'il aura plu à Notre-Seigneur me donner la commodité d'y pouvoir aller[1]. »

L'extrait suivant d'une lettre écrite l'année d'après au supérieur de la maison de Rome, montre que le

1. Lettre du 6 mai 1654. *Loc. cit.*

Vicaire apostolique continuait à produire les mêmes fruits de salut.

« Depuis quelques jours je suis de retour en cette ville de quatre maceries, où j'ai été visiter un grand nombre de pauvres esclaves, auxquels il a plu à Notre-Seigneur de donner des bénédictions toutes spéciales pendant le temps que j'ai eu le bonheur de demeurer avec eux, et notamment à deux, lesquels, *in se reversi*[1], ont publiquement édifié tous ceux qu'ils avaient scandalisés, disant apertement qu'il y avait plusieurs mois qu'ils se voulaient faire turcs[2]. »

L'action du Vicaire apostolique sur les âmes tentées était même si grande que les Turcs s'en alarmèrent.

Laissons parler saint Vincent de Paul.

« M. Le Vacher me mande, disait-il aux siens le 12 septembre 1655, que le Dey, c'est-à-dire le Roi en ce pays-là, l'envoya quérir pour lui dire qu'il avait avis qu'il détournait, avec une industrie merveilleuse, les chrétiens qui se voulaient faire turcs à ne pas le faire, et que pour cela, il eût à sortir de la ville. A quoi M. Le Vacher obéit et s'en alla à Bizerte, accompagné d'un garde et de son truchement, où étant arrivé il trouva deux barques de pauvres chrétiens, lesquels il exhorta à la confession et, pour cet effet, il obtint du commandant qu'ils fussent déchaînés.

« Qui sait, Messieurs, si ce n'a pas été le dessein de Dieu de permettre que cette petite disgrâce soit arrivée au bon M. Le Vacher, pour lui donner

1. Rentrés en eux-mêmes.

2. Lettre du 20 avril 1655. *Propagande*. II Africa. vol. 248, f. 293.

moyen d'assister et aider ces pauvres chrétiens à se mettre en bon état!

« M. Husson, qui est le consul, ayant été trouver le Dey pour le prier de rappeler M. Le Vacher, sur ce qu'il lui remontra qu'il ne s'employait qu'auprès des pauvres chrétiens, qu'il ne se mêlait point de la religion turquesque, il le lui accorda et envoya ordre au gouverneur de Bizerte de ne pas le laisser embarquer, en cas qu'il le voulût faire pour repasser en France, et que, sans faire semblant de rien, il s'en retournât à Tunis dans un mois, afin que cela ne parût pas.

« Or, je vous dirai que ce bon M. Le Vacher m'a écrit, étant à Bizerte, qu'il attendait notre ordre ou pour repasser en France ou pour aller à Alger. Un cœur lâche et ami de ses aises aurait été bien aise d'avoir cette occasion pour s'en revenir en France, et cependant le voilà qui est tout prêt de s'en aller à Alger, où il y a encore plus de travail qu'à Tunis!... Voilà, Messieurs, comment sont faits les véritables serviteurs de Dieu qui sont animés de son esprit. »

Et le saint ajoutait : « M. Le Vacher d'Alger, son frère, qu'est-ce encore? M. Philippe Le Vacher est un homme tout de feu, et qui s'expose au point que, si on avait su ce qu'il a fait, quand il aurait eu cent vies il les aurait perdues. » Il s'agissait d'un religieux, devenu musulman, que Philippe avait converti, crime capital aux yeux des Turcs.

Saint Vincent disait encore que ce missionnaire travaillait continuellement, passant, en temps de Pâques, les jours et les nuits dans les bagnes, puis il concluait ainsi :

« Cela n'est-il pas beau, Messieurs, que vous

en semble? N'avons-nous pas sujet de bénir Dieu qui a donné de tels sujets à la Compagnie que ces siens serviteurs[1] ? »

Les deux frères étaient restés dignes l'un de l'autre.

Jean Le Vacher revint donc à Tunis. Il allait y trouver, ainsi que le consul, plusieurs sujets de peine.

Les premières difficultés leur avaient été suscitées par le consul d'Angleterre.

Il faut savoir qu'en vertu des capitulations ou traités passés entre François I[er] et le Sultan de Constantinople, la France possédait dans le Levant le monopole du commerce.

Elle avait seule un ambassadeur dans la capitale de l'empire turc et des consuls dans les ports ou échelles de sa domination. Les marchands des diverses nations ne pouvaient exercer le négoce que munis de leurs patentes et en payant des droits convenus.

Par suite de négligences, on laissa porter atteinte à ces privilèges.

Les Vénitiens d'abord, puis les Anglais, puis les Hollandais réussirent à avoir leur ambassadeur auprès de la Porte. Ils pouvaient aussi envoyer dans les Échelles des consuls de qui ressortissaient leurs nationaux ; mais les ambassadeurs et les consuls de France conservaient leur juridiction sur les marchands des pays qui n'avaient point de représentant.

Le consul d'Angleterre, qui se trouva depuis

1. *Vie ms.*, p. 15. Voir aussi *Avis et conférences spirituelles de saint Vincent de Paul*, p. 171 et *Vie de saint Vincent de Paul*, t. II, p. 140.

à Tunis, voulut cependant usurper les droits du consul de France sur les négociants des autres nations.

Il commença ses empiétements du temps de Lange de Martin. « Par voie de présents, corruptions et amis », il obtint l'appui d'Issouf, le Dey de l'époque, et il se fit payer les droits consulaires par les Italiens, les Espagnols et les Juifs de Livourne « au grand préjudice, disait Lange de Martin, du consulat que j'exerce, lequel par ce moyen ne pourra plus subsister[1] ».

Lange demandait aide et protection « aux Consuls et Gouverneurs de Marseille ». Il ne paraît pas avoir été suffisamment soutenu, et les marchands français eux-mêmes profitaient de ces embarras pour ne payer aucun droit[2].

Le changement du consul anglais avait mis fin à cette situation, mais un nouveau titulaire recommença les mêmes agissements la troisième année de consulat de Jean Le Vacher.

Il se faisait, lui aussi, appuyer par le Dey, au moyen de présents. Le consul de France montrait au chef du gouvernement le texte des capitulations qui exprimaient ses droits, mais celui-ci répondait que, ce texte se trouvant imprimé, les Turcs de Tunis n'y avaient pas confiance, et qu'il fallait faire venir de Constantinople la confirmation de ces privilèges.

Jean Le Vacher pria saint Vincent d'agir pour cela auprès de la Cour, mais, on ne sait pour quels motifs, ce ne fut qu'au commencement de l'année

1. *Chambre de commerce de Marseille*, AA. Art. 154.
2. *Id.*

1654 que le roi fit demander, par son ambassadeur, le maintien des droits de la France. Saint Vincent écrivit en même temps à ce représentant de la nation, M. de La Haye Vantelay, une longue et curieuse lettre qui nous donne tout le résumé de cette affaire [1].

Le consul d'Angleterre n'était pas, de son côté, resté inactif. Il avait reçu de Constantinople des lettres qui sanctionnaient ses prétentions et, en cette année 1654, il usurpa les droits du consul de France sur les négociants de la Flandre. Au commencement de l'année suivante, toujours appuyé par les Turcs, il délivra aussi une patente de sortie à une barque de Gênes.

Ce fut pour les résidents français de Tunis le sujet d'une grande émotion. Ils s'en prirent au consul qui, ne sachant pas défendre ses droits, laissait en même temps porter atteinte à l'honneur de la France. Ils parlaient d'en écrire à la Chambre de commerce, qui venait de se former à Marseille.

Jean Le Vacher et Martin Husson, ne recevant point de réponse aux nombreuses lettres qu'ils adressaient à saint Vincent et qui, sans doute, se perdaient [2], ne savaient à leur tour que penser. On n'avait pas dû obtenir satisfaction de Constantinople. Il valait mieux, dans ce cas, écrivait Jean Le Vacher à saint Vincent, vendre le consulat, plutôt que de le voir se ruiner entre les mains d'un représentant de la Congrégation [3].

1. Lettre du 25 février 1654. *Lettres*, t. III, p. 23.
2. Nous avons déjà dit combien étaient communes ces pertes de lettres.
3. Lettre du 29 janvier 1655. *Archives des Prêtres de la Mission de Turin.*

Husson demandait aussi à être retiré de Tunis, puisque les démarches que devait faire saint Vincent, ainsi que ses propres efforts et ceux du Vicaire apostolique, demeuraient inutiles.

« Je parle cependant contre mes intérêts particuliers, disait-il au saint, car vous savez le peu que je suis, et qu'un jour d'ici m'est plus fortuné que mille ne m'ont été et ne me seront peut-être jamais ailleurs ; mais j'y suis forcé, pour vous faire connaître la déchéance de la charge, et je dissimulerais si je parlais autrement [1]. »

Mais la confirmation de ses droits arriva de Constantinople. Il était dit que les marchands de toutes les nations, les Anglais exceptés, devaient reconnaître son autorité, recevoir ses patentes de sortie et lui payer les taxes ordinaires. Quelques présents distribués par le consul portèrent les principaux officiers du Divan à prêter la main à l'exécution de ces ordres.

Cependant, alors que quelques marchands français avaient gémi de voir amoindrir les privilèges de leur nation, d'autres, comme du temps de Lange de Martin, semblaient ignorer leur consul et ils mettaient à la voile sans recevoir ses expéditions.

Par arrêt du Conseil privé, rendu le 14 juillet 1656, Louis XIV ordonna « à tous ses sujets trafiquant en Barbarie de reconnaître Martin Husson pour consul, de lui porter l'honneur et le respect dus à son rang, et de lui payer les redevances consulaires [2] ».

1. Lettre du 25 janvier 1655. *Id.*
2. *Archives de la Mission,* Documents, Alger et Tunis, vol. I, p. 305. — Voir aussi *Mémoires de la Congré-*

Tout rentra dans l'ordre.

« M. Le Vacher m'écrit de Tunis, disait saint Vincent au mois de novembre suivant, que le consul et lui sont en paix et tranquillité tant à l'égard des Turcs que du consul anglais et des marchands français[1]. »

S'il est question ici également de tranquillité à l'égard des Turcs, c'est que le missionnaire et le consul eurent à subir de ce côté d'autres orages.

Le Dey avait demandé à M. Husson de faire venir de France de la toile pour la confection des voiles de ses navires. Le consul dut répondre qu'il ne le pouvait, car il y avait des lois très sévères défendant de fournir aux corsaires ce qui leur servait à exercer la piraterie.

Le Dey s'adressa alors à un marchand qui s'engagea à lui procurer ces toiles d'une manière clandestine.

Husson en avisa la Cour, et le roi « fit donner ordre à ses officiers des ports de Provence et de Languedoc de veiller soigneusement à ce qu'on n'y chargeât aucune marchandise de contrebande pour la Barbarie ».

« Cela sera venu sans doute à la connaissance du Dey, continue saint Vincent qui raconte ces faits, et l'aura encore davantage indigné contre le consul français et les missionnaires, car, peu de temps après, il leur fit une avanie, c'est-à-dire une querelle d'Allemand, et ayant envoyé quérir M. Le Vacher, il lui dit :

« — Je veux que tu me paies deux cent soixante-

gation de la Mission, t. II, p. 71, et *Lettres de saint Vincent de Paul*, t. III, p. 361.

1. *Avis et conférences*, p. 207.

quinze piastres que me doit le chevalier de la Ferrière, car tu es d'une religion qui rend le bien et les maux communs, et, pour cette raison, je m'en veux prendre à toi. » A quoi M. Le Vacher répondit que les chrétiens n'étaient pas obligés de payer les dettes les uns des autres, et qu'il ne devait et ne pouvait payer celles d'un chevalier de Malte, et d'un capitaine de navire, comme est le sieur de la Ferrière; qu'à peine avait-il moyen de vivre, qu'il était un marabout des chrétiens, — c'est-à-dire un prêtre, selon leur façon de parler, — venu exprès à Tunis pour l'assistance des pauvres esclaves.

« — Dis ce que tu voudras, répliqua le Dey, je veux être payé.

« Et sur cela, usant de quelques violences, il le contraignit de lui payer cette somme.

« Mais ce n'est là qu'un commencement, car, si Dieu ne change l'humeur de ce Dey, ils sont à la veille de souffrir d'autres oppressions bien plus grandes[1]. »

De fait, comme les toiles n'arrivaient pas, le Dey chassa Jean Le Vacher de Tunis parce qu'il empêchait de son côté les marchands de les expédier[2].

Le cardinal Robert, nonce du Pape à Paris, dira que l'ancien chancelier Ambrozin, resté à Tunis en qualité de marchand, fit exiler le missionnaire à Bizerte, où il demeura deux mois[3]. Ce fut, évidemment, en cette circonstance, et c'est lui, sans doute, qui l'avait accusé auprès du Dey.

1. *Vie de saint Vincent de Paul*, t. II, p. 141.
2. *Vie ms.*, p. 18.
3. Lettre du Nonce à Paris aux cardinaux de la Propagande, 11 février 1667; Africa, 254, f. 117.

N'était-il pas lui-même le marchand, ou du moins le correspondant du négociant qui s'était engagé à faire venir ces toiles à voiles[1]? Dans tous les cas, Ambrozin conservait un fort ressentiment contre celui qui, bien malgré lui, avait dû exercer à sa place la charge de consul, et le Nonce ajoute qu'il ne cessa de le persécuter.

Cette fois encore la divine Providence semblait appeler Jean Le Vacher à Bizerte pour la consolation des esclaves, comme le montre cet extrait d'une lettre que le missionnaire écrivait à saint Vincent.

« L'esclavage est si fertile en maux que la fin des uns est le commencement des autres. Parmi les esclaves de ce lieu, outre ceux des bagnes, j'en ai trouvé quarante enfermés dans une étable si petite et si étroite qu'à peine s'y pouvaient-ils remuer. Ils n'y recevaient l'air que par un soupirail, fermé d'une grille, qui est sur le haut de la voûte; tous sont enchaînés deux à deux et perpétuellement enfermés, et néanmoins ils travaillent à moudre du blé dans un petit moulin à bras, avec obligation d'en moudre chaque jour une certaine quantité réglée, qui surpasse leurs forces. Certes, ces pauvres gens sont vraiment nourris du pain de douleur, et ils peuvent bien dire qu'ils le mangent à la sueur de leurs corps, dans ce lieu étouffé, et avec un travail si excessif.

1. Nous verrons plus loin qu'Ambrozin était l'homme du négociant marseillais André Prat, peu scrupuleux, semble-t-il, à ce sujet. Il paraît bien, en effet, d'après les récits du chevalier d'Arvieux, que c'est lui qui donna plus tard de ces toiles de contrebande à un envoyé du roi, Dumolin, qui devait les vendre à son propre profit.

« Peu de temps après que j'y fus entré pour les visiter, comme je les embrassais dans ce pitoyable état, j'entendis des cris confus de femmes et d'enfants, entremêlés de gémissements et de pleurs ; et levant les yeux vers le soupirail, j'appris que c'étaient cinq pauvres jeunes femmes chrétiennes esclaves, dont trois avaient chacune un petit enfant, et toutes étaient dans une extrême nécessité. Or, comme elles avaient ouï le bruit de notre commune salutation, elles étaient accourues au soupirail pour savoir ce que c'était, et ayant aperçu que j'étais prêtre, la douleur pressante qui leur serrait le cœur les avait fait éclater en cris et fondre en larmes, pour me demander quelque part de la consolation que je tâchais de rendre aux hommes que j'étais venu visiter en cette prison.

« Je vous avoue qu'en ce moment je me trouvai presque abattu de douleur, voyant d'un côté ces pauvres esclaves qui ne se soutenaient qu'à peine, à cause du poids de leurs chaînes, et de l'autre les lamentations de ces pauvres femmes et les cris de ces petits innocents. La plus jeune d'entre elles est extraordinairement persécutée de son patron, qui lui veut faire renier la foi de Jésus-Christ pour l'épouser. Hélas ! qu'une partie de tant de millions, qu'on emploie parmi les chrétiens en vaines superfluités et délices, serait ici bien employée pour soulager ces pauvres âmes au milieu de tant d'amertumes qui les suffoquent! J'ai tâché, avec le secours de la grâce de Dieu, d'assister les hommes et les femmes selon mon petit pouvoir. Mais nous sommes en un pays où il faut acheter à beaux deniers comptants la permission de bien faire aux misérables ; car pour obtenir licence de leur parler, il m'a fallu don-

ner de bon argent à leurs patrons, aussi bien que pour faire déchaîner les esclaves de quelques galères, qui étaient prêtes à faire voyage, et me les faire envoyer dans les bagnes, non pas toutes les chiourmes à la fois, mais les unes après les autres, pour les confesser, leur dire la sainte messe et les communier, ce qui a été fait avec fruit et bénédiction, par la miséricorde de Dieu[1]. »

Le consul, cependant, exposa au Dey, après quelque temps, que le roi de France trouverait mauvais qu'on eût chassé de Tunis celui qu'il avait lui-même envoyé et il obtint le rappel du Vicaire apostolique.

« Et il est retourné à Tunis, disait aux siens saint Vincent de Paul ; et les pauvres esclaves sont venus au-devant, louant Dieu et se jetant sur lui pour l'embrasser.

« Et l'un disait :

« — J'ai jeûné pour cela.

« Et l'autre :

« — J'ai entendu tant de messes.

« Et un autre :

« — J'ai fait tant de prières.

« Chacun avait fait quelque chose pour le rappeler. Ces pauvres gens ne savaient que faire pour lui témoigner leur joie. Il est leur sauveur ! Il est leur sauveur ! Et s'il y a des anges que Dieu envoie en purgatoire pour consoler les âmes, de même M. Le Vacher est l'ange envoyé dans les cachots de Barbarie pour consoler ces pauvres esclaves. »

Et après une digression, saint Vincent ajoutait :

1. *Vie de saint Vincent de Paul*, t. II, p. 164, et aussi *Vie ms.*, p. 22.

« Retournons à Tunis où M. Le Vacher fait l'office de sauveur. Il a publié le jubilé et ces pauvres gens y accourent, quittent tout pour cela, ils le pressent en ce jubilé ; il n'a pas seulement le loisir de m'écrire, c'est un autre qui m'écrit, c'est M. le Consul, telle est la presse que font ces pauvres captifs pour le jubilé qu'ils ont de delà et que nous n'avons pas encore ; grand sujet de consolation et de remercier Dieu[1]. »

Le Vicaire apostolique continuait donc son ministère avec les mêmes bénédictions, et saint Vincent disait encore de lui quelque temps après :

« M. Le Vacher qui est à Tunis y fait grand fruit, bien que toujours on lui fasse quelque avanie, mais c'est là dedans que la vertu se fortifie[2]. »

Le missionnaire et le consul se trouvaient cette fois en paix depuis environ un an et demi, lorsque s'éleva une nouvelle tempête.

Treize Turcs de Tunis venaient d'être faits prisonniers et conduits à Livourne. Le Dey, vivement irrité, voulut que Martin Husson s'engageât à les faire revenir. Et comme le consul répondit que cela n'était pas en son pouvoir, puisque ces Turcs se trouvaient entre les mains d'un prince, le duc de Toscane, auquel il n'appartenait pas, le Dey, dans un accès de colère, lui ordonna de quitter Tunis[3].

1. *Vie ms.*, p. 16. Ce jubilé avait été publié le 14 mai 1655 par le pape Alexandre VII, pour implorer le secours divin au commencement de son pontificat. La lettre de notification pour le diocèse de Paris fut lue à Saint-Lazare le 19 mars 1656.

2. *Vie ms.*, p. 15.

3. Lettre de saint Vincent à M. Duperroy, à Varsovie, 6 juillet 1657, *Archives de la Mission*. — *Vie ms.*, p. 19. — *Vie de saint Vincent de Paul*, t. II, p. 143.

« Monsieur Husson, avant son départ, dira Jean Le Vacher en 1666, me mit en possession de l'exercice de sa charge, du consentement de tous les marchands, et j'y ai été jusqu'à présent, quelque instance que j'aie faite à feu Monsieur Vincent et à Monsieur Alméras, son successeur, pour m'en décharger[1]. »

Le Dey de Tunis, de son côté, obligea le missionnaire à gérer le consulat à cause du bien qu'il faisait aux esclaves[2].

1. Rapport à un officier du roi, *Vie ms.*, p. 9.
2. *Vie ms.*, p. 20.

CHAPITRE VI

SECOND CONSULAT DE JEAN LE VACHER. — CONTINUATION DE SES TRAVAUX APOSTOLIQUES. — SERVICES RENDUS AUX NÉGOCIANTS. — LE FONDOUK DES FRANÇAIS. — NÉGOCIATIONS POUR LA DÉLIVRANCE DES ESCLAVES. — LE TRAITÉ DE PAIX. — JEAN LE VACHER PRIVÉ DU CONSULAT. — IL EST RAPPELÉ EN FRANCE. — ÉLOGE QUE FONT DE LUI LE P. AUDOIRE, DE L'ORDRE DE LA MERCI, ET LE P. JÉRÔME, CAPUCIN.

En apprenant la disgrâce du consul, saint Vincent avait aussitôt écrit au supérieur de la maison de Marseille :

« Il faut adorer la conduite de Dieu dans l'ordre que M. Husson a reçu de repasser en France ; peut-être que cette même conduite en aura empêché l'exécution, comme étant suscitée par l'esprit malin, en haine du bien que Notre-Seigneur fait par lui. Si néanmoins il vient à Marseille, » — il y était arrivé au commencement de juillet 1657[1] — « il est à propos qu'il y demeure jusqu'à ce que je

1. *Lettres*, t. III, p. 461.

lui mande d'en partir; et cependant je verrai, avec Madame la duchesse d'Aiguillon, ce qui se pourra faire de deçà pour le rétablir en l'exercice de sa charge. Je lui écris conformément à cela[1]. »

Louis XIV adressa effectivement une lettre au Sultan de Constantinople pour se plaindre de l'injure que lui avait faite le Dey de Tunis en renvoyant son consul. Il demandait sa réintégration dans cette ville[2]. Mais ces négociations demandaient du temps et Husson resta en France.

Il y reprit ses études de jurisprudence. Il a laissé sur ces matières plusieurs ouvrages, et en particulier un traité en latin intitulé *De l'Avocat*, très estimé en son temps[3]. Il resta, cependant, en correspondance active avec Jean Le Vacher. Il continua aussi avec saint Vincent des relations toujours pleines d'une religieuse déférence, et il écrivait après la mort du saint, le 2 février 1661 :

« Il m'a prédit des choses secrètes et cachées qui me sont arrivées deux ans après[4]. »

Le pieux avocat fonda, en mourant, une messe quotidienne pour les voyageurs. Il avait vu à Tunis combien tristement se terminaient tant de voyages.

Au retour de Martin Husson on examina plus attentivement une question qui s'était déjà posée. Était-il expédient pour la Congrégation de la Mission de garder les consulats de Tunis et d'Alger, d'autant que le consul de cette dernière ville avait eu souvent à subir, de la part des Turcs, des ava-

1. *Lettres*, t. III, p. 458.
2. *Mémoires de la Congrégation de la Mission*, t. II, p. 71.
3. *Dictionnaire de Moreri*, édition Drouet, Paris, 1759. Article : *Martin Husson*.
4. Collet, *La vie de saint Vincent de Paul*, livre IX.

nies qui créaient beaucoup d'embarras. Ne valait-il pas mieux vendre ces charges ou les affermer[1] ?

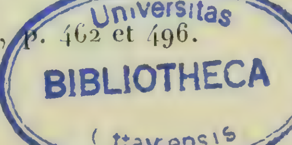
Mais, d'autre part, on estima, comme le disait saint Vincent, que les missionnaires n'auraient point de sécurité avec des consuls d'intérêt, qui se gouvernent par d'autres principes que ceux de la charité et du bien public. Ces consuls pourraient susciter aux prêtres toute sorte de difficultés, ou même les faire chasser, pour n'avoir personne à côté d'eux qui leur donnât de l'ombrage[2].

Et comme le supérieur de Marseille, qui le premier ressentait le contre-coup de toutes ces traverses, alla jusqu'à émettre l'avis qu'on pourrait retirer les missionnaires de Barbarie et laisser le soin des chrétiens aux prêtres captifs, saint Vincent lui répondit que la présence d'un missionnaire lui paraissait nécessaire en ces pays pour assister les esclaves en leurs maladies et les fortifier en tout temps. D'ailleurs, les prêtres eux-mêmes avaient besoin d'un homme d'autorité pour être contenus dans le devoir.

« Si le salut d'une âme, ajoutait-il, est d'une telle importance qu'on doive exposer la vie temporelle pour le procurer, comment pourrions-nous en abandonner un si grand nombre par crainte de quelque dépense ? Et quand il n'arriverait d'autre bien de ces stations, que de faire voir à cette terre maudite la beauté de notre sainte religion, en y envoyant des hommes qui traversent les mers, qui quittent volontairement leur pays et leurs commodités, et qui s'exposent à mille outrages pour la con-

1. *Lettres de saint Vincent de Paul*, t. III, p. 462 et 496.

2. *Id.*, p. 472, et t. IV, p. 138.



solation de leurs frères affligés, j'estime que les hommes et l'argent seraient bien employés[1]. »

Le mieux était de laisser le consulat de Tunis à Jean Le Vacher que tous, Turcs et marchands, ne cessaient de réclamer pour cette charge, et on voulut aussi confier celui d'Alger à son frère Philippe.

Saint Vincent sollicita, à cet effet, l'autorisation des cardinaux de la Propagande, car les deux frères étaient vicaires apostoliques. Elle fut donnée de vive voix et on n'en eut besoin que pour Tunis[2].

Jean Le Vacher dut de nouveau faire face à ses deux obligations de missionnaire et de consul. Grâce à son activité, il ne laissa rien en souffrance.

« Voilà, disait saint Vincent, M. Le Vacher aîné qui est à Tunis, combien et quel travail pensez-vous qu'il a sur les bras maintenant? A peine pouvaient-ils, deux qu'ils étaient, faire ce qu'ils avaient à faire; et maintenant le voilà seul chargé du consulat qu'il faut qu'il exerce et, d'autre côté, du soin des pauvres esclaves[3]. »

Dans une lettre de la même époque le saint ajoutait que ce missionnaire, accablé de travail, était cependant plein de courage[4].

Ses forces, il est vrai, le trahirent. Il tomba malade une année après le départ de M. Husson et saint Vincent était fort en peine à son sujet[5]. Il se remit, continua son ministère auprès des captifs

1. *Lettres*. t. IV, p. 45.

2. Ce fut le sujet d'une assez longue correspondance entre saint Vincent et M. Jolly, supérieur de la maison de Rome. *Lettres*, t. III, p. 506, 517, 558, 678, 701, 705.

3. Répétition d'oraison du 11 novembre 1657. *Avis et conférences*, p. 253.

4. *Lettres*. t. III, p. 633.

5. *Id.*, t. IV, p. 121.

et, dans un rapport à la Propagande du 7 août 1663, le cardinal Albizi résumait ainsi son apostolat :

« Il a constamment opéré et opère toujours beaucoup de bien, non seulement en servant les esclaves chrétiens qui sont dans la cité de Tunis, mais en allant à Bizerte où est le lieu où se tiennent les galères, en se rendant à la campagne à la recherche de ceux qui y sont employés à labourer la terre, les instruisant, leur administrant les sacrements et subvenant aussi, autant qu'il le peut, à leurs nécessités corporelles[1]. »

Un fait, qui se passa en l'année 1661, montre également, une fois de plus, l'action du Vicaire apostolique sur les apostats. Plusieurs de ceux-ci, poussés par le remords, lui exposèrent leur dessein de passer en chrétienté. Il ne pouvait guère, en général, favoriser les évasions, car son séjour auprès des Turcs n'aurait plus été possible et au reste l'expérience montrait que les essais de fuite avaient presque toujours une issue malheureuse[2]. Toutefois comme les circonstances, dans le cas présent, paraissaient favorables, Jean Le Vacher prit l'avis de la Propagande qui pressa l'exécution de ce projet. Les renégats se sauvèrent sur une barque que commandait l'un d'entre eux et emmenèrent plusieurs captifs. Ils arrivèrent à Civilta Vecchia d'où ils se rendirent à Rome pour recevoir l'absolution de leur apostasie.

Cette fuite, il est vrai, donna lieu à des incidents. Ces renégats étaient maltais et l'un d'eux, Joseph Guivara, qui portait chez les Turcs le nom

1. *Propagande*, Africa, vol. 254, f. 53.

2. C'est ce que disait Jean Le Vacher, en 1654, aux cardinaux de la Propagande en citant plusieurs cas de ces insuccès. II Africa, vol. 248, f. 267.

de Sta Mamet, s'était chargé, un peu auparavant, de faire délivrer un certain Hadji Safer, prisonnier à Messine. Il avait reçu pour cela une somme de mille piastres qu'il emportait sans avoir opéré le rachat. Le Dey, à qui appartenait cet argent, fit aussitôt appeler au Divan le Vicaire apostolique ainsi que les prêtres et les principaux esclaves, et leur enjoignit d'écrire au Pape pour se faire rendre cette somme, sinon il la reprendrait sur les chrétiens.

Jean Le Vacher obtint que les mille piastres fussent déposées à Rome au mont-de-piété. Il put par ce moyen calmer le Dey et il l'empêcha, en particulier, de retenir cet argent sur les sommes appportées par la Rédemption de Sicile, qui vint faire un rachat d'esclaves en 1664[1]. Nous parlerons, un peu plus loin, d'un acte de charité accompli à ce propos par le Vicaire apostolique.

C'est surtout pendant la peste qui éclata en 1662 et dura une année, que Jean Le Vacher eut une occasion toute particulière de déployer son zèle.

« Les Turcs, écrivait-il aux cardinaux de la Propagande, le 13 mars 1664, moururent par milliers et les chrétiens aussi en grand nombre, et il serait difficile d'exprimer à Vos Eminences ce que ceux-ci ont eu à souffrir, surtout à la campagne, où n'ayant pas de prêtre pour les consoler, ils étaient encore abandonnés par leurs patrons. »

Le Vicaire apostolique leur prodigua ses soins à Tunis, à Bizerte et dans les environs, leur administrant les sacrements, leur procurant aliments et remèdes, et comme nul n'aurait pris soin des corps

1. *Propagande*. Africa, vol. 254, f. 40, 66 et 138 ; et *Scritture riferite nei Congressi, dal 1638 al 1682*, vol. I, f. 312.

des défunts, il eut la faveur, selon son expression, d'en enterrer six cents de ses propres mains.

De tels actes, héroïques au delà de toute expression, eurent leur récompense surnaturelle.

« Il plut à Dieu, disait le missionnaire dans sa lettre à la Propagande, que je fusse frappé de peste, au temps où je m'occupais de secourir les chrétiens qui en étaient aussi atteints, et sa divine Majesté trouva bon également de me guérir de ce mal pour la seconde fois. »

Le cardinal Albizi, dans le rapport que nous citions, ajoute qu'il revint à la vie contre toute espérance.

La peste avait enlevé trois prêtres sur les neuf qui se trouvaient alors à Tunis; un quatrième fut écrasé par un mur et un cinquième, dont la vie était peu édifiante, rencontra la mort alors qu'à la tête d'un parti d'esclaves, tous armés, il tentait de s'emparer de la citadelle de la ville. Il restait au Vicaire apostolique quatre coadjuteurs pour le service de quatre mille captifs épargnés par le fléau.

« Vos Éminences, poursuit celui-ci dans la même lettre, auront maintenant, comme je le crois, reçu avis qu'il n'y a plus de prêtre à Tripoli, où son assistance serait nécessaire aux esclaves chrétiens qui s'y trouvent en nombre. Tant que ce sera votre bon plaisir, je continuerai à rendre à cette pauvre Église tous les services que je pourrai [1]. »

Une note de la Propagande porte, à ce sujet,

1. Lettre de Jean Le Vacher à la Propagande, 13 mars 1664. Africa, vol. 254, f. 66. En 1654 il avait envoyé les pouvoirs nécessaires au prêtre Gouion, de Lyon, qui se trouvait esclave à Tripoli. — Lettre à saint Vincent, du 6 mai, *Archives des Prêtres de la Mission de Turin.*

qu'on devrait traiter avec le Supérieur général de la Congrégation de la Mission pour qu'il envoyât des missionnaires à Tripoli[1].

Le 9 octobre de cette année 1664, le Vicaire apostolique publia le jubilé accordé par le Pape Alexandre VII au mois de mars précédent, dans le but d'implorer le secours divin contre les Turcs, qui s'avançaient vers la Hongrie, et menaçaient d'envahir l'Europe. La confiance du Pape ne fut point trompée. La bataille de Saint-Gothard infligea aux ennemis du nom chrétien une défaite décisive.

Dans le mandement qu'il donna en cette circonstance, le Vicaire indique quelles conditions doivent remplir, pour gagner le jubilé, d'abord les chrétiens libres, puis les esclaves des bagnes, enfin ceux qui ne peuvent sortir de la maison de leurs maîtres.

« Nous exhortons, conclut-il, de toute notre affection et de tout notre zèle, chaque fidèle à ne pas laisser passer une si bonne occasion d'attirer les grâces de Dieu, et à venir puiser amplement dans le riche trésor qui lui est ouvert[2]. »

L'action de Jean Le Vacher comme consul, depuis le départ de Martin Husson, ne fut pas moins remarquable. Saint Vincent admire d'abord sa dignité et sa fermeté en une conjoncture dont il fait part à sa communauté, à propos des funérailles de la mère de ce missionnaire, Catherine Butefer, qui avait demandé à être ensevelie dans l'église de Saint-Lazare.

1. Note sur le dos de la lettre précédente, signée Albericius secrus. Ce projet n'eut pas de suite.
2. *Archives de la Mission.*

Le saint recommanda d'abord la défunte aux prières des siens, puis il ajouta :

« L'on fera tantôt la réception, le service et l'enterrement de cette si bonne mère de si dignes enfants, mais surtout des deux qui sont prêtres dans la Compagnie, dont voilà l'un à l'autel[1] et l'autre à Tunis, où il fait des biens qui ne se peuvent dire. Il a une force merveilleuse pour les choses même temporelles.

« Un capitaine français ayant pris sur les Turcs un navire avec cent cinquante Turcs, les mena avec le vaisseau à Tunis pour y vendre le tout. Et comme il fallait le consentement du consul, M. Le Vacher qui en fait l'office, en l'absence de M. Husson repassé en France, fut mandé par ce capitaine de l'aller trouver en son bord. Il lui fit connaître que la pratique était que les capitaines rendissent les premiers, en personne, la visite au consul, qui représente la personne du Roi. Le capitaine vint donc, et, après un long entretien, lui déclara son dessein. Mais M. Le Vacher lui remontra que tout appartenait au Roi, qui l'avait armé et fourni, et que la maxime de la mer était telle.

« L'autre persiste, celui-ci insiste. Enfin le

1. Philippe Le Vacher, vicaire apostolique d'Alger, qui se trouvait en ce moment à Saint-Lazare. Il était venu chercher des ressources afin de dégager le consul Barreau endetté « pour les avanies et mangeries, disait saint Vincent, que les Turcs lui ont faites » (*Lettres*, t. III, p. 678). Philippe arriva à Paris le 20 août 1657 (*Id.*, p. 549) et il avait quitté cette ville le 26 juillet 1658 (*Id.*, t. IV, p. 111.) C'est donc entre ces deux dates qu'il faut placer la mort de Catherine Butefer.

Philippe Le Vacher, le père des deux missionnaires, mort à Saint-Leu-Taverny, âgé de soixante-dix ans avait été inhumé le 10 août 1646. *La famille de Jean Le Vacher*, par Léon Brétaudeau, p. 15.

capitaine dit qu'il le ferait et qu'il le voulait.

« M. Le Vacher, ramassant ses forces intérieures, lui dit :

— « Monsieur, vous avez les forces à la main ; vous ferez ce qu'il vous plaira, mais pour moi, je vous déclare que je n'y consentirai jamais ; au contraire je m'y opposerai en toutes les manières que je pourrai. Je dois rendre cette fidélité au Roi.

« Le capitaine, voyant cela, n'osa passer outre. Bien plus M. Le Vacher lui fit connaître, en le congédiant, les moyens que Dieu lui avait mis en main pour racheter tant de malheureux chrétiens, en donnant les Turcs qu'il avait. Il en donna, je pense, le tiers, outre qu'il n'en vendit aucun.

« Or, voyez la force et la générosité du fils d'une si bonne mère. Nous les offrirons donc tous à Notre-Seigneur, et les esclaves auprès desquels ces deux enfants de bénédiction travaillent et consument leur vie[1]. »

Ce fut donc une cinquantaine de captifs que Jean Le Vacher fit délivrer en cette circonstance.

Les actes du consulat de Tunis montrent avec quel zèle il veillait aussi sur les intérêts des négociants, multipliant ses démarches auprès du Dey, du Divan, auprès des Puissances même d'Alger, pour les protéger en leurs personnes ou en leurs biens, et ne craignant point d'entreprendre des voyages à Bizerte et à Port-Farine, afin de leur faire rendre ce qui leur avait été pris injustement[2].

1. *Vie ms.*, p. 17.
2. *Registre des actes notariés de 1657 à 1666*, passim. Voir en particulier p. 502, 527, 552, 733, 1152. — Nous avons raconté dans les *Annales de la Congrégation de la Mission.*

Notons seulement qu'il obtint la remise d'une forte amende et qu'il paraît même avoir sauvé la vie à un marchand de Marseille, Pierre Durand, qui lui montra par la suite peu de reconnaissance[1]. Il fit payer, en outre, par le commerce, pour le bien de la paix, une dette contractée envers le Divan par Jean Ambrozin que nous retrouverons[2].

Un service inappréciable que rendit Jean Le Vacher aux consuls qui vinrent après lui, aux négociants de tous les temps et même aux simples hôtes de passage, capitaines de vaisseau, officiers, matelots ou voyageurs, fut la construction d'une résidence française dans la ville de Tunis.

Jusque-là le consul et les marchands se logeaient dans des maisons particulières, isolés les uns des autres, à la merci des propriétaires, qui pouvaient arbitrairement élever le prix des loyers, sans sûreté pour les marchandises, exposées à être pillées en un pays où éclataient souvent des révolutions locales.

Il fallait, pour remédier à ces inconvénients, une demeure commune et assez forte pour être à l'abri d'un coup de main, mais les chrétiens ne pouvaient point posséder de biens-fonds dans les villes barbaresques.

Jean Le Vacher profita de la faveur dont il jouissait auprès des Puissances de Tunis, faveur si grande que celles-ci, diront plus tard les négociants,

t. LVIII, année 1893, p. 119, comment, après bien des recherches, nous découvrîmes, d'une façon inespérée, les actes du consulat de Jean Le Vacher.

1. *Id.*, p. 423. D'après Dubourdieu, consul à Alger, Durand fut un des deux marchands qui briguèrent pour enlever le consulat à Jean Le Vacher.

2. *Id.*, p. 718.

ne savaient rien lui refuser[1], pour obtenir une chose fort extraordinaire à cette époque.

Il fit construire par le Divan deux grands corps de bâtiment, contigus l'un à l'autre, qui, à perpétuité, serviraient d'habitation aux Français, moyennant une redevance annuelle de six cents piastres que ceux-ci paieraient à l'État. De ces deux corps de logis, bâtis à la mauresque, bien aménagés, fermés par de solides portes, et qui existent encore, l'un servit de consulat et le second fut réservé aux marchands. L'ensemble portait le nom de Fondouk des Français. C'est en 1659 que Jean Le Vacher le fit édifier. Nous le voyons habité en 1661[2].

Dans la correspondance des consuls et dans les délibérations du corps de la Nation il est souvent question des avantages que procure le Fondouk.

« Il assure, écrivait un consul en 1773, la personne et les biens des Français et il a toujours conservé pour eux et les gens du pays le droit d'asile et la plus haute considération. Ses privilèges sont nombreux, exclusifs et leur titre ne tient qu'à lui ; les Puissances du pays le respectent et les Algériens seuls ont osé le violer[3]. »

« On ne peut sentir l'utilité de ces logements, disent aussi en 1778 les négociants de Tunis, qu'en

1. *Affaires étrangères*, Mémoires et documents, Alger. 1604 à 1719, f. 172.

2. Voir *Relation d'un voyage fait au Levant par Monsieur de Thévenot*, p. 554. — *Etat des royaumes de Barbarie, Tripoly, Tunis et Alger*, par les PP. Godefroy, Comelin et Philémon de la Motte, p. 126. — *Consulat de Tunis*. Registre de 1657 à 1719, ff. 527, 904, 1446, etc.

3. Lettre du consul de Saizieu au Ministre de la Marine, 5 juillet 1773. *Correspondance des Beys de Tunis et des Consuls de France avec la Cour*, par Eugène Plantet, t. III, p. 25.

exerçant le commerce dans cette Échelle dans un pays exposé aux révolutions[1]. »

Le ministre Guizot, secrétaire d'État des Affaires étrangères sous le roi Louis-Philippe, relevait à son tour, le 30 juillet 1847, l'importance de cette œuvre de Jean Le Vacher au point de vue de l'intérêt des marchands.

« La faiblesse, disait-il, du loyer (qu'ils ont à payer) comparé à celui des habitations qu'ils auraient été obligés de prendre hors des Fondouks, leur a permis de réaliser chaque année une économie notable. En second lieu leur contiguïté les plaçait sous la protection immédiate et constante de l'Agent de leur nation, et la sécurité qu'ils obtenaient pour leurs personnes et pour leurs biens était un avantage considérable[2]. »

Le précédent de Jean Le Vacher a permis, après deux siècles, d'obtenir un même résultat.

En 1860 le Fondouk servant de consulat avait besoin de réparations considérables. On en fit l'abandon au gouvernement tunisien, en lui demandant de bâtir pour le consul une nouvelle résidence en dehors des remparts, sur l'avenue de la Marine[3]. Le loyer en fut porté à 10.000 piastres[4]. Le second Fondouk ancien reste affecté aux résidents.

Jean Le Vacher joua, au point de vue politique,

1. *Consulat de Tunis*, Registre des délibérations. n° 2, de 1749 à 1802, f. 42.

2. Lettre à M. de Lagau, consul général à Tunis. *Id.*, *Archives de l'année 1847*.

3. Présentement Avenue de France.

4. Voir aux Archives de la Résidence française à Tunis, années 1859, 1860, 1865, les diverses pièces relatives à la translation du consulat.

un rôle plus général. Nous n'en donnons ici qu'un résumé.

Dans cet état de relations, moitié pacifiques, moitié hostiles, entre la France et les pays barbaresques, il y avait souvent des torts réciproques et un consul était forcé de réclamer tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre.

C'était un gouverneur du Bastion de France qui, abandonnant cette place, emmenait des Turcs d'Alger et de Tunis et allait les vendre à Livourne[1]; ou bien une barque française causait quelque préjudice à des Tunisiens, et il fallait voir quelle surexcitation des esprits de tels faits produisaient dans le Divan. Le consul devait demander justice auprès de la Cour ou de la Chambre de commerce de Marseille.

Le plus souvent c'étaient les corsaires qui réduisaient en esclavage nos nationaux, ce qui obligeait alors le consul à présenter au Divan les réclamations de la France. L'extrait suivant d'une lettre, que lui écrivaient les Échevins de Marseille, montre qu'il ne manquait pas à ce devoir. Il s'agissait de se faire rendre quelques Français pris contre tout droit.

« Nous vous prions, disaient-ils, de vous y employer de tout votre pouvoir, puisqu'il s'agit d'une œuvre charitable, pour lesquelles, et en toute occasion, vous vous êtes toujours employé si agréablement. Joint que cela regarde le service du Roi, ces pauvres gens vous seront obligés tout le temps de leur vie, et nous en particulier qui sommes[2]... »

1. *Chambre de commerce de Marseille*, BB, art. 26, p. 371.
2. Lettre du 25 août 1659. *Loc. cit.*, p. 396.

Il fut résolu, après bien des pourparlers, qu'il y aurait échange de prisonniers. La France renverrait les Turcs qui ramaient sur ses galères, et on rendrait à la liberté tous les Français esclaves qui se trouvaient à Tunis.

Un des officiers du Divan, Sidi Ramadan, alla, en qualité d'ambassadeur, assurer Louis XIV de ces bonnes dispositions des Tunisiens et « de leur ferme intention d'entretenir désormais avec la France les meilleures relations[1] ».

La Cour entra dans ces vues et de Lionne, le secrétaire d'État, écrivait au consul :

« J'ai reçu vos lettres par lesquelles vous me faites connaître votre charité et votre zèle pour la délivrance des chrétiens, et en particulier des Français qui sont esclaves à Tunis. Je ne puis que vous louer d'avoir des sentiments si conformes à votre profession et à la piété du Roi, vous priant de continuer vos assistances à ces pauvres gens, afin qu'il plaise à Dieu les fortifier dans notre sainte foi, en attendant leur liberté à laquelle je travaille, ainsi que vous pouvez savoir d'ailleurs[2]. »

Un gentilhomme marseillais, Blaise de Bricard, fut deux fois envoyé à Tunis pour régler cette question de la reddition des esclaves, mais les Tunisiens cherchèrent toute espèce de faux-fuyants pour éluder leurs promesses. Il leur en coûtait trop de renoncer à un si grand nombre de captifs alors qu'ils n'avaient en France que quelques-uns des leurs. De Bricard, au reste, manqua d'habileté et il indisposa même le Divan, comme Jean Le Vacher

1. Lettre du Dey et du Pacha de Tunis. *Affaires étrangères*, Mémoires et documents, Afrique, t. VIII, f. 92.
2. Lettre du 6 mai 1660. *Affaires étrangères*, *loc. cit.*, f. 95.

le dira plus tard à Colbert[1]. Il dut retourner à Marseille sans avoir réussi dans sa mission.

Le consul, racontant au cardinal Mazarin l'échec des négociations, indiquait deux moyens pour les rendre plus fructueuses à l'avenir.

Il faudrait faire donner l'ordre aux Tunisiens, par le sultan de Constantinople, de rendre leurs captifs; surtout il était nécessaire de leur imposer une crainte salutaire en faisant escorter un envoyé du roi, dans la suite, par un grand nombre de vaisseaux[2].

C'est à ce dernier avis qu'on s'arrêta.

Le chevalier Paul eut ordre de se présenter devant La Goulette avec des forces imposantes. Les Tunisiens, effrayés, firent toute sorte de promesses, mais, quelque temps après, leurs corsaires se livraient à des actes d'hostilité. C'était la guerre déclarée. Le duc de Beaufort parut à son tour en rade de La Goulette, où il livra un brillant combat à des navires algériens qui s'y trouvaient, quoiqu'ils fussent protegés par les canons des forts. Il sut, par Jean Le Vacher, que les Tunisiens parlaient cette fois plus sérieusement de la paix; il chargea ce consul, dont il fait, dans la relation de sa campagne, un bel éloge, d'entrer en rapports avec eux. Il lui envoya un de ses officiers, le capitaine de Brevillet, pour approuver en son nom les conven-

1. Lettre du 30 novembre 1665. *Affaires étrangères*, Carton Tunis, 1660 à 1691. Dans une lettre datée de Marseille le 1er mai 1664, de Lebar, marchand de Tunis, disait de même en parlant des envoyés de la Cour : « Jusqu'à présent on n'a fait que gâter les affaires et ceux qui y sont allés n'ont visé que leurs intérêts particuliers. » *Bibliothèque nationale*. Mélanges Colbert, vol. 130 bis, f. 533.

2. Lettres du 1er et du 5 juillet 1660. *Affaires étrangères*, Carton Tunis, 1660 à 1691.

tions qui seraient faites, pendant qu'il continuait lui-même sa croisière [1].

Les négociations furent longues et excessivement laborieuses. Les expressions dont se sert Jean Le Vacher, dans la lettre qu'on va lire, montrent que les Tunisiens présentèrent, dès lors, les mêmes difficultés, et firent les mêmes objections qu'ils devaient renouveler l'année d'après, et que le chevalier d'Arvieux racontera en détail.

C'était dans le Divan qu'avaient lieu les discussions ; or les propriétaires d'esclaves et les armateurs opposaient à toutes les propositions une résistance acharnée. L'un d'eux surtout, le renégat Cuchuk Murad, homme influent, qui avait épousé la veuve du Dey Ahmed et était possesseur d'un bagne, trouvait qu'on avait déjà eu tort d'entrer précédemment en alliance avec l'Angleterre et la Hollande. La paix avec la France ne permettrait plus de courir que sur les navires d'Espagne et d'Italie ; on ne trouverait, ni assez de marchandises, ni assez d'esclaves. Et puis on ne pouvait se passer des captifs français ; eux seuls étaient bons pilotes, eux seuls encore savaient bien conduire et réparer les vaisseaux.

On arriva cependant à la conclusion d'un traité dont Jean Le Vacher rend compte à Colbert de la manière suivante.

« Comme toutes les œuvres, dit-il, qui regardent plus directement la gloire de Dieu et le salut des âmes sont ordinairement celles qui souffrent le plus de persécution, on aurait peine de croire les obstacles qui se sont trouvés à obtenir la restitution des Français esclaves en ce pays, et la peine qu'elle

1. *Marine*, B[4], 2, f. 453 et 464.

a donnée à Son Altesse Mgr le duc de Beaufort et au sieur de Brevillet, sien gentilhomme. Les oppositions et les difficultés, qu'ont apportées les intéressés, ont été extrêmes, prévoyant que la ruine entière de leur brigandage et piraterie à la mer s'en suivrait ; d'autant que les chrétiens des autres nations qui leur resteraient esclaves ne sont pas habiles à faire des vaisseaux, les calfater, radouber, caréner, et parfaitement entendus à la navigation comme les Français. Dieu, néanmoins, par sa bonté infinie, a permis, après les soins et diligences qu'on a apportés pour divertir ceux qui s'opposaient le plus à l'exécution de ce saint œuvre, qu'on a obtenu l'entière et générale relaxation de tous les sujets de Sa Majesté, esclaves en cette ville et royaume, de quelque qualité ou condition qu'ils puissent être, sans exception d'aucun, pour l'échange d'iceux, tête pour tête, avec les janissaires de ce royaume seulement, qui sont présentement en France, et la convention qui a été accordée, après plusieurs contestations, de donner cent soixante-quinze pièces de huit[1] pour chacun des Français esclaves qui excéderaient le nombre des janissaires. »

C'étaient ces conditions à établir pour la reddition des esclaves qui avaient surtout prolongé les pourparlers.

On était bien résolu en France, et cela dès le voyage de Bricard, de demander un échange pur et simple, sans rançon aucune ; mais lorsque les opposants virent accepté le principe du traité, ils se

1. De huit réaux, ce qui équivalait à 175 piastres ou 525 francs.

retranchèrent derrière l'intérêt d'un si grand nombre de propriétaires d'esclaves, qui devraient rendre gratuitement des captifs qui leur avaient coûté fort cher.

D'ailleurs, il y avait, depuis, deux précédents dont les Tunisiens ne voulaient pas se départir. Dans des traités conclus avec la Régence, les Anglais et les Hollandais avaient racheté leurs esclaves à prix d'argent. Les Français devaient faire de même.

On s'attendait, au reste, à ces prétentions. Aussi le duc de Beaufort avait à l'avance demandé à la Cour de pouvoir s'en tenir, le cas échéant, au traité d'Angleterre[1].

On dut s'arrêter à ces conditions.

« Il a été impossible, continuait Jean le Vacher, d'obtenir la liberté des sujets de Sa Majesté qui excéderont le nombre des janissaires, pour moins de la susdite somme de 175 pièces de huit pour chacun. Les Anglais en ont donné 185 pour un chacun de leur nation, encore qu'ils fussent invalides pour la plupart et non considérés de ceux de ce pays comme les Français. »

Au reste, comme le consul le disait au ministre, le rachat devait peu coûter à l'État, car les esclaves, craignant peut-être l'insuccès des négociations, s'étaient engagés, les uns à rembourser le prix de leur rançon, les autres à servir, le temps voulu, dans les armées de terre ou de mer.

Après quelques autres explications, Jean Le Vacher ajoutait dans sa lettre à Colbert :

« Sa Majesté, en la restitution de ses sujets et ès choses accordées par les principaux Seigneurs et

1. *Marine*, B[4], 2, f° 464.

Divan de ce pays, a incomparablement plus été considérée que le roi d'Angleterre et les États de Hollande, qui ont fait ci-devant la paix. Je ne crois pas qu'on ait jamais rien accordé, en Barbarie, de plus avantageux à la France et à toutes les autres nations à sa considération, ce qui pourra être plus efficacement représenté par celui qu'il plaira à Son Altesse Monseigneur le duc de Beaufort envoyer au Roi, la puissance et la grandeur duquel ont été exaltées ici autant que possible[1]. »

C'est durant ces négociations ou peu après, qu'il faut placer un incident que rapporte M. Dupuich, supérieur des Prêtres de la Mission de Marseille, et auquel fait allusion une note envoyée de cette ville au ministre de la Marine.

« Entre plusieurs avanies, dit-il, que ces Barbares avaient faites à Jean Le Vacher, un jour ils le traitèrent fort mal et le firent prendre contre toute justice par des canailles sans pitié, qui le traînèrent dans une prison publique ou plutôt dans une basse-fosse bien profonde, pleines d'immondices, où il y avait quantité d'autres gens qui y étaient condamnés pour leurs crimes. Ce bon prêtre fut là plusieurs jours, souffrant beaucoup de misères, et comme notre frère François Francillon tâchait de lui porter la nourriture convenable, qu'il lui descendait avec une corde en son cachot, ce charitable prêtre en donnait la plus grande partie à ceux qui étaient enfermés avec lui, maures, barbares et infidèles, les envisageant comme créatures faites à l'image de Dieu et rachetées du sang de Jésus-Christ[2]. »

1. Lettre du 30 novembre 1665. *Affaires étrangères*, Carton Tunis, 1660 à 1691.

2. *Vie ms.*, p. 36.

La note envoyée au ministre porte que le consul subit ces mauvais traitements à l'occasion du traité.

« Pour lequel traité le dit sieur Le Vacher a beaucoup souffert et travaillé, a été emprisonné et enchaîné et miraculeusement délivré [1]. »

Une telle violence faite à un consul, et surtout à Jean Le Vacher, qui avait le Dey pour ami [2], pourrait d'abord étonner. Mais nous sommes en Barbarie où, bien souvent, on tenait peu compte du droit des gens. Et puis les Deys n'étaient point maîtres absolus. Quand éclatait une sédition ils devaient, dans leur propre intérêt, se plier aux exigences ou du Divan ou de la multitude et laisser passer l'orage.

Les passions venaient d'être extrêmement surexcitées. Il était facile à un homme, par exemple comme Cuchuk Murad, qui pendant longtemps empêcha les négociations d'aboutir, de soulever le peuple contre le consul et de le faire traîner dans la prison destinée aux malfaiteurs.

Le traité, signé par le duc de Beaufort, en rade de La Goulette, le 25 novembre 1665, fut ratifié par le roi. Il restait à en assurer l'exécution.

Jean Le Vacher avait demandé à Colbert de renvoyer pour cela à Tunis, le capitaine de Brevillet, déjà au courant des conventions et qui avait montré tant de sagesse [3]. Des intrigues lui firent préférer le sieur Dumolin, seigneur de la Grange, qui devait mieux se prêter à des manœuvres déloyales.

Disons tout de suite que certains négociants de

1. *Archives de la Mission.*
2. *Mémoires du chevalier d'Arvieux*, t. III, p. 501, et *Vie ms.*, p. 34.
3. Lettre du 30 novembre 1665. *Affaires étrangères, loc. cit.*

Marseille, deux d'entre eux en particulier, convoitaient depuis quelques années le consulat de Tunis[1].

En voyant Jean Le Vacher faire tant de dépenses pour le soulagement et le rachat des esclaves, on aimait à se persuader que ses ressources lui venaient des revenus du consulat. On ne faisait pas assez réflexion qu'il employait surtout à ses bonnes œuvres les aumônes envoyées de France. Au reste, un consul qui n'a point une famille à soutenir, qui ne fait pas de dépenses personnelles et retranche même sur sa nourriture, peut beaucoup pour l'assistance de ses semblables.

Déjà, en 1660, on avait fait des démarches auprès du duc de Mercœur, gouverneur de Provence. De Bricard, d'ailleurs, insinuait faussement, après sa première mission, que le consul ne l'avait pas assez soutenu[2].

« J'ai reçu, écrivait saint Vincent au supérieur de Marseille, votre lettre du 31 août, qui ne parle que des plaintes que Mgr de Mercœur a faites de M. Le Vacher, de Tunis, le condamnant sans l'ouïr et bien qu'il ne soit pas coupable ; il sera néanmoins difficile d'empêcher ce bon seigneur d'y envoyer un autre consul, et à nous de le prévenir en la conjoncture présente[3]. »

Les convoitises des marchands ne purent que redoubler après la construction des deux Fondouks. Quelle sécurité pour un consul et aussi quels avantages, car on pouvait faire payer par les marchands

1. *Mémoires de la Congrégation de la Mission*, t. II, p. 49.
2. *Id.*, p. 90.
3. Lettre du 9 septembre 1660. *Lettres*, t. IV, p. 598.

les 600 piastres de location que l'on devait au Divan.

Quand on vit surtout que la paix qui venait d'être conclue assurerait la liberté du commerce, on mit tout en œuvre pour arriver à une fin si désirée.

L'occasion de la ratification du traité était tout à fait favorable. Les négociants mirent dans leurs intérêts le baron d'Oppède, président du parlement d'Aix. Il vint en effet à Paris et une lettre de Colbert indique qu'il fut question avec lui des affaires de Tunis[1]. C'est d'Oppède qui sera le principal instrument de l'injustice commise contre Jean Le Vacher.

D'autre part on fit nommer un négociateur gagné d'avance à la cause des marchands[2]. Ceux-ci lui procurèrent une barque, car Dumolin avait refusé un vaisseau de la marine royale. Il voulait un navire dont il aurait le commandement, et, à son retour de Tunis, il espérait passer à Malte pour y être reçu chevalier.

On lui donna aussi des toiles à voiles si recherchées par les Tunisiens et qu'il pourrait vendre à son profit[3].

La Cour avait remis à Dumolin une somme suffisante pour le rachat des esclaves qui devaient pren-

1. Lettre de Colbert à M. Arnoul, 2 février 1666. *Marine*, B[2], 5, f. 139.

2. Lettre du duc de Beaufort à Colbert, 1er décembre 1665. *Marine*, B[4], 2, f. 170.

3. *Mémoires du chevalier d'Arvieux*, t. III, p. 420 et suiv. La barque et les toiles à voiles durent être fournies, comme on le verra plus loin, par le négociant André Prat et ses associés.

dre du service[1]. Les communes de Provence fournirent, de leur côté, la rançon de ceux de leurs habitants qui se trouvaient à Tunis[2]. Laurent Arvieu, que nous nommerons tout de suite le chevalier d'Arvieux, car plus tard il prit ce titre, apportait cet argent; il était adjoint à Dumolin pour procéder aux négociations. Le Père Audoire, commandeur de l'ordre de la Merci au couvent de Marseille, servait d'aumônier sur le navire.

Lorsque Dumolin arriva à La Goulette, tout avait changé de face à Tunis. Le Dey était mort: les esprits tournaient de nouveau à la guerre; on refusait positivement de ratifier le traité.

Il fallut toute la sagesse et le savoir-faire de Jean Le Vacher, secondé, du reste, par Arvieux, pour arriver à maintenir les conventions et faire rendre les esclaves. Dumolin, au contraire, faillit plusieurs fois tout compromettre[3].

Mais il était une chose que cet envoyé n'oubliait pas, savoir, la commission dont on l'avait chargé par rapport au consulat.

Il fit dire d'abord à Jean Le Vacher que son ministère ne serait plus nécessaire à Tunis après la reddition des esclaves. Il l'invitait donc à rentrer en France[4]. Le missionnaire dut répondre qu'il ne

1. Voir *Mélanges de Colbert*, vol. 137, f. 223; vol. 137bis, f. 619, 665, 667; vol. 138, f. 98. *Bibliothèque nationale. Mss.*

2. Jean Le Vacher avait dressé un *Mémoire de tous les noms des Français qui se trouvent présentement esclaves dans les bagnes et les maisons des principaux Turcs de la ville de Thunis, 1665*. Cette pièce, écrite de sa main, est conservée dans la *Collection des cinq cents de Colbert*, vol. 483, f. 534. *Bibliothèque nationale. Mss.*

3. *Mémoires du chevalier d'Arvieux*, *loc. cit.*

4. Lettre de Dumolin à Colbert du 3 juillet 1666. *Affaires étrangères*. Carton Tunis, 1660 à 1691.

resterait malheureusement que trop de captifs qui auraient besoin de son assistance. Étant, en outre, le représentant du roi à Tunis, il ne pourrait quitter cette ville qu'autant qu'il serait officiellement relevé de son emploi.

Le bruit courait, au reste, que Dumolin avait à son bord le consul qui devait remplacer Jean Le Vacher. Celui-ci avait déjà écrit à l'envoyé, qui s'attardait à La Goulette, n'osant débarquer, que si le nouveau consul venait par ordre de Sa Majesté, personne ne s'opposerait à son installation ; mais que si on l'établissait par des voies illicites, on ne pourrait qu'encourir l'indignation du roi. Il trouvait, d'ailleurs, étrange que Dumolin, avec qui il était en correspondance depuis plusieurs jours, ne lui eût pas encore fait remettre les lettres de France qu'il avait à son adresse[1].

Dumolin dissimula encore. Il multipliait même les actes de confiance qu'il témoignait au consul.

L'argent, cependant, vint à manquer pour la rançon complète des esclaves. Les sommes apportées auraient été, il est vrai, suffisantes, mais Dumolin en avait employé une bonne partie à l'achat de chevaux.

Il y avait des fonds particuliers sur des barques ancrées à La Goulette. Dumolin, venu à terre, fit réunir par Jean Le Vacher les marchands résidant à Tunis, qui formaient ce que l'on appelait le corps de la Nation. Il voulut se faire autoriser par l'assemblée à prendre l'argent de ces barques, disant, au reste, qu'il avait des ordres du roi pour cela. Aucun des

1. Copies de diverses lettres écrites par le sieur Dumolin, en mission à Tunis, *loc. cit.*

négociants n'osa prendre sur lui une responsabilité que l'on voyait grosse de conséquences. Qui restituerait, en effet, l'argent pris aux capitaines de ces barques? Ce ne serait ni l'État, ni les villes de Provence, qui avaient déjà fourni le nécessaire pour le rachat des esclaves. Ce ne serait pas non plus la Chambre de commerce de Marseille, puisqu'il ne s'agissait pas d'une affaire de négoce [1]. Pressés par Dumolin, les résidents répondirent qu'ils s'en rapportaient à ce que déciderait le consul. Celui-ci, à son tour, était assez en peine, sachant surtout ce que l'on tramait contre lui. Il dit, enfin, que, puisqu'il y avait des ordres du roi, il suffisait de les montrer; tout le monde ne pourrait que s'y conformer. La Cour, dans ce cas, se portait garante des sommes qu'on allait prendre.

Mais Dumolin n'avait reçu aucune autorisation de ce genre. Pris ainsi en flagrant délit de fausseté, il se fâcha, disant qu'il n'avait pas à montrer ces ordres, mais qu'il en avait d'autres dont il allait faire usage sur-le-champ.

Il déclara à Jean Le Vacher qu'il n'était plus consul, et « faisant apporter, dit Arvieux, témoin oculaire, des provisions en blanc, qu'on avait surprises à M. le duc de Vendôme [2], il les fit remplir du nom du sieur Jean Ambrozin. M. Le Vacher se retira après avoir félicité le nouveau consul sur sa

1. Arvieux raconte, de fait, que cet argent des barques causa, à Dumolin et à lui, à leur arrivée à Marseille, un embarras extrême, et que Colbert refusa de recevoir les comptes de l'envoyé. *Mémoires*, t. IV, p. 93.

2. Le duc de Mercœur, gouverneur de Provence. Il avait pris le titre de duc de Vendôme à la mort de son père, César de Vendôme, fils de Henri IV. C'était le frère aîné du duc de Beaufort.

dignité. Le reste de l'assemblée en fit autant et tout le monde se retira. M. Le Vacher remit en même temps la Chancellerie et tout ce qui était du consulat à son successeur et déclara qu'il allait se retirer en France ».

Dumolin voulut le retenir, « mais M. Le Vacher, continue Arvieux, répondit qu'il avait des affaires qui l'obligeaient d'aller en France et qu'il le priait de faire une enquête sur la manière dont il s'était comporté dans son consulat, afin qu'il pût satisfaire ceux qui se plaindraient de lui[1] ».

« Cette affaire, ajoute le même témoin, fit du bruit et embarrassa M. du Molin, car il n'avait point d'ordre de changer le consul sans une nécessité pressante et évidente, et cela ne se trouvait pas en la personne de M. Le Vacher, qui était estimé de tout le monde, et qui rendait des services importants à tous les marchands et à tous les esclaves, dont il était le père et le protecteur. M. du Molin lui demanda, à son tour, un acte par lequel il parût qu'il ne le forçait pas à se retirer en France. Il lui dit de le dresser et qu'il le signerait. L'acte fut dressé et il le signa sans le lire[2]. »

Arvieux vient de nous montrer l'abus de pouvoir commis par Dumolin.

Sans doute, il était question, dans les Instructions de cet envoyé, du changement du consul, sous ce prétexte supposé que M. Le Vacher, « quoique très propre pour les besoins spirituels des esclaves, n'avait pas de talent pour le commerce[3] ». Mais

1. Voir, outre le récit d'Arvieux, la lettre de Dumolin à Colbert, 3 juillet 1666, *loc. cit.*

2. *Mémoires du chevalier d'Arvieux*, t. III, p. 450.

3. Il y a aux archives de la Chambre de commerce de

c'était la Chambre de commerce de Marseille qui devait, dans une assemblée tenue en présence du Président du Parlement d'Aix et d'Arnoul, l'Intendant des galères, désigner au roi un titulaire[1]; et encore, selon Arvieux, ce serait, le cas échéant, après enquête.

Eugène Plantet fait donc remarquer que les Instructions de la Cour ne donnaient, à ce sujet, aucun pouvoir à Dumolin[2].

Celui-ci apporte, il est vrai, des provisions de consul, mais au lieu d'être délivrées par la Cour et signées par le roi, elles viennent seulement du gouverneur de Provence. Et encore, dit Arvieux on les lui a surprises[3]. La fraude paraît bien remonter à d'Oppède, gouverneur intérimaire lorsque le duc de Vendôme s'absentait. C'est lui, en effet, qui

Marseille, dans la correspondance de Tunis, une lacune de dix-huit années se rapportant au consulat de Jean Le Vacher. Les lettres de ce missionnaire, que supposent plus loin d'autres actes, ont donc disparu. M. Eugène Plantet (*Correspondance des Beys de Tunis et des consuls de France avec la Cour*, t. I, p. 152, note 1), pense, à bon droit, que la soustraction en fut faite en ce moment par les négociants intéressés. Ce sont eux qui ont dû faire insérer dans l'Instruction donnée à Dumolin que Jean Le Vacher n'avait pas de talent pour le commerce. Il ne fallait donc pas laisser subsister des pièces qui auraient prouvé le contraire, comme le montrent les documents conservés ailleurs.

1. Mémoire pour servir d'instruction au Sr du Molin s'en allant à Tunis. *Marine*, B7, 49, p. 256, et lettre de Colbert à M. Arnoul, 2 février 1666. *Marine*, B2 5 f. 139.

2. Voir *Correspondance des Beys de Tunis et des consuls de France avec la Cour*, t. I, p. 199 et aussi p. 152 et 220, notes.

3. Edme Jolly, supérieur général des Prêtres de la Mission, dira de même le 28 février 1674 : « Nous voyons quelque disposition pour recouvrer le consulat de Tunis qu'on nous avait ôté par surprise. » *Recueil des principales circulaires des Supérieurs généraux*, t. I, p. 162.

désigna le titulaire du consulat à Dumolin, comme l'affirme celui-ci[1]. D'Oppède voulait en cela être agréable à des négociants de Marseille, car il devint bientôt de notoriété publique que Jean Ambrozin, le nouveau consul, n'était que le commis de l'un d'entre eux, le chevalier André Prat[2].

Nous dirons, pour excuser d'Oppède, que ce Premier Président devait se donner un mal immense, pressé qu'il était par Colbert, pour amener les Marseillais à condescendre aux désirs de la Cour, savoir : déclarer le port franc et voter aux assemblées provinciales les subsides demandés par le roi. Il cherchait donc à se rendre les négociants favorables, surtout les plus considérables, le chevalier Prat et ses associés, que l'on appellera plus loin « des gros bonnets »[3].

D'ailleurs, Arnoul, l'Intendant des galères, qui devait lui aussi, avec tant de peine, travailler à obtenir les mêmes choses des négociants, écrivait à Colbert que d'Oppède s'était tout d'abord laissé abuser par les Marseillais, mais qu'il en revint[4].

En leur donnant le consulat, Dumolin donna aussi à Prat et à ses associés le monopole du commerce ; c'est ce que ceux-ci devaient désirer.

L'envoyé écrit, en effet, à Colbert :

« Vous verrez par les mémoires que je vous envoie que tout le commerce qui peut s'établir en Barbarie est par une compagnie. J'ai trouvé ici

1. Lettre du 3 juillet 1666. *Affaires étrangères*, Tunis, Consulat.

2. Lettre de frat. Antonio di Seravezza, 15 février 1670. *Affaires étrangères*, Tunis, de 1660 à 1691.

3. Lettre déjà citée du P. Antoine de Seravezza.

4. Lettres à Colbert, du 7 août 1666 et 4 décembre 1667. *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV.*

deux particuliers qui enchérissaient l'un sur l'autre; j'ai pris leur parole pour vous en informer pleinement afin que vous décidiez en faveur de qui il vous plaira. »

Mais Dumolin, plein de déférence en paroles pour Colbert, devance le jugement du ministre, comme il l'avait fait à propos de la barque qui devait le conduire à Tunis[1].

« Si je n'étais pas si éloigné, ajoute-t-il en effet, aussitôt, j'attendrais vos ordres; mon zèle suppléera aux verbales lumières que vous pourriez me donner[2]. »

D'après d'autres informations, le second négociant qui enchérissait était Durand. Après la nomination d'Ambrozin, il continua à intriguer pour le supplanter, mettant le Bey Mehemet-el-Hafsy dans ses intérêts[3]. Il était soutenu et poussé par des associés, mais il fut « bien maltraité à Tunis et au lieu du consulat il y trouva la mort[4] ».

C'est donc à André Prat que Dumolin avait donné la préférence. C'est chez lui qu'il viendra loger à son retour de Tunis[5].

Une lettre du Supérieur général rappelait Jean

1. Lettre à Colbert, du 13 avril 1666. *Bibliothèque nationale*, Mélanges de Colbert, vol. 137, f. 213.

2. Lettre du 3 juillet 1666. *Affaires étrangères*. Tunis, Consulat.

3. Lettre de Mahamet L'hafsy au roi de France, 1668. *Affaires étrangères*. Tunis, de 1660 à 1691. Le nom de ce bey était Mehemet-el-Hafsy Il en sera assez longuement question dans l'Histoire plus développée de Jean Le Vacher.

4. Lettre de Dabourdieu, consul d'Alger, à Trubert, commissaire de la Marine, 23 avril 1669. *Affaires étrangères*. Affaires religieuses et missions dans les Etats barbaresques, de 1660 à 1806

5. *Mémoires du chevalier d'Arvieux*, t. IV, p. 93.

Le Vacher en France, dans le cas où il serait privé du consulat[1]. Celui-ci n'aurait pu, d'ailleurs, rester à Tunis à côté d'un consul qui lui avait toujours été hostile et qui, comme on le verra, paraissait sans conscience. Deux ans après, Ambrozin fera quitter cette ville, après les avoir maltraités, à deux religieux qui lui adressaient une juste réclamation.

Le missionnaire ne pouvait, cependant, s'éloigner sans avoir achevé son œuvre. Tous les esclaves n'étaient pas rendus et il restait des difficultés à résoudre. Jean Le Vacher continua jusqu'à la fin, avec le même calme, à prêter son appui à l'envoyé du roi.

Citons, au reste, cet extrait d'un autre récit contemporain :

« Pendant que M. Le Vacher était à Tunis, faisant l'office de consul pour le Roi, quelques marchands de Marseille, voyant qu'avec la liberté du commerce il y avait quelque gain à faire dans le consulat de Tunis, briguèrent en secret, auprès des ministres du Roi, pour avoir cet office. On envoya à Tunis un gentilhomme pour traiter avec ces Barbares de quelques articles et enlever le consulat à M. Le Vacher. Ce bon prêtre, quoiqu'il n'ignorât pas que ce député venait pour le déposer et agissait avec lui avec moins de déférence dans les affaires, que M. Le Vacher savait mieux que lui, ne lui fit paraître pour cela aucun refroidissement ou ressentiment ; au contraire il l'assista en tout avec respect et cordialité, et lui dit, avec affabilité et modestie, tout ce qui était à faire et la manière de traiter avec ces Barbares, et, par sa dextérité et adresse, il le tira charitablement de plusieurs dangers. Et quoi-

1. *Vie ms.*, p. 39.

que ce député lui eût ôté le consulat sans rembourser la Congrégation de la Mission, pour laquelle Madame la Duchesse d'Aiguillon l'avait acheté, dans le dessein de secourir plus facilement les pauvres esclaves chrétiens, néanmoins ce vertueux prêtre ne fit aucune plainte du traitement qu'on lui faisait[1]. »

Avant de partir, Jean Le Vacher assura le service spirituel des chrétiens. Il racheta, à cet effet, deux capucins de Sardaigne, esclaves depuis un an, et leur laissa ses pouvoirs jusqu'à son retour ou celui d'un autre missionnaire.

Jean Le Vacher sollicitait une enquête sur la façon dont il avait géré le consulat. Dumolin se garda bien de la faire ; elle aurait tourné à sa confusion. Du moins son aumônier, le P. Audoire, qui se trouvait à Tunis depuis plus d'un mois, rendit du Vicaire apostolique le témoignage suivant :

« Frère Antoine Audoire, bachelier en théologie, commandeur de l'ordre de Notre-Dame de la Merci et rédemption des captifs de la ville de Marseille, et commissaire provincial du dit ordre en Provence, ayant eu l'honneur d'accompagner à Tunis le sieur Dumolin, envoyé du Roi pour y apporter la ratification de Sa Majesté en faveur de la paix accordée par Son Altesse M. le Duc de Beaufort, Grand Maître chef et surintendant général de la navigation et commerce de France[2], sur la fin de l'année dernière, certifie et atteste comme j'ai été très édifié d'y avoir trouvé et vu la religion chrétienne si bien

1. Mémoire de M. Dupuich, supérieur de la maison de Marseille. *Vie manuscrite de Jean Le Vacher*, p. 34.

2. C'est le titre qu'on avait substitué depuis quelque temps à celui d'amiral.

établie et avec tant de liberté, par les soins de Messire Jean Le Vacher, vicaire apostolique et grand vicaire dans l'archevêché de Carthage, en Afrique, et consul pour la nation française au dit Tunis; d'y avoir vu toutes les nations jouir et participer de la consolation des sacrements sous l'autorité du Roi de France, par l'entremise d'un homme si sage et si pieux, de qui je n'ai appris que toute sorte de bien et aucun mal, non seulement en ce qui concerne sa charge ecclésiastique, mais aussi en sa charge de consul, qu'il a administrée avec tant d'équité que jamais consul n'a porté avec plus de zèle l'honneur du Roi et les intérêts de la France que lui.

« Sa maison a été le refuge des pauvres chrétiens captifs dans leur besoin, sa main toujours ouverte à leur faire du bien, son zèle infatigable à les secourir en tout temps, et surtout pendant les deux derniers temps de la peste arrivée en ce pays, avec l'étonnement des Turcs et aussi des Maures qui ont souvent participé à ses charités, en telle sorte qu'ils se sont sentis obligés de prier Dieu, à leur mode, de le conserver, s'étant trouvé deux fois à l'extrémité de sa vie ; et ce n'a pas été sans difficulté qu'on lui a permis de passer présentement en France, ce que jamais on ne lui a voulu permettre.

« Ayant vu les chapelles des bagnes de Tunis si bien ornées et garnies de toutes les choses nécessaires, et un si bel et bon ordre établi dans icelles pour le soulagement spirituel et temporel des captifs, et celle aussi qu'il avait en sa maison consulaire, et enfin la solennité avec laquelle j'y ai vu célébrer la fête du très saint Sacrement, et pendant toute l'octave, j'en suis resté comblé de joie et n'eusse pas cru que dans une ville de Tunis on eût permis de

semblables actions, les portes ouvertes à tous.

« Mais la désolation et tristesse que j'ai vues et reconnues dans l'esprit, soit des pauvres chrétiens captifs, exprimées par leurs larmes de se voir privés de la présence et secours de leur père commun dans leurs extrêmes misères, soit des marchands, m'a causé un juste déplaisir dans l'apparence d'un grand changement qui se fera sans doute dans la conduite de cette Église aussi bien que dans le commerce, si on n'y apporte un prompt remède, comme je l'espère de la providence de Dieu et de la piété du Roi, quand il en sera dûment informé.

« En outre, j'atteste et certifie comme le dit sieur Jean Le Vacher a racheté les révérends Pères Frères Damien et Jérôme, Capucins de Sassari, en Sardaigne, esclaves depuis environ un an, afin de les substituer en sa place pour avoir soin, en son absence, de célébrer la messe et administrer les sacrements aux pauvres esclaves chrétiens, jusqu'à ce qu'il y ait été pourvu. Il a encore racheté un frère Basile, de l'ordre de Saint-François, avant que de partir, et donné quarante piastres à chaque bagne pour être distribuées en son absence aux pauvres captifs, et douze piastres à une bonne femme maltaise qui lui manquaient pour payer le droit de ses portes[1].

« En foi de quoi, j'ai signé et souscrit ce présent témoignage comme contenant vérité selon toute la connaissance que j'ai tâché d'en prendre à Tunis, ce dix-huitième juillet 1666.

F. Antoine Audoire
Religieux indigne de la Merci[2]. »

1. Droits de sortie qu'il fallait ajouter au prix de la rançon.
2. *Vie ms.*, p. 39.

Ce religieux écrivit en même temps la lettre suivante à M. Alméras, supérieur général de la Congrégation de la Mission.

« De Tunis, ce 18 juillet 1666.

« Vive Jésus !

« Monsieur, la consolation que j'ai reçue de trouver à Tunis M. Le Vacher, et de voir, par effet, ce que je n'avais connu que par ouï-dire, et le plaisir que j'ai eu de voir et de connaître le bien spirituel et temporel que Dieu a opéré en ce lieu par son ministère, ne me permettent pas de le laisser partir sans le charger de ces lignes, pour vous présenter mes très humbles respects, avec un témoignage de son zèle à procurer la gloire de Dieu, à consoler les opprimés, à soutenir l'honneur de l'Église et maintenir celui du Roi et de la France, enfin à travailler sans cesse à l'œuvre de Dieu. Il faudrait un volume pour en déduire le détail.

« Que si vous recevez du plaisir de le voir, les pauvres captifs recevront bien du déplaisir de se voir privés de sa présence, mais la Providence, qui semble avoir ordonné ce voyage pour sa gloire, donne de la consolation dans l'espérance de le revoir.

« Enfin, selon mon estime, on ne pouvait plus mal faire, même selon la prudence et politique humaines, que d'ôter le consulat à un homme qui l'a si bien et fidèlement administré pendant vingt ans, pour lui substituer un homme qui, selon les apparences, n'est pas pour bien s'en acquitter. C'est un coup de providence pour détromper les hommes de leur estime que de penser que lui et votre Congrégation devaient tirer de grands trésors de cet

office. L'expérience les détrompera bientôt. Je voudrais pouvoir contribuer pour rétablir les choses dans leur premier et souhaitable état, surtout en ce qui regarde l'œuvre de Dieu et le progrès de son Église en ce lieu.

« Je le ferais d'aussi grand cœur que je suis en l'amour de Jésus et de Marie, Monsieur, votre très humble serviteur[1]. »

Les prêtres qui restaient à Tunis remirent aussi au missionnaire une attestation que nous n'avons pas retrouvée. Mais il nous faut citer cet extrait de lettre que le P. Jérôme écrivait deux mois après à la Propagande :

« A l'occasion de la paix qu'il a faite avec ce royaume de Tunis, le roi très chrétien de France a délivré tous les Français qui se trouvaient ici esclaves. Le révérendissime Monsieur Le Vacher, prêtre de la Congrégation de la Mission, qui pendant l'espace d'environ vingt ans a demeuré ici avec la charge de consul de la nation française, de Vicaire apostolique dans tout le royaume de Tunis et de Vicaire général de Carthage, a été obligé de retourner en France, à la grande douleur et au grand chagrin de tous les chrétiens à cause des grands bienfaits qu'ils recevaient journellement de lui dans leurs nécessités tant spirituelles que corporelles, faisant à tous de larges aumônes et se dépouillant de tout ce qu'il avait pour le donner aux pauvres. Tous, en somme, nous expérimentons maintenant quel grand bien nous avons perdu, et particulièrement mon compagnon et moi qui avions été faits esclaves, il y a environ quinze mois, en

1. *Vie ms.*, p. 41.

retournant de Rome à notre province de Sardaigne. La charité du dit Père Vicaire a été telle qu'il nous a rachetés tous deux, à peu près entièrement de son argent, afin de ne pas laisser cette cité de Tunis privée de prêtres pour administrer les sacrements aux chrétiens qui s'y trouvent, en vertu de la faculté que les cardinaux lui avaient concédée, le 9 décembre de l'année 1652, de pouvoir transmettre son autorité à un prêtre séculier ou régulier selon qu'il le jugerait expédient.

« Il lui a plu de me laisser la charge de Vicaire apostolique, quoique je l'aie plusieurs fois supplié de me faire la grâce d'en choisir un autre pour cet office, à cause que je reconnaissais mon insuffisance à le bien remplir, et que mes supérieurs me faisaient instance de retourner dans ma province, mais il n'a voulu rien entendre[1]. »

Outre ces deux religieux, le Vicaire apostolique laissait à Tunis trois prêtres esclaves.

1. Lettre du 19 septembre 1666. *Propagande*, Africa. vol. 254, f. 109.

CHAPITRE VII

RETOUR EN FRANCE DE JEAN LE VACHER. — SON SÉJOUR A SAINT-LAZARE. — IL EST ENVOYÉ A ALGER. — GOUVERNEMENT DE CETTE ÉGLISE. — LE BASTION DE FRANCE. — LE MAROC ET TRIPOLI.

Privé du consulat le 1er juillet 1666, Jean Le Vacher quitta Tunis au commencement d'août et arriva à Marseille le 6 de ce mois en compagnie d'un assez grand nombre d'esclaves libérés. Il en avait lui-même racheté plusieurs avec l'argent qui aurait été nécessaire à sa subsistance s'il fût resté en Barbarie. Il en amena quelques-uns à Paris, pour leur trouver une situation, et il loua même à cause d'eux un carrosse à partir de Lyon [1].

François Dupuich, supérieur des missionnaires de Marseille, qui était envoyé à Varsovie, accompagna Jean Le Vacher dans ce voyage et il a laissé ces détails :

« Pendant tout le chemin je ne vis en cet homme apostolique qu'un exercice continuel de toute sorte de vertus, de mortification, d'humilité, de douceur, de charité et de dévotion. Il était sévère à lui-même et magnifique et libéral à tout le monde.

1. *Vie ms.*, p. 35.

« Je vis à Lyon, dans l'hôtellerie où nous étions logés, qu'un homme du monde, assez apparent, se raillait de lui à cause de sa barbe, qu'il portait assez grosse et longue, parce que cela plaît aux Turcs, et il ne l'avait pas fait raser parce qu'il ne savait pas si les affaires des pauvres esclaves chrétiens ne le rappelleraient pas en Barbarie; et cet homme du monde, croyant qu'il avait une attache mondaine à sa barbe, lui dit par moquerie :

« — Mon Père, je gage que vous ne donneriez pas votre barbe pour quoi que ce soit qu'on vous offrît. »

« Ce bon prêtre lui répondit humblement et modestement :

« — Monsieur, je la donnerais, et même ma propre vie, pour l'amour de Dieu et le salut des âmes. »

« Il fit beaucoup de charités aux pauvres que nous rencontrions en chemin. Il paya libéralement le carrosse et la dépense, qui n'était pas petite, pour dix ou douze personnes que nous étions, et, étant arrivés à Paris, apprenant que j'étais destiné pour aller en Pologne, il s'offrit, d'une affection toute cordiale, à se dépouiller en ma faveur d'une montre qu'il avait apportée de Barbarie, dont je le remerciai.

« Je remarquai aussi en ce voyage la mortification de ce bon serviteur de Dieu qui gardait une grande sobriété. Il couchait toutes les nuits tout habillé sur la paille ; et comme je lui dis que je m'étonnais que, dans les fatigues du chemin, il ne prît pas le repos de la nuit plus à son aise, et que je le priais de coucher sur le lit entre deux draps, où il serait plus doucement, il me répondit, avec bien de simplicité et d'humilité, que depuis plusieurs années, même

du vivant de notre vénérable Instituteur, Monsieur Vincent, il avait permission de lui de se coucher et de dormir sur la paille, comme il faisait et avait fait depuis ce temps-là. »

M. Dupuich raconte ici l'emprisonnement dans la matamore dont nous avons parlé, puis il ajoute :

« J'oubliais de dire ce qui fait le plus à la gloire et recommandation de ce vertueux prêtre. Il me dit et répéta plusieurs fois, qu'il avait un regret sensible, en retournant en France, d'avoir échappé une occasion toute prochaine du martyre qui lui était préparé, et qu'il gémissait en son cœur continuellement, de ce qu'il avait manqué un si heureux sort par je ne sais quel accident; qu'il ne perdait pas pourtant l'espérance de rencontrer ce qui lui était échappé.

« Je crois que son cœur lui suggérait ces paroles par un esprit prophétique, car la mort qu'il croyait lui devoir arriver pour sa constance en la foi et en la défense de la religion de Jésus-Christ, il devait la trouver à Alger des mains des infidèles.

« Il avait tant de zèle pour sauver quelques âmes, qu'il portait d'ordinaire sur soi une fiole ou bouteille où il y avait de l'eau pour baptiser, en certaines occasions, quelque enfant qu'il verrait en danger prochain de mort. Et, en effet, j'ai appris qu'un jour allant pour administrer les sacrements à un esclave chrétien en la maison d'un Turc, et y voyant un enfant dans le berceau agonisant et proche de la mort, il prit si bien son temps que, la mère de l'enfant sortant un peu de la chambre, il le baptisa et l'envoya par ce sacrement en paradis [1]. »

1. *Vie ms.*, p. 35 et suiv.

En arrivant à Paris, Jean Le Vacher alla rendre compte à Colbert des négociations qui avaient eu lieu à Tunis. Il lui exposa aussi la situation qui lui était faite.

D'autre part le supérieur général, M. Alméras, demanda à ce ministre de réparer l'injustice commise, et pour permettre au Vicaire apostolique de retourner dans sa mission, il le pria de retirer le consulat à Ambrozin uniquement nommé par surprise.

Mais on était en présence, comme nous l'avons dit, de questions complexes. Colbert avait besoin du concours des négociants pour réaliser ses projets concernant le commerce, auxquels il tenait tant. Ce n'est, en particulier, qu'en 1669, après plusieurs années d'instances, qu'il put faire déclarer le port de Marseille franc de tous droits, afin d'assurer la liberté et le développement du négoce[1].

« Jusqu'ici, écrivait, le 11 février 1667, le nonce de Paris, cardinal Robert, les Pères de la Mission n'ont rien pu obtenir. Ils croient, cependant, que ce consul, qui a si peu de bonnes qualités, ne pourra point se maintenir longtemps dans son emploi[2]. »

En attendant, Jean Le Vacher était pour tous à Saint-Lazare le sujet d'une grande édification.

Il continua, dit l'ancien manuscrit, à coucher sur la paille sans draps ni matelas. « S'étant fait une longue habitude de mortification, il n'estimait pas même pouvoir agir autrement. »

« Il mangeait fort peu et sans choix ce qu'on lui présentait; il buvait aussi fort peu de vin, malgré

1. Lettre de Colbert à d'Oppède, 30 mai 1669. *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, t. III, p. 467.
2. Lettre aux Cardinaux de la Propagande. Africa, vol. 245, f° 117.

ses grands travaux qui, ce semble, demandaient une tempérance moins rigoureuse.

« Sa conversation était charmante ; il ne parlait que de Dieu et des choses spirituelles. Son abord était affable. Il avait un visage doux, bénin, modeste, attrayant et portant à la dévotion. Quelques-uns de ceux qui l'ont observé de plus près disent que son extérieur avait beaucoup de rapport à celui de saint François de Sales. »

« C'était une chose merveilleuse, ajoute le premier biographe, de voir ce grand serviteur de Dieu, après avoir passé tant d'années dans un pays étranger, embarrassé en mille sortes d'affaires, y traitant avec toute sorte de personnes et toujours à l'avantage de la religion chrétienne et de la vérité, défendant avec une force et un courage admirables, contre tous, les intérêts du Roi, dont il représentait la personne en ce pays-là, et recevait les honneurs qui lui étaient dus, de voir, dis-je, ce grand homme qui avait été vingt ans Vicaire apostolique en Barbarie, paraître, au milieu de la communauté de Saint-Lazare, comme le dernier de tous, faire dans la maison ce qu'il y avait de plus vil, sans prétendre, pour tous les grands avantages qu'il avait au-dessus des autres, aucune exemption, se portant de lui-même à faire les choses les plus humiliantes et rebutantes.

« Un jour, en effet, se promenant dans le jardin, il vit dans une petite cave, qui y était en ce temps-là, deux de nos frères qui y faisaient de la chandelle pour la provision de la maison. Il s'approcha d'eux et leur dit avec sa modestie ordinaire : « — Mes frères, donnez, que je voie si je n'ai pas oublié de faire de la chandelle. »

« Il prit un tablier et se mit à en faire, et, nonobstant le long temps qu'il n'en avait fait, il y réussissait incomparablement mieux qu'eux, ce qui fit qu'il continua d'en faire jusqu'à ce que la dite provision fût achevée. Pour cet effet, il disait la messe à quatre heures, faisait l'oraison, récitait son office, et, après, il demeurait tout le jour dans la cave avec un frère qui lui aidait. Et cette chandelle fut la meilleure et la mieux faite que nous ayons eue. Quelle humilité[1] ! »

Il y avait à Saint-Lazare, dans des bâtiments séparés, ce qu'on appelait les pensionnaires. C'étaient, ou des malheureux dépourvus de raison, ou des condamnés dispensés des prisons de l'État, ou bien des jeunes gens indisciplinés enfermés là, avec autorisation de justice, sur la demande des parents.

Les internés de cette dernière catégorie montraient, généralement, les plus mauvaises dispositions. Le missionnaire demanda à les visiter, et, dit le biographe, « il en gagna plusieurs à Dieu lesquels avaient toujours résisté à toutes les remontrances qu'on leur avait pu faire. Et comme on leur demanda pourquoi M. Le Vacher les avait plutôt touchés que les autres, ils répondirent qu'il était impossible de résister à sa douceur et cordialité, et qu'il fallait avoir un cœur de marbre pour ne pas se rendre à lui, tant ses paroles avaient de force[2] ».

Jean Le Vacher semble aussi s'être employé, pendant son séjour en France, à l'œuvre des missions. Le Nonce écrivait, en effet, le 11 février 1667, aux cardinaux de la Propagande, n'avoir pu se pro-

1. *Vie ms.*, p. 43.
2. *Id.*

curer plus tôt les renseignements que, par leur lettre du 27 novembre précédent, ils l'avaient prié de demander à ce missionnaire, parce qu'il s'était trouvé jusque-là hors de Paris[1].

Les pourparlers, cependant, avec la Cour n'aboutissaient pas, toujours pour les même motifs. Si on ne pouvait encore envoyer un missionnaire à Tunis, il était du moins loisible, présentement, de remplir le poste d'Alger, resté vacant, depuis cinq ans, par suite des guerres. Jean Le Vacher fut nommé Vicaire apostolique de cette dernière ville, tout en conservant sa juridiction sur Tunis, dont on reprendrait possession lorsque les circonstances le permettraient. Ses pouvoirs s'étendaient également à tous les lieux de la Barbarie où il n'y avait pas de prêtres désignés par la Propagande, et il lui était loisible de choisir des collaborateurs comme il le jugerait à propos[2].

Quelques-uns de ses confrères demandèrent au missionnaire, au moment où il allait s'éloigner, s'il ne lui en coûtait pas de retourner au milieu des Barbares.

« Si d'un côté, répondit-il, je voyais le chemin du ciel ouvert, avec permission d'y aller, et de l'autre celui d'Alger, je prendrais plutôt ce dernier, à cause de la charité qu'il y a à exercer parmi ces infidèles envers leurs pauvres esclaves, étant comme assuré que celui du ciel ne pourra me manquer par après[3]. »

Lorsqu'il eut quitté la maison, M. Alméras re-

1. *Propagande*. Africa, vol. 254, f. 111.
2. *Propagande*, *loc. cit.*, f. 148.
3. *Vie ms.*, p. 45.

commanda son voyage aux prières de la communauté.

« Je crois, ajouta-t-il, que le bon Dieu n'a permis le retour de M. Le Vacher à Saint-Lazare que pour nous donner de la confusion. Car, qu'un homme qui a demeuré près de vingt ans en Barbarie, maître de lui-même parmi ces infidèles, sans avoir eu de bons exemples, se soit conservé dans cet esprit de simplicité, d'humilité, de douceur, de mortification et de zèle, comme il a fait, c'est ce qui me surprend et me confond. C'est un enfant en humilité et simplicité et un agneau en douceur[1]. »

Jean Le Vacher était allé, avant son départ, prendre les ordres de Colbert[2]. Ce ministre le fit conduire à Alger par le vaisseau du chevalier de Tourville. Il s'embarqua à Toulon le 12 mai 1668[3].

Philippe Le Vacher, Vicaire apostolique d'Alger pendant plus de douze ans, avait quitté cette ville en 1662. Son successeur, Benjamin Huguier, que nous avons vu à Tunis, avait été emporté par la peste un an après. Depuis, le consul Arnoult Dubourdieu, frère laïque de la Congrégation de la Mission, qui avait remplacé Jean Barreau, ne cessait de réclamer un nouveau pasteur. Il faisait exercer, en attendant, le ministère spirituel par les prêtres captifs. Il avait en ce moment auprès de lui le Père Audoire, qui, venu à Alger pour un rachat, voulait bien, sur sa prière, y prolonger son séjour. On peut juger de la joie commune, et du consul et

1. *Vie ms.*, p. 45.
2. Lettre de Jean Le Vacher à Colbert, du 27 avril 1673. *Affaires étrangères*, Affaires religieuses et Missions dans les États Barbaresques, 1660 à 1806.
3. *Vie ms.*, p. 48

de ce religieux, quand ils apprirent la venue prochaine du Vicaire apostolique de Tunis.

Le vaisseau du chevalier de Tourville jeta l'ancre à la vue d'Alger et hors la portée du canon, le mercredi 23 mai. Jean Le Vacher fait le récit de son entrée en cette ville dans une lettre qu'il adresse le 9 juin, à M. Alméras.

« Aussitôt, dit-il, qu'on eut mouillé, on envoya la chaloupe du vaisseau avec une personne pour avertir le gardien du port et notre frère Dubourdieu en qualité de consul, de notre arrivée, à ce que l'un et l'autre en avisassent le Pacha et Hadji Agha, qui est le chef du Divan, et commandassent que, quand notre vaisseau saluerait la ville de cinq coups de canon, les forteresses eussent à le lui rendre de trois, ce qui fut accordé et exécuté le lendemain matin de la belle manière, avec un sensible déplaisir du consul anglais et de tous les marchands de sa nation qui résident en cette ville, à cause que trois de leurs principaux vaisseaux de guerre, arrivés peu de jours auparavant, ayant salué la ville, aucune forteresse ne leur avait rendu le salut.

« Le jeudi 24, notre frère Dubourdieu étant arrivé au vaisseau avec son truchement et le gardien du port, on fit approcher le vaisseau de la ville, et après avoir jeté l'ancre, salué la ville de cinq coups de canon, laquelle lui répondit par trois, je me débarquai en compagnie de quelques officiers du vaisseau, de notre frère Dubourdieu et de son truchement.

« Étant arrivés à la ville, nous fûmes premièrement trouver Hadji Agha au Divan, où il était avec la plupart de ses principaux officiers. Ensuite nous fûmes trouver le Pacha lequel nous reçut, nous

présentant du café et du sorbet, qui est le régal ordinaire des Turcs.

« De là, nous nous rendîmes au logis où se trouvait un bon religieux de la Merci, nommé le Père Audoire, qui avait passé à Tunis avec M. Dumolin, et qui demeurait depuis plusieurs mois avec notre frère Dubourdieu.

« Je ne vous dirai rien de la charité et de la cordialité avec laquelle je fus reçu de notre frère Dubourdieu et de ce bon Père, parce qu'elle est certainement au-dessus de tout ce que je vous en puis témoigner. Sitôt que je fus entré, je fus en la chapelle et dis la sainte messe pour remercier Notre-Seigneur de notre arrivée en ce pays, et pour obtenir de sa bonté infinie les prémices des grâces nécessaires au ministère de cette pauvre Église souffrante.

« Environ une heure après midi, les prêtres esclaves, ayant appris mon débarquement, me vinrent trouver, et une quantité extraordinaire de pauvres chrétiens esclaves de différentes nations. Je reçus les uns et les autres autant cordialement et charitablement qu'il me fut possible.

« Il y a sept prêtres esclaves en cette ville, cinq séculiers, savoir : deux Portugais, un Espagnol, un Napolitain et un Majorcain ; et deux réguliers : un Portugais, de l'ordre de Saint-Benoît, et l'autre Flamand, de l'ordre de Saint-Dominique. Ils sont tous habillés en laïques, sans porter aucune marque de leur caractère ; le bénédictin même porte une perruque. Je souhaiterais bien leur faire faire à chacun une soutane pour dire la sainte messe. Je ferai ce que je pourrai, en attendant qu'il vous plaise nous envoyer de quoi faire cette charité.

« Le jeudi du très Saint-Sacrement nous avons fait l'office le plus solennellement qu'il nous a été possible, avec la procession. Nous n'en avons pu faire l'octave à cause de l'embarras que nous ont causé continuellement les Turcs, avec leurs esclaves français qui voulaient s'affranchir de l'esclavage [1]. »

Jean Le Vacher s'appliqua tout d'abord à rehausser la dignité des ministres de Dieu, et aussi à pourvoir à la décence du culte qui avait naturellement souffert en l'absence du Vicaire apostolique, et pendant un temps de peste assez prolongé. C'est ce qu'il va nous dire dans la lettre suivante qu'il écrit à un abbé de Paris, huit mois après son arrivée à Alger. Il parle, comme précédemment, de l'état dans lequel il a trouvé les prêtres, puis il ajoute :

« Après leur avoir cordialement représenté que je ne pouvais souffrir l'indécence avec laquelle ils célébraient et administraient, et que je prétendais qu'un chacun d'eux portât l'habit sacerdotal, ils me répondirent unanimement que leur pauvreté ne leur permettait pas de le faire faire, et que, quand même ils en auraient, les Turcs ne leur permettraient pas de le porter. J'en demandai, quelque jours après, la permission au Pacha et à celui qui commande le pays, lesquels me l'accordèrent ; et, en même temps, je fis faire une soutane et un manteau long à chaque prêtre, et, à chaque religieux, un habit de son ordre, comme j'ai fait à tous ceux qui sont venus esclaves depuis, qui sont présentement dix-sept, dix séculiers et sept religieux de différents ordres. Ils ont les cheveux, la tonsure et l'habit ecclésiastiques, avec lesquels ils célèbrent et administrent les sacre-

1. *Vie ms.*, p. 48.

ments, et vont par la ville autant librement que s'ils étaient en chrétienté, à la consolation de tous les pauvres chrétiens esclaves et à l'édification de notre sainte religion.

« Il y a quatre bagnes en cette ville, qui sont les prisons des pauvres esclaves, et, en chaque bagne, une chapelle en laquelle se dit tous les jours la sainte messe. Quelques mois après mon arrivée je visitai ces chapelles, lesquelles me firent compassion. Elles n'avaient qu'une seule nappe d'autel, plus noire que blanche et demi-pourrie; quelques aubes, si mauvaises, que, de quatre, il ne s'en est pu faire qu'une. Les corporaux étaient tous déchirés; les purificatoires faisaient horreur pour leur saleté; les chasubles et autres ornements étaient tous rompus, de sorte que, pour remédier aux principaux besoins de ces chapelles, je fis faire et donnai à chacune, une aube neuve avec l'amict et le cordon, un surplis, quatre nappes d'autel, deux corporaux, douze purificatoires, six essuie-mains, trois pales de fêtes pour couvrir les calices; je donnai deux petites burettes de verre et un petit plat de terre, fis faire des gradins à tous les autels et deux tableaux d'autel à deux chapelles qui en manquaient.

« J'aurais peine à vous représenter, Monsieur, la consolation et la dévotion que cette petite réparation faite à ces chapelles, et la liberté qu'ont les prêtres de porter l'habit ecclésiastique, ont apportées à cette pauvre Église souffrante. Il est vrai que je me suis engagé pour faire cette dépense, parce qu'elle m'a paru nécessaire pour procurer la gloire de Notre-Seigneur en la personne de ses ministres, et au culte que nous lui pouvions rendre en ce

pays, dans l'espérance que sa bonté paternelle y pourvoirait.

« Ces pauvres prêtres esclaves, tant séculiers que réguliers, payent, par chaque mois, trois écus de tribut à leurs patrons pour s'exempter ou affranchir du travail de l'esclavage. Ils se procurent cette somme et de quoi subsister (parce que leurs patrons ne leur donnent rien pour les vêtir et nourrir), par la célébration des messes et une quête qui se fait parmi les esclaves. Ceux qui ne peuvent trouver cette somme de trois écus pour donner à leurs patrons, sont incontinent mis à la chaîne et envoyés aux jardins ou à la campagne labourer la terre. Plût à Dieu qu'on pût trouver en France quelque charité pour les assister! On ferait un grand bien par ce moyen à toute cette pauvre Église souffrante, que je recommande à vos saints sacrifices[1]. »

Jean Le Vacher intéressa particulièrement au sort de ces prêtres les ecclésiastiques de la Conférence des mardis, à Paris. C'étaient, on le sait, les prêtres les plus distingués de la capitale, qui se réunissaient toutes les semaines à Saint-Lazare, pour traiter de leur avancement dans la vertu. Il leur écrivit la lettre suivante, le 12 février 1670.

« Messieurs, leur disait-il, le zèle du sacerdoce, duquel par la grâce de Notre-Seigneur vous êtes animés, et qui vous porte à subministrer aux pauvres ecclésiastiques en France les assistances nécessaires, pour empêcher que l'indigence ne préjudicie à l'honneur de leur caractère, m'a fait prendre la liberté de vous écrire la présente de l'Afrique, où

1. *Vie ms.*, p. 49.

Notre-Seigneur a bien voulu m'appeler pour servir, consoler et assister, par les fonctions de ma vocation, ses pauvres membres souffrants, les chrétiens qui y sont détenus esclaves. Ils sont en ce pays, de nations, d'âge, de sexe et de conditions différents, dans un nombre extraordinaire, qui a encore été augmenté, depuis quelques jours, de plus de trois cents, Portugais, Anglais et Hollandais, que les pirates de cette ville ont apportés.

« Il y a, entre tous ces pauvres esclaves, vingt-trois prêtres, tant séculiers que réguliers, de divers ordres et nations, auxquels j'ai, par la grâce de Notre-Seigneur, obtenu, des commandants de ce pays, la permission de porter librement l'habit ecclésiastique. Je l'ai fait faire à chacun selon son ordre, et ils en sont couverts à l'édification de notre sainte religion et à la consolation de tous les chrétiens qui se trouvent en ce pays d'infidèles.

« Or, bien que ces bons ministres de Jésus-Christ et de son Église soient, par la dignité de leur vocation, au-dessus de ceux avec qui ils participent aux misères de l'esclavage, ils ne laissent pas néanmoins de ressentir de plus grandes rigueurs.

« D'abord, à cause que leur condition ne leur permet pas de se procurer l'assistance en leurs misères, ni les moyens de s'en affranchir, comme font les séculiers par leurs industries et l'exercice de leurs vacations[1] laïques.

« Secondement, parce que leurs patrons infidèles ne leur donnent rien pour leur vivre et leur vêtement, encore qu'ils exigent d'eux trois écus par mois, avec cette inhumanité rigoureuse que, s'ils

1. Professions, métiers.

ne paient ponctuellement ce lunatique[1] et tyrannique tribut, ils sont incontinent surchargés de chaînes, de travail, et extraordinairement maltraités. Pour n'y pas manquer, ils se privent le plus souvent du nécessaire à la vie.

« Je les assiste pour ce sujet en ce que je puis, avec les esclaves, mais l'assistance que nous leur donnons n'est pas capable de les faire tous subsister et payer la lune à leurs patrons. J'ai, à cette considération, pris la liberté de les recommander à vos charités, étant en l'amour de celui qui est la charité même, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur[2]. »

Le Vicaire apostolique ne cessera point de prêter ces mêmes assistances aux ecclésiastiques, qui souvent se trouveront à Alger en nombre considérable. Nous en voyons vingt-huit en 1675 [3]. Au mois d'août 1681, les corsaires en amènent vingt et un à la fois [4], et, en deux mois, à la fin de cette même année, plus de vingt autres sont encore faits esclaves.

« Je leur procure leur vivre autant que je le puis, disait de nouveau Jean Le Vacher de ces derniers, parce que leurs patrons leur refusent tout. Et qui pis est, pour les exempter des fatigues, ils veulent d'eux, trois écus tous les mois. C'est une chose de grande compassion[5]. »

1. Lunatique, c'est-à-dire mensuel. Le mois musulman est une lune.

2. *Vie ms.*, p. 51.

3. Lettre du 6 juin au pro-vicaire de Tunis. *Archevêché de Carthage*.

4. *Propagande*, Scritture riferite nei Congressi, dal 1638 al 1682, N° 1, f. 623.

5. *Id.*, f. 633. Lettre de Jean Le Vacher aux Cardinaux, 13 décembre 1681.

Nous avons vu, en particulier, que le Vicaire apostolique, comme il le mit dans ses constitutions, fournissait leur subsistance aux chapelains des bagnes. C'est de toutes manières, au reste, que Jean Le Vacher venait en aide aux ministres du Seigneur. Ainsi il écrira en 1672 :

« Un turc de cette ville, patron de deux prêtres, voulait les envoyer ramer sur les galères, ce que nous avons empêché par la grâce de Dieu[1]. »

Jean Le Vacher renouvela pour Alger les règlements concernant les prêtres, les chapelles, les marguilliers, les sacristains, qu'il avait dressés à Tunis. Le texte nous en a été conservé. Nous ne reviendrons pas sur ces détails dont nous avons déjà parlé.

Nous avons dit comment quelques prêtres de Tunis avaient essayé d'échapper à ces ordonnances, adressant même des plaintes contre le Vicaire apostolique à la Congrégation de la Propagande. A Alger, Philippe Le Vacher s'était donné beaucoup de peine, pour maintenir aussi dans le devoir certains ecclésiastiques récalcitrants. Nous ne voyons pas que Jean Le Vacher ait rencontré, cette fois, ces mêmes résistances. Les prêtres esclaves lui sont soumis et concourent avec lui au bien des âmes.

Le Vicaire apostolique établit à Alger, comme il l'avait fait à Tunis, quatre confréries, afin d'élever à une plus haute piété les chrétiens plus généreux. Ce sont : la confrérie de Notre-Dame du Mont Carmel, dans le bagne de la Douane; celle de Notre-Dame du Rosaire, dans le bagne du Roi, et les con-

1. Lettre du 29 octobre 1672 à Marcel Costa. *Archevêché de Carthage.*

fréries de Saint-Roch et des Ames du Purgatoire dans le bagne de Chelibi[1]. Il leur donna les mêmes statuts qu'à celles de Tunis[2].

Jean Le Vacher avait adressé à la Propagande une relation sur l'état des esclaves d'Alger, et demandé pour eux des médailles bénites par le Saint-Père, ainsi que des indulgences pour leurs chapelles.

Il lui fut répondu, le 8 juin 1669, que les médailles avaient été remises, pour lui être envoyées, aux Prètres de la Mission de la maison de Rome.

« La Sacrée Congrégation, lui disait-on aussi, recommande ces esclaves à votre charité, elle vous exhorte à les assister avec zèle dans leurs besoins spirituels, espérant que votre ministère leur sera plus avantageux que jamais, ayant la pratique de leur genre de vie[3]. »

Dans une note, au reste, des archives de cette même Congrégation on constate le soin du Vicaire apostolique à procurer le bien des esclaves.

« Il travaille présentement à Alger, y est-il dit, avec le même zèle qu'il avait fait à Tunis les années précédentes[4]. »

Quelques extraits de sa correspondance vont nous montrer, de fait, dans quelle ferveur, ici encore, Jean Le Vacher savait maintenir les chrétiens.

1. Nous parlerons de ces bagnes et de leur position dans l'histoire plus développée de Jean Le Vacher.

2. Tous ces règlements se trouvent aux *Archives des Prêtres de la Mission*. Ils furent confirmés par les autres Vicaires apostoliques.

3. *Lettere della Sta Congregazione*, vol. 53, f. 155.

4. Missione di Barbaria. Relazione di alcuni missionari che sono stati in quelle parti. — *Scritture riferite nei Congressi. Barbaria, dal 1638 al 1682*. vol. I. fol. 25.

Il écrit, le 12 février 1670, à son frère Nicolas, bourgeois de la ville de Paris :

« Il me semble vous avoir avisé qu'il y a en cette ville quatre bagnes, et dans chacun une chapelle où les esclaves, ces pauvres membres de Jésus-Christ souffrant, ont la consolation d'entendre tous les jours la sainte messe. Quelques mois après mon arrivée en cette ville, j'écrivis à Rome pour obtenir des indulgences pour les pouvoir gagner en ces chapelles. Il a plu à Sa Sainteté de me les concéder. Je les ai reçues sur la fin du mois de novembre dernier, avec treize cents médailles bénites par Sa Sainteté. Les pauvres esclaves commencèrent de gagner ces indulgences le jour de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge, visitant la chapelle qui lui est dédiée en l'un des bagnes de cette ville. Il y eut ce jour-là plus de trois cents confessions et communions. Pendant l'octave de la même fête, les chrétiens des autres bagnes la voulurent aussi célébrer en leurs chapelles, èsquelles il n'y eut pas moins de dévotion. Je célébrai solennellement la messe en ces chapelles, en ces jours-là, nonobstant mon indisposition, et, à la fin, je distribuai les médailles bénites aux pauvres chrétiens, qui les reçurent avec une dévotion et une vénération incroyables.

« La consolation qu'il a plu à Notre-Seigneur de départir à notre pauvre Eglise souffrante, par ces indulgences et ces médailles bénites, a été si grande, que la plupart des esclaves disent librement qu'il leur semble être dans une petite Rome[1]. »

Jean Le Vacher dira au même, un an après :

1. *Vie ms.*, p. 60.

« Les pauvres esclaves ont observé le carême en cette ville autant religieusement que s'ils avaient été libres en terre de chrétienté. Pendant ce saint temps on a ordinairement prêché en toutes nos chapelles les vendredis ; les dimanches, en une d'icelles le saint sacrement a été exposé. Les vendredis, la prédication s'y faisait les après-dîners, à laquelle ont toujours assisté un très grand nombre d'esclaves. Les confesseurs ont eu peine à satisfaire à la dévotion de ceux qui se sont présentés pendant le temps pascal au tribunal de la pénitence. Le saint sacrement est resté exposé en notre chapelle le jour de Pâque, les deux fêtes suivantes et le dimanche qu'on nomme *In albis*, le matin et l'après-dîner, et l'office s'y est fait avec avec toute la solennité possible, auquel ont assisté continuellement un très grand nombre d'esclaves, avec une dévotion indicible[1]. »

L'extrait suivant est d'une lettre également de l'année 1671.

« On ne saurait vous exprimer la consolation que toute cette pauvre Église souffrante vient de recevoir en gagnant le jubilé[2]. »

Jean Le Vacher écrit encore, le 9 janvier 1677, à Edme Jolly, le troisième supérieur général de la Mission, que, le jour de la Noël précédente, il aurait eu besoin de l'aide de quatre ou cinq confesseurs pour entendre au tribunal de la pénitence de quatre à cinq cents esclaves venus pour assister à la messe et communier dans sa chapelle. Mais il était seul ;

1. *Vie ms.*, p. 62. Lettre du 17 avril 1671.
2. Relation véritable contenant le rachat de plusieurs captifs. *Bibliothèque nationale*. Lk 8. 883.

la peste, qui sévissait, avait enlevé la plupart des prêtres[1].

Il dit aussi le 31 mai de cette année :

« Je publiai dimanche dernier le jubilé en cette ville, où chacun tâche de le gagner[2]. »

Ce qui montre mieux encore la piété des esclaves c'est que le Vicaire apostolique pouvait les porter à faire oraison, selon la pratique des communautés religieuses les plus ferventes. Pour leur rendre cet exercice facile, il composa, par demandes et réponses, une méthode de méditation qui pourrait être utile même aux âmes élevées en perfection[3].

C'était, on le voit, chez ces chrétiens d'Alger, la pratique de la vraie religion. Plusieurs allèrent même jusqu'à donner leur vie pour la foi.

Citons particulièrement cet exemple.

Un jeune homme, pour réprimer l'insolence d'un enfant maure, qui voulait l'empêcher de puiser de l'eau à la fontaine, lui donna un coup avec sa cruche. L'enfant mourut quelque temps après, et il paraît bien que ce n'était pas des suites du coup qu'il avait reçu. L'esclave, cependant, fut condamné aux flammes.

La mère de l'enfant, une veuve, s'était montrée implacable, repoussant toutes les propositions que lui faisait le patron du jeune homme, pour la porter à pardonner. Au moment, toutefois, où l'on conduisait l'esclave au supplice, elle dit :

« Je lui pardonne s'il consent à m'épouser. »

1. *Vie ms.*, p. 66.
2. *Id.*, p. 67. Lettre à M. Jolly.
3. Cette méthode d'oraison se trouve dans la *Vie manuscrite,* p. 56.

Il s'agissait pour le chrétien d'embrasser l'islamisme.

« Je ne puis, dit-il, manquer de fidélité à mon Seigneur Jésus-Christ. »

Il fut brûlé hors de la ville[1].

D'autres rachetèrent par le martyre une regrettable faiblesse.

Un chevalier portugais, vaincu par les tourments, avait renoncé à la foi chrétienne. Mais bientôt il vint demander au Vicaire apostolique l'absolution de son crime, puis il se présenta au Divan, déclarant qu'il était chrétien. « Je mérite, dit-il, d'être brûlé en punition de mon apostasie. »

On ne voulut pas lui accorder le genre de supplice qu'il demandait. On le livra, tout lié, aux enfants qui le traînèrent par la ville, lui faisant subir toute sorte de mauvais traitements. Le soir on le jeta à la mer.

Sa constance inspira aux chrétiens un grand courage[2].

D'autres exemples ranimaient aussi leur foi, comme celui d'un renégat qui, passé à l'islamisme à l'âge de dix ans, se trouvait lieutenant sur un vaisseau corsaire. Il était en croisière, lorsque, une nuit, sa mère lui apparut, lui reprochant son apostasie. Au matin, le lieutenant se déclara chrétien. De retour à Alger, il fut condamné à être brûlé vif.

Mais on eut beau, selon l'acte de son martyre indiqué en note, entasser, pendant huit jours, du bois autour de lui, le revêtir même d'un man-

1. *Fundacion historica de los hospitales de Argel*, por el Maestro Fr. Francisco Antonio Silvestre, p. 220.

2. *Id.*, p. 218.

teau de matières inflammables, le feu ne l'atteignit point. Le lieutenant, qui n'avait cessé d'invoquer les âmes du Purgatoire, saint Joseph et Notre-Dame du Rosaire, demanda enfin à Dieu de le retirer de ce monde et il expira dans ce supplice.

Il avait prié un esclave, peintre milanais, que son maître venait d'affranchir en récompense de l'exercice de son art, de porter, après sa mort, son bras droit à Livourne, sa patrie, et son cœur à Notre-Dame de Montserrat, en Espagne.

« Le peintre milanais, est-il dit dans la relation de ces faits, écrite peu de temps après, conserve le bras et le cœur du martyr, restés aussi frais que si on les eût récemment séparés du corps. Il en retarde la translation aux lieux indiqués, dans l'espoir qu'il a de favoriser la fuite de sa jeune maîtresse qui veut embrasser la foi chrétienne. »

Ce récit fut fait par un esclave, qui put, avec douze autres, se sauver sur un brigantin[1].

A Alger, les hérétiques revenaient aussi à la vraie croyance, comme nous l'avons vu à Tunis.

Dans une lettre du 31 mai 1674, Jean Le Vacher disait au Préfet de la Propagande, que, grâce à la prédication et à la fréquentation des sacrements, la plus grande partie des chrétiens d'Alger se maintenait dans la foi et la sainte crainte de Dieu. « J'ai eu même la consolation, ajoutait-il, de recevoir l'abjuration de plusieurs hérétiques allemands,

1. Raguaglio del miracoloso martirio seguitto nella città di Algeri, il di ultimo di marzo del presente anno 1669, nella persona di Francesco... da Livorno, prima schiavo e rinnegato, dopoi martire glorioso. *Propagande*, Scritture riferite nei Congressi, Barbaria, vol. I°, dal 1638 al 1682, f. 220.

hollandais et suisses, qui ayant connu la vérité ont embrassé notre sainte foi[1]. »

Il écrivait encore à M. Jolly, le 9 janvier 1677 :

« La plupart des hérétiques qui sont morts de la peste ont témoigné vouloir se convertir à notre sainte religion. Beaucoup de ceux qui restent sont dans les mêmes dispositions. Je vous supplie, Monsieur, nous vouloir envoyer, au plus tôt, quelques livres instructifs en langue flamande, hollandaise et allemande, pour aider à leur conversion[2]. »

On compta dans les hôpitaux, en l'espace de six années, le retour de deux cents hérétiques[3].

Quoiqu'il n'y eût à Alger que quatre bagnes, du moins à l'époque où nous sommes, les esclaves y étaient cependant trois fois environ plus nombreux qu'à Tunis. Beaucoup appartenaient à des maîtres particuliers, qui pouvaient les envoyer sur les galères, pour avoir leur part de butin. On les employait aussi à la culture des domaines ou jardins qui entouraient Alger. Les uns revenaient tous les soirs à la ville, d'autres par intervalles. L'action du missionnaire pouvait alors les atteindre.

Un certain nombre de captifs se trouvaient au loin, au service des Beys. Car il y avait dans la régence d'Alger, quatre Beys pour faire rentrer les impôts, au lieu d'un seul comme à Tunis. Trois d'entre eux résidaient, l'un à Constantine, l'autre à Médéa, le troisième à Mascara. Jamais leurs esclaves n'auraient vu un prêtre. Mais quelques-uns accompagnaient le Bey alors que, tous les trois ans, il devait venir en personne à Alger porter le

1. *Propagande*, loc. cit., f. 374.
2. *Vie ms.*, p. 66.
3. *Fundacion historica de los hospitales de Argel*, p. 131.

tribut. Le Vicaire apostolique en profitait pour leur prêcher comme une mission. Après leur départ, il entretenait avec eux une active correspondance pour les consoler et les soutenir. C'est une recommandation qu'il laissa par écrit à ses successeurs[1].

Nous avons mentionné les comptoirs français, situés sur la côte orientale de la régence d'Alger, et dont le principal était le Bastion de France, tout près de La Calle. Ils comprenaient des colonies assez nombreuses, s'adonnant à la pêche du corail et aux transactions avec les Maures, sous la conduite d'un gouverneur, de ses officiers et de chapelains.

Le Vicaire apostolique ne pouvait se désintéresser de cette partie de son troupeau.

Il rédigea pour les aumôniers un règlement, afin d'assurer leur sanctification personnelle et de procurer le succès de leur ministère.

Il débute, comme toujours, par les hautes pensées de la foi :

« Les prêtres, dit-il, desquels la Providence divine se servira pour la direction spirituelle des personnes qui résident au Bastion de France, en Afrique, et en tous les lieux de sa dépendance, pour dignement correspondre à l'immense dignité de leur vocation, considéreront ses grandeurs, ayant par elle l'honneur et le bonheur d'être les coadjuteurs de Dieu même, en l'œuvre la plus auguste, la plus relevée et la plus sainte qui se puisse représenter : *Omnium divinorum divinissimum est cooperari Deo in salutem animarum*[2].

1. Coutumier de la Mission.
2. « De toutes les choses divines, la plus divine est de coopérer avec Dieu au salut des âmes. » Saint Denys l'aréopagite, *De cœlesti Hierarchia,* cap. 3.

« Le négoce étant le motif principal, au point de vue humain, de la résidence des Français en cette place, les soins et diligences que ces messieurs apportent pour l'acquisition du temporel, exciteront les prêtres à ne pas négliger l'œuvre que la bonté divine leur a confiée. »

Puis viennent de nombreux articles relatifs à l'acquisition et au maintien de l'esprit sacerdotal.

Nous remarquerons le suivant qui établit les conférences ecclésiastiques.

« Ils s'assembleront de quinze jours en quinze jours, ou, pour le plus tard, tous les mois, pour conférer des vertus requises à la sainteté de l'état ecclésiastique et des difficultés morales qui leur seraient survenues ou qui pourraient leur survenir dans les fonctions curiales, nous donnant avis de celles dont ils seraient en peine, pour en avoir la solution. »

Jean Le Vacher réunissait de même dans sa maison vicariale les prêtres d'Alger, pour traiter de quelque question de théologie et de leur avancement spirituel [1].

Par rapport aux devoirs de leur ministère, les chapelains du Bastion feront tous les dimanches, avant ou après les vêpres, outre le prône du matin, « quelque instruction familière, sur la doctrine chrétienne, en forme de catéchisme, afin que chacun soit, par ce moyen, dûment instruit des mystères de notre sainte religion, des commandements de Dieu et de ceux de l'Église, du symbole des Apôtres, des dispositions requises pour la réception des sacre-

1. *Mémoires de la Congrégation de la Mission*, t. II, p. 302.

ments, et généralement de tout ce qui est nécessaire pour la perfection d'un chrétien.

« Ils exhorteront, aussi, un chacun à la fréquentation des sacrements, comme canaux mystiques établis par Jésus-Christ pour distiller en nos âmes l'onction de la sanctification. »

« Enfin, porte le dernier article, ils feront tout leur possible à ce que les personnes que la divine Providence a soumises à leur juridiction rendent, à Dieu la gloire, au gouverneur l'honneur, aux officiers le respect qui leur est dû, et que tous vivent en la paix, l'union et l'amour dans lesquels se doivent maintenir les chrétiens[1]. »

Jean Le Vacher, avons-nous dit, devait veiller sur toutes les villes de la Barbarie où il y avait des esclaves, y compris la Tripolitaine et le Maroc.

Il aurait désiré pouvoir visiter personnellement les captifs de ces divers pays, particulièrement ceux de Salé et de Tétouan, plus abandonnés que les autres.

« Monsieur Alméras, écrit-il le 12 février 1670, ne l'a pas encore jugé à propos. Ce sera quand il plaira à Dieu[2]. »

Du moins, il se tient au courant de l'état et des besoins de ces régions. Il fait savoir, le 31 mai 1674, au cardinal Préfet de la Propagande qu'il y a « deux prêtres à Tétouan et deux à Fez. Il ne s'en trouve aucun à Salé. Si je puis y en faire passer un, ajoute-t-il, j'en donnerai avis à Votre Éminence[3] ».

Il dit, en 1677, qu'il a envoyé la bulle du jubilé

1. *Vie ms.*, p. 53.
2. Lettre à son frère, *Vie ms.*, p. 61.
3. *Propagande*, Scritture riferite nei Congressi, Barbaria, dal 1636 al 1682. n° I, f. 374.

au Bastion, à Bizerte, à Tunis et à Tripoli. Il n'a pu l'adresser aux esclaves du Maroc, parce qu'il n'y avait nul prêtre parmi eux[1].

Pour ce qui concerne Tripoli, il communique ses pouvoirs aux missionnaires qui s'y trouvent « selon l'autorité, dit-il, que m'en a donnée la Sacrée Congrégation de la Propagande[2] », et il se tient en communication avec eux. De deux religieux qui y étaient en 1672, l'un fut jeté en prison et l'autre condamné à ramer sur les galères. Jean Le Vacher leur écrit pour les consoler[3]. Il dit qu'il y avait, en 1674, trois récollets en cette ville, mais que deux furent obligés de retourner en Europe, sur les plaintes que faisaient les prêtres esclaves de n'avoir pas assez d'aumônes pour vivre[4].

En 1680, certains captifs grecs, se disant prêtres, sans qu'on pût savoir s'ils l'étaient, voulaient administrer les sacrements. La Propagande enjoint au Vicaire apostolique de les en empêcher, même en employant les censures, et de signifier aux chrétiens de Tripoli de ne pas s'adresser à eux. Celui-ci écrit aussitôt à ces esclaves de se conformer à ces ordres, sous peine d'excommunication[5].

La Tunisie restait directement soumise à la juridiction du Vicaire apostolique. Nous devons parler avec plus de détails de l'administration de cette Église.

1. Lettre à M. Jolly, 31 mai 1677. *Vie ms.*, p. 67.
2. *Id.*
3. Lettre à Marcel Costa, 23 octobre 1672. *Archevêché de Carthage.*
4. Lettre au P. Charles d'Ancône, 13 août 1675. *Id.*
5. *Propagande*, loc. cit., f. 577 et 611.

CHAPITRE VIII

LES MISSIONNAIRES DE TUNIS. — LETTRES QU'ILS ÉCRIVENT A LA PROPAGANDE, DE CONCERT AVEC LE CONSUL AMBROZIN, CONTRE JEAN LE VACHER. — LE CONSUL LES OBLIGE A QUITTER TUNIS. — JEAN LE VACHER RACHÈTE ET ENVOIE DANS CETTE MISSION LE P. LOUIS DE PALERME. — LE PRÊTRE MARCEL COSTA. — LES PÈRES CAPUCINS ÉTABLIS A TUNIS. — CORRESPONDANCE QU'ENTRETIENT AVEC EUX LE VICAIRE APOSTOLIQUE.

Dans la lettre qu'il écrivait à la Propagande, un mois après le départ de Jean Le Vacher, et où il faisait de celui-ci un si bel éloge, le P. Jérôme de Sassari demandait à être déchargé de l'administration de l'Église de Tunis que lui avait confiée le Vicaire apostolique. Il se croyait indigne d'un tel office, qui l'obligeait au reste, contre son vœu, au maniement de l'argent[1].

Il lui fut répondu de rester à Tunis jusqu'à l'arrivée d'un nouveau Vicaire. Il était nommé, en attendant, vice-préfet, et il pouvait toucher à l'argent pour ses nécessités.

On écrivait en même temps au Nonce de Paris

1. *Propagande*, Africa, vol. 254, fol. 100.

de presser le Supérieur général de la Congrégation de la Mission d'envoyer à Tunis, ou Jean Le Vacher, ou un autre prêtre[1].

Le P. Jérôme, visiblement satisfait du titre qu'on lui accordait, comme le montre une lettre de remerciements qu'il adressa aux Cardinaux[2], sollicita du Pape, quelque temps après, les pouvoirs de Vicaire général de Carthage[3].

Vers ce moment arriva à Tunis le Père observantin Antoine de Seravezza, religieux sans mandat et remuant, mais qui sut se faire bienvenir du P. Jérôme.

Il se produisit, le samedi saint de l'année 1667, un incident dont le P. Jérôme et le P. Antoine devaient, dans quelque temps, tirer un grand parti.

Sur des lettres de leurs coreligionnaires, prisonniers en Europe, qui se plaignaient d'être maltraités, et d'avoir été dépossédés du terrain accordé pour la sépulture de leurs défunts, les Turcs envahirent la chapelle pendant l'office, brisant chandeliers et tableaux, et ils défendirent aux chrétiens d'enterrer leurs morts[4].

De semblables plaintes, toujours fausses, arrivaient en Barbarie d'une manière périodique, les Turcs captifs espérant ainsi obtenir leur liberté, et Jean Le Vacher eut plusieurs fois à y faire face, soit à Tunis, soit à Alger. Il calmait les esprits en faisant venir de la part d'autres Turcs, des lettres qui rétablissaient la vérité[5].

1. Même document.
2. Lettre du 24 avril 1667. *Loc. cit.*, f. 119.
3. *Propagande*, loc. cit., f. 170.
4. *Propagande*, Africa, vol. 254, f. 30 et 38.
5. *Id.*, vol. 248, f. 251 et 293, et Scritture riferite nei Congressi, Barbaria, dal 1683 al 1690, f. 24.

Les religieux de Tunis, se croyant en danger, allèrent solliciter eux-mêmes des lettres plus véridiques. Le P. Antoine fut envoyé pour cela à Malte, et le P. Damien à Livourne et à Civita Vecchia.

Mais le voyage du P. Damien avait un autre but. Il devait se rendre à Rome pour présenter plusieurs mémoires au Souverain Pontife et à la Congrégation de la Propagande. On demandait, en particulier, que la mission de Tunis fût accordée aux Capucins de Sardaigne et qu'on fît élire en cette ville, ou qu'on y envoyât un évêque, avec juridiction sur Tripoli.

Le P. Jérôme et le P. Antoine, qui l'un et l'autre paraissaient espérer être l'élu, attendaient l'effet de leur requête, lorsqu'une lettre, venue de Marseille, les troubla grandement. Jean Le Vacher annonçait au P. Jérôme sa nomination au Vicariat d'Alger, avec le maintien des pouvoirs qu'il avait sur Tunis. Le consul Ambrozin ne fut pas moins ému. Les religieux et lui s'entendirent pour écrire, chacun à part, une lettre aux Cardinaux de la Propagande, afin de les faire revenir sur leur décision.

C'est en sa qualité « quoique indigne », dira Ambrozin, de protecteur des catholiques, « c'est pour la décharge de sa conscience » et « pour ne pas voir la ruine de l'Église de Tunis » ; — « c'est pour n'avoir pas à répondre de son silence au souverain juge », dira à son tour le P. Antoine, qu'ils s'adressent aux Cardinaux.

Ils font tous deux, là-dessus, le plus grand éloge du P. Jérôme, présentement Vicaire apostolique[1],

1. Il n'était, cependant, que vice-préfet.

un homme qui a accompli une infinité de biens, qui a racheté, de l'argent des aumônes, une mère et ses deux filles, et s'est rendu caution pour un esclave, jeune religieux capucin, que son maître voulait obliger à se faire turc.

Jean Le Vacher, au contraire, n'a opéré aucune bonne œuvre. On n'a pas entendu dire, affirme le P. Antoine, qu'en vingt ans il ait délivré un seul captif, et il a été cause, pour ne pas débourser un peu d'argent, que deux jeunes gens ont renié la foi. En partant sur une barque remplie d'effets il a emporté quinze mille écus, dit Ambrozin ; vingt mille et en monnaie, dit le P. Antoine, et il a dépouillé la chapelle Saint-Louis de ses ornements les plus précieux.

Bref, le P. Jérôme est le bon pasteur et Jean Le Vacher le mercenaire. On ne peut pas croire qu'on laisse à celui-ci la direction de l'Église de Tunis d'autant plus qu'Alger est très éloigné de cette ville et qu'on a plutôt fait de recourir à Rome[1].

La lettre du P. Jérôme paraît d'abord ne traiter que des affaires dont il a été question dans les suppliques précédentes. Puis, sans transition, le religieux demande si, après lui avoir donné le soin de l'Église de Tunis, on trouve qu'il a démérité. Ce n'est pas à lui à faire son éloge, et il a conscience de n'avoir cherché en tout que la gloire de Dieu. Il sait ce qu'il a souffert, et il se met à décrire, de la manière la plus dramatique, la plus tragique, comme l'avait fait le P. Antoine, l'alerte de la part des Turcs le samedi saint.

1. Lettre du P. Antoine, du 27 juin 1668, et du consul Ambrozin, du 28 juin. *Propagande*, Barbaria, vol. 254, f° 202 et 200.

« Il faut savoir, conclut-il, à qui on confie les charges : ce doit être à des personnes désintéressées. Le P. Le Vacher, mon prédécesseur, arrivé ici pauvre jeune prêtre de vingt-quatre ans, s'en est retourné riche. » Il a refusé de rendre à l'esclave Luca Palmaro une somme de cent vingt piastres, que celui-ci lui avait confiée en temps de peste [1].

Au reste, dans leurs lettres, les trois requérants relevaient les mérites l'un de l'autre. Pour le P. Antoine, le consul est « un homme pieux et charitable qui loge et entretient les missionnaires ». Du P. Jérôme, outre les autres louanges qu'il lui décerne, il dit « qu'il mériterait qu'on lui confie, à la place de l'Église de Tunis, celle de n'importe quel diocèse en pays chrétien ».

« Le P. Antoine de Seravezza, dira à son tour le P. Jérôme, est un mineur observantin d'âge mûr, zélé pour l'honneur de Dieu et le salut des âmes, qui, depuis environ deux ans, se fatigue dans cette vigne de l'Église de Tunis et a exposé sa vie en allant à Malte pour le bien de cette Église. » Il demande qu'on le nomme missionnaire apostolique.

On ne trouvera pas trop surprenant qu'un ennemi, comme le consul Ambrozin, qu'un nouveau venu, comme le P. Antoine, qui n'a pas connu Jean Le Vacher, qui ne sait même pas son nom [2], et qui se voit si contrarié dans ses plans, aient écrit les lettres que nous venons de mentionner ; mais on comprend moins que le P. Jérôme se soit associé à leurs accusations, lui qui avait vu à l'œuvre le Vicaire apostolique, qui lui devait la liberté, qui avait relevé

1. Lettre du P. Jérôme, du 26 juin. *loc. cit.*, f° 206.
2. Il l'appelle constamment le P. Livigier.

si haut, après tant d'autres, son désintéressement et sa grande charité, et dit quelle douleur éprouvèrent à son départ tous les chrétiens de Tunis, particulièrement lui et le P. Damien.

Quant aux griefs reprochés dans les trois lettres à Jean Le Vacher, toute la vie de ce missionnaire proteste contre ces odieuses imputations.

Il faut voir, d'abord, dans les quinze ou vingt mille écus qu'il aurait emportés, un écho de la pensée de certains marchands que le Vicaire apostolique tirait de grands revenus du consulat, croyance qu'Ambrozin exploitait en ce moment, et insinuait aux religieux pour le besoin de leur cause commune. Le nouveau consul savait, cependant, par sa propre expérience, — et il s'en plaindra amèrement, — que le rendement du consulat était minime.

Jean Le Vacher recevait sans doute des aumônes de France, mais nous avons vu l'usage qu'il en faisait, se trouvant parfois, malgré ces secours, dans une grande pauvreté.

Ce qu'avance le P. Antoine, que ce missionnaire, en vingt ans, n'aurait délivré aucun esclave, fait sourire.

Jean Le Vacher eût-il permis encore, pour un motif d'intérêt, l'apostasie de deux jeunes captifs, alors qu'il aurait voulu engager sa liberté et donner sa vie, et même mille vies, pour le salut d'une âme?

Les missionnaires, quoi qu'ils fissent, devaient se résigner à voir de temps en temps ces sortes d'apostasies. Ainsi dans la lettre déjà citée, où Jean Le Vacher parle au Préfet de la Propagande de la conversion des hérétiques, il ajoute :

« Il est vrai que la perte est plus grande que le

gain, particulièrement parmi les jeunes gens dont plusieurs depuis quelques mois, ont renié notre sainte foi, à cause que les Rédemptions d'Espagne et de Portugal, voilà déjà deux ans, ont manqué de venir[1]. »

Nous avons dit quelle était, dans ces circonstances, la douleur du Vicaire apostolique.

Peut-on croire aussi que ce missionnaire, en quittant Tunis, n'aurait pas rendu cent vingt piastres à un esclave, lui qui racheta alors plusieurs captifs, et laissa quarante piastres à chacun des quatorze bagnes ? Souvent les esclaves faisaient de ces fausses déclarations, même sous la foi du serment, espérant en tirer quelque profit.

Si vraiment enfin Jean Le Vacher avait emporté les plus riches objets de l'église Saint-Louis c'eût été simple prudence. Il pouvait craindre pour leur sûreté, la chapelle étant livrée à des prêtres de passage, le consul ne lui inspirant que peu ou point de confiance, et, plus que personne, il connaissait la rapacité des Turcs. Supposé donc qu'il ait pris ces ornements non nécessaires au culte, c'était pour les mettre à l'abri dans la maison de Marseille et les rapporter à Tunis, à son retour. Il aurait, en cette circonstance, conformé sa conduite à celle du consul Barreau qui, à son départ d'Alger, emporta plusieurs objets de la chapelle consulaire, quitte à les lui rendre plus tard[2]. Ainsi encore le chapelain de l'église grecque

1. *Propagande*, Scritture riferite nei Congressi, Barbaria, dal 1638 al 1682, f° 374.

2. Dans deux lettres adressées à M. Alméras, supérieur général, l'une du 16 août 1662 et l'autre du 12 mars 1664, le consul Dubourdieu demandait qu'on leur rendît ce qui était encore resté à Marseille. *Archives de la Mission.*

s'éloignant de Tunis, prit avec lui les objets les plus précieux de sa chapelle[1].

Le frère Francillon retourna à Tunis, cinq ans après, pour régler avec les Pères Capucins, nouveaux titulaires, les affaires temporelles de la mission. Il aurait alors, évidemment, rendu les ornements appartenant à la chapelle.

Jean Le Vacher reprochera plus tard à Ambrozin d'avoir laissé à l'abandon la chapelle Saint-Louis, pendant les huit années de son consulat[2]. Celui-ci aurait eu beau jeu, s'il eût pu répondre que le Vicaire apostolique avait le premier dépouillé cette église.

Les lettres d'Ambrozin, du P. Antoine et du P. Jérôme, toutes remplies de faussetés, paraissaient, cependant, si véridiques, se confirmant, d'ailleurs, l'une l'autre, que le secrétaire de la Propagande crut à leur sincérité. Il en fit un résumé fidèle, et conclut à l'octroi de la mission de Tunis aux Capucins de Sardaigne. Les Cardinaux partagèrent cet avis et résolurent d'accorder au P. Jérôme le titre de préfet, si, depuis, il n'était arrivé rien de nouveau[3].

Mais en ce moment, novembre 1668, il s'était passé à Tunis quelque chose de nouveau.

Ambrozin, pour mieux indiquer les ressources dont disposait Jean Le Vacher, avait dit qu'il recevait comme consul, de toute barque venant à La Goulette, une redevance destinée à la chapelle Saint-Louis.

1. *Consulat de Tunis*. Registre de 1667 à 1673, acte du 28 septembre 1673.

2. Lettre au pro-vicaire de Tunis, 6 juin 1675. *Archevêché de Carthage*.

3. *Propagande*, Africa, vol. 254, fol. 225.

Cette nouvelle provoqua chez le P. Antoine des sentiments d'un zèle outré. « Qu'a-t-il fait de cet argent, disait-il dans sa lettre à la Propagande, pendant une vingtaine d'années qu'il est resté à Tunis? »

Il alla même jusqu'à écrire à Jean Le Vacher pour lui demander compte de ces sommes.

Celui-ci pouvait aisément justifier l'emploi de cet argent qui devait servir, comme le dit le P. Antoine lui-même, « à fournir la chapelle de cire, d'huile, d'ornements et autres choses nécessaires, et à tenir le cimetière en bon état »[1]. Le Vicaire apostolique dut bien subvenir à ces dépenses journalières et le P. Audoire, de la Merci, nous a dit son étonnement et sa joie de voir la chapelle consulaire et celles des bagnes « si bien ornées et garnies de toutes les choses nécessaires ». Nous avons vu, en outre, que Jean Le Vacher avait entouré le cimetière de murailles, relevé de ses ruines la chapelle Saint-Antoine, et disposé la nouvelle chapelle Saint-Louis, lors de la construction du Fondouk[2].

Mais les deux religieux de Tunis se demandèrent aussi ce que le consul Ambrozin faisait de l'argent provenant de l'imposition sur les barques, en faveur de la chapelle, et en quoi il contribuait aux frais du culte.

Ils essayèrent de l'interroger à ce sujet « pour la décharge de leur conscience ». Le consul, vivement froissé, répondit n'avoir pas de compte à rendre, et ne vouloir plus d'aucun d'eux dans le consulat. Le P. Antoine fut obligé d'en sortir aussitôt et le P. Jérôme quelque temps après[3].

1. Lettre à la Propagande, du 27 juin 1668. *Loc. cit.*
2. Voir p. 37.
3. Lettres du P. Antoine à la Propagande, du 29 août et 6 septembre 1668. Africa, vol. 250, fol. 475 et 476.

Le P. Antoine demanda à la Propagande de fulminer contre le consul une sentence d'excommunication que le P. Jérôme lui signifierait. Ambrozin, à cette nouvelle, menaça ce dernier de le faire brûler vif, en allant dire au Divan qu'il ne restait à Tunis que pour favoriser la fuite des renégats et des esclaves.

« Il est capable de le faire, disait le P. Antoine aux Cardinaux, parce que c'est un homme tout à fait dépourvu de la crainte de Dieu, et qui met sa conscience sous ses pieds[1]. »

Ambrozin n'était donc plus le consul « pieux et charitable » qu'en avait fait le P. Antoine deux mois auparavant.

Le P. Jérôme « qui, ajoutait le P. Antoine, ne craignait pas le feu, et ne cesserait pas pour cela de réclamer le bien de son Église », ne fut point brûlé, mais il dut quitter Tunis un jour ou deux après que le P. Antoine eut écrit sa lettre, datée du 6 septembre[2]. Le 9 de ce mois, celui-ci fait suivre, en effet, sa signature, dans un acte de Chancellerie, du titre de Vicaire apostolique[3].

Le P. Antoine, resté seul à Tunis, car le P. Damien n'y était pas revenu, provoqua des divisions parmi les esclaves en promettant d'en faire délivrer quelques-uns sans paraître vouloir s'occuper des autres. Bientôt, comme l'écrivait un négociant, « le schisme[4] fut tout à fait introduit » entre les captifs des divers bagnes[5].

1. *Loc. cit.*
2. *Propagande*, loc. cit.
3. *Consulat de Tunis*, Registre de 1667 à 1673, p. 272.
4. La division.
5. Lettre du négociant Lebar, 6 février 1670. *Affaires étrangères*. Carton Tunis, de 1660 à 1691.

D'autre part, le P. Antoine continuait, lui aussi, à demander le bien de son Église. Ambrozin l'obligea, à son tour, à partir de Tunis le 21 juillet 1669.

De Marseille où il débarqua, le religieux remua pour ainsi dire ciel et terre afin de pouvoir retourner à son poste. Il fallait, auparavant, faire revenir Ambrozin qui, l'ayant quatre fois voulu faire brûler vif, l'avait enfin chassé à coups de bâton. Le P. Antoine demandait justice, en termes émus, aux Cardinaux de la Propagande, au Nonce du Pape à Paris, à M. de Lionne, secrétaire d'État, à Colbert, au grand-duc de Toscane, au roi d'Espagne, à l'Empereur.

Il intenta aussi un procès à André Prat, négociant de Marseille, dont Ambrozin n'était que le mandataire.

« Je vous supplie, disait-il au Nonce, de faire venir un ordre à M. le lieutenant Bausset qui oblige M. Prat à donner satisfaction par justice, car c'est à lui de répondre pour ce consul, puisque c'est lui qui l'a fait et qui le maintient. Et qu'on ne donne aucun crédit aux lettres qui viendront d'ici, écrites par de gros bonnets qui, étant intéressés dans ce consulat, pour les motifs dont on a parlé d'autres fois, et pour les régals qui en viennent, ne craignent pas de fouler aux pieds l'honneur de Dieu et la sainte foi [1]. »

On voit de nouveau ici le dessous des intrigues qui enlevèrent le consulat de Tunis à Jean Le Vacher.

1. *Id.* Lettre du 15 février 1870. Voir dans le même carton les autres lettres du P. Antoine.

Mais le P. Antoine ne fut pas plus heureux pour obtenir justice de ces négociants. André Prat lui fit répondre que, « tant qu'Ambrozin et lui seraient de ce monde, Ambrozin resterait à Tunis[1] ».

Pendant ce temps, Jean Le Vacher voulait aller visiter cette Église pour ramener la paix entre les esclaves. M. Alméras, son supérieur général, ne le trouva pas encore à propos[2]. On s'occupait toujours de la question du consulat. Du moins, le Vicaire apostolique racheta de nouveau un capucin, esclave à Alger, le P. Louis de Palerme qui l'avait secondé dans son ministère, surtout en temps de peste[3], et il l'envoya à Tunis.

Les cardinaux de la Propagande ratifièrent cette nomination et louèrent le zèle du Vicaire.

« L'estime, lui écrivit, le 10 septembre 1670, le cardinal Antoine Barberini, que Leurs Éminences faisaient de votre personne, s'est encore accrue, en apprenant quelle somme considérable vous avez déboursée pour la rançon de ce religieux, à qui il faudra recommander de se comporter avec toute la charité possible envers les pauvres esclaves[4]. »

Le P. Louis de Palerme raconte dans un mémoire tout le bien qu'il a fait à Tunis.

« Il a, en particulier, accommodé les désaccords qui se trouvaient entre les chrétiens des divers

1. Lettre du P. Antoine du 1er mars 1670. *Affaires étrangères*, loc. cit.

2. Lettre de Jean Le Vacher à son frère Nicolas. 12 février 1670. *Vie ms.*, p. 61.

3. Mémoire du P. Louis de Palerme. *Propagande*. Scritture riferite nei Congressi. Barbaria. dal 1638 al 1682, fol. 516.

4. *Loc. cit.*, fol. 290.

bagnes, et fait cesser les divisions et les inimitiés que d'autres avaient occasionnées[1]. »

Cependant, en même temps que le P. Antoine, les négociants de Tunis faisaient contre le consul beaucoup de plaintes. Colbert chargea, d'un côté, le baron d'Oppède, et, de l'autre, le marquis de Martel, en croisière sur les côtes de la Tunisie, d'ouvrir une enquête.

Car, disait-il, « s'il est véritable que le consul Ambrozin se soit approprié les aumônes qui appartiennent à la chapelle, et qu'il ait fait plusieurs mauvais traitements aux marchands français qui résident à Tunis, il serait nécessaire de porter promptement remède à ce désordre[2] ».

D'Oppède qui, après avoir établi le consul de Tunis pour plaire aux négociants de Marseille, avait toujours besoin de leur concours, évita de faire l'enquête, et le marquis de Martel dut rester en rade de La Goulette, sans pouvoir se rendre à Tunis pour prendre des informations.

La Propagande avait aussi demandé à Jean Le Vacher d'examiner six chefs d'accusations portées contre le consul. Le Vicaire apostolique chargea le P. Louis de Palerme de cette mission, dont il prévint Ambrozin, en le priant de ne pas y mettre obstacle. Celui-ci, cependant, fit un tel éclat que le missionnaire n'osa passer outre[3].

Le P. Louis quittait Tunis au mois de juin 1671[4],

1. Mémoire du P. Louis de Palerme, *loc. cit.*
2. Lettres de Colbert du 15 mars 1670. *Marine*, B^7, 51, t. I, f. 116 v°.
3. Mémoire du P. Louis de Palerme, *Propagande*, loc. cit.
4. *Consulat de Tunis*, Registre de 1667 à 1679, acte du 3 août 1673.

et peut-être que les menaces d'Ambrozin ne furent pas étrangères à son départ. Il paraissait pourtant devoir revenir.

Jean Le Vacher confia, en attendant, les fidèles de Tunis à un prêtre napolitain, Marcel Costa, qui se trouvait en cette ville, où il avait été appelé par le P. Louis.

C'était un ecclésiastique vertueux et zélé avec lequel le Vicaire apostolique entretint une correspondance assidue.

Il lui donne divers avis et lui envoie la solution, indiquée par la Propagande, de cas de conscience, lui recommandant de la communiquer aux prêtres captifs. Il le remercie d'avoir fait bon accueil et confié le soin de quelques bagnes à des religieux récemment capturés. Il lui demande si les confréries qu'il a établies à Tunis se maintiennent prospères. Surtout, il lui dit sa joie des consolations qu'il a procurées aux pauvres esclaves et de la piété qu'il leur a inspirée. Notre-Seigneur Jésus-Christ l'en récompensera d'une manière surabondante durant l'éternité.

« Je suis bien consolé, ajoute-t-il, de ce que vous avez réussi à faire cesser les différends et les désordres causés à Tunis par le P. Antoine de Seravezza, et de savoir que tous les chrétiens jouissent ainsi de la paix. »

Marcel Costa avait donc achevé l'œuvre de pacification commencée par le P. Louis. Aussi il fallait empêcher que d'autres intrus ne vinssent de nouveau troubler cette Église.

« Vous ne permettrez, continue Jean Le Vacher, à aucun prêtre, séculier ou régulier, de résider à Tunis sans notre expresse permission. »

Plusieurs, en effet, se présentaient, et on dut menacer de censures l'un d'eux, le P. Elzéar, pour le faire revenir en chrétienté.

Il se trouvait en ce moment à Tunis, réduit une fois encore en esclavage, un des renégats qui s'étaient enfuis en 1661, emportant mille piastres que le Dey avait confiées à l'un d'eux pour le rachat d'un Turc; argent, on s'en souvient, que Jean Le Vacher avait fait déposer à Rome au mont-de-piété.

Marcel Costa écrivit à celui-ci qu'on réclamait vivement cette somme à l'esclave, qui était pour cela fort maltraité. Le Vicaire apostolique rendit lui-même les mille piastres, « quoique, disait-il, il n'y fût pas obligé », à un Turc qui vint les chercher, afin de délivrer l'esclave du danger où il se trouvait.

Marcel Costa avait contracté une douloureuse infirmité, à la suite de ses voyages à Bizerte et dans les maceries, « entrepris par le vent, la pluie et tous les mauvais temps ».

« Voilà, vénéré Monsieur, lui écrit Jean Le Vacher, la monnaie avec laquelle Notre-Seigneur Jésus-Christ paie ses meilleurs serviteurs, monnaie peu estimée, et même dépréciée par le plus grand nombre, et cependant d'une valeur infinie. »

Il lui envoie un remède réputé efficace, et il lui demande, dans les lettres suivantes, comment il s'en est trouvé[1]. Il lui fournit aussi les habits nécessaires, ainsi que de l'argent pour ses missions dans les maceries[2], et il lui dit qu'il a sollicité de

1. Voir pour les détails qui précèdent les lettres de Jean Le Vacher à Marcel Costa. *Archevêché de Carthage.*

2. Lettre de Jean Le Vacher à la Propagande, 31 mai 1674. Scritture riferite nei Congressi, loc. cit., fol. 374.

la Propagande, en sa faveur, un secours annuel de quelques centaines de piastres[1].

Cependant, le Procureur général des Capucins avait écrit à Jean Le Vacher qu'à la place du P. Louis de Palerme, qui ne reviendrait pas à Tunis, il enverrait un autre religieux[2]. Ce fut le P. Charles de Fonta qu'accompagnait le P. Vincent de Frascati. Ils étaient approuvés par la Propagande, qui nomma le premier préfet apostolique. Les Pères Capucins venaient donc cette fois à Tunis avec une désignation officielle. Les Lazaristes n'avaient pas pourtant abandonné cette mission, et, plusieurs fois, il fut question de la reprendre. Ils furent, au reste, réclamés, et en particulier Jean Le Vacher, par les esclaves, les résidents et les consuls. Il se présenta toujours quelque empêchement. Du moins les Prêtres de la Mission, Vicaires apostoliques de l'Église d'Alger, conservèrent leur juridiction, jusqu'après 1830, sur celle de Tunis.

A l'arrivée des Pères Capucins, Jean Le Vacher fit nommer par la Propagande Marcel Costa missionnaire apostolique de Bizerte, avec une allocation de trente écus qu'il demanda pour lui[3]. Il le chargea aussi des chrétiens de toute la côte jusqu'à Portfarine. Ce saint prêtre s'adonna à ce ministère plus restreint avec la même ardeur, comme le montrent plusieurs rapports qu'il adressa à la Propagande, et il pouvait dire que l'état de cette Église était totalement changé[4].

1. Lettre du 23 octobre 1672. *Archevêché de Carthage.*

2. Lettre de Jean Le Vacher à Marcel Costa, 27 juillet 1672. *Archevêché de Carthage.*

3. *Id.*, Lettre du 7 juin 1673.

4. Lettre de Marcel Costa à la Propagande, 19 août 1675. Scritture riferite nei Congressi. Barbaria, dal 1638 al 1682,

Le Vicaire apostolique entra en relation avec les nouveaux missionnaires de Tunis. Il leur rappelle les divers règlements qu'il a autrefois établis, et en particulier celui qui regarde le taux des honoraires de messes, qu'il a fixé à un réal ou six aspres et demi pour une messe basse, au double pour une messe chantée. Un réal est plus pour un pauvre esclave, qu'une demi-piastre pour un fidèle en pays chrétien. « Le pasteur doit se contenter de la laine superflue et du lait de ses brebis. »

Il est heureux d'apprendre avec quelle continuelle application ils s'emploient à procurer le bien spirituel et temporel de la pauvre et patiente Église de Tunis, et comment ils ont renouvelé le matériel de la chapelle Saint-Louis, que le consul Ambrozin a laissé en si mauvais état, et à qui il n'a pas pu s'empêcher d'en faire des reproches.

Il leur envoie les saintes huiles, qu'ils répartiront entre les bagnes, et de petits bréviaires pour les prêtres esclaves[1].

Au P. Charles de Fonta succède, vers le mois d'avril 1765, le P. Charles d'Ancône. Jean Le Vacher lui donne des renseignements et le console de ce que quelques esclaves ont écrit à Rome contre lui.

« Le serviteur, lui dit-il, n'est pas au-dessus du maître. Si la conduite de Jésus-Christ, la sagesse increéée, a été improuvée par les Scribes et les Pharisiens, qui étaient les sages selon la loi, il ne faut pas s'étonner de ce que quelques chrétiens

fol. 389. — Voir aussi une longue relation du 20 août 1675. *Id.*, fol. 391.

1. Lettres du 20 juin 1674 et 6 juin 1675. *Archevéché de Carthage.*

impies s'opposent au zèle avec lequel Votre Révérence tâche de remédier aux désordres invétérés de la pauvre et patiente Église de Tunis, commise à votre charge. Si vous m'aviez indiqué leurs noms, je leur aurais adressé la paternelle correction qu'ils méritent[1]. »

Le P. Charles d'Ancône mourut de la peste le 11 mars 1676[2]. Le P. Vincent de Frascati n'était plus à Tunis. Jean Le Vacher fit revenir dans cette ville Marcel Costa avec le titre de pro-vicaire ; mais un mois après, celui-ci était également emporté par le fléau.

La Propagande envoya d'autres Capucins à Tunis, en leur disant de demander leurs pouvoirs au Vicaire apostolique, qui eut avec eux et leurs successeurs une longue correspondance dont nous donnerons ailleurs les détails.

Il est un point, cependant, qui revient souvent et que nous devons ici mentionner : c'est le peu de fidélité des marguilliers à observer les règlements touchant l'administration du bien des chapelles. Jean Le Vacher adresse enfin aux chrétiens de Tunis un mandement dans lequel, rappelant les lois canoniques, il exhorte les marguilliers à les garder et déclare les délinquants frappés d'excommunication[3].

Les Capucins firent plus tard confirmer ces ordonnances par le Pape Benoît XIII[4].

Au reste, le Vicaire apostolique cherchait sur-

1. Lettre du 13 août 1675. *Loc. cit.*
2. Lettre de Marcel Costa à la Propagande, 6 avril 1672. — Scritt. rif., loc cit., fol. 425.
3. 2 octobre 1678. *Archevêché de Carthage.*
4. Le 17 juillet 1724 *Id.*, n° 97 *bis* des anciennes archives des Pères Capucins.

tout à exciter la piété des esclaves. Il fit renouveler, en 1680, les indulgences accordées précédemment aux quatorze chapelles de Tunis, et demanda à Rome une grande quantité de médailles et de crucifix pour les captifs de cette ville et pour ceux d'Alger.

« Ces secours spirituels, disait-il, leur sont d'une grande consolation, spécialement en ces temps, et à ceux de la cité et du royaume de Tunis, qui supportent des afflictions et des tribulations plus qu'ordinaires, à cause d'une guerre continuelle que se font les Beys, deux frères, les principaux de cette cité et de cette régence qui en restent entièrement désolées[1]. »

1. Lettre de Jean Le Vacher à la Propagande, 8 juin 1680. Scritture riferite nei Congressi, Barbaria, dal 1638 al 1682, fol. 556.

CHAPITRE IX

SECOURS AUX ESCLAVES D'ALGER. — LES HÔPITAUX. — LES PÈRES TRINITAIRES ADMINISTRATEURS DE L'HÔPITAL PRINCIPAL. — LES RACHATS. — RÉGNARD ET DE FERCOURT. — SERVICES RENDUS AUX RELIGIEUX RÉDEMPTEURS.

A Alger, où nous revenons, le Vicaire apostolique continuait à exercer envers les esclaves les œuvres de miséricorde corporelle que nous avons rapportées pour ceux Tunis.

« Sa maison, dit son premier biographe, était ouverte à tout le monde ; elle était le refuge des affligés et la consolation des misérables. Tous les pauvres étaient bien venus chez lui et s'en allaient toujours très contents et consolés. On donnait du pain à tous ceux qui en venaient demander. En une seule année il distribua aux pauvres esclaves cinq ou six muids de vin qu'il leur donnait le soir, quand ils revenaient lassés et fatigués du travail, pour leur réjouir un peu le cœur[1]. »

1. *Vie ms.*, p. 51. Le muid de Paris contenait alors 268 litres.

N'oublions pas aussi les deux aspres que chacun recevait à quelque moment qu'il se présentât[1].

Ces secours journaliers étaient, pour l'ordinaire, plus nécessaires encore à Alger qu'à Tunis. Déjà dans les deux villes les captifs ne recevaient des patrons particuliers qu'une nourriture insuffisante[2], mais de plus, à Alger, les grands corsaires ne donnaient rien à manger à leurs esclaves, leur accordant seulement, pour se procurer leur subsistance, trois ou quatre heures dans l'après-midi.

Chacun devait alors se livrer à des travaux particuliers, recourir à quelque industrie. Les uns portaient de l'eau dans les maisons ou en retiraient les balayures; d'autres vendaient des fruits, des biscuits par les rues; d'autres écrivaient des lettres pour leurs compagnons, raccommodaient les habits, tressaient des bas. Ceux qui savaient un peu de chirurgie pansaient les plaies. « Un esclave, dit un de ces captifs, qui raconte ces faits, avait acheté un jeu de quilles et le louait aux enfants »; mais « le larcin, ajoute cet auteur, était le métier le plus exercé », et les timorés ou les malhabiles se voyaient condamnés à mourir de faim[3].

On comprend combien les aumônes du Vicaire apostolique devaient être appréciées par ces pauvres esclaves.

1. Coutumier d'Alger. *Archives de la Mission.*

2. A Tunis, comme nous l'avons vu, deux petits pains, où il y avait plus de son que de farine; à Alger un peu de biscuit, un potage d'orge. Emmanuel d'Aranda, *Relations particulières*, p. 280.

3. Voir *Relations particulières du sieur Emmanuel d'Aranda, durant son esclavage. Relation XVI,* p. 229. — « J'ai remarqué, dit-il, en un hiver qu'il en mourut plus de vingt de pauvreté. » C'était avant l'arrivée des missionnaires.

En temps de famine tous les captifs étaient abandonnés par leurs patrons. Le Vicaire apostolique sollicitait alors de son supérieur général des envois extraordinaires d'argent, « parce que, disait-il, les esclaves, en leur misère, ne reçoivent d'autre secours que celui que leur subministre la divine Providence par mon faible ministère[1] ».

A Alger encore il faisait d'abondantes distributions aux esclaves rameurs.

« Il y avait, dit son biographe, trois galères qui allaient souvent en voyage, et toutes les fois qu'elles y allaient, il pourvoyait les plus misérables de biscuit, de fromage et de caleçons, et cela, pour l'ordinaire, à deux cent cinquante ou trois cents personnes[2]. »

Tous les esclaves savaient, au reste, que le Vicaire apostolique était pour toutes choses leur pourvoyeur général et comme leur providence. Un captif, nouvellement pris, raconte que « se trouvant sans chapeau, un esclave de Lorraine vint lui dire de s'adresser pour en avoir un à M. Le Vacher[3] ». Ce captif, Claude Michelet, notaire apostolique au civil et au criminel de l'archevêché d'Avignon, fut témoin plus tard dans le procès de béatification de saint Vincent de Paul. Il dit que les missionnaires de sa Congrégation mettaient une application particulière à soulager les esclaves[4].

Souvent, Jean Le Vacher devait fournir aux captifs tous leurs habits alors qu'ils arrivaient entièrement

1. Lettre à M. Jolly, du 9 janvier 1677. *Vie ms.*, p. 65.
2. *Vie ms.*, p. 51.
3. *Procès informatif pour la béatification du vénérable serviteur de Dieu Vincent de Paul*, 2e volume, f. 1649.
4. *Id.*

dépouillés. C'est ce qu'il dit avoir fait, en particulier, en 1681, à l'égard de plus de vingt prêtres[1].

Les esclaves malades auraient été bien malheureux si la charité chrétienne ne leur fût venue en aide, car leurs patrons les abandonnaient sans secours dans un coin d'écurie ou devant la porte de leur maison[2]. Aussi, les religieux rédempteurs se préoccupèrent de fonder pour eux un hôpital à Alger. Il est question de plusieurs fondations successives dans les relations des Pères Trinitaires, mais c'étaient des créations purement transitoires faute d'un entretien régulier[3].

Saint Vincent de Paul voulut, dans le principe, établir ses missionnaires à Alger, sous le couvert d'un petit hôpital qu'ils desserviraient[4]. On n'a pas d'autres détails sur ce projet et on ne sait s'il fut réalisé. Du moins, un hôpital avait été bâti plus tard, grâce aux largesses de la duchesse d'Aiguillon[5]. Le consul Dubourdieu écrivait, le 22 août 1662, que le majordome, qui l'administrait présentement, « avait un soin merveilleux des pauvres[6] ».

Cet hôpital fut agrandi et doté, à la fin de cette année 1662, par l'ermite Pierre de la Conception, ancien officier de la marine royale d'Espagne, qui était allé chercher des ressources dans les Indes.

1. Lettre aux cardinaux de la Propagande, du 13 décembre. *Propagande*. Scritture riferite nei Congressi, *loc. cit.*, f. 633.
2. *Dialogo primero de la captividad de Argel*, por el maestro fray Diego de Haedo, f. 120.
3. Voir *Fundacion historica de los Hospitales de Argel*, por el maestro Francisco Antonio Silvestre, passim; — *Mémoires de la Congrégation de la Mission*, t. II, p. 280.
4. *Lettres de saint Vincent de Paul,* supplément, p. 43.
5. *Id.*, t. III, p. 174 et 177.
6. Lettre à M. Alméras. *Archives de la Mission.*

Il désirait voir les Prêtres de la Mission continuer à en prendre soin, mais l'hôpital demandait maintenant le séjour assidu d'un chapelain, et Jean Le Vacher, alors à Tunis, consulté à ce sujet, trouva que les missionnaires seraient moins utiles aux esclaves en s'enfermant dans un hospice[1]. Pierre de la Conception résolut, dès lors, d'en donner l'administration aux Trinitaires d'Espagne, — il était affilié à leur ordre, — mais il en confiait la gérance au consul Dubourdieu, « son intime ami », tant que ce dernier serait à Alger; et tous les ans, les Pères Trinitaires devaient rendre compte de leur gestion en présence du Vicaire apostolique et du Consul de France[2].

Au reste Jean Le Vacher, qui fournissait déjà à l'hôpital et aux infirmeries des bagnes la plus grande partie des médicaments et du linge nécessaire, fut plusieurs fois obligé de prendre ces établissements tout à fait à sa charge parce que les administrateurs de l'hôpital principal étaient morts ou se trouvaient sans ressources[3].

« Si j'avais, disait-il, abandonné ces hôpitaux, les pauvres chrétiens malades, qui y sont reçus, seraient morts abandonnés chez leurs patrons, pri-

1. *Mémoires de la Congrégation de la Mission*, t. II, p. 290.

2. Plusieurs auteurs ont parlé de cet ermite et de son œuvre; voir surtout sa biographie manuscrite intitulée : *Martire mémorable exécuté dans la ville d'Alger le* 19 *juin* 1667 *en la personne de Frère Pierre de la Conception, hermite, agrégé à l'ordre de la Sainte Trinité et Rédemption des captifs*, composé par le R. P. Rémond Pallas. *Archives des Prêtres de la Mission.*

3. Lettres de Jean Le Vacher à M. Jolly, des 9 janvier 1677 et 1er mai 1683. *Vie ms.*, p. 66 et 73. — Lettre aux cardinaux, du 8 juin 1680. *Propagande*, Scritt. riferite nei Congressi, *loc. cit.*, f. 556.

vés des sacrements et de tout secours, même des aliments[1]. »

Il rendit plusieurs autres services aux Pères Trinitaires régisseurs de l'hôpital, dont quelques-uns, il faut bien le dire, se montrèrent peu reconnaissants.

Ils refusaient de se soumettre à sa juridiction, et il fallut plusieurs ordres de la Propagande pour les obliger à reconnaître son autorité. Ils s'attribuaient, en outre, le service religieux de deux bagnes. De plus, ils avaient placé dans la chapelle de l'un de ces bagnes, au-dessus d'un tableau de la sainte Trinité, les armes de leur ordre, d'une manière si peu convenable, que Jean Le Vacher dut les faire enlever[2]. Ils lui intentèrent pour cela un procès auprès du Nonce de Madrid et par devant l'Inquisition d'Espagne. Les détails nous manquent; nous savons seulement que les Trinitaires furent déboutés de leur plainte[3]. Leur procureur général, résidant à Rome, le P. Ferdinand d'Alaba, adressa alors à la Propagande un long mémoire contre le Vicaire apostolique, que les Cardinaux firent envoyer à celui-ci.

Les prêtres esclaves d'Alger, qui en eurent communication, réfutèrent, point pour point, les allégations des Trinitaires, dans un rapport daté du 14 août 1679.

Nous en relevons quelques détails qui ont trait à la biographie de Jean Le Vacher.

1. Lettre à M. Jolly, du 26 mai 1683. *Vie ms.*, p. 75.
2. On avait fait peindre ces armoiries au-dessus de ce tableau de façon que les figures du Père et du Fils paraissaient en être les supports.
3. Longue lettre de Jean Le Vacher aux Cardinaux. *Propagande*, loc. cit., f. 530-536.

« Les Trinitaires, disent-ils, apportent, depuis quelques années, tant de négligence à faire parvenir à Alger les revenus annuels très considérables destinés aux malades, qu'ils semblent vouloir abandonner les hôpitaux. Ils n'ont rien envoyé ces deux dernières années. Jean Le Vacher a dû prendre les hôpitaux à sa charge. Il les a confiés à un prêtre napolitain, François Monegliano, à la place de deux religieux trinitaires enlevés par la peste.

« Personne n'a ouï dire, à Alger, que le Vicaire apostolique ait refusé de montrer les lettres des Souverains Pontifes Innocent X et Clément X, d'heureuse mémoire, ainsi que celles de la Congrégation de la Propagande qui lui confèrent ses pouvoirs.

« Il n'a pas défendu aux religieux, francs ou esclaves, d'user de leurs privilèges, ni d'administrer les sacrements. Bien plus, pour en faciliter l'usage aux fidèles, et surtout pour que les malades puissent plus aisément recevoir le saint viatique, le Vicaire apostolique a ordonné de garder le saint sacrement dans chaque chapelle des bagnes, surtout en temps de peste, ce qui s'observe depuis bien longtemps, avec beaucoup de convenance. Mais il n'a pas permis qu'il fût conservé dans la chapelle de l'hôpital des religieux trinitaires, à cause du peu de bienséance de ce lieu et de l'odeur fétide qui s'en exhale, comme tous le savent.

« Il n'a jamais obligé les prêtres captifs, séculiers ou réguliers, à célébrer la messe dans son oratoire ; il ne les a pas empêchés de la dire dans les chapelles des hôpitaux, par la raison que les hôpitaux n'ont pas de chapelle, à part celui de la résidence

des Trinitaires. Le Vicaire apostolique n'a usé de censures contre les prêtres et les fidèles que pour des raisons légitimes, et dans le cas d'une très urgente nécessité. Jamais il n'a eu recours à l'intervention des patrons des esclaves.

« Les mahométans, les juifs et les hérétiques ne fréquentent pas d'une manière générale la maison du Vicaire apostolique, comme l'avance faussement le P. Ferdinand, mais ceux d'entre eux seulement qui veulent se convertir, ce qui, à la vérité, et par la grâce de Dieu, arrive très souvent. La plus grande partie des fidèles, francs ou esclaves de l'un et de l'autre sexe, aiment, pour plusieurs raisons, à venir à la chapelle du Vicaire apostolique. Elle est bien ornée, et on peut plus facilement y entendre la messe et y recevoir les sacrements que dans les chapelles des bagnes. Le Vicaire apostolique y prêche à toutes les messes, les dimanches et les fêtes, autant que ses infirmités le lui permettent. On y est aussi attiré par l'ordre et la piété avec lesquels on y célèbre l'office divin.

« Enfin, c'est sans fondement que les Trinitaires prétendent avoir un droit sur deux chapelles des bagnes, et cela afin d'en exclure les prêtres captifs, qui y trouvent un secours quotidien dans les misères de leur esclavage et un moyen de payer le tribut mensuel qu'ils doivent à leurs patrons.

« C'est parce que le Vicaire apostolique s'est opposé à ce droit imaginaire de deux chapelles, que les Trinitaires ont voulu se soustraire à sa juridiction. Que Dieu ne permette jamais qu'ils en soient exempts, pour le bien de la pauvre Église souffrante de Barbarie, et aussi à cause des nombreux secours, tant spirituels que temporels, que

sa divine bonté accorde aux captifs, par le ministère du Vicaire apostolique, ainsi que le constatent fidèles et infidèles[1]. »

Jean Le Vacher écrivait, de son côté, aux Cardinaux qu'ils n'avaient qu'à envoyer un délégué à Alger, pour se rendre compte de l'injustice des plaintes des Trinitaires.

« Le peu de reconnaissance, ajoutait-il, qu'ont montré ces bons religieux, pour les grands services que j'ai rendus à leur ordre en ce pays, ne m'empêchera pas de me comporter envers eux avec la même cordialité et charité que par le passé lorsque l'occasion s'en présentera[2]. »

La Propagande, qui dé à, en 1672, avait fait revenir en Espagne le P. Serrano, administrateur de l'hôpital[3], réitéra aux Trinitaires, et sous peine d'interdit, l'obligation de mettre sur la patente des religieux envoyés à Alger, qu'ils reconnaissaient l'autorité du Vicaire apostolique.

De fait, celui-ci écrit, le 8 juin 1680, que les Pères Trinitaires, récemment venus d'Espagne, ont eu ordre de leur supérieur de se soumettre à sa juridiction. « Ils vivent avec moi, ajoute-t-il, en bonne intelligence et je leur rends tous les services qui sont en mon pouvoir. Voilà huit mois que je soutiens leurs hôpitaux à mes frais. Ils attendent du secours[4]. »

Trois mois après, le gouverneur d'Alger voulait obliger les deux administrateurs des hôpitaux de

1. *Propagande*. Scritture riferite nei Congressi, Barbaria. dal 1638 al 1682, fol. 522.
2. *Id.*, f. 530.
3. *Id.*, f. 538.
4. Lettre aux Cardinaux. *Propagande*. *Id.*, fol. 556.

retourner en Espagne. « J'ai obtenu, écrit le Vicaire apostolique, que l'un d'eux restât ici[1]. »

Pour en revenir aux services rendus aux esclaves, Jean Le Vacher assurait, ici comme à Tunis, leur correspondance avec leurs familles. Nous disions quelle consolation il procurait de la sorte à ces pauvres captifs, qui, pour la plupart, n'auraient pu, sans lui, entrer en relations avec leurs parents. Il donnait, de plus, à tous le moyen de négocier leur rachat d'une manière discrète en les faisant échapper à des intermédiaires qui ne cherchaient qu'à les pressurer. Un esclave qui se trouvait à Alger avant que Vincent de Paul y eût établi ses missionnaires, nous révèle, en effet, ce triste côté de la captivité.

« Comme presque tout le commerce, dit-il, se fait par les Juifs en Barbarie, toutes les lettres des marchands viennent entre leurs mains. »

Ces Juifs savaient ainsi, par le contenu des lettres concernant les esclaves, quelle était la position de fortune de chacun, ce qu'il pouvait rigoureusement donner pour son rachat. Ils en avertissaient quelques Turcs de leurs amis, « pour presser les chrétiens jusqu'au dernier sou de leur rançon[2] ».

Nous avons peu de détails sur les rachats opérés à Alger, sur demande particulière, par le Vicaire apostolique, parce que les registres de la chancellerie du consulat où ils seraient consignés n'existent plus. Deux extraits de ces actes, qui avaient été envoyés en France, nous font du moins connaître la délivrance de deux captifs.

1. Lettre aux Cardinaux, du 30 septembre 1680. *Loc cit.*, f. 577.
2. Emmanuel d'Aranda, *Relations particulières*, p. 207.

La première, datée du 12 mai 1677, est celle du chevalier Paul Isle, seigneur de Quincé, au prix de quatre cent cinquante pièces de huit réaux[1], déboursées par Jean Le Vacher, et que le chevalier s'engage à rendre à M. Jolly, supérieur général des prêtres de la Congrégation de la Mission à Paris, après son arrivée en cette ville.

C'est à la prière de Colbert que le Vicaire apostolique avait fait ce rachat. Il dit à ce ministre, le 28 mai 1677, qu'il a affranchi ce chevalier « incontinent après la réception de sa lettre », afin « de le retirer du péril de perdre la vie par le mal contagieux, qui continue à Alger depuis plus d'un an[2] ».

Le second acte est celui du rachat de Jean Galèze, d'Orthez, en Béarn, fait le 15 novembre 1678, au nom du Père Blaise Lartigue, religieux de Notre-Dame de la Merci de la province de Bordeaux, pour le prix de trois cent vingt-deux pièces de huit réaux l'une. L'esclave affranchi s'engage « à faire les processions après son arrivée à Marseille, en tous lieux qu'il plaira au susdit Révérend Père Blaise Lartigue le conduire[3] ».

Dans une lettre du mois d'août 1679, le Vicaire apostolique mentionne trois autres rachats qu'il a opérés à la demande de son frère Nicolas.

« J'ai, avec la grâce de Notre-Seigneur, comme vous l'avez désiré, lui écrit-il, affranchi ce bon religieux de Saint-Dominique de l'esclavage, et il re-

1. 1.350 francs.

2. Voir aussi la lettre au même ministre du 18 octobre 1677. C'est dans celle-ci que se trouve l'acte de chancellerie, avec le sceau de Jean Le Vacher. — *Affaires étrangères*. Affaires religieuses et missions dans les États Barbaresques, 1660 à 1806.

3. *Archives de la Préfecture de Bordeaux*.

passe à Marseille par cette commodité. Vous en pourrez aviser ses frères qui vous l'ont recommandé.

« J'espère que Messieurs Régnard, de Paris, et de Fercourt, de Beauvais, qu'il vous a plu me recommander par vos lettres précédentes, et que j'ai aussi affranchis de l'esclavage, et ont repassé en France au mois de mai dernier, seront indubitablement arrivés à Paris, présentement, et qu'ils vous auront témoigné, de vive voix, les petits services que je leur ai rendus, pour les sortir de ce pays[1]. »

Ces deux derniers esclaves ont une histoire. L'un d'eux, surtout, le poète Régnard, devait plus tard se faire un nom. C'étaient alors deux jeunes gens qui commençaient une série de voyages dont Régnard nous a conservé le récit. Ils venaient de parcourir l'Italie et allaient. sous peu, s'embarquer pour Constantinople. En attendant le départ de leur bateau, ils faisaient sur mer une traversée qui les conduisit en Barbarie. Ils furent capturés par deux corsaires d'Alger, Mezzomorto et Kara Mustapha, que nous retrouverons, et vendus à des Tagarins qui faisaient le commerce d'esclaves.

« Il y avait dans le vaisseau sur lequel nous avons été pris, raconte de Fercourt, un frère dominicain, la fille d'un orfèvre de Paris et une jeune provençale avec son mari, qui eurent le même sort que nous.

« Le chef de ceux, continue-t-il, à qui je fus adjugé sur le marché, était un homme fin et adroit, qui ayant acheté, le jour précédent, M. Régnard et le mari de la provençale, s'était persuadé en m'achetant, que l'un des trois l'indemniserait de la perte qu'il pourrait faire sur les deux autres... Il avait

1. *Vie ms.*, p. 63.

avec lui plusieurs associés, mais paraissait seul. C'était le plus grand scélérat qu'il y eût dans la ville. Ceux qui me virent passer, lorsqu'il me menait chez lui, ne purent s'empêcher de me dire que j'étais à demi damné, d'être tombé entre les mains d'un tel patron...

« Entrant dans sa maison je vis, le long d'un escalier, mon ami Régnard, les fers aux pieds. J'aperçus par hasard, proche cet escalier, un petit endroit où étaient resserrés tous les instruments dont ces malheureux se servent pour faire souffrir leurs esclaves chrétiens. Je crus véritablement que la maison où j'étais était celle du bourreau. »

Régnard et de Fercourt furent attachés « chacun séparément à deux grosses meules de pierre », avec obligation de moudre par jour une quantité de blé déterminée. « Ces scélérats avaient eu aussi soin de mettre un nerf de bœuf à côté de nous. » Un des associés venait fréquemment voir leur ouvrage, et trouvant la farine tantôt trop grosse, tantôt trop fine, il déchargeait chaque fois sur le dos des patients des coups de nerf de bœuf, en leur adressant des injures. Et comme ceux-ci demandaient comment ils pourraient s'y prendre pour le satisfaire : « Vous ne savez donc pas, disait un autre Tagarin, que ce n'est pas de la farine qu'il nous faut, mais de l'argent. »

Les deux esclaves avaient beau dire « qu'ils étaient de pauvres malheureux hors d'état de pouvoir rien donner ». — « Les meules, à force de les tourner, reprenaient les Tagarins, vous feront trouver de l'argent comme elles en ont fait trouver à bien d'autres qui parlaient comme vous. »

Après quelques jours, les deux amis, succombant

de fatigue, durent bien entrer en composition avec les Tagarins. On demandait à chacun vingt-quatre mille piastres; on s'arrêta enfin à douze mille livres. Jean Le Vacher veillait sur ces deux esclaves, que son frère lui recommandait : il leur obtint de venir entendre la messe dans sa chapelle tous les dimanches, et se mit en correspondance avec les parents de Régnard et avec M. de Conty, le frère de de Fercourt, pour leur procurer cette somme.

« Au bout de huit mois, continue ce dernier, M. Le Vacher reçut pour moi douze mille six cents livres et autant pour M. Régnard, et comme il avait passé une partie de sa vie chez ces infidèles, sachant la manière de traiter avec eux, il envoya chercher notre patron qui était le chef de tous ceux qui avaient part sur nous. Il sut si bien ménager nos intérêts avec lui qu'il nous sauva à chacun deux cents pistoles[1], dont partie servit à racheter la jeune provençale et mon valet. »

C'est aussi ce qu'écrivait le Vicaire apostolique, le 10 mai 1679, au frère de M. de Fercourt.

« Je lui ai rendu, disait-il, tous les services qui m'ont été possibles, lui ayant épargné autant que j'ai pu de la somme que la violence l'avait obligé de promettre à ses patrons pour obtenir sa liberté, comme il vous le témoignera de vive voix à son retour à Beauvais. Je lui ai remis ce que je lui ai épargné de la somme de quatre mille deux cents pièces de huit, que vous m'avez fait envoyer[2]. »

1. Deux mille francs.

2. *Archives du château de Troussures*, près Beauvais. Nous devons remercier M. le comte de Troussures qui a mis ses riches archives à notre disposition d'une manière si gracieuse.

La jeune provençale dont il vient d'être question était Mme de Prades, une arlésienne. Jean Le Vacher porta Régnard et de Fercourt à fournir chacun une partie de sa rançon.

« En passant par Arles, dit de Fercourt, nous remîmes la jeune femme entre les mains de ses parents, qui la reçurent avec une joie qu'on ne peut exprimer. Son mari, que nous avions laissé à Alger, fut racheté quelque temps après par les religieux trinitaires, mais nous n'avons pas su ce qu'étaient devenus le religieux dominicain et cette fille d'un orfèvre de Paris qui avaient été pris avec nous[1]. »

Nous avons vu que ce père dominicain fut affranchi trois mois après par le Vicaire apostolique.

Outre les esclaves rachetés par commission, Jean Le Vacher en délivra beaucoup d'autres au moyen des libéralités de personnes bienfaisantes.

« Il a écrit diverses fois, dit son biographe, aux

1. *Relation de l'esclavage des Sieurs de Fercourt et Régnard pris sur mer par les corsaires d'Alger.* Cette relation écrite par M. de Fercourt, très intéressante et restée inédite, fait partie des archives de M. de Troussures. Régnard fait lui aussi, d'un style ampoulé, dans la nouvelle qu'il intitule *la Provençale*, le récit de son esclavage, mais en le remplissant de fictions romanesques. Un Père Barnabite, dans des *Mémoires pour servir à l'histoire de France*, avait donné ces narrations de Régnard comme historiques. De Fercourt, alors âgé de quatre-vingts ans passés, — c'était en 1733, — s'en étonne : « Rien n'est plus faux, écrit-il à ce Père, que tout cela », et il fait de nouveau le résumé véridique de l'esclavage de Régnard, bien plus touchant, au reste, que toutes les inventions qui se trouvent dans *la Provençale*. « Régnard, ajoute de Fercourt, a fait pour se divertir une petite historiette d'une intrigue feinte », et il dit au religieux en terminant. « Si vous continuez vos Mémoires, n'y mettez rien que de vrai et dont vous soyez bien informé. » *Mêmes archives*. Plusieurs biographes de Régnard reproduisent les erreurs du Père Barnabite.

Dames de la Charité de Paris et en particulier à une marquise qui avait dévotion pour le rachat des personnes de son sexe et des enfants, et il en obtenait de bonnes aumônes; et aussi d'une princesse du sang qui avait du zèle pour la rédemption des captifs, ce qui lui a donné moyen d'en racheter un grand nombre; comme plusieurs de Nos Seigneurs les Évêques ont fait aussi pour des esclaves leurs diocésains qui avaient imploré leur assistance[1]. »

Une Relation imprimée à Paris en 1672, et qui en suppose d'autres, indique suffisamment combien, en effet, furent nombreux les rachats opérés par le missionnaire au moyen de ces aumônes.

Elle commence ainsi :

« Par la précédente lettre que M. Le Vacher écrit d'Alger, il mande qu'il y a dans cette ville environ quatorze mille esclaves chrétiens, tant hommes, femmes, que garçons et filles, et qu'on a racheté tous ceux qui sont dans le Mémoire, de l'argent de N. et N.

« Par la dernière lettre qu'on vient de recevoir, ce même Monsieur Le Vacher continue à rendre compte de l'emploi de l'argent qu'on lui avait donné et de nommer le pays des personnes rachetées.

« Monsieur Le Vacher est là en Barbarie depuis vingt ans, ne travaillant qu'à assister et consoler ces pauvres affligés. Il est de ces Messieurs les Missionnaires de Saint-Lazare, et extrêmement connu de force gens de bien de Paris. Il conjure incessamment par ses lettres qu'on ait compassion de

1. *Vie ms.*, p. 51.

cette Église souffrante. Il dit, avec raison, qu'on voit, dans chaque membre de cette Église, toutes les misères qu'on trouve dans tous les pauvres ensemble de la chrétienté, puisqu'il n'y en a point qui soient si mal nourris, si mal vêtus, si mal couchés, si maltraités, et, par-dessus cela, tous dans une tentation continuelle de se faire Turcs, comme le seul moyen qu'ils aient de s'affranchir.

« Mais les filles, femmes et enfants souffrent encore davantage que les autres, car on n'en prend aucun soin [1], on les bat sans cesse dans les commencements qu'ils sont achetés. C'est pourquoi quand ce bon et grand serviteur de Dieu a de l'argent, il les fait acheter secrètement le premier et en a déjà sauvé par là une grande quantité [2]. »

Nous avons dit avec quel zèle Jean Le Vacher veillait sur cette catégorie d'esclaves, plus dignes de pitié, sur les jeunes gens, plus exposés à la tentation, comme il l'avait écrit aux cardinaux. Hayet, commissaire de la Marine, venu à Alger en 1681, trouva chez le missionnaire six de ces jeunes gens ou enfants que celui-ci venait de racheter. Il en donna les noms à Colbert [3].

En l'année 1677, une captive de Marseille était aussi fort en danger. Jean Le Vacher en écrivit plusieurs fois à l'évêque de cette ville et obtint enfin que cette femme serait affranchie contre la remise

1. La Relation porte : on ne les sollicite jamais. C'est la même signification, mais le verbe solliciter n'est plus usité dans ce sens.

2. Relation véritable contenant le rachat de plusieurs captifs. *Bibliothèque nationale*. Lk 8. 883.

3. *Affaires étrangères*. Affaires religieuses et missions dans les États Barbaresques. 1660 à 1806.

de deux Turcs qui ramaient sur les galères. Mais l'échange tardait à se faire; le Vicaire apostolique s'adresse à Colbert :

« Je vous supplie, Monseigneur, lui dit-il, vouloir agréer, que sous le bon plaisir du Roi, ces deux Turcs soient accordés pour le rachat et la liberté de cette pauvre chrétienne. Notre-Seigneur Jésus-Christ en sera lui-même votre récompense pour l'éternité [1]. »

La sollicitude du Vicaire apostolique embrassait les esclaves de toutes les nations. La Relation que nous avons citée signale « les charitables assistances » qu'il leur procurait et dit que de l'argent reçu de France il venait de racheter une dame portugaise et une jeune fille d'Italie.

La dame portugaise avait héroïquement défendu sa vertu, et en Europe et à Alger, contre d'indignes agresseurs; aussi les esclaves du même maître se cotisèrent pour parfaire sa rançon.

La jeune fille italienne, native de la Calabre, était esclave depuis l'âge de sept ans, « et en grand danger de perdre l'honneur et la foi ».

« Elle souhaite, dit la Relation, d'être religieuse et on la recommande pour cela à des gens de piété. »

Vingt Irlandais avaient été laissés dans les fers, alors que les Anglais étaient venus racheter les esclaves hérétiques de leur nation. Jean Le Vacher écrivit à la duchesse d'Orléans, belle-sœur de Louis XIV, « pour la conjurer de procurer la liberté à ces pauvres esclaves, ce qu'elle avait fait espérer par le moyen du roi d'Angleterre, son frère ». Mais

1. Lettre du 6 juin 1680. *Affaires étrangères*, loc. cit.

cette princesse mourut soudainement[1] « et ces pauvres gens, ajoute la Relation, demeurent dans la captivité, faute de dix mille écus ».

Jean Le Vacher avait envoyé à la reine du Portugal la liste des captifs, ses sujets, qui se trouvaient à Alger en la suppliant aussi de les faire affranchir. La reine lui fit répondre par l'ambassadeur de France, M. de Saint-Romain, « qu'elle allait donner ordre à la rédemption de ces pauvres malheureux ».

« J'ai à vous dire, Monsieur, en réponse de votre dernière du 23 de mai, ajoutait l'ambassadeur, que la reine de Portugal, à qui j'ai rendu votre seconde lettre, loue extrêmement votre zèle et grande charité, et vous sait très bon gré du soin particulier que vous avez des Portugais. Elle vous prie de continuer à les favoriser et secourir, et vous assure qu'en toutes rencontres elle témoignera le gré qu'elle vous en sait, et l'estime qu'elle fait de votre personne et de vos travaux si bien et dignement employés[2]. »

Jean Le Vacher recommandait, d'ailleurs, à la charité chrétienne, les captifs de toute la Barbarie.

« On serait trop long, dit la même Relation, de conter tout ce qu'il dit des autres lieux où il y a de l'esclavage, comme à Tunis, et aussi à Salé et à Tétouan où les esclaves sont détenus dans un lieu souterrain sans avoir la liberté de sortir. »

Le missionnaire regrettait que les rachats opérés par les Pères Rédempteurs ne fussent pas plus fré-

1. Henriette d'Angleterre, à jamais immortalisée par la célèbre oraison funèbre de Bossuet. La Relation l'appelle simplement « Madame », parce qu'elle était la femme de « Monsieur », frère du roi.

2. Relation véritable. *Loc. cit.*

quents[1]. Mais aussi sa joie était grande lorsque ces religieux ou toute âme bienfaisante venaient à Alger, et il en faisait part comme d'une heureuse nouvelle.

Il mande en 1671 que « quatre religieux espagnols, de l'ordre de la Sainte-Trinité, ont tiré de captivité cent quatre-vingt-sept esclaves, entre lesquels il y avait trois prêtres, sept femmes, onze filles et sept petits enfants, trois desquels étaient nés dans l'esclavage ».

Un grand d'Espagne, qui avait consacré au rachat des captifs une partie de ses biens, apporta lui-même à Alger l'argent dont il disposait.

« Il l'a employé, dit Jean Le Vacher, à racheter quelques familles, quelques filles et quelques jeunes enfants, et s'en est retourné avec des joies inconcevables de la grâce que Dieu lui avait faite de bénir son voyage et de pouvoir s'en revenir avec ces pauvres membres souffrants de Jésus-Christ[2]. »

« La Rédemption d'Espagne, qu'on attendait ici depuis plusieurs années, écrit-il aussi le 6 juin 1675, est arrivée le 17 mars, sur un vaisseau génois, avec huit religieux de Notre-Dame de la Merci, des provinces de Castille et d'Andalousie, portant environ cent vingt mille pièces de huit. Ils se sont rembarqués le 9 avril avec cinq cent dix-neuf esclaves rachetés, parmi lesquels se trouvaient treize prêtres séculiers ou réguliers, vingt femmes, treize jeunes filles et treize petits garçons. On attend la Rédemption de Burgos pour le mois d'octobre prochain[3]. »

1. Lettre aux Cardinaux, du 31 mai 1674. *Loc. cit.*
2. Relation véritable, *loc. cit.*
3. Lettre au pro-vicaire de Tunis. *Archevêché de Carthage.*

Le Vicaire apostolique annonce encore, le 19 avril 1682, que « les religieux de Notre-Dame de la Merci des mêmes provinces de Castille et d'Andalousie sont revenus le 13 mars, avec une somme d'environ cent mille pièces de huit. Ils ont délivré sept cent soixante-dix pauvres chrétiens de toutes nations, de tout sexe et de toute condition, et, parmi eux, la plus grande partie des prêtres séculiers et réguliers pris l'année d'auparavant par les Corsaires[1] ».

Jean Le Vacher envoyait aux Rédempteurs, sur leur demande, des passeports de la part du Divan et quand ils étaient à Alger, il leur rendait tous les services en son pouvoir[2].

Au reste, le trinitaire Ignace de Saint-Antoine a déjà mentionné les assistances que Jean Le Vacher procura aux religieux de son ordre à Tunis et à Alger[3].

Un Père de la Merci dira de même :

« Je ne dois pas oublier de parler ici de Messire Jean Le Vacher, Consul de France et Vicaire apostolique à Alger, puisque les religieux de la Merci, tant Français qu'Espagnols, lui ont d'étroites obligations pour tous les services qu'il leur a rendus à Alger[4]. »

1. Lettre au P. Joseph Marie de Bologne, à Tunis. *Id.* Vingt et un prêtres ou religieux avaient été capturés par les corsaires d'Alger au mois de juillet 1681. *Propagande*, loc. cit., f. 623.

2. Lettre au P. Lescot, 10 mai 1678. *Archives de la Préfecture de Bordeaux.*

3. *Annales de l'Ordre de la Très Sainte Trinité*, 5e vol., p. 158. *Manuscrits de la Bibliothèque municipale de Marseille*, Aa 30 e.

4. *Histoire de Notre-Dame de la Mercy*, Paris, 1691, p. 273.

CHAPITRE X

LE CONSUL. — PRÉDÉCESSEURS DE JEAN LE VACHER. — LE CHEVALIER D'ARVIEUX. — LE COMMERCE. — DIVERS INCIDENTS. — LA DÉCLARATION DES HOSTILITÉS.

Jean Le Vacher dut, cependant, comme il l'avait fait à Tunis, joindre aux fonctions de son ministère pastoral celles de représentant de la France auprès du gouvernement algérien. Nous dirons à quelle occasion cette charge lui fut imposée et comment il sut la remplir.

Nous devons, pour l'intelligence des événements qui vont suivre, revenir un peu en arrière.

Nous avons vu comment saint Vincent de Paul, pour assurer son œuvre des esclaves, avait pris la gestion des consulats de Tunis et d'Alger.

Jean Barreau, le premier consul lazariste de cette dernière ville, fut desservi par les circonstances.

On était sous le gouvernement des Pachas qui, envoyés par la Porte pour une période de trois ans, ne voulaient pas retourner à Constantinople sans s'être enrichis. Ils pressuraient les Arabes à force

d'impôts, ils se faisaient dans les prises sur mer la part du lion, surtout ils tiraient des marchands chrétiens, par toutes sortes d'avanies ou d'exigences, le plus d'argent qu'ils pouvaient, rendant les consuls responsables de ces prétendues obligations, et pour les forcer à s'en acquitter, ils les jetaient eux-mêmes en prison.

Barreau n'échappa point au sort commun. Il fut deux ou trois fois mis aux fers, mais il avait pour le consoler le missionnaire qui se trouvait auprès de lui, et pour le tirer d'embarras l'aide de Vincent de Paul.

Ce saint fit plus que de lui fournir les sommes nécessaires, en un moment cependant de détresse. Il entreprit, pour venger l'injure faite au consul de France, d'organiser une expédition qui devait s'emparer d'Alger, alors que Louis XIV était occupé à d'autres conquêtes. C'est une belle page de la vie de Vincent de Paul que nous ne pouvons ici que rappeler. La mort l'empêcha de réaliser ce dessein.

Mais les Algériens s'étaient émus des armements qui se faisaient contre eux. Ils voulurent savoir du consul, qu'ils appelèrent à leur Divan, quels étaient les griefs de la France.

Barreau répondit qu'elle n'avait que trop à se plaindre des extorsions et avanies dont les Pachas se rendaient coupables. C'était à un moment où on attendait un nouveau pacha. On résolut aussitôt d'abolir son autorité. Il fut accepté comme représentant du sultan, mais on confia le pouvoir à vingt-quatre Mansoul-Aghas, janissaires en retraite, ayant à leur tête l'Agha ou chef des troupes en exercice, sous le contrôle du Divan.

C'était en l'année 1659. Ce fut le commencement du règne des Aghas[1].

Jean Barreau jouit cette fois de la paix.

Toujours, au reste, il se montra un consul actif et plein de dignité, le père des esclaves, l'ami des marchands, se laissant un peu emporter par son cœur. Il ne savait pas refuser quarante piastres qui manquaient à un captif, sa rançon payée, pour les droits de sortie. Peut-être aussi avança-t-il trop souvent à des esclaves l'argent de leur rachat, ou des sommes à des négociants qu'il voyait dans l'embarras. Ces prêts, qu'il ne pouvait pas toujours recouvrer en temps voulu, le mettaient lui-même dans une gène que venaient augmenter les extorsions des Pachas.

Saint Vincent s'en préoccupait. Il ne faudrait pas, cependant, juger avec trop de rigueur quelques expressions sévères pour ce consul qui se trouvent dans la correspondance du saint avec le supérieur de ses missionnaires de Marseille[2]. Il adressait, en effet, en même temps à Barreau des lettres pleines d'estime et de tendresse, tout en lui demandant d'user d'une extrême prudence. Non, il ne l'abandonnera pas, malgré la pénurie des temps. Le saint fait faire dans les églises de Paris une quête qui rapporte les trente mille livres que doit le consul.

Entre temps, Jean Barreau avait reçu de sa famille des sommes importantes, il avait été indemnisé

1. Voir *Précis analytique de l'histoire d'Alger sous la domination turque*, par le capitaine Sander-Rang, année 1659.

2. Un historien qui n'a remarqué que ces expressions de saint Vincent, sans connaître autrement l'histoire de Jean Barreau, en a conclu que celui-ci ne pouvait être qu'un mauvais consul. Nous relèverons ailleurs cette singulière affirmation.

par ses créanciers. Il employa l'argent des quêtes à des rachats, et il put ainsi ramener en France soixante-dix captifs[1].

Arnoult Dubourdieu, qui succéda à Jean Barreau en 1661, appartenait à une ancienne famille de la noblesse, originaire de la Bretagne, dont une branche s'était établie dans le Béarn. Quoiqu'il fût entré dans l'Institut de saint Vincent en qualité de frère coadjuteur, il avait reçu une bonne instruction et s'était initié à la connaissance des affaires dans l'étude de son père qui était notaire.

Ses nombreuses lettres, qui se trouvent au Ministère des Affaires étrangères, à la Chambre de commerce de Marseille et dans des archives particulières, font voir quel remarquable consul fut Dubourdieu et de quelle influence il jouissait auprès des Barbaresques. Ce serait une belle figure de Français et de religieux à tirer de l'oubli.

Il se trouvait à Alger au milieu des révolutions. Les Mansoul-Aghas, qui depuis deux ans formaient le conseil de gouvernement, furent massacrés le 10 août 1661, deux mois après son arrivée, et remplacés par les Oda-Bachis ou colonels des janissaires. Ceux-ci sont bannis cinq ans après. Il y avait, au reste, de fréquents massacres d'Aghas, car tous ces turcs ou renégats ne voyaient dans le pouvoir qu'un moyen de s'enrichir et chacun le convoitait à son tour.

D'autre part, les capitaines de la marine multipliaient leurs déprédations et les vaisseaux français leur faisaient une guerre vigoureuse. En des occurrences si difficiles, le consul sut en même temps

1. *Vie de saint Vincent de Paul*, t. II, p. 140.

sauvegarder les intérêts de la France et se faire bien voir des Algériens.

Il négocia avec ceux-ci, en 1666, secondé par Trubert, commissaire de la Marine, un traité de paix semblable à celui que Jean Le Vacher avait fait signer à Tunis, l'année précédente, puis il en fit observer les clauses avec une rare énergie, obtenant réparation pour toutes les infractions dont se rendaient coupables les corsaires. Il raconte en particulier, dans une lettre adressée à Trubert le 26 mars 1669, de quelle manière rigoureuse il a fait punir des délinquants. Deux capitaines de navire ont été condamnés à mort et exécutés avec les deux aghas ou commandants des soldats qu'ils avaient à bord. Leurs officiers, soumis à la bastonnade, sont restés broyés sous les coups. Le consul charge le commissaire d'en informer le roi et « de faire publier par tout le monde cette satisfaction, sans exemple, à l'honneur de notre nation[1] ».

« Certes, Monsieur, écrivait aussi le lendemain Jean Le Vacher au même commissaire, on ne rend point une pareille justice aux Anglais en ce pays, ni jamais on ne l'a rendue à aucune nation chrétienne qu'à la nôtre, que Dieu favorise sous la protection de notre invincible Monarque[2]. »

Dubourdieu attribuait aux mérites du Vicaire apostolique les résultats qu'il obtenait et dont il parle dans presque toutes ses lettres.

« Je ne saurais exprimer, écrit-il de nouveau un mois après à Trubert, la consolation que je reçois

1. *Affaires étrangères*, Affaires religieuses et missions dans les États Barbaresques, 1660-1806.

2. *Bibliothèque nationale, Mss.*, Mélanges de Colbert, 150bis, f. 972.

du bon procédé de notre bon missionnaire. Il fait ici beaucoup de bien envers les pauvres chrétiens et vous dirai de vous à moi, que j'estime que tous les bons succès desquels je vous ai informé, Dieu nous les a accordés en considération de ses prières et bonnes œuvres[1]. »

Quelques jours après, Jean Le Vacher tombait malade et une lettre du consul, écrite à ce sujet à René Alméras, supérieur général, fera mieux connaître son admiration pour les vertus du Vicaire apostolique.

« Je vous ai marqué, dit-il, comme en passant, la maladie de M. Le Vacher, que sa vertu vous a tenue occulte pour ne pas vous inquiéter et souffrir seul. C'est le motif duquel il s'est servi les quatre ou cinq premiers mois, pour me persuader de ne vous en donner pas avis. Mais la longue continuation et augmentation de son mal me l'a fait écrire à Marseille et à Agde, d'où vous l'aurez pu apprendre et fait prier Notre-Seigneur pour la conservation et soulagement de ce sien serviteur, qui emploie si utilement tous les moments de sa vie pour honorer sa divine majesté. C'est en quoi, je vous assure, qu'il procède avec une généreuse et héroïque magnificence, tirant des forces de l'accablement de sa faiblesse pour la consolation et l'édification de cette Église souffrante, qui paraît toute renouvelée par les bénédictions que Dieu donne à ses soins et sollicitudes continuelles pour tous les pauvres chrétiens qui la composent.

« Notre cher frère François Francillon, qui nous est venu joindre, emploie toute son adresse pour

1. Lettre du 23 avril 1669. *Affaires étrangères*, loc. cit.

le soulager par des fomentations d'herbes et autres onctions qu'il lui fait de temps en temps, mais il ne peut lui persuader non plus que moi de se reposer. Il assiste à l'oraison le matin, va à tous les autres exercices, tout ainsi que s'il n'était pas malade, et depuis le mois de juin que sa maladie a commencé, il n'a laissé que trois jours seulement sans dire la sainte messe, et, à toutes les fêtes principales, il a même célébré solennellement. Notre-Seigneur lui a donné les forces suffisantes pour achever les offices nonobstant la violence de sa fièvre. La grâce avec l'activité de son esprit nous tiennent en une continuelle admiration sur les effets qu'elles produisent. Plaise à Notre-Seigneur de lui redonner la santé pour son honneur et gloire [1]. »

Mais voyons ce contraste. Alors que les frères Dubourdieu et Francillon conçoivent une telle estime du Vicaire apostolique, voici comme il parle lui-même de cette maladie, dans une lettre à son frère du 12 février 1670.

« Il a plu, dit-il, à Notre-Seigneur de me punir et de me châtier de la paresse que j'apporte à son service en ce pays, par une indisposition qu'il m'a envoyée dès le mois de juin et qu'il lui plaît de me continuer. Elle a commencé par une fièvre lente continue, laquelle s'est changée en tierce, puis en quarte, et depuis quelques jours en double quarte, avec des marques d'une future hydropisie. La plus grande peine que je ressens est de ne pouvoir aller consoler les pauvres esclaves dans leurs prisons, la faiblesse et l'enflure de mes misérables jambes m'en ôtant le pouvoir.

1. *Vie ms.*, p. 52.

« Notre-Seigneur, voyant combien je suis inutile à cette sienne pauvre Église souffrante, y a pourvu par le ministère de plusieurs prêtres esclaves. Ils sont maintenant vingt-quatre en cette ville, tant séculiers que réguliers, la plupart Espagnols, tous couverts de l'habit de leur ordre que je leur ai fait faire, les Turcs les ayant dépouillés quand ils les ont pris[1]. »

Cette indisposition du Vicaire apostolique était une suite de ses deux atteintes de la peste. Il écrit, un an après, qu'il vient encore d'être repris par un accès de fièvre et que l'enflure de ses jambes ne lui permet pas de sortir du logis. Il a fait, cependant, les offices de la semaine sainte et des jours suivants « assisté, disait-il, d'une grâce qui parut extraordinaire à tous les chrétiens[2] ».

Le premier biographe fait, au reste, remarquer que lorsque Jean Le Vacher était « le plus accablé de maladie », son esprit restait actif et qu'il donnait les ordres nécessaires pour la bonne conduite des Églises dont il avait la charge. C'est en ce moment qu'il rédigea le règlement pour les prêtres du Bastion[3].

Le Vicaire apostolique était tout entier à son ministère et le consul recevait les mêmes satisfactions, lorsqu'une révolution nouvelle éclata à Alger.

La garnison qui revenait de Tlemcen assassina, le 24 septembre 1671, l'Agha Ali, le chef du pouvoir, puis, les janissaires s'étant réunis, ils résolurent d'élire eux-mêmes désormais celui qui serait préposé au gouvernement. Aussitôt ils choisirent l'amiral Mehemet Tricq, à qui on donna le nom

1. *Loc. cit.*, p. 60.
2. Lettre à son frère, du 17 avril 1671. *Loc. cit.*, p. 61.
3. *Loc. cit.*, p. 52.

de Dey ou protecteur[1], et comme il était d'un âge avancé, on lui adjoignit Baba Hassan, son gendre, qui prit le titre de gouverneur d'Alger. Tout ceci se passa, dit Dubourdieu, en l'espace de quatre heures.

Le consul alla rendre visite aux nouveaux élus, dès qu'ils furent installés, « et, écrit-il à Colbert, le compliment fait, je leur parlai des obligations qu'ils avaient de faire observer la paix avec les sujets de notre grand monarque, ce qu'ils promirent de faire ».

« Vous saurez, Monseigneur, ajoute-t-il, que le général Tricq a deux de ses vaisseaux en France qui lui furent pris, le premier par M. le chevalier Paul et l'autre par M. de Beaufort. Dans tous les démêlés que nous avons eus au sujet des infractions que les corsaires ont commises depuis le traité, ce général nous a été toujours contraire pour les satisfactions qui ont été données, ce qui me fait douter qu'il tienne sa parole[2]. »

De fait, Dubourdieu écrit, un mois après, que le gouvernement s'applique à détruire le bon ordre établi par Ali-Agha, « ce qui donne su et de croire qu'il agira de même à l'égard du traité, quand l'occasion s'en présentera, ainsi qu'il l'a entendu murmurer[3] ».

Le Dey commence par déclarer au consul qu'il fera visiter par ses corsaires les navires français qu'ils rencontreront et, s'ils y trouvent un nombre supérieur d'étrangers, ils les déclareront de bonne prise. Puis viennent diverses infractions dont Dubourdieu rend compte à Colbert.

1. Dey, oncle, protecteur.
2. Lettre du 29 septembre 1671. *Affaires étrang.*, loc. cit.
3. Lettre à Colbert, du 4 novembre 1671. *Id.*

Le ministre ordonne au consul, au nom du roi, de faire au Dey « les plus vives et les plus pressantes instances », pour obtenir les reparations voulues et de lui dire que Sa Majesté ne laissera pas ces contraventions impunies.

Elle ne permettra pas non plus que les corsaires visitent ses bâtiments et, quand elle prendra résolution de leur faire la guerre, « elle mettra cent vaisseaux à la mer, pour courir sus aux dits corsaires et pour les brider dans leur port[1] ».

Le marquis de Martel avait reçu ordre, le même jour, de se présenter avec son escadre devant Alger pour demander satisfaction[2]. Il vint et le Dey fit aussitôt les plus belles promesses[3].

A la suite d'autres actes de piraterie insuffisamment réparés, on prépare quatre escadres de vaisseaux français pour protéger les côtes et escorter les navires marchands. Le chevalier de Forbin mouille, le 12 mai 1673, en rade d'Alger. Quelques esclaves se sauvent à bord de ses vaisseaux et le Dey oblige le consul à payer pour cela trois cents piastres[4].

Le marquis d'Alméras paraît, à son tour, le 13 septembre. Baba Hassan le fait prier par le consul de s'éloigner, car on craint une nouvelle fuite d'esclaves. Alméras ne bouge pas parce que la ville n'a pas répondu au salut de ses vaisseaux. On promet de lui donner satisfaction le lendemain, mais pendant la nuit quarante esclaves essayent, à

1. Lettre du 8 avril 1672 *Marine*. B7. 55. f. 103.
2. Lettre de Colbert au marquis de Martel. *Id.*
3. Lettre de Dubourdieu à Colbert, du 3 juin 1672. *Affaires étrangères*, loc. cit.
4. Lettre du même à Colbert, du 14 juin 1673. *Loc. cit.*

la nage, d'atteindre les vaisseaux. Vingt y arrivent, les autres se noient. Le Dey et son gendre, extrêmement irrités, veulent forcer le consul à leur payer ces esclaves. Celui-ci répond qu'il n'en a « ni les moyens, ni la volonté » ; c'est à eux à garder leurs captifs. Au reste, s'ils avaient déféré aux intentions du roi, qu'il leur a souvent expliquées, Sa Majesté se serait bien passée d'envoyer ses vaisseaux[1].

Baba Hassan somme le consul d'aller dire de nouveau à Alméras de quitter la rade, sinon il n'a pas lui-même à revenir et la paix sera rompue. Des chaouchs poussent aussitôt Dubourdieu vers le port.

D'Alméras voulut retenir le consul, craignant pour ses jours. Il lui offrit même un vaisseau pour le conduire en France. « Mais comme j'ai fait réflexion, écrit Dubourdieu à Colbert, que je n'ai pas ordre du Roi d'abandonner ma charge, j'ai pris le parti de m'exposer à toutes les rigueurs que ces Messieurs me voudront faire expérimenter, attendant les ordres qu'il plaira au Roi et à Votre Grandeur de me prescrire[2]. »

De fait, Dubourdieu revenu à terre « dut, dit-il, essuyer toute l'animosité du Dey et de son gendre », parce que les vaisseaux ne s'éloignaient pas.

Le soir, Alméras leva l'ancre, mais pour reparaître le lendemain à cause du mauvais temps.

Baba Hassan entra alors dans une violente colère. Il fit jeter le consul dans une barque, car c'était lui

1. Exposition contenant les causes de la sortie du consul d'Alger, 30 septembre 1673. *Marine*, B^7, 205.

2. Lettre du 14 septembre 1673. *Affaires étrangères*. Affaires religieuses et missions dans les États Barbaresques, 1660-1806.

évidemment qui faisait revenir les vaisseaux pour braver les Algériens.

Cette fois Alméras ne permit pas à Dubourdieu de retourner à son poste. Il le fit porter à Marseille par un de ses navires et il s'éloigna lui-même d'Alger[1].

En ne voyant pas revenir le consul, le Dey et Baba Hassan conçurent de grandes craintes. Ils réunirent le Divan pour savoir si on voulait la paix ou la guerre. Et comme tous furent d'avis de ne point rompre la paix, il fut prescrit aux corsaires de respecter les vaisseaux de France et de ne pas s'approcher des côtes.

Le Dey et son gendre ordonnèrent en même temps à Jean Le Vacher d'exercer le consulat et ils le prièrent d'informer le ministre de leurs bonnes intentions. Eux-mêmes adressèrent une lettre au roi et une autre à Colbert pour leur expliquer le départ du consul et leur exprimer leur sincère désir d'observer la paix. Le Pacha écrivit à Louis XIV dans le même sens[2]. On demandait un nouveau consul pour que cette « paix se fortifiât et devînt plus ferme[3] ».

Ces lettres restèrent sans réponse et Jean Le Vacher faisait savoir à Colbert combien les Puissances d'Alger en étaient inquiètes, redoutant une déclaration de guerre. Au reste, elles évitaient elles-mêmes tout acte d'hostilité. Elles refusèrent

1. *Marine*, loc. cit.

2. Lettres de Jean Le Vacher à Colbert, 18 septembre et 2 octobre 1673. *Affaires étrangères*, loc. cit.

3. Lettre d'Ismaïl Pacha ou vice-roi d'Alger, 20 septembre 1673. *Affaires étrangères*, loc. cit. Le Pacha, quoiqu'il n'eût plus de pouvoir effectif, conservait ce titre de vice-roi.

seulement de rendre cinq Français pris sur des navires étrangers et elles firent payer à un capitaine de Marseille trois des esclaves emmenés par Alméras, parce qu'ils appartenaient au Dey et à son gendre[1].

Jean Le Vacher gérait assez tranquillement le consulat, sans négliger les fonctions de sa charge ecclésiastique.

« Il nous mande, disait M. Jolly, supérieur général, dans une circulaire du 28 février 1674, que Dieu conserve sa pauvre Église souffrante en paix; et, ce qui est bien consolant, c'est qu'il se sert de l'esclavage corporel pour retirer quantité d'âmes de l'esclavage spirituel du démon, non seulement pour la conversion de pécheurs catholiques, mais pour la réduction de quantité d'hérétiques de toutes nations à notre sainte religion[2]. »

Le supérieur général ajoutait qu'il avait présenté au ministre d'État un autre consul pour succéder à Dubourdieu.

Il ne donne pas le nom de ce consul, mais tout indique que ce fut le chevalier d'Arvieux[3], qui avait eu à Tunis de si bonnes relations avec Jean Le Vacher.

Ce chevalier allait, en effet, s'embarquer pour Alger, comme négociateur d'un différend qui avait surgi entre les associés de la Compagnie du Bastion de France, lorsque Colbert lui demanda de s'y rendre également pour exercer le consulat.

1. Lettre du 20 janvier 1674. *Affaires étrangères*, Affaires religieuses et missions dans les États Barbaresques, 1660 à 1806.
2. *Recueil des principales circulaires des Supérieurs généraux de la Congrégation de la Mission*, t. I, p. 161.
3. On le dit expressément dans les *Mémoires de la Congrégation de la Mission*, t. II, p. 327.

Arvieux faisait beaucoup de difficultés pour accepter cette charge, mais le ministre lui fit espérer une récompense dont il serait content.

Il arriva à Alger le 10 septembre 1674. Jean Le Vacher alla le prendre au bateau pour le conduire chez le Dey.

Ils furent reçus par Baba Hassan qui accueillit fort mal le nouveau consul. Le Vicaire s'en plaignit au Dey qui accorda le lendemain une audience plus amicale[1].

On s'occupa d'abord de l'affaire du Bastion déjà réglée du reste, en principe, à Marseille.

Un sieur Arnaud, qui avait rétabli le commerce de cette place, s'était choisi, pour le faire valoir, des associés qui bientôt voulurent le supplanter. Ils l'accusèrent de concussion et le firent condamner en France. Mais Arnaud restait au Bastion et trafiquait avec Livourne, protégé par Baba Hassan qui précédemment, pendant une émeute, s'était réfugié auprès de lui.

Les associés, qui envoyaient seulement leurs barques à Bône, entrèrent, avec l'Agha qui commandait la garnison de cette ville et le Bey de Constantine, dans un complot pour assassiner le Dey et son gendre. Leur dessein transpira ; le Bey prit la fuite, l'Agha fut emprisonné, les associés rentrèrent en France. Arvieux obtint la grâce de ces derniers et fit agréer l'un d'eux, La Font de La Tour, comme gouverneur du Bastion à la place d'Arnaud, à qui on paierait une indemnité. Celui-ci vint à mourir, laissant au Bastion son gendre et ses deux fils. La Font, arrivé dans cette place, fit passer ces derniers

1. Voir *Mémoires du chevalier d'Arvieux*, t. V, p. 73.

en jugement, au lieu de leur payer l'indemnité promise.

Baba Hassan, irrité, s'en prit au consul, l'accusant de l'avoir, bien mal à propos, réconcilié avec ses ennemis. Il allait, disait-il, le renvoyer lui-même en France et chasser La Font du Bastion. Jean Le Vacher calma le Dey et son gendre qui, tout d'abord, sommèrent La Font d'avoir à tenir ses engagements.

Celui-ci avait compté sur Arvieux qui s'était engagé à lui faire trouver de l'argent; et comme le consul se déroba, il lui en fit un crime et en porta des plaintes à la Cour[1].

Cette affaire du Bastion tournait donc contre Arvieux. D'autre part, ce consul devait présenter ses réclamations contre les déprédations dont se rendaient coupables les corsaires. Il venait au Divan, « et, dit-il, il s'échauffait avec eux terriblement ». Ces « barbares », comme on appelait les pirates, ne pouvaient que lui répondre sur le même ton et un jour on faillit le mettre en pièces. Jean Le Vacher, aussitôt averti, vint de nouveau apaiser les esprits.

Arvieux finit par ne plus paraître au Divan, laissant le soin des affaires au Vicaire apostolique; puis il demanda au Dey l'autorisation de se retirer. Mehemet Tricq lui répondit qu'il ferait plaisir à tout le monde en s'en allant, que le Père Le Vacher leur suffirait pour tout, et qu'ainsi son absence ne gâterait rien.

Arvieux quitta donc Alger, « le plus mauvais

1. Mémoire à Mgr Colbert pour justifier le Sieur de La Tour contre Arvieux, Alger, 1675. *Affaires étrangères*, Alger, 1664-1688.

endroit, dit-il, qu'il y ait au monde », après avoir donné à Baba Hassan, qui les lui avait demandées par ironie, deux cents piastres de bonne partance.

Il laissait le consulat au Vicaire apostolique[1].

Celui-ci termina une première affaire qui se traitait depuis quelques mois.

En novembre 1674, vingt-cinq passagers français, qui se rendaient à Rome pour l'ouverture du jubilé, furent capturés sur une barque de Livourne, encore par le reis Mezzomorto, et conduits à Alger. On allait les vendre, malgré les réclamations d'Arvieux, car les Algériens regardaient toujours de bonne prise les Français trouvés sur des navires étrangers, ainsi que le Dey l'avait écrit à Louis XIV, deux mois auparavant. Jean Le Vacher obtint que les prisonniers seraient mis en dépôt dans un bagne, en attendant la réponse du roi[2]. Au nombre de ces captifs était le médecin Jean Foy-Vaillant, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, que Colbert envoyait en Italie pour y recueillir des médailles ou monnaies anciennes.

La Cour de France, cependant, repoussa la prétention des Algériens touchant la capture des Français sur des vaisseaux d'une autre nation. Le Dey et Baba Hassan résolurent de nouveau de vendre les vingt-cinq passagers. Ils proposèrent enfin, après plusieurs discussions, de les échanger contre autant de Turcs qui se trouvaient en France.

1. Voir *Mémoires du chevalier d'Arvieux*, t. V, pp. 102 et suivantes.

2. *Procès informatif de béatification de saint Vincent de Paul*, 2e volume, f. 1649, v°. Déposition de Claude Michelet, l'un de ces captifs.

Jean Le Vacher demanda que la lettre, qu'ils écrivaient au roi à ce sujet, fût portée par Vaillant. C'était délivrer, en attendant, le principal captif.

La Cour, qui ne pouvait en ce moment entrer en guerre avec Alger, accepta cet arrangement. Pendant ce temps, deux des Français s'étaient sauvés à bord de navires; on échangerait les vingt-deux qui restaient contre autant de Turcs qui ramaient sur les galères. Une barque de Marseille n'apporta cependant, au mois de février 1676, que vingt-deux Maures, pour la plupart invalides, l'intendant des galères ne voulant pas se priver de forts rameurs. Les Algériens, outrés de colère, résolurent de ne rendre qu'une partie des captifs, les moins considérables. Ils délibéraient même s'ils ne les vendraient pas tous pour acheter vingt-deux invalides qu'on renverrait en France.

« C'est ce que, par la miséricorde de Notre-Seigneur, écrit Jean Le Vacher, j'ai empêché, leur représentant que ce procédé ne pourrait produire qu'un très mauvais effet à la paix établie et conservée depuis tant d'années entre la France et ce royaume; et que, s'ils le trouvaient bon, j'écrirais en France et notre invincible monarque ayant par ce moyen été averti qu'on aurait, en cette rencontre, agi contre ses ordres, il en ferait justice indubitablement, ce qu'ils trouvèrent bon.

« Par ce moyen et une donative qu'il a fallu faire de dix-sept cent vingt-neuf pièces de huit à la paie des soldats, irrités de ce que leurs camarades avaient été retenus et qu'on avait envoyé à leur place des Maures invalides, tous les Français qui étaient détenus, et trois jeunes matelots de Provence, nouvellement pris sur une barque génoise, m'ont été

remis, lesquels repassent à Marseille sur la présente barque qui en a apporté les Turcs[1]. »

Il ne paraît pas que les janissaires qu'on demandait aient été de nouveau réclamés; la donative du consul dut apaiser la milice. Mais le marquis de Seignelay, associé par son père, Colbert, aux affaires de la marine, faisait porter à Alger, au mois de juillet 1677, par une barque expresse, quatre Turcs trouvés sur un vaisseau anglais[2].

Les Algériens n'usaient pas des mêmes procédés. C'est l'année suivante qu'ils s'emparaient, sur un navire anglais, du poète Régnard et de ses compagnons qui durent se racheter à haut prix.

Cependant la peste qui, en 1676, avait fait à Tunis tant de victimes, n'y laissant qu'un seul prêtre, exerça aussi peu après à Alger les mêmes ravages.

Il y mourait, proportion gardée, comme l'écrivait Jean Le Vacher[3], plus de chrétiens que d'infidèles, les maîtres laissant leurs esclaves à l'abandon. Le Vicaire apostolique demandait pour ceux-ci des secours. La marquise des Portes devait lui faire tenir 800 piastres. « Plaise à Notre-Seigneur, écrivait-il, que cette charité me soit bientôt envoyée pour en pouvoir subministrer ces pauvres membres souffrants de Jésus-Christ[4]. »

1. Lettre aux Échevins de Marseille, du 21 février 1676. *Chambre de commerce de Marseille*, AA, art. 467. Jean Le Vacher écrivit la même chose au marquis de Seignelay.

2. Lettre de Seignelay aux Échevins de Marseille. *Chambre de commerce*, loc. cit.

3. Lettre à son frère, du 15 mai 1677. *Vie ms.*, p. 63; et à Colbert, du 28 mai. *Affaires étrangères*, Affaires religieuses et missions dans les États Barbaresques, 1660 à 1806.

4. Lettre à M. Jolly, du 31 mai 1677. *Vie ms.*, p. 67.

Au reste, au fléau de la peste était venu se joindre celui des sauterelles qui, s'abattant sur tout le pays, dévoraient les récoltes[1].

Jean Le Vacher se dévouait depuis plus d'un an auprès des malades lorsque à son tour il fut atteint par la contagion trois semaines avant le carême de l'année 1667 et réduit à l'extrémité.

« Les prêtres, écrit-il à son frère, et tous les esclaves sensiblement affligés de me voir en cet état, eurent recours au Père des miséricordes duquel ils ont, par leurs prières, obtenu la prolongation de ma vie[2]. »

Le frère Guillaume Tardif, chancelier du consulat, raconte que le Vicaire apostolique se trouvait alors au Jardin, maison d'habitation en dehors de la ville, où il était allé prendre l'air.

« Nous l'avons, dit-il, tenu pour mort. Un bon prêtre napolitain, sans lequel nous serions mal, le recommanda un dimanche aux prières des pauvres esclaves, lesquelles il semble que Dieu ait écoutées pour leur soulagement, car depuis quelques jours il semble être un peu mieux et ce, par les soins extraordinaires que notre bon frère François Francillon en a eus, l'ayant accompagné au Jardin[3]. »

Le prêtre Gatta, venu à Alger le mardi de la passion, pour se rendre à Tunis, trouva le Vicaire apostolique en convalescence[4].

Durant l'épidémie, des religieux augustins d'Es-

1. *Propagande,* Scritture riferite nei Congressi, Barbaria, I, 1638-1682, f. 496.
2. Lettre du 15 mai 1677. *Vie ms.,* p. 63.
3. *Vie ms.,* p. 77.
4. *Propagande,* loc. cit., fol. 480.

pagne vinrent racheter deux cents captifs. Cette œuvre de miséricorde était surtout opportune en un temps où ces esclaves se voyaient en face de la mort, mais les Augustins manquèrent de prudence. Jean Le Vacher leur délivra, à leur départ, une patente où il était dit que la peste régnait à Alger. Les religieux, pour éviter d'être soumis à la quarantaine à leur arrivée en Espagne, demandèrent aux Trinitaires de l'hôpital un autre certificat où on ne parlait pas d'épidémie. C'est ainsi qu'ils purent débarquer à Carthagène et y commencer les processions. Mais la peste se déclara aussitôt dans la ville et tous les environs. Le supérieur des Augustins fut mandé au Conseil royal de Madrid. Il dit, pour se justifier, que le consul leur avait délivré une patente nette ; il pensait pouvoir parler impunément parce qu'on avait répandu le bruit de la mort de Jean Le Vacher. On porta de vives plaintes à Rome contre un tel procédé. Le Nonce d'Espagne, chargé de faire une enquête, fit prendre des informations par un religieux franciscain venu à Alger pour y délivrer un de ses frères.

Jean Le Vacher lui montra la copie de la patente de sortie donnée aux religieux Augustins, et comme les deux Trinitaires qui desservaient l'hôpital avaient été emportés par le fléau, voilà que l'on trouva également dans leur coffre la copie de la lettre délivrée par eux. Ces deux pièces, certifiées conformes par tous les prêtres esclaves, furent envoyées au Nonce de Madrid.

« Dieu le pardonne, écrivait Jean Le Vacher, aux uns et aux autres de ces bons religieux espagnols[1]. »

1. Lettre à M. Jolly, du 12 juin 1677. *Vie ms.*, p. 69.

L'enflure des jambes, dont souffrait le Vicaire apostolique, ne fit qu'augmenter après cette troisième atteinte de peste. Il écrit, le 29 octobre 1677, qu'il peut à peine célébrer la sainte messe[1].

Deux ans après, son mal s'est encore aggravé et il apprend que les siens ont été également éprouvés par la souffrance.

Voici comment il répond à son frère :

« Dieu soit à jamais béni et que lui-même veuille être la reconnaissance à jamais des grâces spéciales dont il veut bien honorer votre famille, — vous, ma sœur et vos enfants que je salue, — pour une longue maladie, qui, comme vous m'avez témoigné, vous a duré plusieurs mois et de laquelle est mort mon neveu, et qui, comme j'espère, sera entièrement passée à votre égard ; pour l'infirmité que vous me mandez que mon frère, qui est à Fontainebleau, a eue tout le carême, et pour celle qu'il lui plaît me continuer depuis quelques années, laquelle, depuis un long temps, me rend incapable de sortir du logis, même le plus souvent de célébrer la sainte messe, sinon les dimanches, avec une peine qui m'est plus sensible que je vous la puis exprimer et représenter. Nul chrétien, mon cher frère, n'est véritablement digne de ce titre auguste qu'autant qu'il imite en vérité Jésus-Christ, son père, par les souffrances qu'il permet lui arriver par sa paternelle providence. Souffrir n'est rien si on ne souffre avec agrément au bon plaisir de Dieu. Il a plu à sa bonté infinie affliger de nouveau, depuis quelques mois, du mal contagieux notre

1. Lettre à son frère. *Id.*, p. 63.

pauvre Église souffrante. Je la recommande à vos prières et à celles de votre famille[1]. »

Le frère, malade à Fontainebleau, est Philippe, le missionnaire, envoyé, à son retour d'Alger, dans cette ville, dont la cure royale était confiée à la Congrégation de la Mission. Il y mourut, des suites de ce mal, le 5 août de cette année 1679.

« Dieu veuille, écrivait le Vicaire apostolique à son frère Nicolas, que son âme ait paru devant sa divine Majesté revêtue des vertus d'un véritable missionnaire, après le long temps que son corps en a porté l'habit. En ce cas sa mort n'est pas funeste, comme vous la qualifiez, mais très précieuse, et nous doit être à tous un motif, non de tristesse, mais de joie et d'une consolation toute particulière. Je lui ai, au mieux que j'ai pu, rendu tous les devoirs et je l'ai recommandé à toute notre pauvre Église souffrante. »

Sans doute qu'en annonçant la mort de Philippe, Nicolas avait parlé de ses desseins, touchant l'avenir de ses enfants, car Jean Le Vacher ajoute :

« La meilleure, la plus utile et la plus considérable succession que vous pouvez laisser à vos enfants est leur éducation et instruction, par votre exemple, à la crainte de Dieu. Ils seront par ce moyen de bons enfants et de bons chrétiens, qui sont deux bonnes et excellentes qualités qui attireront sur vous et sur eux les bénédictions de Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est la grâce que je lui demande dans mes prières et pour eux et pour toute votre famille, à laquelle je me recommande, et spécialement à ma nièce, la sœur et servante des pau-

1. Lettre du mois d'août 1679. *Vie ms.*, p. 64.

vres de la Charité, en quelque lieu qu'elle se trouve[1]. »

Nicolas Le Vacher et sa femme Marguerite Auffroy durent laisser à leurs enfants une fortune assez considérable, à en juger par les nombreux legs particuliers du testament de cette dernière[2]. Au reste, l'aîné d'entre eux, du nom de Nicolas comme son père, deviendra conseiller du roi et payeur des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris; un autre, Jean, signe Jean Le Vacher de Fontenay, il est prévôt des maréchaux de Senlis ; un troisième, François, est appelé sieur du Plessis ; leur sœur est mariée à un secrétaire du roi[3]. Mais, selon les conseils du Vicaire apostolique, ces pieux parents élevèrent aussi leurs enfants dans les principes de la foi. Deux autres de leurs fils, Philippe et Noël, embrassèrent l'état ecclésiastique et devinrent chanoines de Toul. Une lettre de Jean de Fontenay, que nous aurons à citer, dénote également un solide esprit chrétien.

Dans la lettre précédente le Vicaire apostolique se recommande spécialement aux prières de sa nièce, « la sœur et servante des pauvres de la Charité ». C'était Marguerite Gubillon, fille de sa sœur Charlotte, entrée le 19 mars 1667 dans la communauté des Filles de la Charité, fondée aussi par saint Vincent de Paul. Elle fut une zélée imitatrice des vertus de son bienheureux Père. On disait, en effet, qu'elle les possédait toutes à un haut degré et on l'appelait une sainte. Elle fut successivement supérieure, ou mieux, selon la belle expression usitée, sœur ser-

1. Lettre du 24 février 1680. *Vie ms.*, p. 64.
2. *Archives nationales*, Y 39, f. 27 v°.
3. *La famille de Jean le Vacher*, p. 31, note.

vante de plusieurs maisons importantes de sa Compagnie, et en dernier lieu de celle de l'Hôtel des Invalides. Pendant un triennat elle occupa la place d'assistante de la supérieure générale et il fut question de l'élever elle-même à cette haute dignité. Lorsqu'elle sut que son nom était prononcé, elle vint supplier le Directeur de la Compagnie de ne pas penser à elle, étant indigne d'un poste si élevé. Elle demandait plutôt à Dieu de la retirer de ce monde. Elle mourut, de fait, quelques jours avant les élections [1].

Les infirmités du Vicaire apostolique, dont nous venons de parler, et le désir qu'il avait de se consacrer uniquement à son ministère pastoral, le portèrent à demander à Colbert, plusieurs fois et avec instance, d'être déchargé du Consulat [2]. Les Puissances d'Alger désiraient, au reste, le retour de Dubourdieu. Mais celui-ci vint à mourir. D'autre part, l'expérience qu'on avait faite du chevalier d'Arvieux n'engageait pas à envoyer en Barbarie un nouveau consul à la place de celui qui gérait si bien cet emploi. Aussi Jean Le Vacher dut, jusqu'à la fin, rester à la tête des affaires.

Du moins il pria son supérieur général de lui donner un coadjuteur pour ses fonctions spirituelles. Un missionnaire fut désigné et proposé à la Propagande. Les complications politiques qui survinrent l'empêchèrent de se rendre à son poste [3].

1. Voir *Conférences des divers supérieurs et directeurs des Filles de la Charité*, édition de 1845, vol. II, p. 548.

2. Lettres du 21 février 1676, 30 mai 1679, 13 février 1681. *Affaires étrangères*, loc. cit.

3. *Propagande*, loc. cit., f. 605, 607, 633. — Lettre de M. Jolly, 29 août 1681. *Recueil des principales circulaires*, t. I, p. 178.

Jean Le Vacher continua à s'acquitter de sa charge de consul de la façon la plus remarquable. On en trouvera les détails dans l'ouvrage plus développé.

Il protégeait le commerce d'une manière efficace et rendait de signalés services aux négociants. C'est ce que montre sa correspondance avec les Échevins de Marseille.

Citons seulement un passage d'une lettre de ces derniers, en date du 7 juin 1677.

Ils lui demandent d'obtenir la liberté de cinq Français et ils ajoutent :

« Quand nous vous prions d'employer vos soins auprès du Divan d'Alger en faveur des cinq provençaux que le corsaire Tricqenleva, l'année dernière, sur un de nos vaisseaux à Portefarine, contre les droits de la paix, nous n'avons garde de nous proposer de vous donner des avis que votre charité vous suggère, ni de vous faire concevoir des sentiments que votre propre vertu vous inspire ; nous pensons seulement à satisfaire au devoir de nos charges, quoique nous soyons persuadés que vous n'oublierez rien pour procurer à ces malheureux la liberté que la violence et l'injustice leur ont fait perdre contre le droit des gens. Nous croyons avoir part aux mérites que vos soins et votre zèle vous feront devant Dieu en cette occasion, si, ne pouvant contribuer d'autre manière à cette bonne œuvre, nous tâchons de le faire par la prière que nous vous adressons[1]. »

Le commerce du Bastion était resté dans un état précaire. La Font, le nouveau gouverneur de cette

1. *Chambre de commerce*, BB, art. 26, p. 1087.

place, se montra mauvais administrateur, multipliant les dettes, loin de pouvoir payer aux Algériens les impositions voulues. M. de Champlain, un calviniste d'Orange qui lui succéda, ne fut pas plus heureux. On le fit venir à Alger où on le retint comme otage. Pendant dix-huit mois Jean Le Vacher le logea dans sa maison et fournit à sa subsistance. Baba Hassan menaçait de retirer le Bastion à la France pour le donner aux Génois.

Le consul, qui ne cessait d'exposer à la Cour cette triste situation, obtint enfin de Colbert l'affermissement des comptoirs. Ce ministre lui écrivit, le 28 mars 1678, que, « pour réponse à beaucoup de lettres » reçues de lui, touchant la conduite des employés du Bastion de France, le roi avait obligé cette compagnie à céder son droit à une autre qui serait plus forte et ferait assurément réussir ce commerce[1].

De fait, Denis Dusault, le principal associé de la nouvelle compagnie, rétablit sagement toutes choses et donna au négoce une grande prospérité. Il agit constamment de concert avec Jean Le Vacher et se montra comme lui habile négociateur.

Les affaires politiques que le consul eut à traiter, demanderaient un assez long développement, mais ici encore nous ne pouvons que les résumer.

Il est un article du traité de paix que les Algériens enfreignaient constamment. Ils retenaient prisonniers les passagers français qu'ils trouvaient sur les vaisseaux d'une autre nation. Le consul, à qui on accordait assez facilement satisfaction sur les autres points, ne pouvait rien obtenir sur celui-ci. Les réclamations de la Cour demeuraient également

1. *Marine*, B 7, 50, f. 145.

sans résultat. D'autre part les guerres que la France soutenait en ce moment ne lui permettaient pas de demander justice aux Algériens par la voie des armes.

Tourville vint, cependant, avec une escadre, réclamer les Français pris ainsi contre tout droit. Il fut reçu avec honneur et on lui rendit les saluts d'usage. Mais, lorsque l'officier, qu'il avait envoyé à terre, exposa au Divan le sujet de sa venue, il en résulta un grand tumulte. Jean Le Vacher, présent à l'assemblée, vit que cette démarche, loin de rien obtenir, ne pouvait, vu la disposition des esprits, qu'amener une déclaration de guerre. Il prit la parole pour dire que Tourville demandait avant tout la ratification du traité dont il apportait copie. Après un moment de surprise, le Divan acquiesça au renouvellement des conventions et on apposa de nouveau les sceaux officiels sur le traité que présenta le consul. Les choses, du moins, restaient en l'état et les Algériens reconnaissaient en principe la légitimité de l'article qu'ils transgressaient. Le tout se passa en une séance et Tourville remettait aussitôt à la voile[1].

On reprochait encore au gouvernement d'Alger d'ouvrir son port aux corsaires de Salé, ennemis de la France, et de leur permettre de vendre leurs esclaves dans la ville. Mais les Algériens avaient aussi des griefs contre la France. Ils ne pouvaient souffrir qu'elle fît acheter pour ses galères des Turcs faits prisonniers par les autres nations. Le Dey et Baba Hassan en écrivirent plusieurs fois à la

1. Lettre de Jean Le Vacher à Colbert, du 30 mai 1679. *Affaires étrangères*, Affaires religieuses et missions, loc. cit.

Cour sans recevoir de réponse. Comme représailles on retint captifs des Français qui, par méprise, étaient allés visiter, en rade de Livourne, des vaisseaux algériens portant traîtreusement pavillon de France[1].

Il y eut d'autres différends que le consul avait accommodés lorsque survint un nouvel incident.

Au mois de novembre 1679, sept Algériens, qui sur une barque se sauvaient d'Espagne, furent rencontrés par un vaisseau français et conduits à Marseille où on les mit sur les galères.

Le Dey en adressa, le 6 décembre, ses plaintes à Louis XIV. Jean Le Vacher demanda à Colbert, ce même jour, et aux Échevins de Marseille le lendemain, de faire rendre la liberté à ces Turcs pour le bien de la paix[2].

Il fut écouté. Les Échevins lui répondirent, le 20 janvier 1680, qu'on venait de retirer ces prisonniers des galères en leur restituant tous leurs effets. On n'attendait qu'une occasion pour les envoyer à Alger, comme on venait d'y faire porter d'autres Turcs qui avaient fait naufrage à La Rochelle.

« Ces Messieurs d'Alger, disaient les Échevins au consul, n'ayant pas de sujet de plainte des Français, doivent aussi concourir à la continuation de la paix qui leur sera toujours plus avantageuse que la guerre. C'est ce que nous espérons, Monsieur, que vous leur représenterez, s'il vous plaît, afin

1. Lettre de Jean Le Vacher au supérieur des Prêtres de la Mission à Marseille, du 30 août 1680. *Affaires étrangères*, loc. cit.

2. *Affaires étrangères*, loc. cit. — *Chambre de commerce de Marseille*, AA, art. 467.

qu'ils ne fassent rien par caprice et qu'ils continuent de vivre sagement avec nous[1]. »

Trois semaines après, ces mêmes Échevins embarquent pour Alger, en payant leur passage, deux maures échappés de Lisbonne. Ils disent à Jean Le Vacher que c'est une preuve nouvelle de leur bon vouloir[2].

Mais les sept Turcs ne venaient pas. Le consul les réclame encore de la part du Dey, le 13 mai 1680, et voilà qu'on apprend, un mois après, qu'on vient de les remettre sur les galères. D'ailleurs, la Cour n'a pas répondu à la lettre du Dey du 6 décembre précédent.

L'indignation des Algériens est si vive qu'ils ont résolu de retenir toutes les barques de France qui sont dans le port et d'arrêter tous les Français, y compris le sieur de Mallot, envoyé à Alger pour y acheter des chevaux.

Jean Le Vacher obtient un sursis de deux mois et il écrit de nouveau au Ministre et aux Échevins combien il importe de renvoyer ces Turcs sans retard.

Si on retenait en France ces prisonniers, c'est qu'on voulait profiter de cette occasion pour régler les questions pendantes et délivrer les Français injustement détenus aussi à Alger. Le marquis de Seignelay fait savoir au consul que Duquesne viendra pour cela au mois d'octobre. A leur tour les Échevins remercient Jean Le Vacher d'avoir, par sa prudence, arrêté les effets du ressentiment des Algériens.

Duquesne, longtemps attendu, ne vint pas. Nous

1. *Id.*, BB, art. 26, p. 1229.
2. Lettre du 7 février 1680. *Id.*, p. 1235.

en dirons ailleurs les raisons. A sa place la Cour envoya à Alger Hayet, commissaire de la Marine, accompagné du sieur de Virelle, député par les Échevins. On s'arrêta, après bien des débats, à l'échange des Turcs prisonniers contre les Français esclaves.

Hayet, qui attribua au consul l'heureuse issue des négociations, rentra en France pour en assurer l'exécution. Il devait revenir pour conduire les Turcs et ramener les Français. Tous ces retards avaient rendu les Algériens fort impatients, comme Jean Le Vacher le disait aux Échevins le 22 mai 1681. Ils apprirent cependant avec satisfaction que leurs coreligionnaires étaient libres; mais voilà que quelque temps après on remettait ceux-ci à la rame. L'intendant des galères croyait pouvoir les employer, en attendant l'échange, ne serait-ce que pour leur faire gagner leur nourriture.

Le Dey, à ces nouvelles, voulait envoyer Jean Le Vacher en France pour procurer le retour des Algériens. Il consentit, sur les représentations de celui-ci, à attendre encore deux mois. Si pendant ce temps ses coreligionnaires n'étaient pas rendus, on renverrait le consul, on déclarerait la guerre à la France et on ferait la paix avec les Anglais.

Les Puissances d'Alger adressèrent, au reste, leurs réclamations au roi lui-même. De nouveau, Jean Le Vacher représentait à Seignelay et aux Échevins la gravité de la situation.

C'était le 6 septembre 1681. Le 17 octobre suivant le consul avait envoyé à la Cour, « pour Sa Majesté », une seconde lettre très modérée des Puissances d'Alger. Lui-même profitait de cette occasion pour supplier le Ministre de faire relâcher les

Turcs, et voilà que le lendemain il était appelé au Divan.

Prétextant les trop longs retards pour le renvoi des Turcs, Baba Hassan y fit décider la guerre avec la France, malgré toutes les instances que put faire Jean Le Vacher.

Cette subite détermination pourrait étonner. Les deux mois de délai n'étaient point écoulés ; d'ailleurs, la veille encore, le gouvernement algérien montrait de bonnes dispositions ; mais Baba Hassan, qui avait besoin d'argent, se laissa gagner par l'or des Juifs. Ceux-ci trouvaient leur profit dans une guerre. Ils achetaient les prises, qu'ils faisaient revendre sur le continent.

Le consul, qu'on laissait libre de rester à Alger, fit aussitôt connaître à la Cour et à Marseille, par trois voies différentes, la résolution des corsaires. Il disait au Ministre combien il était urgent d'armer contre eux. Les Échevins devaient aussitôt faire avertir les barques de commerce qui, sans cela, tomberaient sans défiance aux mains des Algériens. Il sollicitait du roi, pour lui-même, la permission de quitter son poste[1].

En France on agit en conséquence, mais Jean Le Vacher resta plusieurs mois sans nouvelles. Il ne

1. Voir, pour ce qui concerne l'affaire des sept Turcs et la déclaration de guerre, la longue correspondance du consul avec les ministres et les Échevins de Marseille. *Affaires étrangères* et *Chambre de commerce*, loc cit. — M. Octave Tissier, archiviste de la ville de Marseille, a publié, dans le *Recueil des documents pour servir à l'histoire de France*, quinze de ces lettres sous ce titre : *Correspondance du P. Jean Le Vacher, consul de France à Alger, faisant connaître le vrai motif de la rupture de la paix entre la France et la Régence d'Alger*, 1676-1683.

savait même pas si ses lettres, qu'il continuait à envoyer, arrivaient à destination.

Entre temps, les Algériens multipliaient leurs captures. Le consul fait savoir, le 6 novembre, que tous leurs vaisseaux sont en course et qu'ils ont déjà envoyé cent captifs français et six prises, soit deux vaisseaux et quatre barques, dont les marchandises sont estimées cent cinquante mille piastres[1].

Au 13 décembre ils ont pris vingt bâtiments et quatre cents hommes. La valeur des marchandises dérobées monte à plus de deux cent mille piastres.

« Les corsaires, ajoute Jean Le Vacher, n'ont pas plus tôt conduit leurs prises au port, qu'on les oblige à mettre à la voile pour en aller faire d'autres; ils arment même pour cela les bâtiments français sitôt qu'ils les ont déchargés. »

Au nombre de ces bâtiments se trouve un petit vaisseau du roi, dont le commandant, de Beaujeu, venait de relever la carte maritime des côtes d'Italie. L'amiral d'Alger, qui a pris ce capitaine, demande pour sa rançon onze mille deux cents piastres et ne lui donne rien à manger[2]. Le consul fournit à sa subsistance comme aussi il doit habiller et nourrir vingt prêtres, capturés et spoliés par les pirates[3].

Il écrit, cependant, le 28 janvier 1682, que, depuis un mois, les corsaires n'ont point fait de saisie et que leurs derniers navires sont partis très mal armés, « les soldats n'ayant pas voulu s'embarquer

1. Lettre aux Échevins. *Chambre de commerce*, AA, art. 467.
2. *Id.*
3. Lettre du même jour aux Cardinaux. *Propagande*, Scritture riferite nei Congressi. Barbaria, dal 1638 al 1682, f. 633.

dans l'appréhension de rencontrer des vaisseaux français[1] ».

Cet arrêt dans les prises et les craintes des janissaires faisaient croire à Jean Le Vacher que ses lettres avaient été reçues, que l'on armait contre les corsaires et que les navires marchands se tenaient sur leurs gardes.

1. Lettre aux Échevins, *Chambre de commerce*, loc. cit.

CHAPITRE XI

GUERRE CONTRE LES ALGÉRIENS. — PESTE ET FAMINE. — LES DEUX BOMBARDEMENTS D'ALGER. — MORT DE JEAN LE VACHER.

Les lettres de Jean Le Vacher, annonçant la déclaration de guerre, étaient arrivées à Marseille le 2 novembre. On donna aussitôt avis de cette rupture sur toutes les côtes, des escadres furent envoyées en croisière et on prépara une flotte pour une vigoureuse action contre Alger. Elle compta quarante et un navires, y compris quinze galères et cinq galiotes à bombes.

Ces derniers bâtiments étaient une nouveauté. Ils devaient servir à bombarder Alger, de la mer. Ils portaient, pour cela, des mortiers que Renau d'Eliçagaray, leur constructeur, avait établis de façon à neutraliser le choc en retour produit par chaque coup. Cette invention faisait beaucoup de bruit et on en attendait de tous côtés les premiers essais avec grande curiosité.

Les corsaires, effrayés de ces armements, conclurent avec les Anglais, au mois d'avril 1682, une

paix d'ailleurs peu honorable pour ceux-ci, mais qu'ils leur refusaient depuis longtemps[1].

En l'absence du vice-amiral, le comte d'Estrées, qui se trouvait sur les côtes de l'Amérique, c'était, d'après les usages de la Marine, au plus ancien des lieutenants généraux, en ce moment Duquesne, à diriger l'expédition. Mais Duquesne mit tant de retard à exécuter les ordres du roi et des ministres, qu'au lieu d'être à Alger, comme il le devait, au commencement du printemps, il n'y arriva que le 24 juillet.

Il avait reçu des instructions assez larges pour conclure la paix si les Algériens la demandaient, mais, avant tout, il fallait de nuit jeter des bombes et tâcher de brûler la ville et de détruire les vaisseaux.

« Cet avantage, disait Louis XIV, serait si considérable, si glorieux pour mes armes et si utile à la chrétienté, que je le préférerais à toutes les conditions avantageuses que ces corsaires pourraient accorder[2]. »

Touchant le consul, le Ministre avait écrit à Duquesne :

« Quoiqu'il n'y ait pas d'apparence que les corsaires d'Alger fassent aucun mauvais traitement au sieur Le Vacher, qui est depuis longtemps dans leur ville, si néanmoins il n'y avait point de sûreté pour lui, et s'il vous témoignait vouloir venir à votre bord, lorsque vous paraîtrez dans leur rade, le Roi veut que vous le receviez[3]. »

1. Lettre de Jean Le Vacher à Colbert, du 6 mai 1682. *Affaires étrangères*, loc. cit.
2. Instructions données à Duquesne, *Marine*, B², 46, f. 245, 279 et 310.
3. Lettre du 4 juin 1682. *Marine*, B², 47, f. 241.

Par suite du mauvais état de la mer, ce ne fut que dans la nuit du 20 août et celle du 22 qu'on put jeter des bombes, mais ces deux premiers essais n'eurent point d'effet. On était trop loin de la ville. Les chevaliers de Tourville et de Lhéry, qui dirigeaient ces opérations, établirent un nouveau mouillage et on recommença le 30 août. Cette fois les bombes s'abattaient de tous côtés, renversant les maisons et les mosquées, allumant partout des incendies. Ce fut chez les Algériens une consternation indicible et le lendemain tous s'écriaient qu'il ne fallait plus songer à se défendre contre les Français.

Seul Baba Hassan se montrait intrépide ; il se faisait fort, disait-il, d'enlever les galiotes ; mais un second ravage des bombes dans la nuit du 3 septembre allait faire cesser toute résistance, car les dégâts furent encore plus considérables.

Jean Le Vacher se trouvait durant cette nuit devant le saint sacrement, implorant la miséricorde divine, lorsqu'une bombe tombant sur sa maison enfonça deux appartements et brisa la grande porte. Deux pierres, comme il le raconte lui-même, passèrent à côté de sa tête, à droite et à gauche, sans qu'il en reçût aucun mal. « Personne du logis, ajoute-t-il, n'a été blessé, grâces à Notre-Seigneur[1]. »

Au matin, le missionnaire fut appelé au Divan et on l'obligea d'aller implorer la paix.

Ce n'est pas sans surprise que, du haut des navires de France, on vit une barque, portant pavillon blanc, sortir du port et s'avancer vers le vaisseau amiral. Elle amenait le consul.

1. Lettre à M. Jolly, du 10 septembre 1682. *Vie ms.*, p. 71.

Duquesne, en apprenant le but de sa démarche, lui déclara, de la poupe de son navire, que les Algériens devaient se présenter eux-mêmes, ne voulant traiter qu'avec eux.

Le consul demanda, du moins, de la part du Divan, qu'on cessât, en attendant, de lancer des bombes. Le commandant en chef ne voulut point le promettre.

La réponse de Duquesne rendit Baba Hassan fort perplexe. Il lui en coûtait trop de faire une démarche directe, d'autant plus que des intrigues se formaient contre lui pour le supplanter. Et puis il pouvait croire qu'il n'y avait pas beaucoup à espérer d'un commandant qui refusait de se servir de l'intermédiaire du consul de France. Il préféra s'adresser directement à Louis XIV.

D'autre part, Duquesne ne put, à cause du temps, continuer le tir. Il n'avait lancé des bombes que trois fois. Et comme il ne recevait pas d'autres propositions, il partit pour Toulon le 12 septembre.

Baba Hassan avait prié le consul d'écrire au roi de France, en son nom et en celui du Divan, qu'il suffirait d'envoyer à Alger un seul homme, sur une seule barque, pour qu'on lui donnât satisfaction. Jean Le Vacher, ne trouvant point d'autre occasion, confia cette lettre à Duquesne, ainsi qu'une seconde, dans le même sens, qu'il adressait aux Échevins de Marseille. Il ne paraît pas que ces lettres aient été remises[1].

1. On ne les trouve, en effet, ni aux archives de l'État, ni à celles de la Chambre de commerce de Marseille. Nous n'en connaissons l'existence et le contenu que par une autre lettre de Jean Le Vacher aux Échevins, du 30 janvier 1683. *Chambre de commerce*, AA, art. 467.

La peste, cependant, sévissait de nouveau à Alger depuis le mois de mai de cette année 1682. Le Vicaire apostolique informait, le 10 septembre, son supérieur général que le mal contagieux avait fait périr jusque-là neuf cents esclaves[1].

« Et parce que, ajoutait-il, je n'ai pu trouver de maison à louer pour y retirer, comme dans un hôpital, ces pauvres membres affligés de Notre-Seigneur, afin de les pourvoir de toutes les assistances possibles, spirituelles et corporelles, nous les avons rendues à la plupart, chez nous, le plus charitablement qu'il nous a été possible, leur administrant les sacrements de pénitence et d'eucharistie et leur donnant les bouillons et tous les aliments nécessaires. Plusieurs chirurgiens, esclaves français, se trouvaient chez nous le matin et l'après-dîner pour ouvrir les pestes et panser les pauvres malades qui y venaient. Plusieurs infidèles même y venaient se faire ouvrir leurs pestes et médicamenter par les chirurgiens. Il n'y avait aucune maison dans la ville plus empestée que la nôtre et, par la grâce de Notre-Seigneur, aucune personne d'icelle n'a été atteinte. Cette singulière préservation a été admirée et estimée de tous les chrétiens et même des infidèles comme une marque toute spéciale de la bonté divine. Il vous plaira, Monsieur, et à toute la Compagnie, nous aider à lui en rendre de dues actions de grâces[2]. »

1. Lettre à M. Jolly, *Vie ms.*, p. 70. — Voir aussi, Lettre de M. Jolly, du 7 novembre 1682. *Recueil des principales Circulaires des Supérieurs généraux*, t. I, p. 179.

2. Lettre à M. Jolly, *Vie ms.*, p. 70. — M. Jolly, par la lettre que nous avons citée dans la note précédente, fit part aux maisons de sa Compagnie de cette particulière protection de Dieu, recommandant Jean Le Vacher et le frère qui était avec lui aux prières de tous.

Il fait savoir, le 30 janvier 1683, qu'il a été malade, — il ne dit pas que ce soit de la peste, — et qu'il se trouve encore faible. Il est obligé de suppléer le consul anglais, ou mort ou absent, pour les expéditions des barques de sa nation[1].

Au 1er mai le fléau continue à faire tous les jours des victimes. Il a enlevé trois prêtres ainsi que l'administrateur des hôpitaux dont Jean Le Vacher a été obligé, une fois encore, de se charger.

« Je suis bien, grâces à Dieu, dit-il, dans l'état que M. Duval, doyen de Sorbonne, estimé beaucoup de M. Vincent et qui était mon parent, disait que devait être un prêtre pour se sanctifier, qui est d'avoir de l'occupation sept fois plus qu'il n'en peut faire, afin que le diable voulant le tenter le trouve incessamment occupé.

« J'ai ordonné, ajoute-t-il, qu'il se fît en tous nos bagnes des processions le soir, avec la récitation des litanies des saints, pour obtenir de la bonté divine, par l'intercession de saint Roch, la cessation du mal contagieux. Le Saint-Sacrement a, pour ce même sujet, été exposé en nos pauvres chapelles tous les vendredis du carême passé, tant le matin que l'après-dîner, où il y a toujours eu un grand concours de pauvres esclaves. Je crois que le jour de Pâques il s'est trouvé chez nous plus de cinq cents esclaves de différentes nations pour faire leurs dévotions. Nous étions quatre confesseurs pour les entendre au tribunal de la pénitence, deux desquels se trouvèrent atteints du mal contagieux le lendemain, dont l'un est mort et l'autre Notre-Seigneur nous l'a conservé[2]. »

1. *Vie ms.*, p. 71.
2. Lettre à M. Jolly. *Vie ms.*, p. 73.

Jean Le Vacher écrit encore, le 26 mai, que la contagion est toujours à Alger et dans les environs et qu'il meurt, proportion gardée, plus de chrétiens que de Turcs.

« Il semble, dit-il, que Dieu est irrité contre les habitants de ce pays et qu'il les veut châtier par la peste, la guerre et la famine[1]. »

Ce dernier fléau était venu, en effet, se joindre aux deux premiers et il faisait aussi bien des ravages.

« Le blé, disait le Vicaire apostolique dans sa lettre du 30 janvier 1683, est depuis quelques mois extraordinairement cher en cette ville, ce qui est cause que la plupart de ces infidèles ne donnent plus de pain aux pauvres chrétiens leurs esclaves. La plupart de ces pauvres membres souffrants de Notre-Seigneur ont recours à nous pour pouvoir subsister ; les autres se procurent l'assistance par le larcin. Plusieurs me viennent trouver de temps en temps pour me représenter qu'ils ont été les deux ou trois jours sans manger, ce qui m'afflige extrêmement, étant dans l'impuissance de subvenir à tant d'extrémités, encore que cette pauvre maison donne tous les jours plus de soixante pains. La plupart de ces pauvres gens sont tout nus et mangés de vermine. Les uns me demandent des habits, les autres des chemises pour se pouvoir changer. Mais où les prendre? Nous avons donné tout ce que nous avions. J'en ai demandé, il y a longtemps, à M. Amirault[2], lequel m'avise qu'ils sont à Marseille, mais qu'il ne sait par quelle voie nous les envoyer[3]. »

1. Lettre à M. Jolly, *Vie ms.*, p. 74.
2. Supérieur des Prêtres de la Mission de Marseille.
3. Lettre à M. Jolly, *Vie ms.*, p. 72.

Quatre mois après, Jean Le Vacher donne ces autres détails à M. Jolly.

« Le blé et toutes les choses nécessaires à la vie sont à un prix excessif[1]. Les Maures de la campagne meurent de faim. Ceux qui se réfugient en cette ville pour y trouver quelque assistance en sont chassés. La plupart ne vivent que d'herbes. La plupart des Turcs et autres infidèles ne donnent plus de pain, il y a longtemps, à leurs pauvres esclaves chrétiens, encore bien qu'ils continuent d'exiger d'eux le même travail, ce qui fait que ces pauvres gens ne subsistent que de ce qu'ils peuvent dérober et de l'assistance que la Providence divine leur donne par notre moyen, trois fois la semaine, qui consiste à environ cent cinquante pains chaque fois, encore que ce ne soit qu'aux plus faibles et à ceux qui en ont plus de besoin. Outre cela, nous avons ordinairement, depuis quelques mois, en nos hôpitaux, environ cent malades de la peste et d'autres maladies, qu'il me faut entretenir...

« Votre bonté paternelle peut mieux se représenter que je ne peux lui exprimer le besoin extrême que cette maison a de quelques secours, ce que je lui ai témoigné par toutes mes précédentes.

« On a armé une galère en course et il m'a fallu assister les pauvres chrétiens esclaves, notamment les Français qui y ont été envoyés, leur ayant fait distribuer des caleçons et des provisions pour trois jours, parce qu'en ce temps-là on ne leur donne rien. Cette galère est retournée sans aucune prise, grâces à Dieu. »

« Il plaît à Dieu, ajoute-t-il dans cette lettre,

1. Voir aussi *Gazette de France*, année 1683, p. 236.

datée du 26 mai 1683, de me continuer et augmenter mes infirmités, lesquelles m'ont réduit dans l'impuissance, depuis quelques mois, de célébrer le saint sacrifice de la messe, laquelle un bon prêtre napolitain, que j'ai établi pour administrateur de nos hôpitaux, vient dire tous les jours à notre chapelle[1]. »

On voit, d'après tout ceci, dans quel triste état se trouvaient les captifs. Les esclaves français s'étaient vus sur le point d'être délivrés, lors des négociations du commissaire Hayet. Ils comptaient du moins sur la forte expédition de la France, et ils avaient assisté avec tant de tristesse au départ des vaisseaux. Ils reviendraient sans doute, mais les captifs n'étaient-ils point exposés à périr au milieu des ruines d'un nouveau bombardement? N'auraient-ils pas succombé auparavant, emportés par le fléau? D'ailleurs, leurs patrons, craignant de devoir les rendre bientôt gratuitement, les surchargeaient de travaux et leur faisaient subir les plus mauvais traitements pour les obliger à se racheter au plus vite.

Quelques-uns s'adressèrent pour cela au consul. Dans les circonstances présentes il ne leur restait qu'à s'entendre avec leurs maîtres sur le prix de la rançon et à engager les biens qu'ils avaient en France. Ils chargèrent Jean Le Vacher de faire ces démarches et d'en dresser les actes; puis, effrayés de l'état de dénuement où ils se trouveraient au retour dans leur pays, ils s'en prirent au consul qui aurait pu, pensaient-ils, les délivrer autrement. Ne le ferait-il pas s'il était plus valide?

1. Lettre à M. Jolly, *Vie ms.*, p. 74.

C'est ce qu'écrivaient à Colbert six capitaines de barques ou de navires nouvellement pris, en demandant à ce ministre de les faire lui-même racheter.

Ils rapportaient aussi des rumeurs qui circulaient contre le consul et dont l'auteur, vu les circonstances, ne pouvait être que le reis Mezzomorto, irrité contre Jean Le Vacher pour les motifs que nous indiquerons plus loin.

Ce reis faisait répandre le bruit, parmi le peuple et les janissaires, que Baba Hassan ne méritait pas de régner sur Alger, puisque, en déchaînant la guerre, il avait causé la ruine de la ville.

Mais on voulait aussi faire croire que la conduite du consul n'était pas moins blâmable. Que lui demandait-on? De donner sa parole que les sept Turcs retenus en France seraient rendus dans trois mois. Il aurait répondu que ce n'était pas son affaire et qu'il lui importait peu qu'on eût la guerre ou la paix. Et puis, quand il fut envoyé à Duquesne, il aurait dit, à son retour, que les Algériens ne seraient jamais reçus à composition et qu'ils devaient s'attendre à voir leur ville entièrement détruite[1].

Ces discours, après l'effroi du bombardement, soulevaient les passions.

« Les Turcs et autres habitants de cette ville, écrivait Jean Le Vacher, le 10 septembre, sont extrêmement irrités contre nous et contre tous les chrétiens. Nous avons besoin d'une singulière protection de Notre-Seigneur[2]. »

1. Lettre « des capitaines des vaissaux français marchands, esclaves à Alger », du 12 décembre 1372. *Affaires étrangères*, Alger, 1664-1688.

2. Lettre à M. Jolly, du 10 septembre 1682. *Vie ms.*, p. 71.

Cependant Baba Hassan ne recevant pas de réponse à la lettre de soumission envoyée a la Cour par le consul, pria celui-ci de faire de nouvelles instances. Jean Le Vacher écrivit dans le même sens, le 30 janvier 1683, au marquis de Seignelay et aux Échevins de Marseille[1]. Mais ces lettres venaient trop tard. On était tout entier en France aux apprêts d'une seconde campagne.

Une démarche directe des Turcs aurait été plus efficace, et Jean Le Vacher pressait Baba Hassan d'envoyer un de ses officiers à la Cour de France pour implorer la paix.

Dusault, le directeur du Bastion, qui désirait un accommodement pour le bien de son commerce, écrivit la même chose, le 2 février, au gouverneur d'Alger; il demandait même davantage : « Les Algériens devraient envoyer en France les esclaves sur un des vaisseaux qu'ils détenaient et payer, après expertise et à l'amiable, le prix de tout ce qu'ils avaient déprédé. Ils expédieraient ensuite un des leurs à la Cour pour demander pardon de la rupture et renouveler les traités[2]. »

Baba Hassan, qui se sentait épié par le parti de Mezzomorto, réfléchit pendant près de trois mois, puis il fit écrire à Dusault, par le consul, que sa proposition n'était pas acceptable, vu les dispositions des Algériens[3]. Il comptait d'ailleurs que la Porte,

M. Jolly recommanda, en effet, Jean le Vacher, comme nous l'avons dit, aux prières de la Compagnie.

1. *Chambre de commerce*, AA, art. 467.

2. *Affaires étrangères*, Consulat d'Alger.

3. Lettre de Jean Le Vacher à Dusault, 26 mai 1683. *Affaires étrangères*, Affaires religieuses et missions dans les États Barbaresques, 1660 à 1806.

à laquelle il avait fait appel, interposerait sa médiation ou enverrait des secours[1].

Louis XIV s'était montré assez mécontent du peu de succès de l'expédition contre Alger. Il écrivit à Duquesne que, sans ses longs retards, et si, d'ailleurs, dès son arrivée, il avait mieux pris ses mesures, on aurait obtenu un tout autre résultat. « Il s'assurait, cependant, qu'en disposant les choses de meilleure heure pour achever entièrement cette entreprise, on pouvait en attendre un succès très grand[2]. »

Outre le bombardement, on projetait cette fois une descente à terre, et on comptait beaucoup pour cela sur une invention du chevalier de Lhéry. Deux grandes mines de cuivre, remplies de matières explosibles, devaient en éclatant combler le port et détruire une partie de la ville. A la faveur de la confusion qu'elles produiraient, quatre mille soldats, qui se trouveraient sur les vaisseaux, se rendraient maîtres d'Alger[3].

Mais ces mines n'avaient pas été imaginées par Duquesne; il s'arrangera pour qu'on ne puisse pas s'en servir. Il n'aurait pas voulu, au reste, sur les navires, des officiers de terre, sous prétexte qu'étant souvent malades « ils dissipaient beaucoup d'eau ». C'est que Duquesne est un étrange personnage, et, en étudiant sa vie, on reste persuadé qu'il est loin de mériter le renom que lui ont fait quelques historiens[4].

1. Autre lettre de Jean Le Vacher au même, même jour, *loc. cit.*
2. *Abraham du Quesne*, par A. Jal, t. II, p. 432.
3. *Mémoires du comte de Forbin*, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de France*, t. IX, p. 491. — Ordres du roi à Duquesne, *Marine*, B², f° 152 et 163.
4. Voir ce qui en est dit dans l'histoire plus développée de Jean Le Vacher.

Ce lieutenant général allait encore s'attarder à Toulon comme l'année précédente. Seignelay dut venir en cette ville pour l'obliger à mettre à la voile, sinon le commandement serait donné à Tourville [1].

L'anxiété fut grande à Alger quand on apprit la prochaine arrivée des vaisseaux.

« Si les Puissances de ce pays, écrivait le 1er mai Jean Le Vacher, eussent envoyé en France pour obtenir du roi la paix, comme je leur ai fait plusieurs fois instance, les Algériens ne seraient pas dans l'appréhension où ils sont. »

Il ajoutait que tous quittaient la ville avec leurs familles pour se retirer dans les maisons de campagne, afin d'échapper au bombardement [2].

La flotte jeta l'ancre en rade d'Alger le 20 juin. Les galiotes, cette année au nombre de sept, commencèrent à lancer des bombes dans la nuit du 26, mais elles durent bientôt se retirer à cause du mauvais temps. Elles reprirent le tir la nuit suivante. Cette fois elles coulèrent deux vaisseaux dans le port, abattirent plusieurs maisons et tuèrent un millier de personnes.

Au matin, il y eut à Alger une double sédition : l'une dans les rues de la part des femmes, l'autre au Divan de la part des janissaires.

Baba Hassan protesta d'abord qu'il ne céderait pas : puis, sur les neuf heures, il envoya de nouveau Jean Le Vacher avec un lieutenant et un truchement demander la paix à Duquesne. Celui-ci laissa le consul dans la barque, « sans lui faire, dit Dusault, la moindre honnêteté », et il ne reçut à son bord que

1. *Marine*, B2, f. 208.
2. Lettre à M. Jolly. *Vie ms.*, p. 73.

le lieutenant et l'interprète. Il leur dit qu'avant de traiter il fallait rendre les esclaves.

Ils furent amenés les jours suivants. On les envoya aussitôt en France et on y apporta la nouvelle que la guerre était finie.

Baba Hassan demandait, en effet, de terminer les négociations, mais Duquesne resta dix jours sans lui donner de réponse. On convint enfin d'un échange d'otages. Hassan envoya sur la flotte ses deux ennemis, l'amiral Ali et le gendre de celui-ci Mezzomorto, qui complotaient contre lui [1]. Le commissaire Hayet et l'ingénieur Combes devaient venir à terre pour débattre les conditions.

Jean Le Vacher fut chargé de conduire les otages algériens et de ramener les deux Français. Duquesne fut bien obligé cette fois de laisser monter le consul sur son vaisseau, et comme celui-ci pouvait à peine se tenir sur ses jambes, il ne lui donna d'autre siège que la culasse d'un canon.

Au reste, dit Dusault, « M. Duquesne maltraita fort ce saint homme, et tous les officiers à son invitation, disant qu'il était plus turc que chrétien ».

« Je suis prêtre, répondit seulement le missionnaire[2]. »

Celui-ci représentait sans doute la situation bien embarrassée de Baba Hassan et priait le commandant

1. Louis XIV reprocha à Duquesne d'avoir demandé pour otage Mezzomorto, « l'ennemi capital de Baba Hassan », disant que les divisions qu'il entretenait dans la ville ne pouvaient qu'être favorables à la cause de la France. (Lettre du 25 juillet 1683. *Marine,* B², 48, f. 248.)

2. Lettre de Dusault au ministre de la Marine, d'Alger, le 15 juillet 1691. *Affaires étrangères*, Carton Alger, 1689 à 1662.

en chef de ne pas pousser les choses à l'extrême[1].

A leur tour, les otages algériens furent traités de « marauds, de coquins, de canailles, de corsaires[2] ». Mezzomorto en conçut contre Duquesne une haine implacable qui bientôt porta ses fruits.

Hayet et Combes devaient demander la restitution des marchandises capturées par les pirates. Baba Hassan leur dit combien c'était chose impossible, ces marchandises étant vendues et les corsaires s'en étant partagé le prix. C'est ce que les commissaires rapportèrent à Duquesne, mais celui-ci resta inflexible. Le Dey et Baba Hassan en furent affligés au dernier point, d'autant plus qu'il n'était pas question de rendre les Turcs qui étaient en France ; aussi, au Divan, ils se couvraient la figure pour cacher leurs larmes. Ils convinrent, avec Hayet et le consul, de faire appel à la clémence de Louis XIV et ils allaient demander à Duquesne un sauf-conduit pour envoyer une barque en France. Mais une autre scène se passait en ce moment sur les vaisseaux.

Mezzomorto, profitant de ces embarras, dit à Duquesne que, s'il le laissait aller à terre, il ferait plus en une heure que Baba Hassan en quinze jours. Duquesne rappela Combes, un des otages, et rendit la liberté à Mezzomorto. Celui-ci, en quittant le vaisseau, toucha la main du commandant en chef et lui dit :

« Bientôt vous aurez de mes nouvelles[3]. »

Mezzomorto alla d'abord chez Baba Hassan, et il

1. *Mémoires de la Congrégation de la Mission*, t. II, p. 353.
2. Lettre de Dusault, *loc. cit.*
3. Même lettre.

fut convenu que le lendemain on examinerait les affaires. Puis il parcourut les cafés et les casernes disant que Baba Hassan avait eu tort de livrer les esclaves, alors que les Français ne rendraient pas les Turcs, et qu'il ne méritait plus de commander. Le soir même, 17 juillet, Baba Hassan tombait assassiné, le Dey Tricq prenait la fuite et Mezzomorto était proclamé à sa place.

Le nouveau Dey fit aussitôt revenir Hayet sur les vaisseaux et réclama son beau-père, parce que désormais on n'aurait pas besoin d'otages[1]. Duquesne l'envoya complimenter sur son élection et voulut continuer les négociations. Mezzomorto demanda au commandant en chef, par Estelle, employé du Bastion, de lui faire parvenir ses prétentions par écrit, car, à cause du changement du gouvernement, il fallait de nouveau examiner toutes choses. Duquesne remit ses conditions à l'envoyé et on s'étonna sur la flotte qu'il acceptât maintenant l'intervention d'un agent subalterne, alors que deux fois il avait repoussé la médiation du consul[2].

Mezzomorto ne donnait pas de réponse. Après deux jours d'attente Duquesne fit tirer deux coups de canon. On y répondit de la ville par la décharge de toute l'artillerie, et le drapeau rouge, signal de guerre, fut arboré sur les forteresses.

Tout était à recommencer.

Les galiotes lancèrent de nouveau des bombes dans la nuit du 21 juillet et celles du 23 et du 24, mais sans grand effet. Au reste, à peu près tous les

1. *Mercure galant*, août 1683; — Lettre de Dusault, déjà citée, et autres relations.

2. Lettre de Tourville à Seignelay, du 9 septembre 1683. *Abraham Du Quesne*, par Jal, t. II, p. 464.

habitants sortaient d'Alger pour se mettre à couvert.

Tourville demanda à Duquesne de pouvoir tirer pendant le jour, comme le roi l'avait ordonné. Le commandant y consentit après deux jours de réflexion.

Le lundi, 26 juillet, les bombes s'abattirent tout à coup sur la ville. Ce fut un désarroi général. Les domestiques de Jean Le Vacher avaient mis à sécher, sur la terrasse de sa maison, du linge que le vent agitait. Un renégat anglais s'écria que le consul donnait ce signal à la flotte pour tirer des bombes pendant le jour. Mezzomorto ordonna aussitôt d'aller prendre le missionnaire pour le mettre à la bouche du canon. Il était « heureux de satisfaire une animosité qu'il nourrissait depuis longtemps contre le Vicaire apostolique[1] », et dont Michel Montmasson, le successeur de celui-ci, nous indique la cause.

Jean Le Vacher avait obligé Mezzomorto, par l'autorité de Baba Hassan, de respecter la vertu d'une captive de Majorque, tombée en son pouvoir dans l'une de ses courses. Cette personne, que M. Montmasson dit « fort bien faite », était, selon le *Mercure galant*, une fille de condition. « Le 10 (juillet), relate ce journal, une tartane vint de Majorque (à Alger), apportant des rafraîchissements, pour moyenner le rachat du fils et de la fille du gouverneur de Seste, pris par les Algériens, en passant de Majorque à Ivice. Le fils a 30 ans, la

1. *Mémoires de la Congrégation de la Mission*, t. II, p. 356. — Jal dit de même : « On met à la bouche du canon M. Le Vacher que Mezzomorto déteste dès longtemps. » *Abraham Du Quesne*, t. II, p. 458.

fille 17. Elle est fort belle ; Mezzomorto, son patron, en est éperdument amoureux[1]. »

La jeune fille « écrivit secrètement à M. Le Vacher » pour lui faire savoir dans quel extrême danger elle se trouvait. Celui-ci « se transporta aussitôt chez le gouverneur d'Alger pour lui faire ses plaintes contre le dit Mezzomorto qui de suite en reçut réprimande ». Le corsaire, ajoute M. Montmasson, « fut si choqué de cela qu'il ne voulut jamais pardonner à Jean Le Vacher de son vivant », et, aussitôt qu'il fut Dey, il chercha l'occasion de le faire mourir[2].

Le missionnaire avait eu connaissance, sans doute par quelque esclave, de la sentence qui venait d'être portée contre lui.

« Il répondit joyeusement, dit une relation, que depuis longtemps il demandait la grâce de mourir martyr pour la foi, mais qu'à cause de ses péchés il n'osait espérer une telle faveur de la divine miséricorde; et que, si l'argent venait à manquer pour acheter la poudre destinée à l'exécution des desseins de ces ministres de sa gloire, il le fournirait volontiers[3]. »

Une troupe, cependant, s'était dirigée vers la

1. Mois d'août 1683, p. 267.

2. Lettre de Michel Montmasson à Mathurine Guérin, supérieure des Filles de la Charité, *Vie ms.*, p. 79.

3. *Successi ultimi dell' armate del Re christianissimo contra la città d'Algieri*, in Genova, per Giacomo Antonio Pelizza da S. Matteo. *Affaires étrangères*, Mémoires et Documents, Alger, 1604 à 1719, f. 167. — Une autre relation, en italien aussi, imprimée à Livourne, le 29 septembre 1683, s'exprime de la même manière avec cette variante : « Si la poudre destinée à sa mort avait manqué à ces Barbares, il espérait trouver encore assez d'argent par les aumônes des chrétiens, pour leur en fournir. » *Vie ms.*, p. 82.

maison du Vicaire apostolique sous les ordres de Kara Mustapha, le compagnon ordinaire, dans les courses sur mer, de Mezzomorto. Un détail d'une correspondance postérieure nous fait connaître son nom[1].

Jean Le Vacher, ne pouvant marcher, fut mis, assis sur une chaise, sur les épaules d'un portefaix et conduit chez Mezzomorto. Le Dey n'était plus là, mais comme on connaissait ses intentions[2], on porta le consul à la Marine et Kara Mustapha le plaça de ses propres mains[3] en face d'un canon de sept mètres qui défendait l'entrée du port.

Il lui dit, cependant, tout d'abord :

« Tu ne mourras pas si tu revêts le turban[4]. »

Jean Le Vacher rejeta avec horreur cette proposition, disant qu'un papas — un prêtre — comme lui ne craignait pas la mort, et qu'il attendait depuis longtemps une semblable occasion de donner sa vie pour Jésus-Christ.

Les Turcs, sans doute pour défendre leur foi, « firent mille indignités » au missionnaire[5]. Nul d'entre eux, toutefois, ni aucun juif, ne consentit

1. Lettre d'Auger Sorhainde, consul de Tunis, au comte de Pontchartrain, 4 octobre 1692. *Affaires étrangères*, Tunis. Sorhainde avait géré le consulat d'Alger après Jean Le Vacher.

2. *Vie ms.*, p. 79 et *Mémoires de la Congrégation de la Mission*, t. II, p. 356.

3. Lettre déjà citée d'Auger Sorhainde.

4. *Mémoires de la Congrégation de la Mission*, loc. cit. Mettre le turban était une marque d'apostasie.

5. *Histoire de l'Ordre de Notre-Dame de la Mercy*, Paris, 1691, p. 275, et *Annales de l'Ordre de la Très Sainte Trinité*, 5e volume, p. 43 : Eloge de M. Le Vacher, consul et Vicaire apostolique à Alger, par le P. Ignace de Saint-Antoine. *Manuscrits de la Bibliothèque municipale de Marseille*, Aa 30 e.

à prendre la mèche enflammée pour mettre le feu au canon. La victime, pendant ce temps, s'unissait davantage à son Sauveur. Un renégat approcha enfin la torche de la lumière remplie de poudre. Le coup partit et la moitié du corps du Vicaire apostolique fut projetée dans la mer. De l'endroit où il tomba on vit s'élever une colonne de feu [1]. Les restes demeurés à terre furent recueillis par les esclaves chrétiens. Un religieux franciscain les porta plus tard à Marseille et les remit aux Prêtres de la Mission. « Il y eut des Turcs qui voulurent avoir quelque chose de ses reliques pour ressouvenir d'un homme dont les vertus et la rare prudence les avaient charmés pendant sa vie [2]. »

« Voilà l'heureuse fin, dit l'auteur de la *Vie manuscrite*, de ce grand serviteur de Dieu qui depuis 36 ou 37 ans avait fait beaucoup d'actes de charité, à Tunis et à Alger, en faveur des pauvres chrétiens esclaves, et maintenu la dévotion et la foi chancelantes dans ces pauvres Églises, et non seulement en ces deux villes, mais par toute la Barbarie, dont toutes les nations ont rendu témoignage, et les Turcs même qui l'honoraient pour sa vertu [3]. »

« Les chrétiens captifs, porte une autre relation, perdirent, en la personne de M. Le Vacher, leur père, leur consolateur, et leur asile dans leurs besoins temporels et spirituels; aussi l'ont-ils regretté

1. Mémoires d'Adrien Poissant, pro-vicaire apostolique d'Alger, en 1740, qui avait fait une enquête sur place touchant la mort de Jean Le Vacher. *Mémoires de la Congrégation de la Mission,* t. II, p. 357.

2. Éloge de M. Le Vacher, par le P. Ignace de Saint-Antoine, *loc. cit.*

3. *Vie ms.*, p. 80.

avec beaucoup de larmes. Les Turcs les plus modérés détestèrent cette action cruelle et inouïe[1]. »

Michel Montmasson dira de même, trois ans après, dans la lettre que nous avons mentionnée :

« Il était si aimé ici qu'on le regrette toujours[2]. »

C'est le 26 juillet, avons-nous dit, que Jean Le Vacher souffrit le martyre. Que l'on nous permette de préciser cette date, car plusieurs auteurs donnent celle du 29, à la suite de M. Charles de Rotalier, dans son *Histoire d'Alger*. Celui-ci, n'ayant point de documents sous les yeux, se basait sans doute sur ce fait, que le chevalier de Choiseul-Beaupré, commandant de chaloupe, pris par les Algériens le soir du 29 juillet, fut conduit devant Mezzomorto qui, le foulant aux pieds, lui dit : « Tu as appris la mort du consul et tu es venu pour brûler nos vaisseaux. »

Mais un esclave, qui se sauva le 28 juillet, annonçait déjà la mort du missionnaire[3].

L'auteur de la Vie manuscrite de Jean Le Vacher indique deux fois la date du 26 juillet.

Citant, d'abord, une lettre du missionnaire du 26 mai 1683, il remarque que « c'est la dernière qu'il a écrite, parce que deux mois après, jour pour jour, il fut mis à la bouche du canon[4] ».

Plus loin, après avoir parlé des premiers effets du bombardement, il ajoute :

« Et ayant recommencé, le vingt-sixième du dit

1. *Histoire de Notre-Dame de la Mercy*, *loc. cit.*
2. Lettre à Mathurine Guérin, *loc. cit.*
3. C'est ce qu'on verra plus loin.
4. *Vie ms.*, p. 74.

mois de juillet[1], à faire tirer les bombes de jour, à quoi les Algériens ne s'attendaient pas .... ils allèrent prendre M. Le Vacher .... et le lièrent devant la bouche d'un gros canon, qu'ils tirèrent incontinent[2]. »

L'auteur, qui était contemporain, devait avoir les documents sous les yeux.

Nous avons précisément trouvé un de ces documents aux archives du ministère des Affaires étrangères. C'est une des correspondances venues de la flotte sous forme de relation, qui se publiaient d'une manière à peu près périodique, à mesure que se déroulaient les événements : en français, au Bureau de l'Adresse, à Paris ; en italien, à Gênes et à Livourne ; et en espagnol, à Madrid. La relation en question qui est imprimée à Gênes, en italien, donne les dernières nouvelles, puisqu'elle est intitulée : *Successi ultimi... Derniers succès des armées du roi très chrétien contre la cité d'Alger ;* elle va du 12 au 29 juillet.

« Deux esclaves, dit-elle, l'un espagnol et l'autre portugais, qui s'échappèrent le 29 juillet .... racontèrent que le lundi, jour du 26, alors qu'après avoir séché au soleil la poudre qui retrouva sa première force, l'armée française commença, pour la première fois, à tirer des bombes de jour, avec un dommage bien plus grand pour la cité, les Barbares prirent le Père Le Vacher.... et le portèrent devant un canon[3]. »

1. L'auteur pouvait dire : « ayant recommencé le 26 », parce que l'état de la mer avait obligé d'interrompre le tir pendant les nuits du 24 et du 25.
2. *Vie ms.*, p. 79.
3. Successi ultimi..., *loc. cit.* Il existe une autre relation

Cette indication du jour de la semaine et du mois est précise.

Le *Mercure galant*, il est vrai, ainsi qu'une relation manuscrite de la Bibliothèque de Marseille, ne disent pas qu'on ait lancé des bombes le 26, mais bien que le 27, dès la pointe du jour, trois galiotes en jetèrent jusqu'au soir, sans ajouter, cependant, que ce fût pour la première fois.

On sait que les documents sont rarement complets sur tous les points et qu'ils doivent s'éclairer l'un par l'autre[1].

Un détail, au reste, du manuscrit de Marseille paraît indiquer qu'on tira des bombes dès la veille du 27.

« Le 26, dit-il, vers les huit ou neuf heures du matin, la Patronne », — la galère du commandant en second, — « s'approcha des vaisseaux et tira un coup de canon pour faire approcher les autres galères qui étaient restées au cap (Matifou)[2]. »

Si toutes les galères se trouvent près de la ville dès la matinée du 26, alors que la mer, agitée la veille et l'avant-veille, a repris son calme, c'est bien, ce semble, pour quelque opération. Or, les galères avaient pour emploi d'approcher les galiotes à

également en italien, dont le fond est le même, avec quelques variantes, mais le passage où il devait être question de la mort de Jean Le Vacher se trouve déchiré. *Archivo general de Alcala* (Espagne). *Ministerio d'Estado*, legajo n° 5001.

1. Le *Mercure* dit lui-même, à propos des événements d'Alger, que pour en connaître exactement le détail, il faut avoir plusieurs relations sous les yeux, l'une notant une circonstance omise par les autres. Octobre 1682, p. 281.

2. *Mémoires abrégés contenant diverses matières* .... par le sieur Jean Antoine Deydier, ancien capitaine au régiment de Champagne, p. 56 et suiv. *Manuscrits de la Bibliothèque de Marseille*, Φ 31.

bombes des remparts et de les protéger pendant le tir.

Notons aussi cette vraisemblance.

Le roi avait donné l'ordre de tirer des bombes pendant le jour et Duquesne ne paraissait pas s'en souvenir.

« Je lui représentai, écrit Tourville au marquis de Seignelay, qu'après les épreuves que j'en avais vu faire en votre présence, je ne voyais pas pour quelle raison on n'en tirait pas. Il fut deux ou trois jours sans me rien répondre; après quoi il me permit de laisser trois galiotes un peu plus retirées qu'elles n'étaient la nuit. Je les fis tirer de jour avec tout le succès qu'on en pouvait attendre[1]. »

Tourville, qui désirait la réussite d'un premier tir, dut prendre ses précautions, et il faut croire que c'est en plein jour, pour se rendre compte de tout, et alors aussi que les Turcs, ne se doutant de rien, n'auraient pas le temps de se défendre, qu'il tenta un essai[2].

1. Lettre du 9 septembre 1683. *Abraham Du Quesne,* par Jal. t. II, p. 463-468.

2. Remarquons également que les Turcs prirent pour prétexte de la mort de Jean Le Vacher le linge mis à sécher par ses domestiques sur la terrasse de sa maison et que l'on vit de la place, disant que c'était un signe fait aux vaisseaux de tirer des bombes de jour. Or, c'est généralement pendant la journée, — celle par conséquent du 26, — et non à la pointe du jour, — ce qui serait celle du 27, — qu'on lave du linge et qu'on le fait sécher.

Le commissaire de la Marine, Hayet, et Renau d'Eliçagaray, l'inventeur des galiotes à bombes, ont laissé chacun une relation du bombardement qui s'arrête à la reddition des esclaves, commencement du mois de juillet. *Archives nationales*, K. 1355, nos 17 et 19. Dans une relation complémentaire, qui va du 28 août au 6 septembre, Hayet parle d'une précédente qui s'est terminée au 28 août. Cette dernière rela-

Le canon qui servit au supplice de Jean Le Vacher était une couleuvrine de sept mètres de long, appelée, dans la langue du pays, *Baba Merzouc*, le père fortuné, mais qui prit, à partir de ce moment, le nom de *la Consulaire*[1].

Les relations sont unanimes à dire que ce canon creva en donnant la mort au consul et que depuis il ne servit plus[2]. Adrien Poissant, qui l'avait vu à sa place, sur le port, dit seulement qu'il s'était fendu près de la lumière[3]. Cette fente, il est vrai, n'est plus visible, paraît-il, mais elle a pu être recouverte par la rouille et les émanations marines depuis cent ans que le canon est exposé en plein air. La Consulaire fut, en effet, portée à Brest, en 1830, et érigée, en guise de colonne, à l'entrée du port, sur la place d'armes, comme souvenir de la récente conquête et de la mort du consul[4].

tion, qui serait d'un grand prix pour cette histoire et préciserait davantage les dates, n'a pas été retrouvée.

Ce commissaire, qui relate, jour par jour, dans un autre mémoire, le nombre des morts et des blessés, n'en donne pas pour le 26. Cela se conçoit facilement, les Turcs, habitués à n'être attaqués que de nuit, n'étaient pas à leurs pièces pour se défendre. Et puis, comme, de jour, on ne voyait pas le feu des mortiers, on ne pouvait pas viser aussi bien que pendant la nuit. D'ailleurs, le meurtre du Consul, chose que tous regardèrent comme si grave, occupa suffisamment les Algériens.

1. Voir *Le canon dit la Consulaire à Alger*, par Albert Devoulx, *Revue africaine*, t. XVII, p. 1. — *Alger pendant cent ans*, par l'abbé Orse, p. 161, et autres relations.

2. *Mercure galant*, août 1683. — *Mémoires abrégés*, par Antoine Deydier, *loc. cit.* — *Successi ultimi.... loc. cit.*, etc. Les *Mémoires abrégés* ajoutent : « le canon creva ... ce qui arriva quasi en même temps aux deux canons qui étaient les plus proches ».

3. *Mémoires de la Congrégation de la Mission*, t. II, p. 357.

4. Voir Délibération du Conseil d'administration du port de Brest. — Érection de la Consulaire. *Archives de la préfecture maritime de Brest*.

Le renégat qui mit le feu au canon perdit aussitôt l'usage de son bras et devint pour tous un sujet de dérision[1].

Mezzomorto gardera le pouvoir quelques années, mais il devra plusieurs fois se défendre contre les partisans de Baba Hassan. Il prendra enfin la fuite pour sauver sa vie et se retirera à Constantinople.

Kara Mustapha reçut sa récompense et devint amiral. A son tour, cependant, il fut forcé de quitter Alger et de se réfugier à Tunis, où il trouva la mort de la main de ses compatriotes qui vinrent assiéger cette ville[2].

Le frère Francillon, le compagnon de Jean Le Vacher, s'était retiré chez le Pacha, mais le consulat fut mis au pillage. On s'empara de l'argent qu'il y avait et on dispersa les archives[3].

Le bombardement se continuait, produisant de grands ravages, mais les Algériens ne se rendaient pas. Mezzomorto disait même « qu'il souffrirait plutôt qu'on renversât la ville pierre sur pierre et qu'on emportât sa tête, que de jamais traiter avec Duquesne[4] ». Il ne pouvait pardonner à celui-ci la manière dont il l'avait traité pendant qu'il était son otage.

1. *Mémoires de la Congrégation de la Mission*, loc. cit. La poudre placée dans la lumière, sans doute en quantité notable, put, en explosant, brûler le renégat qui y mettait le feu.

2. Lettre d'Auger Sorhainde, consul de Tunis, au comte de Pontchartrain, du 6 novembre 1694. *Affaires étrangères*, Tunis.

3. Ainsi périrent les actes du consulat et autres pièces, et aussi, dit un Père trinitaire, « les registres où étaient décrites toutes les rédemptions faites par les religieux de la Merci et de la Trinité, tant de France que d'Espagne ». *Annales de l'Ordre de la Très Sainte Trinité, loc. cit.*

4. Lettre de Dusault au Ministre, du 15 juillet 1691. *Affaires étrangères*, Alger, 1689 à 1692.

Au reste, on reprochait au commandant en chef beaucoup de fautes[1]. Il fut rappelé à Toulon et on chargea Tourville de poursuivre la guerre à sa place. Celui-ci conclut, le 23 avril 1684, une paix que tout le monde désirait.

Il devait demander, outre la reddition des esclaves, une indemnité de cinq cent mille écus et la restitution des fonds trouvés chez Jean Le Vacher, mais il fut obligé de se désister de ces deux dernières conditions. On convint, du moins, que Mezzomorto enverrait demander pardon au roi de la déclaration de guerre et de la mort du consul. Hadji Djaffer, officier des janissaires, chargé de cette ambassade, fut reçu par Louis XIV en audience solennelle le 4 juillet 1684[2].

Dans sa harangue, Hadji Djaffer attribuait à une populace écrasée par les bombes et qui se voit enlever les esclaves, le plus beau de ses biens, « l'excès détestable commis en la personne du consul ». Il ajoutait cependant :

« Quelque motif que puisse avoir eu cette violence, je viens te prier de détourner pour jamais tes yeux sacrés d'une action que tous les gens de bien parmi nous ont détestée, principalement les Puissances, et qu'il ne serait pas raisonnable de leur imputer[3]. »

1. Même lettre. — Lettre de Tourville au marquis de Seignelay, 9 septembre 1683. *Abraham Du Quesne*, t. II, p. 464. Aussi Seignelay écrivait au maréchal d'Estrées : « Plût à Dieu que l'affaire d'Alger eût été commise à vos soins! » *Précis analytique de l'histoire d'Alger*, par le capitaine Sander-Rang.

2. *Gazette de France*, 1684, p. 396.

3. *Affaires étrangères*. Mémoires et Documents. Alger, t. XV.

Mezzomorto, dans une lettre qu'il adressait en même temps à Louis XIV, rejetait à son tour cette « action infâme » sur la Milice soulevée, dont il ne put, disait-il, « arrêter la furie[1] ». Au reste, dès le principe, il avait répandu le bruit que, loin d'avoir participé à la mort du consul, il aurait voulu le sauver[2].

C'est qu'il craignait, comme le dit le premier biographe de Jean Le Vacher, que ce crime, dont il était le premier auteur, ne fût nuisible à ses affaires[3].

L'amende honorable, présentée par l'ambassadeur algérien, était un premier hommage rendu à la mémoire de Jean Le Vacher.

La pièce de canon *la Consulaire* devait dès le principe, comme le montrent les délibérations du Conseil d'administration du port de Brest, être érigée sur la place d'armes de cette ville, uniquement en l'honneur du consul[4].

1. *Correspondance des Deys d'Alger avec la Cour de France*, par Eugène Plantet, t. I, p. 89.

2. *Successi ultimi dell'armate del Re christianissimo contra la città d'Algieri. Affaires étrangères,* loc. cit.

3. *Vie ms.*, p. 79. — Au récit circonstancié de Michel Montmasson il faut joindre l'affirmation de Dusault qui se trouvait sur la flotte et négocia le traité de concert avec Tourville. « Mezzomorto, dit-il, fit mettre le Père Le Vacher à la bouche du canon. » Lettre déjà citée du 15 juillet 1691. Voir aussi d'autres relations, v. g. *Voyage pour la rédemption des captifs fait en 1720*, par les PP. François Comelin, Philémon de la Motte et Joseph Bernard, Trinitaires, p. 123 : « M. Le Vacher fut mis par l'ordre de Mezzomorto à l'embouchure du canon. » Le Père Philémon, qui écrit, était déjà venu à Alger en 1700. Il avait pu recueillir les traditions locales. Voir encore *Les Saints prêtres français du XVIIe siècle,* par Joseph Grandet. IIe série, p. 208.

4. *Archives de la Préfecture maritime de Brest.*

Le gouvernement général de l'Algérie a donné le nom de Le Vacher à un village limitrophe de Miliana[1], et la municipalité d'Alger à une des rues des nouveaux quartiers de cette ville[2]. Plus récemment, le comité du Vieil Alger a placé une inscription à l'endroit où Jean Le Vacher consomma son sacrifice.

Depuis longtemps aussi on a eu la pensée de faire décerner les honneurs de l'Église au missionnaire martyr. C'est dans ce but que nous ajoutons un épilogue à cette histoire.

1. C'est en 1895 que le Gouverneur général de l'Algérie donna au village de Taba-Ouckouf le nom de Le Vacher « pour perpétuer la mémoire de l'ancien consul d'Alger ». *Dépêche algérienne*, 19 septembre 1895.

2. Dans le quartier Saint-Augustin.

ÉPILOGUE

COUP D'ŒIL SUR LES VERTUS DE JEAN LE VACHER. — TÉMOIGNAGES CONCERNANT SON MARTYRE. — CONCLUSION.

Nous voudrions, comme conclusion de ce livre, résumer brièvement les vertus de Jean Le Vacher, et indiquer, plus longuement que nous ne l'avons fait, les preuves de son martyre.

La foi de ce missionnaire paraît déjà bien grande lorsque, à la veille de contracter des engagements dans le monde, sur une simple parole de saint Vincent de Paul, il renonce à tout pour s'enrôler dans la milice de Jésus-Christ.

C'est l'esprit de foi qui le conduit en Barbarie et le soutient au milieu des fatigues et des périls de sa longue carrière ; c'est lui qui anime ses paroles et ses écrits, qui inspire son ministère, qui lui fait chercher en toutes choses la gloire de Dieu et lui dicte, en particulier, ces remarquables règlements pour la sanctification des ecclésiastiques, pour l'avancement des fidèles dans la piété, pour l'ordre des cérémonies et la bonne tenue des églises.

Quelle idée n'a-t-il pas de la dignité du sacer-

doce, « les prêtres, dit-il, ayant l'honneur d'être, par leur divine vocation, les coadjuteurs de Dieu même, en l'œuvre la plus auguste, la plus relevée et la plus sainte qui se puisse représenter ».

Il voit aussi le Christ dans ses frères, dans les esclaves, qu'il n'appelle que « les membres souffrants de Jésus-Christ », et toute sa vie se passe à affermir ces chrétiens dans leurs croyances.

Son désir du martyre, ses regrets de ce que, à Tunis, « il a échappé à une occasion toute prochaine » de le subir, mais aussi l'espoir qui lui reste de voir un jour ses vœux réalisés, sont également la marque de la foi la plus vive.

Son espérance ressort lumineusement de cette parole qu'il disait en partant pour Alger, que le ciel ne pourrait lui manquer après s'être employé aux œuvres de miséricorde auprès des esclaves.

Il rappelle la pensée des biens futurs à tous ceux avec qui il est en rapport; à son frère Nicolas; à Colbert, à qui il présente le ciel comme prix de sa bienfaisance envers les captifs; à ses collaborateurs qu'il anime par le souvenir des mêmes espérances; aux esclaves, les assurant que Dieu leur accordera les secours nécessaires pour acquérir la vraie liberté, c'est-à-dire le salut de leur âme [1].

Il possédait lui-même une parfaite confiance en Dieu, dans les maladies, dans les dangers, dans ses travaux, « ce qui lui faisait entreprendre, dit son premier historien, des choses beaucoup au delà de ses forces. Aussi, ajoute-t-il, Dieu l'assistait souvent d'une façon miraculeuse [2] ».

1. Constitutions de la chapelle du Saint-Christ, à Alger. *Archives de la Mission.*

2. *Vie ms.*, p. 77.

Jean Le Vacher fit paraître sa charité envers Dieu par son esprit de dévotion et de recueillement, par la ferveur qu'il apportait, au dire de ses confrères, dans l'accomplissement de ses devoirs religieux, par son entière conformité au bon plaisir divin, par son amour tout particulier pour Notre-Seigneur Jésus-Christ et, comme conséquence, pour Marie, sa très sainte Mère. Le nom du Sauveur revient souvent dans ses lettres. Il s'applique surtout à entrer dans ses sentiments et à l'imiter dans son office de rédempteur.

Touchant la charité envers le prochain, on peut bien dire que Jean Le Vacher accomplit à la lettre et d'une manière admirable le programme indiqué par le Christ.

« J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire; j'étais étranger, et vous m'avez recueilli; j'étais sans vêtements et vous m'avez couvert; j'étais malade et vous m'avez visité; j'étais en prison et vous êtes venu me secourir.

« Toutes les fois, en effet, que vous avez rendu ces services au moindre des miens, c'est à moi que vous les avez rendus[1]. »

Ce fut là l'exercice quotidien du missionnaire. On n'a qu'à se rappeler les pages que nous avons consacrées à l'assistance des esclaves. Et s'il s'occupait d'une manière si active des soins à donner aux corps, il s'appliquait aussi au salut des âmes avec un zèle et un succès qu'un Dey de Tunis et un Père Trinitaire ont qualifiés de merveilleux.

La prudence, pour parler des vertus morales,

1. S. Math., xxv, 34 et suiv.

fut aussi bien apparente en Jean Le Vacher.

Esprit pondéré et sage, il savait peser toutes choses, prévoir les objections et les difficultés, et prendre les moyens les plus propres pour assurer le bien.

Ce n'était pas un spectacle ordinaire que de voir cet humble prêtre au milieu des assemblées tumultueuses du Divan. Alors que les passions étaient soulevées, que tous criaient à tue-tête, et qu'on allait s'arrêter aux résolutions les plus extrêmes, le missionnaire parlait avec tant de calme, faisant tantôt entendre le langage de la raison, ou se prêtant à de légères concessions, tantôt inspirant la crainte et montrant combien il était dangereux de déplaire au roi de France, que les colères tombaient comme par enchantement et qu'on se rangeait à ses avis.

Charles Féraud, très versé dans l'histoire de l'Algérie, fait remarquer que la paix, fort compromise au départ du consul Arvieux, fut maintenue grâce à la prudence de Jean Le Vacher[1]. Or, c'est dix et vingt fois que celui-ci empêcha une rupture à des moments où elle aurait été funeste à la France.

Les Turcs avaient une si haute idée de sa sagesse, que, dit un auteur, ils l'appelaient à leur conseil pour le consulter sur leurs affaires, « particulièrement quand ils avaient à traiter avec quelque roi ou quelque république d'Europe, et il composait les lettres qu'ils leur voulaient envoyer[2] ». Le même écrivain nous a déjà dit, au reste, que plusieurs Turcs voulurent à sa mort avoir de ses reliques

1. *Histoire de la Calle*, p. 224.

2. Le P. Ignace de Saint-Antoine. *Annale de la Très Sainte Trinité, loc. cit.* — Voir aussi *Histoire de Notre-Dame de la Mercy*, p. 273.

« pour souvenir d'un homme dont la rare prudence les avait charmés pendant sa vie ».

Les Ministres comptaient aussi sur la prudence du consul et Colbert lui disait, en une circonstance où il ne voulait pas accorder ce que les Algériens lui demandaient, de trouver un prétexte pour cacher ce refus[1].

Les Échevins de Marseille, présidents de la Chambre de commerce, parlent à leur tour, dans leur correspondance, de la prudence ordinaire de Jean Le Vacher.

On aura, d'ailleurs, remarqué dans son histoire ces actes de prudence, par exemple lors des longs démêlés pour la conclusion et la ratification du traité de Tunis, lors de l'affaire Vaillant à Alger, de la mission du chevalier de Tourville, de celle du commissaire Hayet. Voilà encore Gabaret qui paraît devant Alger avec ses vaisseaux en un moment d'agitation. On ne le laisserait pas approcher si on savait qu'il vient s'informer des injustices commises par les corsaires; mais le consul représente que ce chef d'escadre, n'ayant pas touché terre depuis La Rochelle, veut renouveler sa provision d'eau et il le fait recevoir avec des marques d'amitié[2].

Si, d'une manière générale, les envoyés de France réussissent dans leur mandat, c'est qu'ils se laissent guider par le consul; s'ils échouent, c'est qu'ils s'écartent de sa modération. Quelques-uns, comme de Bricard, Dumolin et aussi Arvieux, auraient tout

1. Lettre de Colbert à Jean Le Vacher, 18 avril 1676. *Affaires étrangères*; Affaires religieuses et missions dans les États Barbaresques, 1660 à 1806.

2. Lettre de Jean Le Vacher à Colbert, 10 juillet 1675, *loc. cit.*

poussé à l'excès, mais Jean Le Vacher était là pour réparer les fautes et calmer les Turcs. Aussi la principale recommandation que faisaient à leurs députés soit les Ministres soit les Échevins de Marseille était de s'entendre avec le consul et de suivre ses lumières. Si Duquesne, plus récemment, avait consenti à l'écouter, il aurait eu la gloire de terminer la guerre d'Alger, au lieu d'être obligé de retourner en France assez honteusement.

La prudence de Jean Le Vacher s'appuyait d'ailleurs sur Dieu et sur la prière. Ainsi, en présence de deux déclarations contradictoires de Dumolin, à Tunis, qui peuvent tout compromettre, le consul lui écrit : « Les principaux doivent s'assembler ce soir au Divan à ce sujet. Je leur représenterai ce que Dieu pour lors m'inspirera. »

Le missionnaire qui, dans le commerce ordinaire de la vie, avait la simplicité d'un enfant, sut aussi joindre cette vertu à la prudence dans les questions épineuses de la politique, placé qu'il était entre les intérêts opposés des corsaires et ceux de la France.

Il se tira toujours de ces difficultés sans avoir recours à l'astuce. A côté de circonstances qu'il fallait taire, son esprit prompt et actif lui montrait un point de vue véridique et c'est celui qu'il mettait en avant.

Le Vacher possède également l'esprit de justice.

Il veille sur les intérêts de tous. Il demande aux Échevins de Marseille de payer les sommes que des capitaines de navires ont été obligés de débourser pour le bien du commerce, et de reconnaître les services que quelques-uns ont rendus, en se détournant de leur chemin. Et si, en une circonstance

critique, il ne peut prendre sur lui, quoiqu'il en soit pressé par Dumolin, de laisser retirer l'argent appartenant à des patrons de barques, c'est qu'il ne sait pas comment ces sommes seraient rendues.

Il signale, d'autre part, les commandants de navire qui commettent des infractions nuisibles au commerce. Il informe aussi les ministres des menées des pirates et empêche, de la sorte, des déprédations funestes au bien public.

Il passe pour ainsi dire sa vie à demander réparation aux Turcs pour les prises injustes, mais il veut qu'on leur rende à eux-mêmes justice. Il prie les ministres d'accorder la liberté aux Algériens retenus en France contre la teneur des traités, ne craignant pas de dire que ce sont là des injustices qui demandent à être promptement réparées. Et les ministres font droit à sa requête. Si, dans une dernière circonstance, ses réclamations avaient été plus tôt écoutées, on aurait évité la déclaration de guerre et de coûteuses campagnes.

Personnellement, il respecte tous les droits, rend compte des dépôts d'argent qu'il a reçus, et, quand il quitte Tunis, il demande qu'on fasse une enquête pour qu'il puisse satisfaire ceux qui auraient à se plaindre de lui.

Pour l'obéissance, qui se rapporte à la vertu de justice, nous la voyons bien héroïque en Jean Le Vacher quand tout malade, et alors qu'on est convaincu autour de lui qu'il ne peut partir, il s'embarque cependant pour Tunis, à la demande de saint Vincent de Paul.

Un séjour de près de vingt années l'a attaché à cette ville. Il aime comme son âme cette Église qui lui a demandé tant de soins. Mais son supérieur le

rappelle; aussitôt il assure la continuation de son ministère spirituel et il part.

Obéissant, il l'est encore grandement en se rendant à Alger, où, à part son frère Philippe, qui d'ailleurs y a beaucoup souffert, tous ses prédécesseurs sont morts de la peste.

Obéissance aux lois de l'Église qu'il observe et fait observer fidèlement.

Obéissance aux lois de l'État qu'il fait aussi exécuter avec fermeté, disant qu'il y est obligé par les devoirs de sa charge. Quand il reçoit des instructions de la Cour il les consulte attentivement, « pour procurer, dit-il, par tous les moyens possibles, l'entière satisfaction aux intentions et volontés du roi ».

Obéissance toute filiale à ses supérieurs plus immédiats auxquels il écrit « prosterné en esprit » à leurs pieds. Il soumet à leur approbation même son zèle, son désir de se donner pour les âmes. Il ne voudrait pas, sans leur autorisation, pratiquer une mortification un peu exceptionnelle, comme de coucher sur la paille[1].

La vie de Jean Le Vacher fut encore un continuel exercice de la vertu de force. Quel courage il montra en s'adonnant avec tant de zèle à son ministère pastoral; service des bagnes où nous l'avons vu, les dimanches, pendant un certain temps, au confessionnal ou à l'autel depuis minuit jusqu'à une heure de l'après-midi; courses à Bizerte, alors que par-

1. Ces sentiments de Jean Le Vacher montrent bien qu'il n'aurait point voulu manquer à l'obéissance, même pour un motif de charité, et que les observations de saint Vincent, dont nous avons parlé au chapitre IV, par rapport à l'argent envoyé au consul Barreau, reposent sur de fausses suppositions.

fois il peut à peine se tenir sur ses jambes ; missions à la campagne où il faut passer les nuits et les jours à instruire et à confesser les esclaves, ce qui faisait, nous l'avons dit, l'admiration de saint Vincent.

L'exercice du consulat lui demanda aussi une énergie peu commune pour résister aux Turcs, pour en obtenir justice, pour maintenir la paix, et saint Vincent nous a dit encore qu'il avait « une force merveilleuse » pour remplir les autres devoirs de cette charge.

Au reste les fonctions simultanées de consul et de missionnaire multiplient ses occupations au point, dit-il, qu'il a sept fois plus de travail qu'il n'en peut faire.

Il s'acquitte de ces offices malgré de continuelles infirmités, et le consul Dubourdieu nous a dit qu'il tirait des forces de l'accablement même de sa faiblesse.

Loin de se plaindre de ses maladies, il en loue Dieu, l'en remercie comme d'une grâce spéciale, et il communique aux siens ces sentiments surnaturels. Les calomnies, les injustes accusations, n'altèrent point non plus sa sérénité.

Jean Le Vacher fit encore paraître un grand courage en restant au milieu des Turcs lors des bombardements, sachant que sa vie était en danger. Enfin il donna la suprême preuve de force en livrant sa vie pour Jésus-Christ et avec quelle tranquillité il dit au Turc qui lui propose l'apostasie : « Crois-tu qu'un papas comme moi craigne la mort ? »

Nous avons vu aussi que la mortification du missionnaire faisait l'étonnement de ses confrères de Saint-Lazare, et qu'il avait l'humilité d'un enfant et la douceur d'un agneau.

Ajoutons que Jean Le Vacher posséda au même degré les vertus les plus opposées. « Sévère à lui-même, mais magnifique et libéral envers tous. » Mortifié à l'excès, il voudrait que personne ne manquât du nécessaire. Sa vie se passe dans la pratique de la charité ; il sait, toutefois, allier avec les devoirs de cette vertu les droits de la justice. Amour du recueillement et en même temps zèle toujours actif. Douceur compatissante et remarquable fermeté. Homme ne cherchant que le ciel et qui est si attentif à veiller sur les intérêts temporels de ceux dont il a le soin. Humilité profonde chez le prêtre, noble gravité chez le représentant de la France.

N'est-elle pas digne d'attention la façon dont le missionnaire gère le consulat ?

Il s'acquitte de ces fonctions, dit un témoin oculaire, « fidèlement et parfaitement », à la satisfaction de tous, « tant des captifs français que de ceux des autres nations », à celle même des Turcs qui prennent son avis dans la plupart des circonstances. Il apporte surtout la plus grande application à « maintenir l'honneur du roi et de la France[1] ».

La France, il la veut plus favorisée et plus considérée que toutes les autres nations. Il lui fait accorder par les Turcs des avantages particuliers. Il empêche qu'il ne soit porté atteinte à ses privilèges.

Du roi, il fait, dit-il, « exalter la grandeur et la puissance autant que possible ». Il ne parle de Louis XIV qu'en l'appelant « notre puissant » ou

1. Témoignage du P. Audoire. *Vie ms.*, p. 41.

« notre invincible monarque » et ces expressions lui sont dictées par le culte de la Majesté royale qui représente ici-bas la Majesté de Dieu, et que pour cela il appelle « sacrée ».

Bref, répète le P. Audoire que nous venons de citer, « il administra sa charge avec tant d'équité, que jamais consul ne procura cet honneur du roi, ni ne servit les intérêts de la France avec plus de zèle que lui[1] ».

Si Jean Le Vacher posséda dans leur ensemble et à un degré éminent les qualités de l'âme, la charité, nous l'avons vu, fut la vertu dominante de sa vie, et il en produisit des actes héroïques surtout en temps de peste.

Ce fléau, qui survenait si souvent et faisait chaque fois des milliers de victimes, avait emporté Julien Guérin, à Tunis, quatre missionnaires à Alger, et conduit trois fois Jean Le Vacher jusqu'aux portes du tombeau. Une telle expérience aurait dû humainement rendre le missionnaire plus circonspect. Jusqu'à la fin, toutefois, il prodiguera ses soins aux esclaves atteints de la contagion, convertissant même pour eux sa propre maison en hôpital, allant jusqu'à enterrer de ses mains six cents pestiférés.

Saint Denys d'Alexandrie raconte que cette même épidémie ayant éclaté dans sa ville épiscopale, la plupart des chrétiens se mirent à visiter et consoler les malades, à les servir assidûment, à les ensevelir après leur décès. Plusieurs prirent leur mal et trouvèrent la mort dans cet exercice de charité.

« Les meilleurs de nos frères, continue le saint,

1. *Id.*, p. 39.

s'en sont allés de la sorte, des prêtres, des diacres, les laïques les plus estimés, et on a jugé que ce genre de mort ne différait en rien du martyre[1]. »

C'est bien là l'histoire de Jean Le Vacher. Durant sa longue vie de missionnaire, plusieurs fois, presque constamment, il assista les pestiférés de ces diverses manières, et, s'il ne succomba point à la contagion, ce fut grâce à une protection spéciale de la divine Providence. Il en conserva, du moins, de pénibles suites qui ne firent qu'augmenter jusqu'à sa mort.

Avec saint Denys d'Alexandrie, avec l'Église même, ne pourrait-on pas lui décerner déjà, de ce chef, le titre de martyr[2]?

Mais Jean Le Vacher a été martyr au sens propre du mot. Il a versé son sang pour la foi, et comme c'est là un point capital pour l'introduction de sa cause, nous désirons mettre ce fait en pleine évidence.

C'est tout d'abord par les esclaves qui purent fuir que l'on connut les circonstances de la mort du missionnaire.

« Le 29 juillet », — porte une relation « donnée par un officier qui était sur les vaisseaux du Roy », — « l'on apprit par un esclave maltais, qui s'était sauvé la nuit précédente des batteries d'Alger où il était employé, que les bombes faisaient des désordres effroyables dans la ville et dans le port,

1. Eusèbe, *Histoire ecclés.*, livre VII, ch. XXII.
2. De fait, l'Église honore comme martyrs des chrétiens qui furent victimes de leur charité en temps de peste. Baronius, *In martyrologium romanum*, die 28 februarii.

qu'elles réussissaient mieux le jour que la nuit,... que cela avait mis les Turcs tellement au désespoir qu'ils étaient allés en furie chez le Père Le Vacher et que, l'ayant accusé qu'il fallait qu'il eût fait quelque signal pour faire connaître qu'on devait tirer des bombes de jour, avec une cruauté inouïe, ils le conduisirent à la marine, où, après lui avoir demandé s'il ne voulait pas pour sauver sa vie se faire mahométan, ils lui mirent la tête dans un canon.

« Le 30, le vent d'Est frais fit retirer les galères derrière le cap Matifou, où un esclave espagnol se sauva qui confirma les mêmes nouvelles que le Maltais[1]. »

« Le 4 août, raconte à son tour *le Mercure galant*, il se sauva un esclave de terre, Canarien de nation, qui confirma ce qu'avaient dit les autres... Il ajouta que les Turcs avaient offert la vie au Père Le Vacher, s'il voulait se faire mahométan, ce que n'entendant qu'avec horreur, il avait répondu qu'il voulait mourir en bon chrétien[2]. »

Le même journal atteste plus loin le même fait.

« Je vous écrivis que les Algériens, enragés de voir que l'on se fût hasardé à tirer de jour, avaient cru que ce dessein n'avait été pris que sur quelque signal donné par le Père Le Vacher, consul de France; qu'aussitôt ils lui avaient proposé la mort ou le changement de religion, et que, l'ayant vu obstiné à re-

1. Mémoires abrégés contenant diverses matières et ce qui s'est passé de plus remarquable depuis 1666 jusqu'en 1710, par le sieur Jean Antoine Deydier, ancien capitaine au régiment de Champagne, citoyen d'Aubagne, p. 56. *Manuscrits de la bibliothèque de Marseille,* Φ 31. L'auteur qui « n'écrit que pour sa famille et ne met dans ses mémoires que la vérité », fut consul, puis deux fois maire d'Aubagne.

2. Volume du mois d'août 1683, p. 344.

fuser de se faire mahométan, ils l'avaient tiré dans un de leurs gros canons[1]. »

Ceux qui, dans la suite, vinrent à Alger recueillirent sur place les mêmes témoignages. Ainsi Dusault, le directeur du Bastion, qui jusqu'à la fin fut en correspondance avec le consul, suppose son martyre, car il l'appelle : « le bienheureux Père Le Vacher[2] ».

Michel Montmasson, successeur de celui-ci comme Vicaire apostolique, et qui sera martyr comme lui, écrit à la sœur Mathurine Guérin, supérieure des Filles de la Charité, le 20 octobre 1686, trois ans seulement après les événements :

« Je crois que vous ne serez pas fâchée d'apprendre, non plus que la sœur Marguerite Gubillon, nièce de M. Le Vacher, quelques circonstances de sa mort que vous n'avez peut-être pas sues. La première est qu'avant qu'il fût mis à la bouche du canon, on lui demanda s'il voulait renier la foi et se faire Turc, à quoi il répondit que, bien loin de cela, il y avait longtemps qu'il attendait une semblable occasion. Après quoi on le fit mourir. »

M. Montmasson fait ensuite connaître « la seconde circonstance, qui, dit-il, fut la principale cause de sa mort », et dont nous avons déjà parlé, l'animosité de Mezzomorto contre Jean Le Vacher qui avait protégé une captive de Majorque contre la passion de ce corsaire.

« Par où vous voyez, ma Sœur, conclut Michel

1. « Ce Père, ajoute le journal, était à Alger depuis plusieurs années, estimé des Algériens et regardé même comme un homme désintéressé. » *Mercure* du mois d'octobre, p. 190.

2. Lettre au marquis de Seignelay, 15 octobre, 1684. *Affaires étrangères*, Carton Alger, 1664-1688.

Montmasson, que, comme un autre saint Jean-Baptiste, on peut dire qu'il a perdu la vie pour la défense de la chasteté[1]. »

Le Trinitaire Ignace de Saint-Antoine, supérieur de la maison de Rome, qui avait été en relations avec Jean Le Vacher et conservait religieusement une de ses lettres, dit qu'à cause des services que ce Vicaire apostolique a rendus aux religieux de son ordre, il est obligé d'en faire l'éloge dans ses chroniques « et de dire quelque chose de sa constance héroïque pour conserver la foi de Jésus-Christ, qu'on lui voulait faire renier pour lui conserver la vie[2] ».

Il tenait sans doute de ses confrères venus à Alger le fait de ce martyre.

Dans deux relations imprimées de rédemptions opérées à Alger par les Pères Trinitaires, l'une en l'année 1700 et l'autre en l'année 1720, on parle de la mort, pour la foi, de Jean Le Vacher.

« Le révérend Père Le Vacher, est-il dit dans la première, Vicaire apostolique de Carthage et homme vraiment apostolique, dont Dieu récompensa les travaux par la mort violente que les Algériens lui firent souffrir en haine de sa religion et de sa patrie[3]. »

Dans la seconde relation, l'auteur faisant l'éloge des Vicaires apostoliques, prêtres de la Mission, ajoute :

1. *Vie ms.*, p. 80.
2. *Annales de la Très Sainte Trinité*, 5e vol., p. 43. *Bibliothèque de Marseille*, Aa 30e.
3. *État des royaumes de Barbarie*, par les Pères Godefroy, Comelin et Philémon de la Motte, Trinitaires; — *État chrétien et politique du royaume de Tunis*, par le P. Philémon de la Motte, provincial des Trinitaires, p. 126.

« Deux ont déjà consommé leur course par une glorieuse mort, ayant été mis par les barbares à la bouche du canon et envoyés au ciel comme victimes de leur ressentiment, aussi bien que de la haine du nom chrétien, qu'ils avaient si généreusement prêché et soutenu. L'un fut M. Le Vacher qui, en 1683, fut mis par l'ordre de Mezzomorto à l'embouchure d'un canon. Le second fut M. Montmasson qui eut le même sort en 1688[1]. »

Un saint ermite, le Père Clément, qui vivait avec quelques compagnons dans la petite île de Lampadouze, où les pirates le respectaient, fut enfin emmené par l'un d'eux à Alger et réduit en esclavage. Il obtint sa délivrance, après plusieurs mois de captivité, par l'entremise de M. Duchesne, Vicaire apostolique, et du consul de France, qui firent intervenir le Sultan de Constantinople.

Avant de retourner dans son île il adressa des paroles d'encouragement aux esclaves dont il avait partagé le sort.

« Parmi tant de peines, de travaux, de dangers même, leur disait-il, auxquels votre foi et votre religion sont exposées, quelle consolation pour vous d'avoir encore, dans la personne de M. Duchesne et de ses chers confrères, de nouveaux Pauls, qui, pouvant être en France heureux et tranquilles, ont traversé les mers, sacrifié leur repos, leur santé, leur vie même, pour vous donner des preuves de la charité qui les anime envers vous... Digne succes-

1. *Voyage pour la rédemption des captifs aux royaumes d'Alger et de Tunis, fait en 1720, par les P. P. François Comelin, Philémon de la Motte et Joseph Bernard, de l'Ordre de la Sainte Trinité, dits des Mathurins*, Paris, 1721, p. 125.

seur de MM. Le Vacher et Montmasson, ses confrères, il y a plus de trente ans que M. Duchesne est en butte aux contradictions, aux avanies et aux cruelles persécutions de cette nation barbare, et s'il n'est point encore martyr comme eux, le Seigneur vous l'a conservé dans sa miséricorde pour le salut de vos âmes[1]. »

Adrien Poissant, pro-vicaire apostolique d'Alger en 1740, interrogea les traditions locales relatives à la mort de Jean Le Vacher et il en rapporte quelques circonstances particulières, la colonne de feu, surtout, s'élevant de la mer, à l'endroit où était tombé une partie du corps du missionnaire. Il met dans la bouche de celui-ci les paroles adressées au Turc qui lui proposait l'apostasie[2].

Dans le procès de béatification de saint Vincent de Paul, deux des témoins, à propos de l'établissement, par le saint, des Missions de Barbarie, parlent du trépas du Vicaire apostolique.

Le frère Pierre Chollier, de la Congrégation de la Mission, secrétaire du supérieur général M. Watel, dit « avoir entre ses mains une copie collationnée du contrat de la fondation de la Mission d'Alger, faite par Mme d'Aiguillon, et les relations de MM. Jean Le Vacher et Philippe Le Vacher, supérieurs des maisons de la Congrégation de Tunis et d'Alger, où le dit M. Jean Le Vacher souffrit le martyre[3] ».

Madame Marthe Feste, de Paris, « de la Société des nobles dames de la Charité », dit « avoir connu

1. *Mémoires de la Congrégation de la Mission*, t. II, p. 677.
2. *Id.*, p. 356 et 357.
3. *Procès informatif*, fol. 826.

M. Le Vacher qui retourna de ces lieux-là, et dont la vie a été célèbre pour s'y être employé, et sa mort glorieuse pour avoir été mis par les infidèles à la bouche d'un canon, en haine de la foi[1] ».

La famille du missionnaire gardait aussi la conviction de sa mort pour la foi. Un des neveux de Jean Le Vacher, fils de son frère Nicolas, qui signe de Fontenay, écrit ainsi, le 29 mai 1719, à M. de Fercourt, l'ancien esclave d'Alger, en réponse à une lettre qu'il en avait reçue :

« Rien n'est plus honnête, plus gracieux et plus obligeant que la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je vous prie d'être persuadé que j'y suis très sensible, comme aux marques que vous me témoignez avoir du ressouvenir de feu M. Le Vacher, mon oncle, lequel est, je vous avoue, en grande vénération et conservé dans la mémoire et estime de toutes les personnes de piété et de considération qui l'ont connu. Nous le regardons même présentement comme notre protecteur, en qualité de fidèle serviteur de Dieu, ne doutant pas qu'il n'ait été récompensé de la couronne du martyre, par le cruel supplice que lui ont fait souffrir ces malheureux bourreaux et barbares, qui avaient reçu de lui toutes sortes de bienfaits. Comme il a été toute sa vie bon et bienfaisant à tout le monde, nous devons croire qu'il l'est toujours pour nous obtenir du Seigneur, par ses saintes et ferventes prières, sa miséricorde infinie[2]. »

1. *Id.*, fol. 919 et *Summarium*, p. 44.
2. Cette lettre se trouve à la suite de la *Relation de l'esclavage des Sieurs de Fercourt et Régnard*, cahier in-4°. *Archives de M. le comte de Troussures*.

A ces témoins oculaires ou diversement auriculaires du fait du martyre, nous en joindrons d'autres qui ont aussi leur valeur, ce sont les historiens. Dans les ouvrages que nous avions sous la main nous avons compté une quarantaine d'auteurs relatant que le missionnaire fut mis à mort en haine de la foi.

Il y a d'abord, pour commencer par ordre de date, les deux relations déjà citées, parues, l'une au lendemain des événements, et l'autre deux mois après, le 20 septembre. Elles disent la joie du missionnaire à l'annonce « que la couronne du martyre après laquelle il soupirait depuis longtemps », lui était préparée[1].

François Dupuich, le compagnon de Jean Le Vacher, lors du voyage de Marseille à Paris, rappelle aussi son martyre dans le mémoire que nous avons également reproduit[2].

Edme Jolly, le supérieur général, donna avis à sa Compagnie, dès le mois d'août, de la mort du missionnaire. Il n'en savait pas encore toutes les circonstances, comme le remarque l'historien de Jean Le Vacher. Il ne semble pas douter, cependant, que le Vicaire apostolique n'ait été mis au canon pour la foi, car il dit que « Dieu vient de couronner sa vie par une mort glorieuse ».

« Tous ceux, ajoute-t-il, qui l'ont connu le pleurent, et avec raison, parce qu'il est fort malaisé de trouver une personne qui lui soit semblable en zèle et en compassion pour les misères du prochain et qui ait tant de charité comme il en a eu pour les pauvres esclaves chrétiens[3]. »

1. Voy. p. 251.
2. Voy. p. 136.
3. *Vie ms.*, p. 82.

Dans la *Relation universelle de l'Afrique ancienne et moderne*, publiée en 1688[1], le sieur de la Croix rapporte, presque dans les mêmes termes que le *Mercure*, le témoignage de l'esclave des îles Canaries affirmant que « les Turcs avaient offert la vie à M. Le Vacher, s'il voulait se faire mahométan, ce que n'écoutant qu'avec horreur, il avait répondu qu'il voulait mourir en bon chrétien ».

« Ces inhumains, raconte à son tour l'auteur de la première vie du missionnaire, écrite en 1698, proposèrent à Jean Le Vacher que s'il voulait embrasser la religion de Mahomet et renoncer à Jésus-Christ, ils lui donneraient la vie. Mais cette proposition lui fit si grande horreur qu'il aima mieux perdre la vie pour Jésus-Christ et pour la confession de sa foi. »

Le même auteur, après avoir cité la lettre de M. Montmasson à Mathurine Guérin, conclut ainsi son ouvrage :

« Il semble, d'après cette lettre, qu'on peut donner à double titre à M. Jean Le Vacher la glorieuse qualité de martyr de Jésus-Christ[2]. »

Joseph Grandet, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur du Grand Séminaire d'Angers, dit dans un ouvrage intitulé : *Les saints prêtres français du XVIIe siècle*, que le fameux corsaire Mezzomorto, devenu Dey, « qui haïssait à mort M. Le Vacher », se servit de la première occasion pour le perdre. Il l'envoya tirer de sa maison par plusieurs soldats pour être placé à l'embouchure d'un canon. « Mais, avant d'en venir à l'exécution, les Turcs lui propo-

1. 4 vol. in-18, Lyon. chez Thomas Amaulry, t. II, p. 153.
2. *Vie ms.*, p. 79 et 82.

sèrent d'embrasser le mahométisme et de renoncer à Jésus-Christ s'il voulait sauver sa vie.

« — Votre proposition me fait horreur, leur répondit-il; il y a longtemps que je soupirais après le martyre. »

« Et voyant qu'il n'était pas possible de vaincre sa constance », ils le mirent au canon.

« Ainsi mourut ce saint martyr de Jésus-Christ, au mois de juillet 1683, âgé de 64 ans, après en avoir passé environ trente-sept au service des esclaves chrétiens de Barbarie, en qualité de Vicaire apostolique[1]. »

Le célèbre théologien Pierre Collet, de la Congrégation de la Mission, docteur de Sorbonne, parle ainsi de Jean Le Vacher, dans la *Vie de saint Vincent de Paul*, imprimée à Nancy, en 1748.

« C'est cet homme incomparable qui, après avoir travaillé pendant plus de 33 ans au salut des esclaves de Tunis et d'Alger, eut enfin le bonheur d'être mis à la bouche du canon et d'être le premier des enfants de saint Vincent de Paul qui, dans ce pays infidèle et barbare, ait répandu son sang pour la foi de Jésus-Christ[2]. »

Collet revient plus loin sur ce « glorieux martyre[3] ». Il semble avoir connu la famille du missionnaire, car il dit aussi : « Vincent envoya à M. Guérin, Jean Le Vacher, homme dont les travaux et la glorieuse mort firent autant d'honneur à sa

1. Ouvrage écrit au commencement du XVIIIe siècle et publié en 1897, par G. Letourneau, prêtre sulpicien, supérieur du Grand Séminaire d'Angers (actuellement curé de Saint-Sulpice à Paris). — *Deuxième série*, p. 208.
2. Livre IV, t. I, p. 410.
3. Livre VI, t. II, p. 24.

famille que lui en avaient fait la piété et l'érudition du célèbre André Duval, son parent[1]. »

L'abbé Lamourette, qui pendant la Révolution aurait voulu un embrassement général entre les citoyens, ce qui lui donna quelque célébrité[2], publia en 1789, à Paris, chez Mérigot le jeune, un récit intitulé : *Désastre de la Maison de Saint-Lazare*, adressé à M. le comte de T.[3]. Nous copions ce passage de l'apologie qu'il y fait des Lazaristes.

« Je ne vous parlerai pas d'Alger et de Tunis et autres contrées infidèles, où les Prêtres de la Mission se dévouent au périlleux emploi d'offrir les encouragements et les consolations de la foi à leurs frères chargés de chaînes, et où la nécessité de traîner eux-mêmes, à côté des infortunés qu'ils évangélisent, les fers de l'esclavage, devient le prix le plus ordinaire de la tendre charité qui les anime. La maison de Saint-Lazare possède et honore dans son temple la dépouille vénérable et chérie de plusieurs de ses enfants qui, dans ces contrées barbares, ont confessé le nom de Jésus-Christ dans les flots de leur sang[4]. »

Lamourette regarde donc comme martyrs les vicaires apostoliques, Jean Le Vacher et Michel Montmasson, et le frère François Francillon, morts à Alger à la bouche du canon.

1. Livre VIII, t. II, p. 415.
2. C'est ce qu'on appela le baiser Lamourette. Malgré son appel à la concorde, Lamourette monta sur l'échafaud. Il avait eu la faiblesse d'adhérer à la Constitution civile du clergé et de devenir de ce fait évêque de Lyon. Il rétracta publiquement ses erreurs avant de mourir.
3. Le pillage de Saint-Lazare, qui eut lieu la veille de la prise de la Bastille, fut le premier acte de la Révolution.
4. P. 6 et 7.

Parmi les autres auteurs, nous citerons Léon Guérin, qui avant de parler, dans son *Histoire maritime de France*, de la mort pour la religion de Jean Le Vacher, signale « la confiance qu'avait eue ce consul de revenir au milieu de la ville barbaresque, après s'être vivement employé à ramener la paix[1] ».

Charles Féraud, vice-président de la Société historique d'Alger, puis ministre plénipotentiaire à Tripoli de Barbarie et à Tanger, raconte longuement, dans l'*Histoire de la Calle*, le martyre du missionnaire, disant qu'il mourut pour la défense de la pureté et de la foi.

« Ainsi, conclut-il, s'envola dans le sein du Seigneur cette âme généreuse et bienfaisante, après avoir consacré trente-six ans de son existence au soulagement des pauvres esclaves de Tunis et d'Alger et près de vingt ans », — en réalité vingt-cinq[2], — « à soutenir l'honneur de son roi qu'il représentait sur cette terre barbare[3] ».

Cet auteur dit encore dans la *Revue africaine* :

« Les Pères Lazaristes avaient, on le sait, une maison et des chapelles à Alger. La gestion du consulat de France leur appartint même assez longtemps. Qu'il me suffise de citer le nom du père Le Vacher, notre consul et noble martyr, que les Algériens firent périr horriblement à la bouche du canon[4]. »

M. Bonet-Maury dira aussi, au cours d'une re-

1. *Histoire maritime de France*, Paris, 1858, t. III, p. 381.
2. Quinze ans à Tunis et dix ans à Alger.
3. *Histoire de la Calle*, Alger, 1877, p. 244.
4. *Revue africaine*, t. XX, p. 301.

marquable étude sur l'œuvre des Lazaristes en Barbarie et à Madagascar :

« Après tant de services rendus à la cause de la chrétienté, il ne manquait plus au nom de Le Vacher que l'auréole du martyre. Ce fut Jean, l'aîné des deux frères, qui la lui donna[1]. »

Nous indiquons simplement en note, pour n'être pas trop long, les autres historiens qui rappellent, dans des ouvrages bien divers, la mort pour la foi de Jean Le Vacher. Leurs relations forment comme une chaîne ininterrompue de la tradition toujours vivante du martyre du missionnaire[2].

1. *Les précurseurs français du cardinal Lavigerie dans l'Afrique musulmane. Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1896, p. 923.

2. Voici ces historiens par ordre de date :

Picot, *Essai historique sur l'influence de la religion en France pendant le XVIIe siècle*, Paris, 1824, t. II, p. 403.

Le P. Longueval, *Histoire de l'Église gallicane*, IVe édition, Paris, 1828, t. XXIV, p. 221.

D'Ault-Dumesnil, *Relation de l'expédition d'Afrique en 1830*. Introduction, p. 69.

Mgr Dupuch, premier évêque d'Alger. Lettre au directeur des *Annales de la Propagation de la foi*, 1840.

Charles de Rotalier, *Histoire d'Alger*, Paris, 1841, t. II, p. 355.

L'abbé Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église catholique*, Paris, 1842, livre 82, § 4.

Clausolles, *Algérie pittoresque ou Histoire de la Régence d'Alger*, Toulouse, 1843, p. 167.

Baron Henrion, *Histoire générale des Missions catholiques*, Paris, 1847, t. II, p. 333.

Poujoulat, *Études africaines, récits et pensées d'un voyageur*, Paris, 1847, t. I, p. 19, et *Voyage en Algérie*, p. 13.

Docteur Bélonino, *Dictionnaire des persécutions*, collection Migne, Paris, 1851, article : Vacher (Jean Le).

Hœfer, *Nouvelle biographie générale*, Paris, 1855, t. XXXV, p. 307, article : Mezzomorto.

Alfred Nettement, *Histoire de la conquête d'Alger*, Paris, 1856, p. 113.

Lors même, au reste, que ces témoignages feraient défaut, il y aurait de la réalité du martyre une preuve concluante : c'est que les Turcs demandaient invariablement à tout chrétien condamné à mourir de sauver sa vie en embrassant l'islamisme. Il y eut de ce fait quelques apostasies. On allait en voir à Alger des exemples.

Mezzomorto s'était emparé, le 29 juillet, d'une chaloupe française montée par vingt-cinq hommes. Il fit dire à Duquesne, par le consul d'Angleterre, que s'il ne cessait pas le bombardement, il mettrait au canon ces matelots et soldats. De fait ils trou-

L'abbé Orse, membre de l'Institut historique de France. *Alger pendant cent ans*, Paris, 1856, p. 161.
Capitaine Perret, *Récits algériens*, t. I, p. 37.
L'abbé Maynard, *Saint Vincent de Paul, sa vie, son temps, ses œuvres, son influence*, Paris, 1860, t. I, p. 329 et 455.
Lacroix, *Dictionnaire des Missions catholiques*, collection Migne, article : Jean Le Vacher.
L'abbé Darras, *Histoire générale de l'Église*, Paris, 1862, t. XXXVIII, p. 183.
De Riancey, *Histoire du monde*, Paris, 1863, t. X, p. 532.
Mémoires de la Congrégation de la Mission, Paris, 1864, t. II, p. 356.
Octave Teissier, *Inventaire des archives historiques de la Chambre de commerce de Marseille*, 1878, p. 203.
Trèves, *Ports maritimes de la France*, t. VIII, Algérie ; d'Alger à la Calle, p. 477.
Petit pré spirituel de la Congrégation de la Mission, Paris, 1882, t. I, p. 34.
Mgr Bougaud, *Histoire de saint Vincent de Paul*, Paris, 1889, t. II, p. 117.
Jean de Prats (capitaine Blanc), *L'Église africaine ancienne et moderne*, Tours, 1892, p. 46.
L'abbé Bombard, *Le diocèse de Carthage, notice historique*, Tunis, 1899, p. 9.
Lucien Misermont, *Le double bombardement d'Alger*.... Paris, 1905, p. 65.
Léon Bréteaudeau, *La famille de Jean Le Vacher*, Paris, 1907, p. 1.

vèrent la mort dans ce supplice à l'exception de trois d'entre eux qui se déclarèrent musulmans.

Le chevalier de Choiseul-Beaupré, commandant de la chaloupe, fut placé le premier devant la bouche d'un canon. Un turc l'en fit retirer trois fois, au péril de ses propres jours, en apprenant que Choiseul était un des officiers du chef d'escadre de Lhéry, dont il n'avait reçu, comme prisonnier de guerre, que de bons traitements.

Le capitaine, cependant, s'attendait toujours à être ramené au supplice, comme il l'écrivait, le 19 décembre 1683, au marquis de Seignelay, mais il ajoutait courageusement :

« Comme je ne puis pas écrire à M. le comte de Choiseul, ayez la bonté de l'assurer qu'il ne se mette point en peine, car, de quelque couleur que l'on me peigne ma mort, elle n'est point capable de me faire fausser ma religion, ni (être) honte à sa maison, ne voulant point de salut que de mon Dieu et de mon roi[1]. »

Cinq ans après, à l'occasion d'un troisième bombardement, Mezzomorto, renouvelant les mêmes scènes de carnage, fit encore mettre à la bouche du canon le consul Piolle, le Vicaire apostolique Montmasson, le frère Francillon et quarante Fran-

1. Lettre reproduite par Eugène Süe, *Histoire de la marine française*, t. III, p. 426, et par Gaffarel, *Lectures géographiques et historiques sur l'Algérie et les colonies*, p. 156.

Le consul Piolle raconte aussi, dans une lettre du 11 octobre 1685, que pendant que les vaisseaux de Tourville étaient en rade d'Alger, les soldats turcs disaient hautement dans les rues « que les premiers officiers français qui débarqueraient, ils s'en iraient droit à eux, le sabre à la main, et leur diraient : ou mourir ou se renier ». *Affaires étrangères,* Carton Alger, 1664 à 1688.

çais. Sept autres eurent la vie sauve en abjurant le christianisme. Toutes les victimes auraient pu échapper au supplice, de la même manière. Aussi est-ce en toute vérité qu'un journal d'Alger, à l'occasion de deux pierres commémoratives placées au port en l'honneur de ces généreux chrétiens, pouvait les appeler « les martyrs du môle[1] ».

L'opinion publique, au reste, regardait comme martyrs ceux qui trouvèrent la mort dans ces circonstances. Trois d'entre eux étaient originaires de la ville d'Agde. On inscrivit ce glorieux titre sur les registres paroissiaux, au-dessus de leur acte de baptême[2].

Il reste que l'Église reconnaisse, d'une manière officielle, le martyre de Jean Le Vacher.

C'est le désir des Prêtres de la Mission, enfants, comme Jean Le Vacher, de saint Vincent de Paul; des Filles de la Charité qui ont le même fondateur et dont par conséquent Jean Le Vacher est le frère;

1. *Dépêche algérienne*, du 21 janvier 1913.

2. On lit, en effet, dans le cahier des baptêmes, du 1er juin 1653 au 17 avril 1688, de la paroisse Saint-Sever, à Agde :

« Vincent Brignole, dont le baptistoire est ci-dessous, a été mis à mort à la bouche du canon pour la foy de Jésus-Christ par les Turcs. »

Vincent Brignole avait été baptisé le 16 octobre 1655.

Et quelques pages plus loin :

« Pierre Sauvaire, ci-dessous nommé, mourut à la bouche du canon devant Alger, par les Turcs, lors du bombardement d'Alger par le Roy Louis XIVe, n'ayant pas voulu renoncer à la foy de Jésus-Christ. Deux autres de cette ville moururent avec lui. » Olivet, prêtre curé, signé.

Pierre Sauvaire avait été baptisé le 9 mars 1664. On ne donne pas le nom du troisième martyr dont il vient d'être question.

des prêtres de l'Algérie et de la Tunisie, puisque le missionnaire fut, au XVIIe siècle, le pasteur et l'organisateur de leur Église.

C'est le désir également de tous ceux qui ont étudié, d'une manière impartiale, l'histoire de la Barbarie.

Voici comment s'exprime G. Bonet-Maury, professeur d'histoire à la faculté protestante de Théologie de Paris, que nous avons déjà cité :

« Le résultat de toutes les *armadas* de l'Espagne, de tous les bombardements de nos amiraux, n'égale pas l'effet moral produit par le ministère de consolation, de paix, d'abnégation, allant jusqu'au sacrifice de la liberté ou de la vie, exercé par les humbles fils de saint Jean de Matha, de saint Pierre de Nolasque et de saint Vincent de Paul...

« Aussi est-ce avec raison que l'Église catholique romaine a mis au nombre des saints les fondateurs de ces trois associations : les noms des Jean Le Vacher et des P. Montmasson n'en seraient pas moins dignes. »

Et l'auteur ajoute cette note patriotique qui se rapporte tout particulièrement à notre missionnaire :

« Ce n'est pas seulement le nom de chrétien et de catholique, c'est celui de Français qu'ils ont fait respecter par leur probité, leur loyauté dans l'observation des traités, leur esprit d'équité et de conciliation dans les affaires litigieuses, surtout leur dévouement pour les captifs en temps d'épidémie, pour les malades sans acception de culte. Aussi lorsque après tant de siècles de longanimité, la France royale s'est décidée à tirer l'épée pour obtenir réparation de tant d'insultes et de dom-

mages faits à nos nationaux et à nos consuls, elle avait pour elle non seulement le bon droit, mais encore des titres sérieux au gouvernement du Maghreb. Les plus humbles, mais non les moins braves de ses enfants, par leurs sueurs, par leur sang, avaient commencé à humaniser « la Barbarie » et y avaient fait aimer le nom de la France, comme celui de la protectrice naturelle des opprimés et des vaincus[1]. »

Le cardinal Lavigerie aurait voulu spécialement voir la glorification par l'Église de Jean Le Vacher. Il écrivait, le 15 décembre 1885, à M. Fiat, supérieur général de la Congrégation de la Mission, à propos d'une pierre d'autel, trouvée à Sfax, en Tunisie, avec la mention qu'elle avait été consacrée par Jean Le Vacher, le 13 juillet 1673 :

« Je vous envoie une vraie relique qui ne saurait être mieux placée qu'entre vos mains et celles de vos pieux confrères.

« C'est une pierre sacrée, consacrée par M. Jean Le Vacher, votre saint et glorieux martyr.

« Combien je désirerais pouvoir introduire la cause de sa béatification !

« Parmi les fils de saint Vincent, il m'en paraît certainement un des plus dignes.

« Je désire vivement que la vue et la présence de cette pierre, qui a été touchée et sanctifiée par ses mains, réveille la confiance de vos missionnaires et de vos sœurs de Charité en un aussi digne intercesseur et que cette confiance obtienne de

1. *Les précurseurs français du cardinal Lavigerie dans l'Afrique musulmane. Revue des Deux-Mondes*, loc. cit., p. 931 et 932.

Dieu tout ce qui est nécessaire pour faire éclater aux yeux des hommes la sainteté accomplie de son serviteur. »

En communiquant cette lettre aux membres de sa Compagnie, M. le Supérieur général disait à son tour :

« Comme Son Éminence le cardinal Lavigerie, je fais des vœux pour qu'il plaise au Seigneur de glorifier, même ici-bas, ce parfait imitateur de notre bienheureux Père[1]. »

Depuis, le concile réuni à Carthage en 1890[2], et la vingt-cinquième assemblée générale des Prêtres de la Mission, tenue la même année à Paris[3], ont émis le vœu de l'introduction de la cause de Jean Le Vacher.

Ces souhaits vont être enfin réalisés. On s'occupe de réunir les matériaux qui doivent servir au procès de béatification du missionnaire. Espérons que cette cause aura son cours régulier et qu'elle arrivera à faire décerner à Jean Le Vacher, avec le titre de martyr de Jésus-Christ, l'honneur des autels.

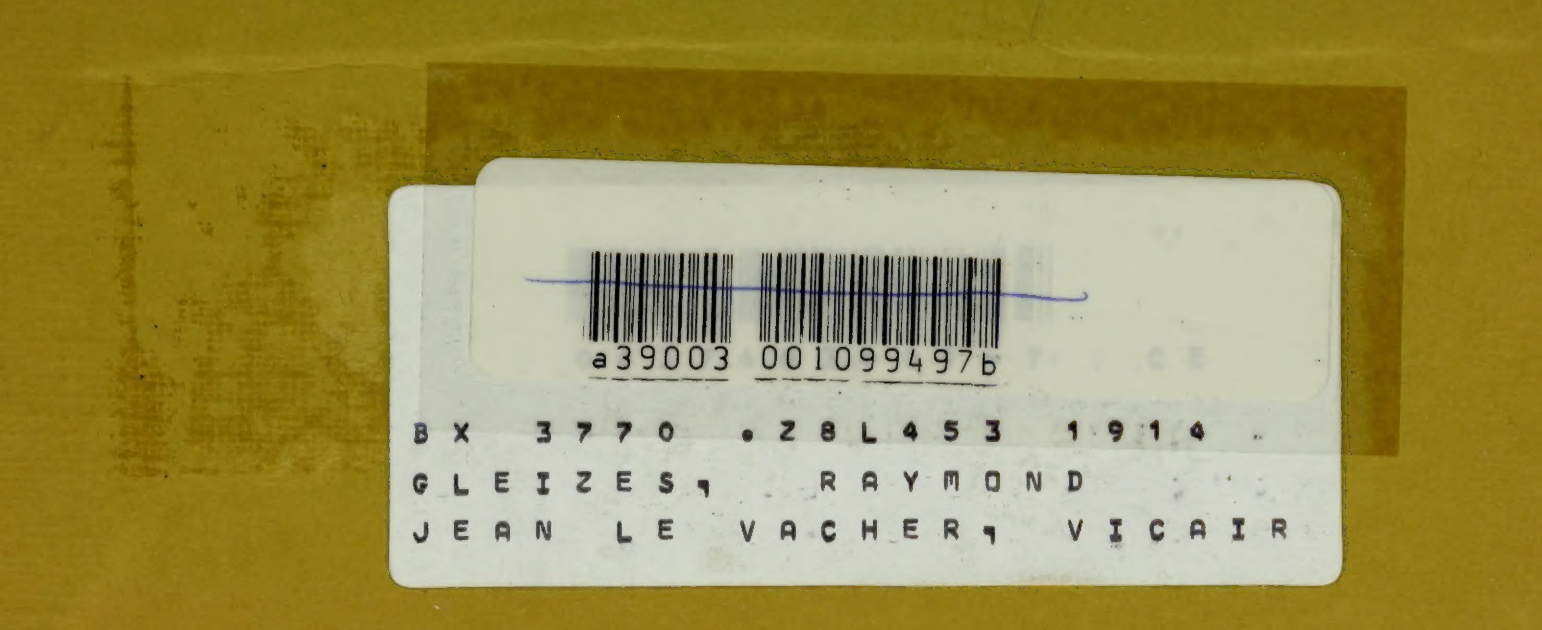
1. Circulaire du 1er janvier 1886.

2. Les actes de ce concile n'ont pas été publiés, mais un vicaire général d'Alger nous télégraphia, sur l'heure même, que ce vœu venait d'être adopté.

3. Sessio duodecima, n° 544.

TABLE DES MATIÈRES

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.


a39003 001099497b
BX 3770 .Z8L453 1914 .
GLEIZES, RAYMOND
JEAN LE VACHER, VICAIR

